



Bordeaux Métropole

Rapport annuel d'activité 2024

SOMMAIRE

Emploi, économie	4
Déplacements	13
Habitat et urbanisme	18
Transition écologique	24
Biens communs	32
Gouvernance	44
Territoires et mutualisation	51



2024, une métropole en mouvement où il fait bon vivre

Malgré un budget contraint, Bordeaux métropole poursuit le déploiement du projet métropolitain pour les habitants des 28 communes, en investissant en faveur des services publics du quotidien.

Faciliter les déplacements et développer les mobilités alternatives, privilégier les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air, développer le territoire et accompagner ses acteurs économiques, produire du logement pour tous et adapté aux usages de demain, telles sont les ambitions des grands projets pour 2024 et les années à venir.

Cette année est également marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et l'inauguration du Pont Simone-Veil. Accessibles à tous, ces deux événements structurants démontrent l'engagement de la Métropole pour un territoire inclusif et résilient.

Emploi, économie

Une économie inventive, sociale, solidaire et engagée dans la transition écologique

Bordeaux Métropole joue un rôle clé dans le développement économique et la création d'emplois sur son territoire. En mobilisant l'ensemble des acteurs (privés, publics, collectivités, État...), elle encourage la croissance et la transition des entreprises, soutient les initiatives et structure l'aménagement économique. Bordeaux Aéroparc, InnoCampus, Arc Rive Droite et Euratlantique et les grands sites économiques illustrent cet engagement. Ces opérations réunissent entreprises privées, publiques et de l'économie sociale et solidaire (ESS), en intégrant des logements tout en préservant la dimension environnementale des sites.

L'accueil de grands événements renforce également cette dynamique en générant des retombées économiques significatives pour la Métropole.



© JB MENGES - Bordeaux Métropole

Aménagement économique

Repenser nos modèles pour répondre aux nouveaux enjeux écologiques

Cadre stratégique : face à la raréfaction du foncier et à la trajectoire "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN), Bordeaux Métropole a élaboré en décembre un **Pacte de transition de l'immobilier économique**, visant à impulser auprès des entreprises et propriétaires de nouvelles façons de faire : renouvellement urbain, densification, mutualisation, etc.

Les opérations d'intérêt métropolitain :

- **OIM Bordeaux Aéroparc** : extension de l'OIM Bordeaux Aéroparc sur Martignas-sur-Jalle en avril, projet Cockpit, inauguration de l'opération ARKO (Mérignac) en septembre, première pierre du siège de Cap Ingelec (Mérignac) en octobre, reprise en régie des opérations Galaxie 4 (Saint-Médard-en-Jalles) et 5 chemins (Le Haillan)
- **OIM Bordeaux InnoCampus** : création d'une passerelle sur l'autoroute A63 afin de faciliter les déplacements cyclables entre les sites d'activités économiques
- **OIM Arc Rive droite :**
 - **Site Innogaronne** : réception de la 1^{ère} phase de travaux en juin (mise en conformité), lancement de la phase 2 en septembre (réfection des sols, désamiantage de la couverture), accueil de Bordeaux Technowest pour l'incubation de start-ups en octobre
 - **Promotion de l'éco construction** : préfiguration de Woodrise Valley avec la création de l'association en décembre, signature des conventions de conduite d'études pour les sites TDF, APAVE et Pinel avec la société de réalisation immobilière et d'aménagement de Bordeaux

Chiffres clés

- **OIM Bordeaux Aéroparc** : 50 000 emplois
- **OIM Bordeaux Innocampus** : 67 000 étudiants
- **OIM Arc Rive Droite** : 12 000 ha

Aménagement économique

Zoom sur quelques opérations foncières

- **Marché d'intérêt national (MIN)** : délibération du conseil métropolitain du 27 septembre 2024 : clôture de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Tiers investisseur et signature d'un protocole d'accord avec le groupe Méridiam
- **Terrain des Circuits** - AXTOM – réindustrialisation du site FORD : la requalification de ces deux friches avance normalement. Le **second semestre 2024** a permis de lancer les concertations aujourd'hui achevées
- **Brazza** : pose de la 1ère pierre de la dernière tranche de l'opération Cogédim le **13 décembre 2024**. Elle comprend un immeuble 100% artisanat de 3 000m², acheté par InCité pour mise en location (2ème bâtiment artisanal à étages sur la Métropole, exemplaire en termes d'optimisation foncière et de ville productive) et 29 logements
- **Parc des Expositions (PEX)** : délibération au Conseil du **6 décembre 2024** : lancement de l'AMI Tiers investisseur en vue du renouvellement du hall 1 et de l'exploitation du PEX/Palais des Congrès et H14. Objectif : désignation d'un tiers investisseur en septembre 2025

Chiffres clés

Surfaces d'immobilier économique concernées :

MIN : 40 000 m²

Terrain des circuits :

50 000 m²

PEX : 60 000 m²

Aménagement économique

Soutien aux filières

- **Economie bleue** : participation à l'organisation des Assises de l'économie de la mer, création d'un port center
- **Santé** : réalisation d'une étude de positionnement économique de la filière avec élaboration d'une feuille de route opérationnelle (biotech, medtech, e-santé) - organisation d'une délégation de 10 start-ups au Healtech connexion day à Lille
- **Démarche d'acquisition et d'études** pour la reconversion de l'hôpital militaire Robert Picqué
- **Industrie** :
 - lancement du programme "Territoire d'Industrie" avec une mobilisation de l'écosystème local
 - **Industrie Culturelle et Creative** : soutien de 18 projets audiovisuels, cinématographiques et de plusieurs résidences d'écriture, soutien à l'Utopia Palmer et aux événements structurants comme cartoon movie et Horizon
- **Aéronautique – Spatial – Défense** : inauguration de Cockpit à Mérignac, lieu ressource pour l'innovation du secteur Aéronautique, Spatial, Défense et co-organisation du 4^e sommet sur l'innovation au service de la décarbonation
- **Clubs locaux d'entreprises** : développement des échanges de proximité, présentation des offres de services, mise en place d'un kit de transition à destination des entreprises

Chiffres clés

3^{ème} métropole française des Industries culturelles et créatives - ICC (+ de 1500 structures)

2^{ème} métropole (hors Paris) pour la création d'emploi industriel (+2500)

100 000 pages web consultées sur le site Entreprendre

7000 abonnés à la page LinkedIn Entreprendre fin décembre



Aménagement économique

Solutions innovantes et durables

- **Bordeaux Métropole City Lab** : création du programme pour déployer l'innovation de la Métropole
- **SPASER** : 89% des marchés ont des clauses environnementales (contre 40% en 2021)
- **Innovation technologique** : organisation de la présence de 51 start-ups au salon **Vivatech** avec animation d'un atelier thématique
- **Décarbonation** : labellisation "ZIBAC" des Zones industrielles portuaires (ZIP) d'Ambès et Bassens (avril 2024). Constitution de l'association Bees ZIP domiciliée à Innogarone ; rédaction des premiers cahiers des charges : étude sur le foncier des ZIP et étude sur l'acceptabilité sociale des projets de décarbonation industrielle

Chiffres clés

City Lab : + de 100 entreprises rencontrées et + de 50 mises en relation

Décarbonation ZIBAC : 3,1 M€ pour 21 études avec 50% de participation de l'Etat

Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Économie de proximité

Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- À partir de l'été 2024 : co-organisation du Forum mondial de l'ESS "Bordeaux GSEF" programmé du 29 au 31 octobre 2025
- Action "**ESS et artisanat**" : menée en partenariat avec la CMANA-33 et la CRESS-NA depuis 2023
- **Programme ESS TECH** : développement de la coopération entre acteurs de l'innovation sociale, environnementale et technologique au service de la politique de transition écologique déployée par Bordeaux Métropole

Economie de Proximité

- Réalisation d'un guide à destination des commerçants, artisans et porteurs de projet métropolitain : guide du commerçant métropolitain

Chiffres clés

60 000 entreprises commerciales et artisanales

95 000 emplois privés

Equipements métropolitains

Inauguration de 3 grands équipements de vie de campus dans le cadre de l'Opération Campus :

- la **bibliothèque universitaire Droit-Lettres** à Pessac en février,
- le **SMART Rocquencourt** à Pessac en avril,
- la **Station Marne** à Bordeaux en septembre.

(ces 3 bâtiments représentent un investissement total de Bordeaux métropole de 15 M€)

En octobre, le comité de pilotage du **contrat d'objectifs et d'orientations pour le logement étudiant** s'est réuni et a confirmé l'engagement de chacun pour atteindre l'objectif de création de 6000 logements sociaux étudiants supplémentaires à échéance 2030

Chiffres clés

107 000 étudiants

5ème pôle d'enseignement universitaire de France

500 millions € d'investissements de réhabilitation et de rénovation

Une dynamique de territoire

JO 2024

Bordeaux Métropole a pleinement contribué au succès des JO 2024.

L'**investissement de 6M €** a permis de valoriser le territoire tout en respectant des engagements sociaux et environnementaux

Exemple d'initiatives :

- **1 plan de mobilité durable** - 40% des spectateurs ont utilisé les transports en commun
- **animations culturelles dans 28 communes**
- accueil touristique renforcé
- programme de volontariat : **148 bénévoles** ont été mobilisés
- plus de 2 000 personnes ont découvert des **disciplines inclusives**

Accueil d'évènements

« **l'Université du tourisme durable** » à **Bordeaux les 6 et 7 novembre**, a posé les bases de réflexion sur les changements de modèle du secteur et mis en lumière des solutions innovantes pour un tourisme responsable et durable

Chiffres clés

7 matchs de football
accueillis

141 000 billets vendus





Déplacements

Encore de nouvelles solutions de mobilités

La mise en service de la ligne G à haut niveau de services entre Saint-Aubin-de-Médoc et Bordeaux a validé le bus express comme outil très performant de déplacement. Six autres lignes sont prévues pour les prochaines années.

Le lancement du MaaS TBM (Mobility as a Service) contribue également à proposer une nouvelle expérience usagers en offrant un service dématérialisé et intégrant tous les modes de mobilités (tramway, bus, vélo, marche, cars, trains...).

Sous la ferveur populaire, le pont Simone-Veil a ouvert, le 6 juillet 2024, de nouvelles possibilités en voiture, à vélo, à pied et en bus.

Le RER Métropolitain, labellisé nationalement, continue son développement avec l'ajout de 35 nouveaux trains par semaine, soit une augmentation depuis 2020 de 171 trains supplémentaires par semaine.



© J-B Menges – Bordeaux Métropole

Les projets progressent

- Présentation des résultats de l'étude de **robustification du réseau de tramway** en vue d'assurer une performance maximale, et réalisation des aiguillages de Saint-Genès et de Saint Michel afin d'améliorer l'offre de transport en conditions dégradées
- **Poursuite des études d'opportunité et de faisabilité dans le domaine des transports guidés** (télécabines, extensions du tramway, métro)
- Les **gares et haltes ferroviaires** (Caudéran et Ambarès) ont fait l'objet **d'opérations d'aménagement**. Le projet de réaménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Saint-Jean se poursuit avec une concertation publique menée du 2 septembre au 11 octobre 2024
- Lancement des travaux sur la ligne de **RER Métropolitain Libourne – Arcachon**
- Préparation des lourds travaux de **remise en état du pont de Pierre** ainsi que de ceux des aiguillages à la Porte de Bourgogne

Chiffres Clés

**2 opérations
d'aménagement**

menées sur des gares et
haltes ferroviaires

4 P+R en cours de
construction ou extension

Une métropole toujours plus cyclable

- Développement des infrastructures avec **13 km d'aménagements cyclables nouveaux** et **10 km du réseau Vélo express (ReVE)** livrés. Fin 2024, la métropole bordelaise compte plus de 1710 km d'aménagements cyclables dont 16 km du réseau express vélo
- Choix par L'Etat du constructeur de la passerelle vélo du pont F. Mitterrand
- Multiplication des possibilités de stationner : **2 247 arceaux posés en 2024** (plus de 7 000 arceaux sont disponibles sur l'ensemble du territoire), la première **Metstation** a été inaugurée par Metpark avec 192 emplacements vélos et 37 emplacements pour vélos cargos et triporteurs, 49 Velobox ont été posés (au total 121 Velobox sont en service)
- **Modernisation des services** avec :
 - le Vélo lancé au printemps avec 50% du parc électrique
 - +20 nouvelles stations VLS
 - 10 nouveaux agrandissements réalisés en 2024

- Chiffres clés**
- + 6% de cyclistes
 - +10 km du réseau ReVE livrés
 - 1 800 aides à l'achat de VAE versées

Une mobilité qui se décarbone

- Installation de 109 nouveaux points de charge sur le domaine public portant le réseau de Bordeaux Métropole à 362 points de charge. Ils sont complétés de 592 points de charge disponibles dans les parkings métropolitains, et 1003 en service sur le domaine privé accessible au public (supermarchés, hôtels, ...).
- Développement d'une logistique plus durable, en lien avec les professionnels grâce à la consolidation du Club de la Logistique Urbaine avec la CCI Bordeaux Gironde
- **Poursuite des projets de création de voies de covoiturage** en partenariat avec l'État, le Département, la Région et un concessionnaire autoroutier
- Lancement de l'**offre Le Bato** concrétisée par une nouvelle liaison en amont du pont de Pierre, le renforcement des fréquences, la mise en service de deux nouveaux navires hybrides et compatibles hydrogène et de trois nouveaux pontons : ponton Bastide/Darwin, ponton de Bègles Port Garonne, ponton Benauge
- Mise en place de la **gratuité sur le réseau TBM pour les personnes en situation de handicap**
- **89 plans de mobilités** pour développer les déplacements alternatifs à l'automobile et mise en place d'un nouveau **Plan de Mobilité Inter-entreprises (PMIE)** portant le total à 16 sur l'ensemble de la métropole

Chiffres clés

+6% de fréquentation du réseau TBM avec plus de 180 millions de voyages

100 000 bénéficiaires de la tarification solidaire TBM

2700 abonnés TBM+train



Habitat et urbanisme

Le terreau de « Métropole à vivre »

Comme une manière nouvelle de faire de l'aménagement public, plus volontariste, plus régulée, pensée à l'échelle pertinente de l'aire urbaine, là où s'organisent les coopérations indispensables.

Un urbanisme plus sobre et durable, adapté aux usages de demain, soutenant un plan logement volontariste (35 M€ entre 2024 et 2026), œuvrant pour prévenir le mal logement dans le parc locatif privé et participant à la transformation solidaire du territoire.



Urbanisme et aménagement

- **11^e modification du PLU** : valorisation de la transition écologique et énergétique, renforcement de la sobriété foncière et déclinaison de la trajectoire ZAN
- **Création de la ZAC Robert Picqué à Villenave-d'Ornon** : un projet urbain intégré à son environnement sur le site de l'hôpital d'instruction des armées
- Accompagnement du **projet urbain de La Jallière** et premières négociations en vue d'un Projet Urbain Partenarial (PUP)
- **Site commercial de Bordeaux Lac, lauréat au Plan de transformation des zones commerciales de l'Etat** et premiers échanges en vue d'établir un protocole partenarial
- **Intégration de 1000 logements en BRS au sein de la ZAC Niel**
- **1400 logements livrés et 2600 logements autorisés sur le nouveau quartier de Brazza**, soit 95% de la programmation de la phase 1 du programme
- **Fin de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC Bègles-Garonne (OIN Euratlantique)**

Chiffres clés

Renforcement de **35 continuités écologiques et 22 continuités paysagères**
(+ 150 ha)

+ **168 ha** de zones A et N,
+ **133 ha** de zones U

Seuil de déclenchement des **obligations de logement social dès 1000 m²** de surface de plancher

Patrimoine et architecture

- **Inventaire, études et valorisation du patrimoine** (Floirac et Pessac)
- **Vie des réseaux**
 - Publication sur « Villes et patrimoines universitaires » dans le cadre des journées d'études
 - Contribution au Nouveau projet urbain de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial
 - Contribution au Projet VIES (Végétalisations, Inondations, Espaces publics) : recherche lancée par l'Institut des hautes études du ministère de l'intérieur et confiée au laboratoire Architecture Anthropologie LAVUE
 - Participation au groupe de travail d'Icomos France, sur Patrimoine et climat
- Signature de la charte partenariale en faveur du projet expérimental « **Sol(s) contraint(s)/bien(s) commun(s)** »
- Un projet incubé dans le cadre du programme national « **Engagés pour la qualité du logement** »
- Lancement de la démarche **Nouvelles formes urbaines et d'habitat** au regard des évolutions actuelles et futures (besoins des ménages, changement climatique, réglementation avec l'objectif du ZAN (zéro artificialisation nette)

Chiffres clés

3029 visites en mars sur la carte du patrimoine

14 communes mobilisées
pour engager la réflexion
sur l'amélioration de la
qualité des logements

50 participants aux
Journées d'études
"Patrimoines sportifs"

Poursuite d'une politique ambitieuse de l'habitat

Actions en faveur des ménages modestes (accès au logement social / maintien dans le logement) :

- De nouvelles conventions avec les bailleurs sociaux au titre du contingent réservataire métropolitain
- Le dispositif "1 pour 1" davantage mobilisé pour favoriser le parcours résidentiel des jeunes
- **Développement du bail réel solidaire** : favoriser l'accession à la propriété, mobilisation du foncier métropolitain en collaboration avec Coosol, création d'un observatoire répertoriant près de 4 215 logements en projet sur le territoire
- Un nouveau règlement du FSL, incluant la création du pack Accès des Jeunes en Insertion au logement (AJIL) ; mobilisation du fond d'aide aux jeunes (1324 aides attribuées)

Accélération de la décarbonation des logements :

- Une amplification des interventions de la métropole au bénéfice du parc privé
- Adoption d'un nouveau règlement d'intervention financière "Ma Rénov"

Chiffres clés

Agréments 2024 :
3536 logements locatifs sociaux

Taux SRU : **24,56%**

Livraisons et rénovations d'école

- Livraison du nouveau groupe scolaire Louise Michel aux Aubiers à Bordeaux
- Livraison de l'équipement Elsa Triolet (école, crèche & structure d'animation) et de la place Nina Simone – ZAC Brazza à Bordeaux
- Livraison de l'école élémentaire Jean Rostand rénovée à Lormont
- Livraison de l'école élémentaire Cap de Bos rénovée à Pessac
- Plusieurs écoles en cours de travaux de rénovation (Groupe scolaire Ravel à Talence, élémentaire Léon Blum à Cenon, groupe scolaire Marcel Pagnol à Lormont, maternelle Malartic à Gradignan)

Chiffres clés

Brazza 1/ Elsa Triolet :
groupe scolaire avec **18 classes** et crèche **60 berceaux**

Mise en état correct de
l'école élémentaire Léon
Blum à Cenon : **12 classes**

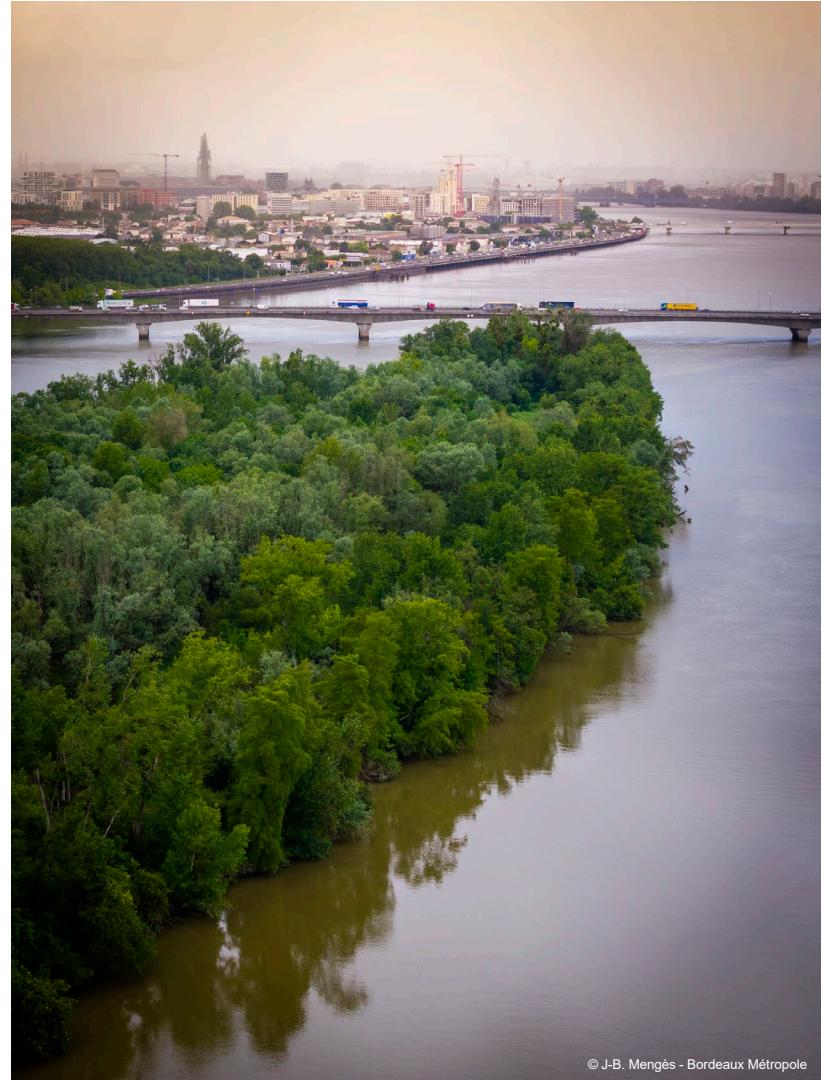


Transition écologique

Une métropole pleinement engagée dans la transition écologique et la préservation de la nature

Dans le cadre de sa stratégie énergétique et de son plan Climat, approuvé définitivement, Bordeaux Métropole ambitionne de produire une énergie 100 % renouvelable et locale à l'horizon 2050. La création de réseaux de chaleur et l'accélération du photovoltaïque y contribuent ainsi qu'un recensement des données clés sur l'état de la transition écologique et de la décarbonation du territoire pour agir au plus près des besoins.

L'année 2024 est également marquée par la poursuite du programme « Un million d'arbres » avec plus de 500 000 arbres plantés à ce jour, le Projet Alimentaire de Territoire, visant notamment à sanctuariser nos fonciers agricoles et contribuer à nous alimenter en partie en circuit court. De la même manière, le plan d'actions Biodiver'Cité œuvre pour un environnement respectueux de la nature et de ses habitants ; à l'instar des actions de végétalisation urbaine et de l'acquisition de l'île d'Arcins.



Action climatique et santé

Animation du territoire

- **Approbation du Climate City Contract** et définition d'un plan d'actions pour la neutralité carbone dans le cadre de la Mission européenne des 100 villes climatiquement neutres
- **Approbation définitive du plan Climat** après consultation des personnes publiques associées et refonte des indicateurs de suivi d'actions et de résultats

Santé et Résilience

- **Préparation à la mise en place de la ZFE-m** avec l'instauration des règles et des aides à l'achat/conversion vers des véhicules peu polluants et des modes alternatifs (budget : 10M €)
- **Mise en place d'un Fonds Air Bois** pour aider les particuliers à renouveler plus de 4000 appareils de chauffage au bois sur la période (budget : 10M €)

Accompagnement des publics

- **Animation de la Maison Ecocitoyenne** avec 11 390 visiteurs, 12 expositions, 12 conférences/débats, 187 ateliers, 28 visites guidées, 8 permanences par semaine dédiées au dispositif MaRénov, etc.
- **Lancement du projet ABCD** en partenariat avec l'Université de Bordeaux pour croiser recherche et mobilisation citoyenne, financé à hauteur de 600 000 € par l'Union Européenne

Chiffres clés

10M € d'aides à la conversion dans le cadre de la ZFE

10M € d'aides aux particuliers dans le cadre du Fonds Air Bois

11 390 visiteurs à la Maison écocitoyenne

La transition énergétique s'accélère

Un nouveau règlement d'intervention MaRénov' pour les logements individuels

Objectif : accroître le niveau d'aide à la rénovation énergétique au niveau maximum permis par l'Etat et élargir le champ des projets aidés (notamment aux appartements individuels en copropriétés et aux rénovations « par geste »)

Une majorité de propriétaires peut désormais bénéficier d'aides comprises entre 80% et 100% du coût des travaux avec un accompagnement gratuit de conseillers mis à disposition par Bordeaux Métropole

La massification du photovoltaïque

L'activité photovoltaïque est en très forte croissance : en 2024, les services ont engagé plus de 30 projets sur foncier métropolitain et 80 sur foncier communal

Deux projets conduits en maîtrise d'ouvrage propre ont été mis en service : la couverture du bassin d'orage du dépôt de tramway Bastide et la construction d'une halle de marché photovoltaïque à Artigues

Le développement des réseaux de chaleur

Les 6 réseaux existants poursuivent leur développement, en particulier dans les quartiers neufs :

Euratlantique, Brazza, Niel

Le réseau biomasse de Mérignac-centre a été mis en service à l'automne 2024 pour chauffer notamment le stade nautique et les résidences et bâtiments publics alentours

Les négociations de deux importants réseaux de chaleur ont été engagées : Métropole Sud et Aéroparc, consistant à développer massivement cette technique dans des quartiers existants, constitués de logements, de locaux d'enseignement (campus) et d'activités économiques (zone aéroportuaire)

Chiffres clés

Photovoltaïque :
30 projets sur foncier métropolitain et 80 sur foncier communal

6 réseaux de chaleur en service et **8** à l'étude

Plantons 1 Million d'arbres en 10 ans

- Suite à la présentation du plan paysage métropolitain au Bureau d'octobre 2023, pour une cohérence d'ensemble, **SESAME**, outil d'aide au choix des espèces, a été élaboré durant l'année 2024 pour sa mise à disposition en 2025
- La 4^{ème} édition de la "**Semaine de l'arbre en fête**" s'est déroulée en décembre dans les 28 communes, avec la distribution de plus de 6 000 plants fruitiers aux particuliers, des animations et des interventions pédagogiques dans les écoles
- **L'appel citoyen à volontaires pour être « Passeurs d'arbres »**, conseiller ses voisins et contribuer à la préservation et à la plantation des arbres a été lancé en décembre 2024
- Le **règlement d'intervention pour des aides aux communes** a été utilisé par 11 communes pour un montant total cumulé de plus de 1 600 000 €. Sa nouvelle version a été votée en septembre 2024 pour les plantations réalisées à partir de novembre 2024
- **Les 1^{res} subventions pour des projets agroforestiers** ont été accordées en 2023 et 2024 pour un total de 31 000 € dans 10 exploitations agricoles variées (viticulture, maraîchage ou élevage)

Chiffres clés

504 760 arbres et arbustes plantés depuis 4 ans (juin 2024)

59 % par Bordeaux Métropole

614 000 € octroyés pour la végétalisation de terrains collectifs

Préservation de la Biodiversité

▪ Printemps de la biodiversité

1^{re} édition du Printemps de la Biodiversité du 1^{er} mai au 30 juin 2024, découverte et interaction avec la nature : balades, visites guidées, fête des jardins, et divers ateliers

▪ LIFE Biodiver'Cité et Résilience – Restauration des marais de Peychaud

Restauration des 20 premiers hectares par le creusement de mares, création de 4 km de haies, et développement d'une activité agricole de production de bois énergie avec 18 000 saules plantés

▪ LIFE Biodiver'Cité et Résilience – Restauration des continuités aquatiques

Effacement progressif de ruptures des continuités aquatiques sur la jalle de Blanquefort, et restauration de la libre circulation des poissons : arasement dans l'année du seuil au lieu-dit « Jallepont »

▪ Amélioration de la connaissance des enjeux écologiques de la métropole

Intégration des zones humides au PLU métropolitain lors de sa 11^{ème} modification et cartographie des enjeux faunistiques à l'échelle de la métropole

Chiffres clés

378 jours d'inventaires faune et flore

120 projets métropolitains accompagnés

67 ha de sites de compensations gérés

Territoires de nature

- Projet d'extension du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP des Jalles)**

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions, organisation de 4 ateliers et d'une réunion publique sur le projet d'extension (871 hectares supplémentaires)

- Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain du Parc des Jalles**

Premières séances du Conseil des Jalles (conseil citoyen) et du Conseil scientifique

- Inauguration du Parc du Thil à Saint-Médard-en-Jalles**

Remise en gestion à la commune et réalisation d'études faune flore en vue d'un plan de gestion écologique

- Animation des sites Natura 2000**

Renouvellement de la convention triennale d'animation par Bordeaux Métropole de 3 sites (Marais du Bec d'Ambès, réseau des Jalles de Saint-Médard et Eysines, Marais de Bruges)

Chiffres clés

Natura 2000 et la Métropole :
3 845 hectares sur 3 sites

20 chartes et contrats locaux pour la préservation et la valorisation

Agriculture et alimentation

▪ Programme Alimentaire Territorial (PAT) Métropolitain

- Troisième session d'attribution du Fonds d'initiative locale pour l'agriculture (FILA) et première session du Fonds d'initiative pour les circuits courts et de proximité (FICCP)
- Lancement de l'observatoire de l'agriculture et de l'alimentation
- Intégration du PAT dans les fonds de concours des contrats de Codéveloppement (règlement d'intervention Nature Agriculture Alimentation)
- Mobilisation du Conseil Agricole et Alimentaire lors de trois séances plénières

▪ Recol'Terra, démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires

Bordeaux Métropole retenue comme lauréat de l'appel à projet de la Banque des Territoires, lancement officiel le 18 octobre 2024

▪ Fin du projet FoodTrails, lancé dans le cadre du Milan Urban Food Policy Pact

▪ Accueil de l'édition 2024 des Rencontres Professionnelles de la Restauration Collective et de la réunion du Conseil Régional de l'Alimentation

Chiffres clés

44 partenaires du projet Recol'Terra

Plus de 100 participants par session du Conseil Agricole et Alimentaire

20 projets associatifs alimentaires soutenus pour 315 000 € de subventions



Biens communs

La métropole fait rimer sobriété avec innovation

Parce que la préservation de nos ressources est un enjeu majeur, la gestion publique et durable de l'eau s'impose.

L'accès pour tous au numérique et le développement de démarches innovantes contribuent également à la continuité des services publics tout en les adaptant aux mutations technologiques.

L'extension des consignes de tri, l'installation de 400 bornes à déchets alimentaires, et la sensibilisation de plus de 22 000 habitants ont permis la réduction des déchets ménagers de 13,46 % depuis 2010.

De même, la lutte contre les vulnérabilités du territoire a permis des avancées significatives en 2024 avec le recrutement de 170 membres de la Réserve citoyenne métropolitaine, dispositif unique en France ou encore la taxe GEMAPI qui finance la prévention des inondations.

Faire face aux aléas climatiques, c'est l'objectif de la démarche de résilience métropolitaine, qui forme et sensibilise les acteurs et habitants métropolitains en même temps qu'elle affine sa connaissance du territoire avec un observatoire des vulnérabilités.



Résilience territoriale face aux aléas climatique, naturel et technologique

- **Elaboration d'un diagnostic des vulnérabilités du territoire** mettant en évidence une nette augmentation des pressions subies du fait du changement climatique et de ses effets « en cascade »
- **Finalisation de l'Observatoire des vulnérabilités** mettant ainsi en évidence les divers bassins de risques du territoire
- **Réalisation de l'état des lieux des actions métropolitaines et des actions communales** pour identifier les actions complémentaires à inscrire dans le Plan de résilience
- **Mise en place de la gouvernance de la démarche** avec la constitution progressive d'instances de partage des expertises et réflexions, de co-production et de préfiguration des décisions
- **Diffusion d'une culture commune des risques et de la Résilience** avec la création d'un parcours de formation « risques et résilience » à destination des agents, des élus et des membres de la réserve citoyenne en lien avec le CNFPT

Chiffres clés

- 130 événements organisés
- 11 255 visiteurs
- 2 prix reçus : le prix du public idéal'Co et le prix national du Ministère de la transition

Réserve Citoyenne Métropolitaine

- **1^{er} engagement opérationnel** (vigilance orange orage) : accueil d'une trentaine de personnes vivant sous habitats précaires sur le secteur de Bordeaux-Lac
- **1^{er} exercice terrain grandeur nature sur la thématique de la canicule** en partenariat avec le SDIS 33 mobilisant des réservistes
- **Mobilisation lors de 2 épisodes canicule** pour venir en appui à la protection des publics vulnérables
- **Lancement d'une 2^{ème} campagne de recrutement** pour agrandir le dispositif
- **Mobilisation dans des actions de sensibilisation auprès du grand public** dans le cadre du mois de la Résilience organisé par Bordeaux Métropole
- Participation à la séance plénière « **Atelier –co-production du Plan de Résilience Métropolitain** » et début du parcours de formation obligatoire pour les réservistes de la 2^{ème} promotion

Chiffres clés

170 membres

(dont **97** réservistes mobilisés)

26 communes représentées

30 000 € de budget

Métropole rafraîchissante

Juin / Septembre 2024 : adoption du plan d'actions et mise en route des 10 actions prioritaires :

- lancement du **2^{ème} budget participatif métropolitain** doté d'1 million €
- lancement du **Plan 100 fontaines à boire**, lancement du **Plan 100 oasis urbaines**
- lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour expérimenter les **solutions de rafraîchissement ponctuelles**
- mise à jour de la **cartographie des espaces frais** : [Espaces fraîcheur](#)

Juin 2025 : mise en partage du plan de référence de l'armature de fraicheur métropolitaine, issu d'un travail transversal avec l'agence d'urbanisme et les services métropolitains :

- véritable maillage fraîcheur, l'armature de fraîcheur représente environ **900 km d'espaces publics** et voiries (dont 62% passe par zones à forte vulnérabilité)
- environ **400 km déjà programmés** (FIC-CODEV) ou existants, **300 km à « activer »** (ex. Jalles, etc.) non prioritaires au regard de la vulnérabilité sociale
- soit environ **200 km sont à programmer** dans la décennie à venir

Chiffres clés

8 projets solutions de rafraîchissement ponctuels en déploiement soutenus

13 projets associatifs issus de la 2^e édition du Budget participatif métropolitain

32 oasis créées ou renforcées

Inauguration 1^{ère} fontaine du Plan fontaine : 4 juillet 2025

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- Travaux de restauration des jalles de la Presqu'île d'Ambès**

8,8 millions € investis pour la réparation de 7 jalles principales nécessaires à la vidange de la presqu'île en cas de débordement des fleuves. Ces travaux sont une des actions principales du PAPI Estuaire de la Gironde 2015-2025

- Travaux de restauration de la digue de Bègles**

3,5 millions € investis pour la restauration de cet ouvrage protégeant plus de 3500 personnes sur Bègles et Bordeaux

- Diagnostic de vulnérabilité du territoire aux risques fluvio-maritimes**

Réalisation de diagnostics par grand territoire (3 scénarios, 53 indicateurs) permettant de définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité du territoire aux inondations fluvio-maritimes

- Plan Pluriannuel de Gestion du bassin versant du Peugue**

Poursuite de l'étude initiée en 2023 et diagnostic complet du territoire de Mérignac, Pessac et Bordeaux pour identifier avec les habitants les enjeux prioritaires

Chiffres clés

3,9 millions € de taxe GEMAPI prélevés

21 % du plan de la stratégie GEMAPI réalisé (2022-2031)

Mission Fleuve

TRAVERSE, l'évènement fleuve

- Préparation d'un vaste évènement pédagogique et culturel autour des fleuves incluant : un travail de médiation scolaires, un programme d'activités diurnes (ballades, ateliers, conférences, propositions artistiques), des spectacles nocturnes et une grande parade nautique. L'année 2024 a été consacrée à l'étude de préfiguration, à la rédaction et à l'attribution des marchés ainsi qu'au lancement de l'organisation technique de l'évènement

Etude sur la logistique urbaine fluviale (EDDGAR)

- Lancement d'une étude de 18 mois portant sur la création d'un circuit d'alimentation du cœur de la Métropole par voie fluviale (logistique urbaine fluviale). L'étude porte sur les conditions techniques, le bilan économique et l'organisation juridique du process

Etude sur l'aménagement de la Fenêtre Verte de Bassens

- Lancement d'une étude de programme visant l'aménagement d'un espace de déambulation pédagogique en bord de Garonne. Le site sera en lien avec un futur ponton à vocation touristique et pouvant être utilisé pour une future liaison de mobilité fluviale extra rocade

Animation d'espace de collaboration et de coopération autour des fleuves

- Organisation de 10 séances du Conseil des Communes des Fleuves, de 6 réunions de coordination sur la relance du fret fluvial, participation au programme POPSU des villes fluviales etc.

Evènement TRAVERSE

Programme de **médiation scolaire** intégrant une expérience de navigation, des ateliers scientifiques et artistiques

Programme **d'animations diurnes** portées par les acteurs du fleuve (privés, associatifs et publics)

Spectacle nocturne respectueux de l'environnement et invitant à l'exploration du territoire

Parade réunissant les associations et entreprises utilisatrices du fleuve



Gestion et optimisation des cimetières

- Le dialogue territorial avec les communes sur la **question de la disponibilité des cimetières** se renforce
 - Bordeaux Métropole soutient financièrement les communes qui mènent des actions en faveur de la **pérennisation des capacités d'accueil**, de la diversité de l'offre funéraire et de lutte contre les îlots de chaleur que constituent les cimetières communaux
 - Un **observatoire du funéraire** réalisé avec les communes permet de suivre le niveau de disponibilité des cimetières
- Les **parcs cimetières métropolitains** d'Artigues-près-Bordeaux et Mérignac-Pessac s'inscrivent dans la **transition écologique et la préservation de la biodiversité**
 - Des études sur les habitats écologiques et leur patrimoine arboré et une démarche de plan guide sont amorcés afin de pouvoir créer des sépultures dans le respect de la biodiversité et des paysages de ces sites
 - Mise en œuvre d'une **gestion raisonnée** pour l'entretien des espaces et la lutte contre la prolifération des moustiques tigres

Chiffres clés

+ 14,7 % de décès entre 2014 et 2023

+ de 6 200 décès en 2023 sur la métropole

Un numérique pour tous, créateur de valeur et attentif à ses impacts

- **Un numérique pour tous : garantir l'accès, les droits et le lien social à l'ère digitale**
 - Dans le cadre de la **territorialisation du plan France Numérique Ensemble**, Bordeaux Métropole a adopté sa feuille de route inclusion numérique, affirmant son rôle de levier et de coordination des acteurs locaux engagés contre l'exclusion numérique
 - Bordeaux Métropole valorise le rôle des villes dans la lutte contre les vulnérabilités numériques. En 2024, elle a organisé la **première Journée des droits digitaux**
 - Plus de **600 aidants professionnels ont déjà été formés** pour accompagner efficacement les publics en situation d'illectronisme afin de renforcer les compétences locales et faire du numérique un vecteur d'émancipation et de cohésion sociale
- **Un numérique innovant, créateur de valeur pour le territoire et les services publics**
 - Avec le **projet Stacoptim**, Bordeaux Métropole mobilise l'intelligence artificielle et le jumeau numérique pour optimiser la rénovation énergétique des bâtiments publics
 - La Métropole a développé des outils cartographiques partagés pour renforcer l'efficacité du **Plan Intercommunal de Sauvegarde et la coordination en temps réel des acteurs**
 - Bordeaux Métropole poursuit la **simplification des démarches en ligne** avec notamment l'ouverture d'un nouveau portail de concertation citoyenne pour favoriser le dialogue et la co-construction des politiques publiques

Chiffres clés

48 conseillers numériques et plus de 34 000 personnes accompagnées

12 000 comptes créés et 33 000 démarches en ligne réalisées

Un numérique pour tous, créateur de valeur et attentif à ses impacts

- **Un numérique attentif à ses impacts, qui promeut l'éthique et la transparence**
 - Plus de **28 tonnes d'équipements récupérées durant le Mois de la Collecte Numérique** et des actions menées sur les 28 communes pour sensibiliser aux impacts environnementaux du numérique
 - Lancement d'un **plan d'action sur l'intelligence artificielle** construit avec les élus, les agents et les citoyens. Objectif : développer des usages de l'IA transparents, concertés et au service de l'intérêt général
- **Un numérique résilient et performant, facteur d'attractivité et garant de la continuité des Services Publics**
 - En faisant le choix d'une **DSP de 3^{ème} génération** en matière d'aménagement numérique, Bordeaux Métropole s'engage dans des partenariats innovants pour des infrastructures numériques performantes, durables et accessibles à tous
 - Bordeaux Métropole retenue pour conduire l'expérimentation nationale du raccordement à la demande pour faciliter et accélérer l'accès à la fibre
 - **Modernisation complète des équipements** pour un réseau plus robuste, un maillage territorial renforcé, une meilleure résilience face aux crises et une limitation de la dépendance aux opérateurs

Chiffres clés

28 tonnes d'équipements collectées dans le cadre du Mois de la Collecte Numérique

96 % des locaux éligibles à la fibre (logements, entreprises, etc.)

Eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines

- **Une gouvernance de l'eau en transition vers une gestion publique intégrée**
 - Décision de **passage en régie** de l'assainissement collectif (AC) et de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)
 - Finalisation des négociations de fin de contrat SUEZ
- **CAP 2026 : reprise en régie**
 - Signature du protocole de fin de contrat SABOM
 - RACI Eaux pluviales / Voirie / GEMAPI : structuration et organisation de l'exercice des compétences
 - Contrôle de toutes les installations SABOM par des visites exhaustives
- **Lancement du comité des usagers de la régie de l'eau**
- **Début de la reprise d'exploitation du service d'eau industrielle en direct par la régie de l'eau**

Chiffres clés

141,7 litres/hab /jour
(contre 148,9 litres/hab/jour en 2023)

3236 km de réseau d'eau potable

Qualité de l'eau potable :
Sur 1667 prélèvements, taux de conformité aux analyses bactériologiques : 100%

Sur 1743 prélèvements, taux de conformité aux analyses physico-chimiques : 99,94%
(source ARS 2024)

Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers

▪ Evolution des fréquences

- Mise en place de la **collecte en fréquence 1+1** pour la zone nord en juin 2024 et la zone ouest en novembre 2024. Pérennisation d'une collecte en **fréquence 4+2 sur l'hypercentre de Bordeaux**

▪ Tri à la source des biodéchets

- Démultiplication des opérations de broyage de végétaux en déchetterie et à domicile
- Installation de **400 bornes à déchets alimentaires** et distribution de kits d'utilisation des bornes aux habitants

▪ Sensibilisation des habitants et changement de regard sur les déchets

- Augmentation de la présence du **centre de recyclage mobile sur Bordeaux**
- Mise en place d'un **Règlement d'Intervention “Prévention des déchets”** pour les communes

▪ Traitement et valorisation

- Signature de 11 conventions avec les éco-organismes pour valoriser plus de flux
- Atteinte des performances garanties sur la qualité des rejets « BREF bas » pour l'UVE de Bègles

Chiffres clés

Déchets Ménagers et Assimilés : **495,7 kg/hab** soit - 13,46 % depuis 2010

Collecte sélective : **48,08 kg/hab** soit +2,51% par rapport à 2023

22 434 habitants sensibilisés en face à face sur la réduction des déchets



Gouvernance

Un budget résolument tourné vers l'avenir

La dynamique de coopération territoriale s'accélère entre Bordeaux métropole et ses voisins sur différents chantiers tels que les mobilités, les transitions agricole et alimentaire, etc.

De la même manière, les initiatives pour une gouvernance partagée et solidaire se poursuivent : pour preuve les travaux du C2D dédiés aux défis actuels, notamment la santé mentale et le climat. De plus, la certification renouvelée de Bordeaux Métropole pour sa politique « Egalité et Diversité » confirme sa volonté d'agir de façon pragmatique, exemplaire et de faire de notre territoire, un démonstrateur de ce qui peut advenir lorsqu'on agit ensemble pour l'intérêt général, l'intérêt métropolitain.



Coopération territoriale

- Signature du **CoNECT** avec les **CdC du Grand Cubzaguais et de Latitude Nord Gironde**
- Signature d'un **contrat de coopération avec le territoire du Grand Libournais par l'intermédiaire du PETR Grand Libournais en lien avec les CdC du territoire** (Fronsadais, Saint-Emilionnais, Pays Foyen, Castillon-Pujols et Cali)
- Lancement d'un **travail de coopération avec la CdC Val de L'Eyre**
- Bordeaux Métropole est lauréate de l'**AMI « Démonstrateur Territorial des transitions agricoles et alimentaires »** soutenu par une quarantaine de partenaires publics et privés

Ce projet consiste à structurer des filières alimentaires locales en s'appuyant sur une coopération territoriale et une gouvernance partagée pour permettre la création, l'adaptation ou la réorientation d'outils de production agricole, de transformation et de circuit de distribution
- Poursuite du **travail de coopération avec les territoires voisins** sur la gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur le coût de la tonne incinérée, la création d'un GIP et la mise en place d'une redevance couvrant l'utilisation des installations

Chiffres clés

19 EPCI concernés

134 actions et engagements votés

Une réunion thématique sur les tiers lieux

Participation citoyenne

- Dans plus de la moitié des cas, les participations menées par la Métropole en 2024 portaient sur des **projets de voirie ou d'espaces publics**

Exemples : place Mondésir à Mérignac, déclassements de voirie et plans d'alignement dans plusieurs communes, centre bourg d'Ambès, voie verte à Bègles, voie cyclable à Parempuyre, sens uniques avenue Cordier à Pessac, etc.

- Les dispositifs « **aller vers les citoyens** » ont permis de rencontrer 3 fois plus de citoyens qu'avec d'autres modalités.

Exemples : 18 stands mobiles (6400 citoyens rencontrés) pour la gare Saint-Jean à Bordeaux, des stands pour le plan de gestion du Peugue et le centre ancien de Bordeaux, 5 micro-trottoirs (133 personnes) pour le quartier La Jallère à Bordeaux, 1 questionnaire (108 répondants) administré en interpellant les passants sur les Boulevards

- Les dispositifs « **sur le terrain** » ont attiré 3 fois plus de citoyens que des réunions en salle

Exemples : 1 stand sur site (150 participants) pour les allées de Tourny, 1 balade (50 participants) pour la voie verte à Bègles, 1 chantier participatif pour l'esplanade Saige-Formanoir, etc.

- Des efforts particuliers ont été faits pour répondre aux engagements de la **Charte nationale de la participation du public**

Exemples : explicitation de l'objet du débat (invariants et marges de manœuvre sur le projet), présentation de scénarios de projets alternatifs, précisions sur le rôle de la participation du public dans le processus décisionnel, information plus pédagogique, diversification des dispositifs, etc.

- Plusieurs **instances participatives actives** en 2024 : Conseil agricole et alimentaire, Commission intercommunale d'accessibilité, Commission consultative des services publics locaux, Commission consultative du programme local de prévention des déchets, Conseil de Développement Durable, carte participative des patrimoines, réserve citoyenne

Chiffres clés

42 participations citoyennes en 2024 (dont 52% de concertations réglementaires)

69% réalisées à l'échelle communale, 21% inter-communale et 10% à l'échelle métropolitaine

327 rencontres participatives avec **18 500 citoyens** (56 personnes/dispositif en moyenne)

90% des répondants à un questionnaire de satisfaction se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits

Conseil de développement

- **Renouvellement triennal du C2D** avec une assemblée qui demeure paritaire et attentive à l'équilibre générationnel ainsi qu'à la diversité territoriale et à la coexistence des différentes formes de participation
- Lancement du **débat métropolitain sur la santé mentale**, inscrit dans la feuille de route du dialogue citoyen et proposé par le conseil de développement dans le cadre de la saisine « métropole de proximité ». Il a été alimenté par un état des besoins exprimés par les citoyens sur le sujet. Cet état des lieux a été complété par la collecte de différentes contributions de publics variés (acteurs associatifs experts notamment)
- Contribution à la **démarche espaces publics à vivre** dans le but de hiérarchiser les enjeux prioritaires du point de vue des citoyens
- **Engagement du comité citoyen plan Climat** : le C2D contribue à faire un retour sur des actions du plan Climat afin d'en amplifier la portée
- Participation pour la deuxième année des membres du C2D au sein de la commission mixte chargée de formuler des **propositions sur le règlement du budget participatif métropolitain**

Chiffres clés

37 ans : âge moyen des membres du nouveau Bureau du C2D

Plus de 450 participants aux différents rendez-vous sur la santé mentale

Près de 40 temps de travail organisés dans l'année

Bordeaux Métropole certifiée pour sa politique Egalité et Diversité

- Après une nouvelle campagne d'audit réalisée par l'AFNOR fin 2023, la certification de la Métropole a été reconduite sur le **double label Egalité professionnelle Femmes / Hommes et Diversité**, respectivement en mai et mars 2024
- Bordeaux Métropole lauréate de l'appel à projets du Fonds de l'égalité pour la 3^{ème} année (attribution d'une subvention de 6 000 €)
- Plus de 150 évènements déclinés sur le territoire métropolitain à l'attention des usager·e·s
- Animation et organisation du séminaire du Réseau Mix'Egalité : 28 partenaires publics sur le territoire
- **De nombreux outils créés :**
 - Campagnes de sensibilisation : charge mentale, violences sexistes et sexuelles
 - Livrets : sexismes, discrimination, violences intra familiales, violentomètre, répertoire proches aidants...
 - Expositions : mixité des métiers, égalité réflexe managérial
 - Habillage du tramway, etc.

Chiffres clés

- Christine Bost, 4^{ème} présidente de Métropole de France
- Index égalité de Bordeaux Métropole: **74/100** (très proche de la cible nationale à 75/100)
- **11^{ème} édition** de la quinzaine de l'égalité a rassemblé **23 communes** de la Métropole en novembre



Finances et commande publique

Budget 2024

Bordeaux métropole a battu son propre record en montants d'investissements en 2024 avec plus de 710 M€ investis en faveur des services publics du quotidien malgré le contexte budgétaire national qui se tendait.

Commande publique

- Attribution de **99 marchés à des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** ; 12 marchés réservés
- 69% des marchés admissibles à une clause ont porté une **clause sociale** et 89% une **disposition environnementale**
- Les contrats de Bordeaux Métropole ont généré **435 653 heures d'insertion pour 1 267 bénéficiaires**
- **591 TPE/PME** ont conclu un marché public avec Bordeaux Métropole pour un montant total versé de **149M €**

Chiffres clés

2,02 Mds € de dépenses réelles 2024 / **2,3 Mds €** de recettes réelles 2024

2 361 € dépensés par habitant



Territoires & mutualisation

Équité et proximité au service du territoire

Bordeaux Métropole a poursuivi son travail de proximité à l'occasion du cycle 9 de mutualisation et de l'entrée en vigueur des contrats de Co-développement de 6ème génération avec les communes.

Engagés dans la mise en œuvre du projet de mandature, les Pôles territoriaux ont continué d'agir au plus près des communes et des usagers, pour concevoir et aménager nos espaces publics, décliner territorialement les politiques métropolitaines, assurer des services supports mutualisés pour les communes, tout en participant de manière proactive à la stratégie de résilience du territoire face à l'émergence de nouveaux risques et à l'accroissement des risques existants.



Mutualisation et dialogue avec les communes

- **Ouverture du cycle 9 de mutualisation en janvier 2024** : cinq communes ont confirmé leur souhait de mutualiser au 1er janvier 2025 : Ambès, Carbon-Blanc, Martignas-sur-Jalle, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul
- Les grandes données de la mutualisation ont été intégrées dans le **portail de l'open data métropolitain**, permettant au public de visualiser une cartographie de la mutualisation
- **Lancement des contrats de Co-développement de 6ème génération pour la période 2024-2027** : plus de 1 000 projets y sont recensés pour un engagement financier prévisionnel de la Métropole de 1,6Mds €
- Organisation de **9 réunions des conférences territoriales des Maires** autour des thématiques suivantes : démarche métropole rafraîchissante, politique de préservation de la ressource en eau, feuille de route propreté, évolutions de l'immobilier économique métropolitain, etc.

Chiffres clés

25 communes sur 28 ont choisi de mutualiser ou de régulariser au moins un domaine d'activité au 1^{er} janvier 2024

Équité et proximité au service du territoire

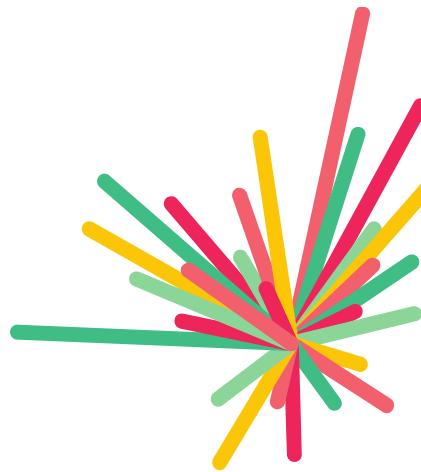
- **Adoption du plan propreté** : accueil des rencontres nationales de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, gestion des partenariats avec les éco-organismes, poursuite de l'expérimentation des solutions d'intelligence artificielle pour l'analyse de la propreté des rues, premières campagnes de sensibilisation durant les JO, etc.
- « **Espaces publics à vivre** » : démarche participative en vue d'élaborer une posture métropolitaine pour l'adaptation des espaces publics métropolitains
- **Plan de résilience métropolitain** : montée en puissance de la réserve citoyenne, co-construction d'un plan de résilience avec les acteurs et partenaires du territoire
- Lancement du projet **Woodrise Vallée** situé à Artigues-près-Bordeaux, visant à créer un pôle d'excellence dédié à l'écoconstruction bois
- **Réalisation d'aménagements sur le territoire :**
 - GEMAPI : fin des travaux de restauration des jalles de la presqu'île d'Ambès
 - modes doux : construction de la nouvelle passerelle au-dessus de l'A63
 - Métropole rafraîchissante : réalisation d'une oasis urbaine en accompagnement du projet urbain Pontet Sud

Chiffres clés

49 dispositifs de tri (hors foyer) installés à Bègles

1 455 corbeilles de tri collectées





**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

COMpte ADMINISTRATIF 2024



L'année 2024 est marquée par une forte croissance de l'activité de l'ensemble des politiques publiques : les dépenses d'investissement dépassent pour la première fois les 700 M€. La conséquence financière, couplée à une stabilité des recettes, entraîne un financement accru par l'emprunt sans incidence sur la notation de la collectivité.

En résumé

Pour la première fois en 2024, Bordeaux Métropole a dépassé la marque symbolique des 2 Md€ de dépenses tous budgets confondus au service des habitants et du territoire. Cette croissance de l'activité a été notable dans l'ensemble des politiques publiques dont les plans de mandat se déploient à bon rythme.

Cette très forte activité en 2024 se voit également dans les principaux indicateurs financiers de notre métropole.

Pour leur part, les dépenses de fonctionnement (hors provisions) progressent de 6,31 %. La hausse est en partie tempérée par la fin du pic de prix sur les énergies, les dépenses métropolitaines sur ce poste reculant de 5,88 M€.

L'effet de ce dynamisme des dépenses face à des recettes quasi stables est une baisse de 40 M€ ou 12 % de notre épargne de gestion qui s'établit à 299 M€. De plus, la hausse des taux d'intérêts et la dynamique d'endettement nécessaire pour soutenir notre programme d'investissement mord sur notre épargne brute, qui s'établit en 2024 à 264,76 M€ (contre 317,97 M€ en 2023) et notre épargne nette à 151,35 M€ (contre 221,02 M€ en 2023).

Nos dépenses d'investissement dépassent pour la première fois les 700 M€ (710,45 M€ exactement tous budgets confondus), soit 842 € par habitant, ce qui place Bordeaux Métropole sur la première marche du podium des métropoles qui investissent pour leurs habitants et leur territoire.

Le complément de notre épargne et nos subventions reçues est constitué par nos emprunts. Ceux-ci, d'un montant de 504 M€ en 2024 comportent une part d'anticipation des besoins 2025. En effet, en décembre 2024, l'incertitude politique nationale et mondiale incitait tous les acteurs financiers à sécuriser leurs volumes de financement par anticipation. Cet emprunt de prudence vient donc augmenter le résultat. Celui-ci est en forte progression, 246,4 M€ en 2024 contre 107,8 M€ en 2023. Il sera mobilisé lors du budget supplémentaire de juillet 2025 pour réduire les besoins d'emprunt de l'exercice.

Au global, **tous budgets confondus**, en mouvements réels consolidés, les principaux indicateurs de l'exercice 2024 sont les suivants :

- Les **dépenses totales** s'élèvent à **2018,70 M€** (soit +5,22 % par rapport à 2023),
- Les **recettes totales** atteignent **2 304,36 M€** (soit +10,93 % par rapport à 2023),
- Le **niveau d'épargne nette** s'établit à **151,35 M€** (soit -31,52 % par rapport à 2023),
- La capacité de désendettement est de **7,19 ans** (contre 4,70 ans en 2023).

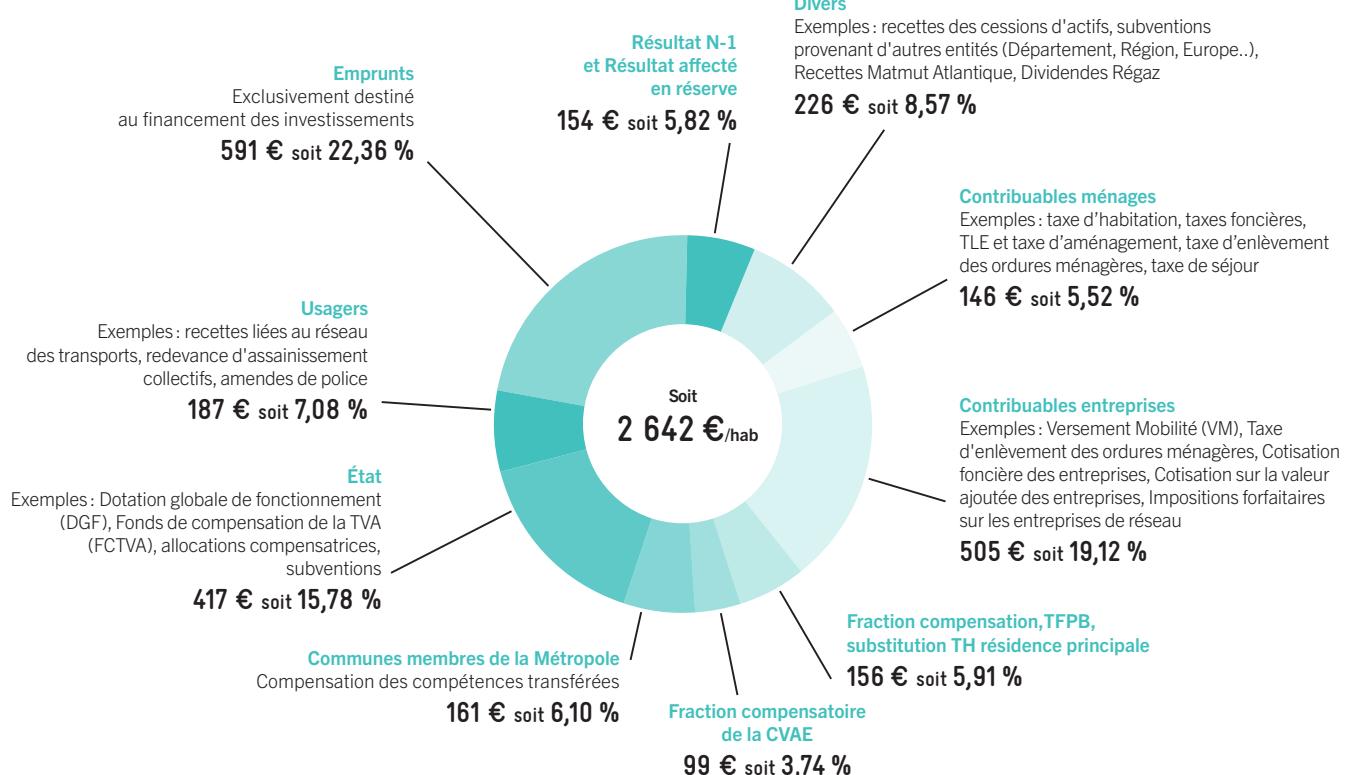
Masses budgétaires en flux réels consolidés du CA 2024 tous budgets confondus

Masses budgétaires et résultats 2024 :



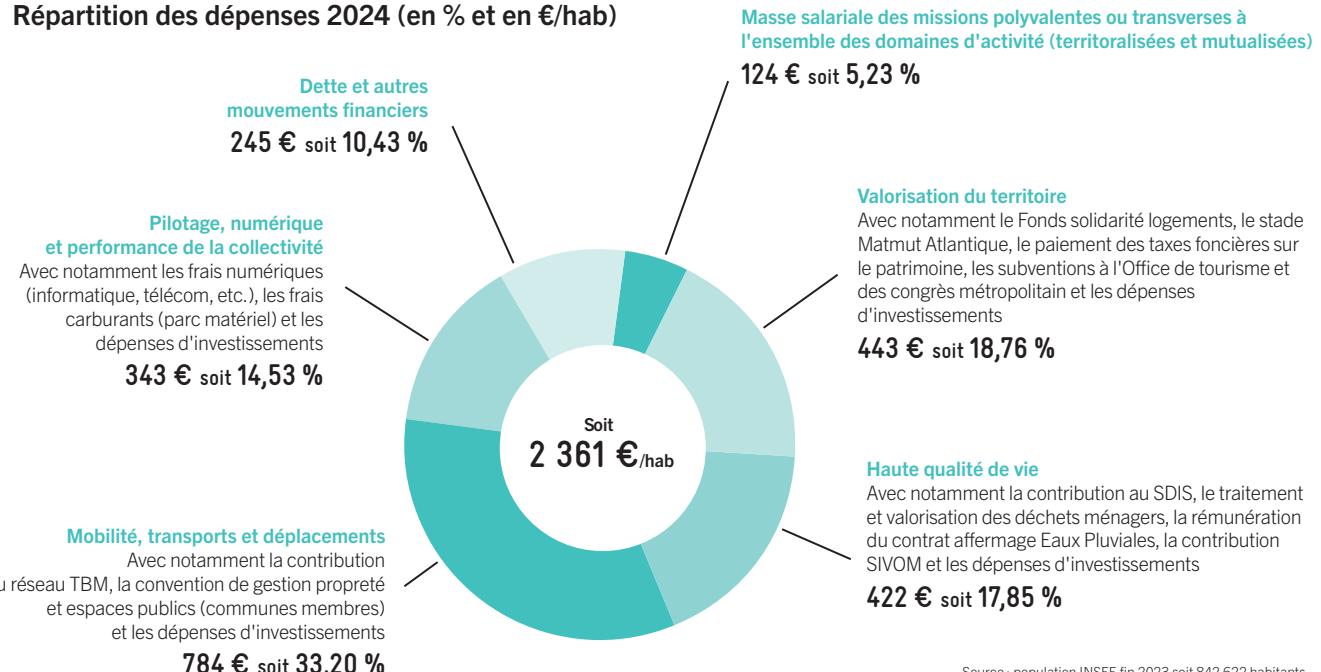
D'où viennent les recettes 2024 ?

Répartition des recettes 2024 (en % et en €/hab)



À quoi ont servi les dépenses 2024 ?

Répartition des dépenses 2024 (en % et en €/hab)



Des ratios de gestion qui évoluent sous l'effet d'une progression plus rapide des dépenses que des recettes, en raison de la bonne dynamique du programme d'équipement, couplée à une forte incertitude du projet de loi de finances pour 2025, qui nécessite une anticipation des volumes d'emprunts

Principaux ratios de gestion en M€ (*)	2023	2024	Evolution 2023/2024 en %
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actif)	1 408,22	1 423,82	1,11 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette	1 068,31	1 124,69	5,28 %
Épargne de gestion	339,91	299,13	-12,00 %
Frais financiers	21,94	34,37	56,66 %
Capacité d'autofinancement (Épargne brute)	317,97	264,76	-16,73 %
Remboursement en capital de la dette	96,95	113,41	16,98 %
Épargne nette (disponible)	221,02	151,35	-31,52 %
Épargne nette / dépenses d'investissement hors dette	30,22 %	20,28 %	-32,88 %
Encours de dette au 31 décembre	1 494,72	1 902,41	27,28 %
Capacité de désendettement (en années)	4,70	7,19	52,85 %

(*) montants arrondis

Un résultat net en progression avec un volume de recettes qui dépasse la barre des 2 Md€

Tous budgets confondus, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre et mouvements inter budgets, les **recettes réelles totales progressent de 10,93 %** en 2024 avec un montant annuel qui s'élève à **2 304,35 Md€**. De leur côté, les **dépenses réelles sont en hausse de 5,22 %** pour atteindre **2 018,69 Md€**.

Le fait marquant de la fin d'année 2024 a été la très forte incertitude entourant le projet de loi de finances pour 2025 et la censure du gouvernement Barnier. Dans ce contexte où la notation financière de la France était placée sous perspective négative voire dégradée, il était essentiel de sécuriser des volumes d'emprunts suffisants pour garantir la poursuite des investissements. Il a de plus été nécessaire d'anticiper davantage qu'en 2023, les procédures internes aux prêteurs s'étant allongées. Ceci a conduit à souscrire des emprunts fondés sur un point d'atterrissement en investissement encore plus haut et donc à emprunter davantage que les stricts besoins de l'année 2024, nourrissant notre fonds de roulement pour les années à venir.

Un excédent en section d'investissement est ainsi apparu, passant de -117,76 M€ en 2023 à 11,09 M€. C'est-à-dire que si les dépenses (hors dette) sont en hausse de 2,02 % avec 14,8 M€ supplémentaires pour atteindre 746,22 M€ de dépenses annuelles, l'important volume d'emprunt 2024 (504,94 M€ contre 330 M€ en 2023) fait plus que compenser ces dépenses et augmente significativement le résultat de la section d'investissement et donc **le résultat brut de clôture qui atteint 239,79 M€ (+82 %)**.

À noter par ailleurs que les résultats de clôture antérieurs ont un niveau plus important qu'en 2023 (-45,87 M€ contre -26,79 M€ en 2023).

Ainsi après prise en compte des restes à réaliser¹, **le résultat net de clôture de l'exercice 2024 ressort, tous budgets confondus, à 246,43 M€**, en augmentation de 128,58 % par rapport au résultat net fin 2023 (107,8 M€).

À noter par ailleurs que le **solde des restes à réaliser à financer fin 2024** s'élève à **6,64 M€**.

Ce résultat net intègre par ailleurs des situations très diverses selon les entités financières et se décompose de la manière suivante sur les principaux budgets de Bordeaux Métropole :

en millions d'euros (*)	Résultat brut fin 2024	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat net 2024	rappel résultat net 2023
Budget principal	112,71 M€	88,70 M€	101,06 M€	125,07 M€	7,36 M€
Budget Transport	18,47 M€	3,27 M€	1,00 M€	16,20 M€	3,79 M€
Budget Assainissement	25,74 M€	0,31 M€	-	25,43 M€	26,19 M€
Budget Déchets ménagers	73,52 M€	1,76 M€	0,00 M€	71,76 M€	63,30 M€
Budget Réseau de chaleur	3,73 M€	0,25 M€	-	3,48 M€	1,22 M€
Autres budgets	5,62 M€	6,80 M€	5,67 M€	4,49 M€	5,94 M€
TOTAL	239,79 M€	101,09 M€	107,73 M€	246,43 M€	107,81 M€

(*) montants arrondis

Le résultat net du budget principal augmente, passant de 7,36 M€ en 2023 à **125,07 M€** cette année (+ 128,6%). Cela s'explique tout particulièrement par une progression du recours à l'emprunt sur ce budget, comme évoqué plus haut.

¹ restes engagés fin 2024 dont les crédits seront reportés en 2025

**2 304 354 478 € de recettes
et 2 018 694 540 € de dépenses en 2024**

En M€ (*)	2023	2024	Evolution en %
Recettes réelles globales (y compris l'excédent affecté en réserve)	2 077,25	2 304,35	10,93 %
Dépenses réelles globales	1 918,62	2 018,69	5,22 %
Résultat de l'exercice	158,63	285,66	80,09 %
Résultat antérieur reporté	-26,79	-45,87	71,19 %
Excédent brut fin d'exercice	131,83	239,79	81,88 %
Solde des restes à réaliser (reports)	-24,03	6,64	-127,64 %
Excédent net fin d'exercice	107,82	246,43	128,56 %

(*) montants arrondis

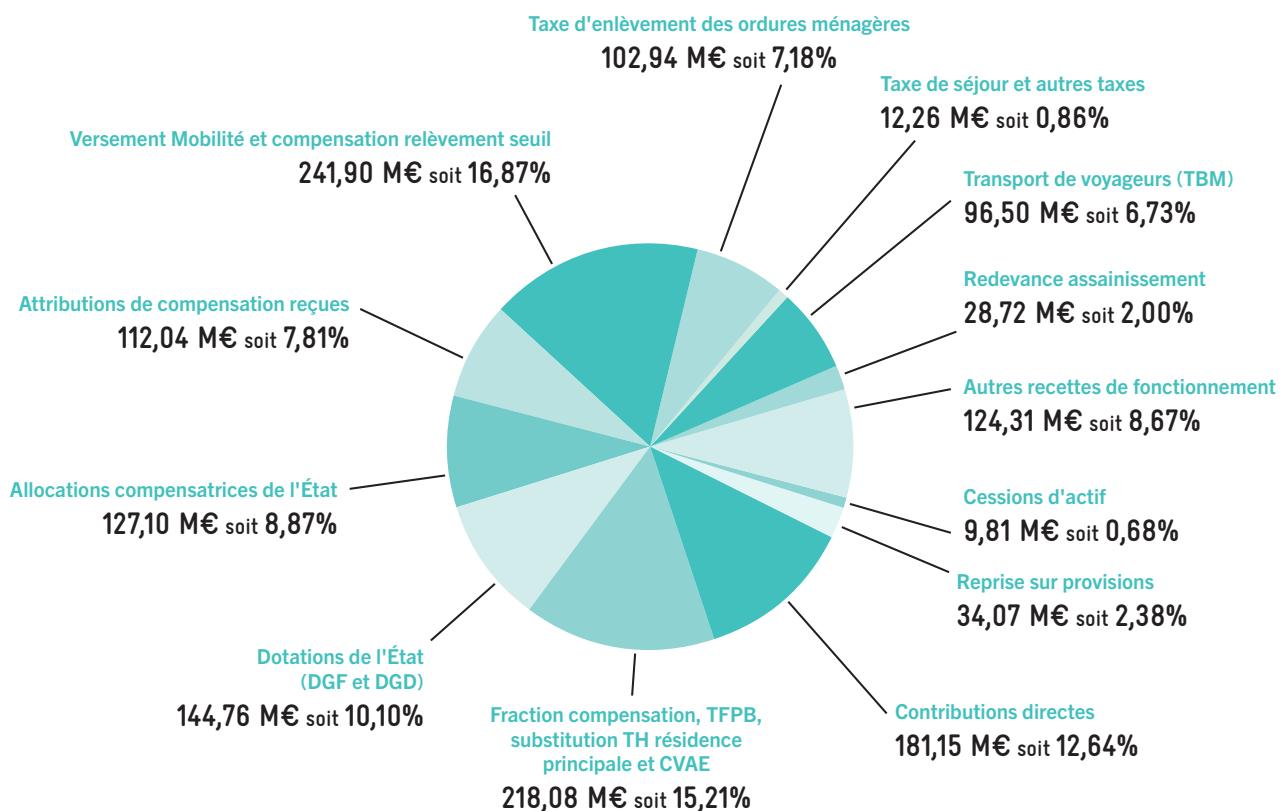
Des recettes de fonctionnement en hausse, malgré des dotaions d'État qui continuent de diminuer

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent au total à **1 433,64 M€**, contre 1 426,64 M€ en 2023, soit une augmentation de 0,49%.

Hors cessions d'actif (9,81 M€) et hors reprises de provisions (34,07 M€)², elles s'élèvent à 1 389,76 M€ en hausse de **3,15%** (1 347,36 M€ en 2023), portées essentiellement par la dynamique des recettes de la fiscalité directe (+ 8,02%) mais aussi de la fiscalité indirecte (+ 4,49%), tout comme des attributions de compensation reçues (+ 5,64%). À l'inverse les recettes transport de voyageurs TBM subissent un fléchissement significatif (- 11,13%).

Ventilation des recettes de fonctionnement (1 433,64 M€) en 2024

Répartition des recettes de fonctionnement 2024 (en % et en M€)



² Ces recettes présentant un caractère non récurrent sont toujours retraitées pour analyser la robustesse des épargnes.

Progression des ressources fiscales, mais des dotations qui poursuivent leur baisse

Hors attributions de compensations reçues, les recettes fiscales de la Métropole comprennent les contributions directes, les fractions de TVA (reçues en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales – THrp depuis 2021, et en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE depuis 2023), la fiscalité indirecte et autres fiscalités, les allocations compensatrices versées par l' État ainsi que la fiscalité affectée.

Les contributions directes proviennent d'une part de la **fiscalité dite «économique»**, perçue sur les entreprises, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), d'autre part de la **fiscalité dite «ménages»** perçue essentiellement sur les particuliers avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TA-TFPNB), et, à compter de 2024 de la **fiscalité dite «additionnelle» affectée** avec l'instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (TGEMAPI).

Depuis 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THrp), Bordeaux Métropole perçoit une **fraction de TVA nationale**.

Cette fraction de TVA versée en 2021 correspond au produit de THrp 2020 de Bordeaux Métropole (y compris les rôles supplémentaires perçus en 2021 au titre de 2020).

Depuis 2022 (année N), Bordeaux Métropole voit le montant de cette fraction de TVA évoluer de la dynamique de TVA effective entre l'année N-1 et l'année N.

En 2024, Bordeaux Métropole a donc perçu une fraction de TVA indexée de la dynamique effective de la TVA entre 2023 et 2024.

Depuis 2023, avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), Bordeaux Métropole perçoit une nouvelle **fraction de TVA nationale** en compensation de cette nouvelle suppression. Cette nouvelle fraction de TVA reçue comprend 2 parts :

- une part fixe qui correspond à la moyenne des montants de CVAE et de ses compensations effectivement perçues par Bordeaux Métropole en 2020-2021-2022 et qui auraient perçues en 2023 ;
- une part variable dans un fonds national d'attractivité économique des territoires qui est indexée.

La fiscalité indirecte et les autres fiscalités regroupent la taxe de séjour, le reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques ainsi que l'affectation à la Métropole du prélèvement opéré sur les communes pour insuffisance de logements sociaux (article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain-SRU).

Les allocations compensatrices versées par l' État sont réparties entre les allocations «ancien régime» avec les compensations relatives à la contribution économique territoriale (CET), aux taxes foncières sur les propriétés non bâties et, à compter de 2021, la compensation de CFE suite à l'abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels, les allocations compensatrices «nouveau régime» avec la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

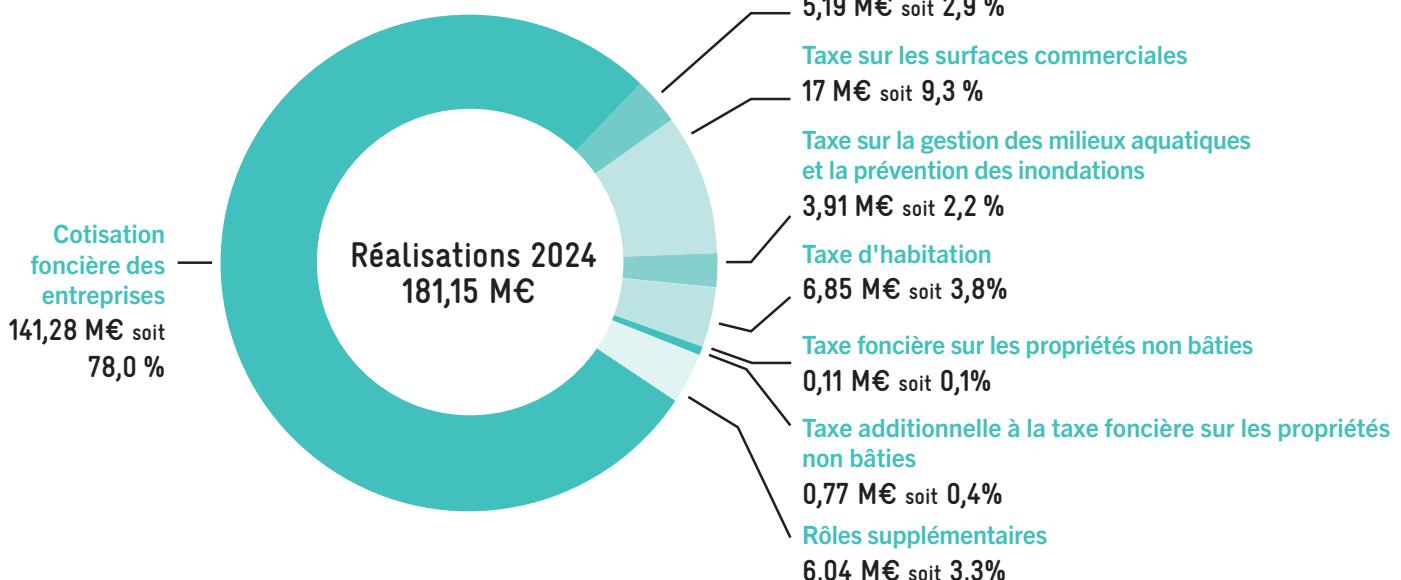
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que le versement mobilité (VM) constituent **la fiscalité «affectée»** perçue par la Métropole.

Par ailleurs, au titre des dotations versées par l' État, Bordeaux Métropole perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD) «transports scolaires».

Recettes fiscales et dotations (en M€)	2023	2024	Évolution de 2023 à 2024 (réalisé)	
	Réalisé	Réalisé	en valeur	en %
Contributions directes (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH, TFPNB, TA-TFPNB et rôles supplémentaires)	167,70	181,15	13,45	8,02 %
Fraction compensation, TFPB, substitution TH résidence principale	133,55	133,51	-0,04	-0,03 %
Fraction de TVA (en compensation de la suppression de la CVAE)	84,63	84,57	-0,06	-
Fiscalité indirecte et autres fiscalités (Taxe de séjour, jeux et paris hippiques et prélèvement SRU)	11,82	12,26	0,44	3,72 %
Allocations compensatrices versées par l'État	124,73	127,10	2,37	1,90 %
Fiscalité affectée (TEOM, rôles supplémentaires de TEOM, VT et compensation VT)	329,94	344,85	14,91	4,52 %
Dotations (DGF et DGD)	146,13	144,76	-1,37	-0,94 %
Total des recettes fiscales et dotations	998,50	1 028,20	29,70	2,97 %

En 2024, les **contributions directes** s'élèvent à **181,15 M€**. Elles ont augmenté de **8,02 %**, soit en valeur **13,45 M€**. Cela s'explique essentiellement par la **revalorisation des bases et les évolutions tarifaires sur les locaux professionnels** (+3,15 M€), la **variation physique des bases nette positive** (+4,04 M€), le produit de la taxe sur les surfaces commerciales **TASCOM** (+2,48 M€), le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau **IFER** (+0,24 €), le produit de Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations **TGEMAPI** (+3,9 M€) et des **rôles supplémentaires** (-0,37 M€).

Contributions directes

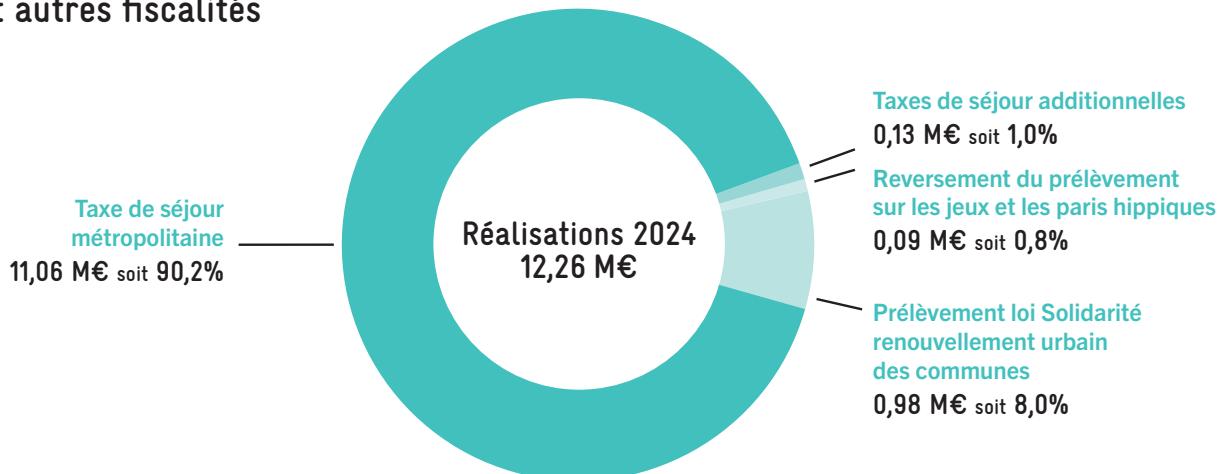


En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THrp), Bordeaux Métropole perçoit depuis 2021 une **fraction de TVA nationale**.

En 2023, le montant perçu de **133 M€** correspond à la perte de THrp constatée en valeur 2021 indexée de l'évolution positive de la TVA nationale nette entre 2023 et 2024 (soit +0,84% en variation à fin 2024), cela représente 9,61 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes.

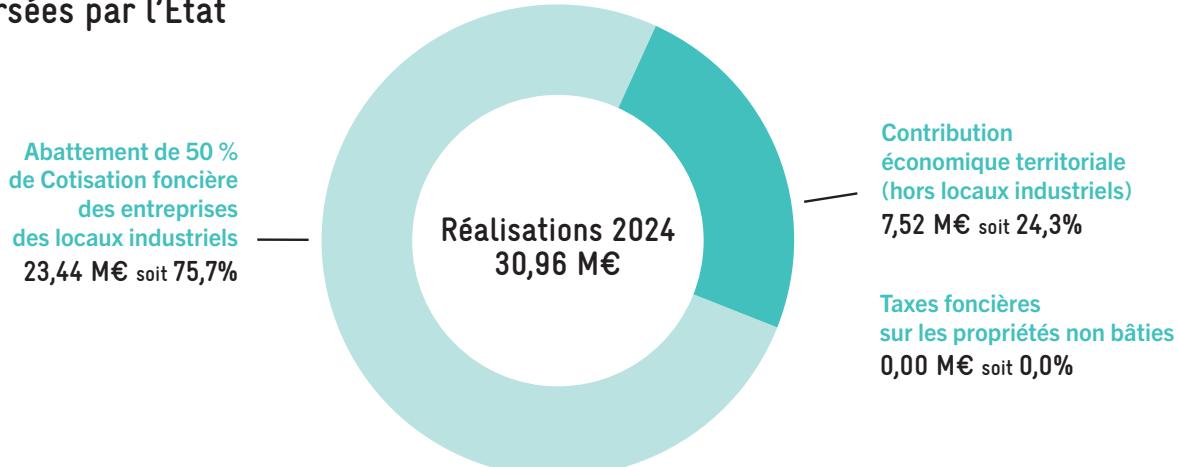
Les produits de la **fiscalité indirecte** représentent **12,26 M€** en 2024 soit une progression de **3,72%** par rapport à 2023, dont **0,51 M€ de taxe de séjour supplémentaire**.

Fiscalité indirecte et autres fiscalités



Les **allocations compensatrices** versés par l'État s'élèvent au total à **30,96 M€**, avec comme éléments majeurs en 2024 : la compensation d'exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 € (instituée par l'article 97 de la loi de finances pour 2018). En 2024, cette compensation progresse de **0,98 M€** (7,35 M€ en 2024 pour 6,37 M€ en 2023) et la perception sans minoration de **la compensation de CFE au titre de l'abattement de 50 % des locaux industriels** (+1,68 M€).

Allocations compensatrices versées par l'État



Le Versement Mobilité (VM)

Sur la base du taux de 2% qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la métropole, le produit du VM s'élève en 2024 à 240,91 M€ et la compensation versée par l'État pour relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés à 1 M€, soit un produit total de 241,91 M€, en hausse de 4,62% par rapport à 2024.

Versement Transport 240 909 693 €,
en augmentation de 4,64 %

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2024, le produit de la TEOM s'est élevé à 102,94 M€, contre 98,73 M€ en 2023, soit une augmentation de 4,27% (+2,14% en 2023).

Cette augmentation de 4,22 M€ découle essentiellement de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 3,9%, soit + 3,13 M€ ainsi que de la variation physique des bases servant d'assiette à la TEOM pour + 1,22 M€.

Recette TEOM : 102 944 344 €,
en hausse de 4,27 %

Des dotations de l'État en légère diminution

Le produit des dotations versées par l'État en 2024 représente au total 146,76 M€, dont 140,98 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et 3,77 M€ de dotations générales de décentralisation (DGD) « transports scolaires ». Ces dotations diminuent de 0,94% par rapport au total versé en 2023 (146,13 M€).

Hors attributions de compensation de fonctionnement reçues, dans l'ensemble contributions directes/ Dotation globale de fonctionnement/ Fractions de TVA, la part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue passant de 37,52% en 2015 à 26,64% en 2024, ce qui traduit tout à la fois une moindre dépendance de la Métropole vis-à-vis des dotations de l'État, un moindre lien avec l'économie du territoire (la TVA se substituant aux contributions directes) et la baisse du soutien de l'État malgré le dynamisme de sa population (+74 511 habitants DGF sur la période 2017-2024).

La baisse de la DGF s'élève à -1,38 M€, elle se décompose essentiellement en :

- une progression nette de la **dotation d'intercommunalité** de 0,45 M€ du fait essentiellement de la dynamique de population (+ 12 751 habitants DGF),

- une minoration de la **dotation de compensation** de 1,82 M€.

Comme les années précédentes, cette minoration finance la péréquation horizontale et vient abonder principalement les dotations de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale.

Augmentation des recettes du réseau TBM

Au budget annexe Transports, les **recettes de transport de voyageurs (réseau TBM)** exécutées s'établissent à 96,50 M€ (y compris les soldes des rattachements de produits), soit une augmentation de 10,72% par rapport au montant qui avait été exécuté au compte administratif 2023 (87,26 M€). La constante progression des recettes démontre une réelle dynamique de la fréquentation du réseau.

Le montant définitif des recettes du réseau TBM sera arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2024 de la délégation de service public de transport de personnes, actuellement en cours d'élaboration.

Important : la diminution affichée de 11,13% des recettes de transport de voyageurs (réseau TBM) est purement faciale puisque l'année dernière en plus des 87,16 M€ se rajoutait des recettes à hauteur de 21,33 M€ liées à l'**exploitation du réseau et à des effets de régularisation réalisés dans le cadre du décompte général du précédent contrat de délégation de service public** (soit un montant global en 2023 de 108,59 M€).

Recettes du réseau TBM : 96 498 242 €
en progression de 10,72 %

Des cessions en net recul

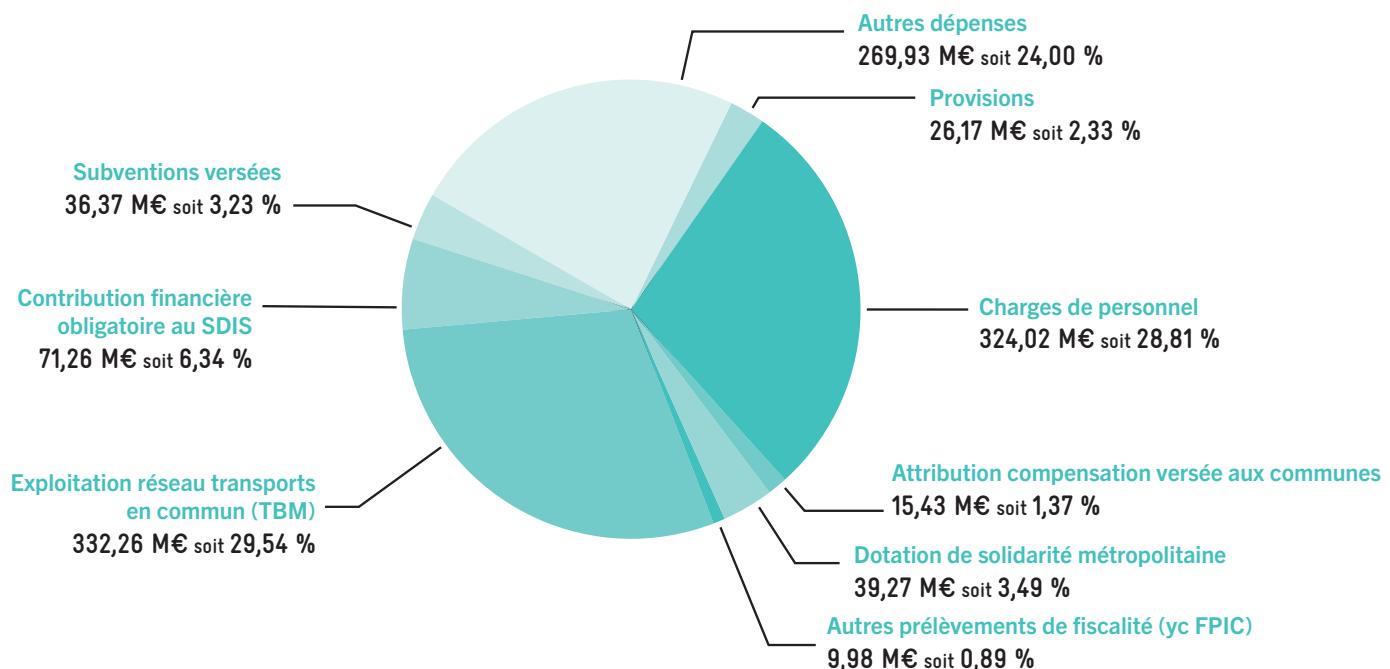
Parmi les recettes non récurrentes, les cessions d'actifs baissent fortement de 46,74% avec 9,81 M€ au cours de l'exercice 2024 (18,42 M€ en 2023).

Il s'agit essentiellement de parcelles vendues sur la commune de Blanquefort à la société Bardinet, lui permettant ainsi de construire un nouveau site de production et de logistique d'un montant de 1,73 M€; l'équivalent de 0,93 M€ de biens mobiliers cédés auprès du Commissariat aux Ventes dans le cadre d'enchères publiques ou de remboursements de sinistres versés par des compagnies d'assurances ; la vente dans le cadre de la politique foncière métropolitaine, d'un immeuble situé rue Georges Clémenceau à la ville du Haillan, en vue de la réalisation d'un équipement public communal d'un montant de 0,87 M€ ; 0,71 M€ concernant la valeur d'un terrain, sur la commune de Pessac Avenue Bougnard, ayant fait l'objet d'un échange avec une autre parcelle dans la même avenue appartenant à la société Villa 56. Cet échange permet de créer une marge de recul aménagée en espace vert entre les futures constructions du projet PAE du Pontet et la ligne de tramway ; 0,61 M€ pour la vente dans le cadre de la politique foncière métropolitaine, d'un terrain nu à la ville de Mérignac, en vue de la réalisation d'un projet de réalisation d'équipements sportifs communaux ; 0,56 M€ pour un terrain vendu, à Blanquefort, à La Toque Cuivrée ; 0,48 M€ pour un terrain vendu, rue Jean Duvert à Blanquefort, à La Holding Laplacette.

Des dépenses de fonctionnement en augmentation

Hors frais financiers (34,37 M€) et hors dotations aux provisions (26,17 M€), elles s'élèvent à **1 124,69 M€** en hausse (+ 6,33%) par rapport à l'année précédente (1 033,17 M€). Avec un patrimoine croissant à entretenir et les effets de l'inflation, les dépenses de fonctionnement continuent de progresser à l'instar notamment des charges d'exploitation du réseau des transports en commun qui s'accroissent de 19,54 M€ (+62,73 M€ l'année précédente), et de façon générale des services urbains (eau et déchets). Les dépenses de personnel progressent aussi de 24,72 M€ (+18,48 M€ en 2023), sous l'effet principal de la revalorisation salariale et du régime indemnitaire, ainsi que de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire. Il en est de même des autres charges à caractères général qui progressent de 26,37 M€ (+26,96 M€ en 2023). Les subventions versées connaissent aussi un rebond de près de 3,07 M€ (-6,77 M€ l'année dernière).

Ventilation des dépenses de fonctionnement hors frais financiers (1 124,69 M€)



Des charges de personnel en hausse de 8,26 %

Les **charges de personnel** se sont élevées à **324,02 M€** en 2024, + 24,72 M€ par rapport à 2023, soit une progression de **8,26 %**. Elles représentent **27,95 % des dépenses réelles de fonctionnement** de l'établissement (28,03 % en 2023).

Cette dynamique d'augmentation est notamment la conséquence des mesures nationales statutaires de rattrapage du pouvoir d'achat dans le contexte d'inflation intervenu dès 2022.

Au titre de 2024, les mesures nationales ont impacté les dépenses de la collectivité de près de 5 M€ soit 1/5e de l'augmentation globale constatée, cumulant les effets en année pleine des mesures intervenues à l'été 2023, notamment les **revalorisations du point d'indice et des grilles de catégorie B et C** pour 2,2 M€; ainsi que la revalorisation générale de + 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un coût de 2,5 M€.

L'année 2024 a été également marquée par la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC) au bénéfice des agents métropolitains avec une complémentaire santé et une couverture prévoyance à adhésion obligatoire

à compter du 1^{er} janvier. Ce dispositif succède au régime facultatif qui préexistait sur la santé. Le coût de ce dispositif s'élève à 4 M€. L'adhésion obligatoire à la complémentaire santé a permis un élargissement du nombre de bénéficiaires et donc du taux de couverture. Désormais, tous les agents, y compris les agents temporaires, cotisent à la complémentaire.

Le chantier de refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (dit RIFSEEP) délibéré en 2023 a impacté le budget 2024 dans son extension en année pleine, notamment la mise en œuvre de l'alignement des montants entre les différentes filières de la catégorie A, une revalorisation au bénéfice des agents des catégories B et C et l'introduction de l'indemnitaire de grade. Au global, le coût des nouvelles mesures s'élève à près de 3,5 M€ pour 2024.

La croissance des effectifs permanents est plus soutenue que les exercices antérieurs à hauteur de 3,7 %. Elle traduit l'accélération des recrutements décidés notamment à la mise en œuvre du Codev 6 complétés de postes financés via les révisions de niveaux de services des communes.

Le cycle 8 de mutualisation, issu des effectifs des villes de Bruges, Cenon, Artigues et Mérignac est valorisé à 0,4 M€ et a concerné 7 ETP. Bordeaux Métropole poursuit son engagement en matière de politique d'insertion, notamment en matière d'apprentissage en consacrant plus de 1,75 M€ à ce dispositif. Avec 125 apprentis recrutés au sein des services, les dépenses ont ainsi progressé de 20%.

Après une année de baisse, le taux d'absentéisme pour raison médicale repart à la hausse en 2024, pour s'établir à 9%, soit une hausse de 0,14% par rapport à 2023 (8,86%).

Bordeaux Métropole obtenu en 2019 les labels « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité » délivrés par l'association française de normalisation (Afnor) et a fait le choix de déposer une nouvelle candidature au double label en juin 2023. Les conclusions de l'audit de renouvellement ont été positives et les Labels Diversité et Égalité ont été confirmés respectivement en mai et septembre 2024, pour une nouvelle durée de 4 années.

Bordeaux Métropole continue d'assurer son rôle de redistribution

Les **dépenses dites de « redistribution » brutes** de fonctionnement, composées des versements au titre de l'Attribution de Compensation (AC), de la Dotation de solidarité métropolitaine (DSM), s'élèvent à **54,7 M€** (contre 53,92 M€ en 2023), dont **15,43 M€ au titre des AC** en fonctionnement et **39,27 M€ de DSM** versées aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également la **part métropolitaine du FPIC (7,88 M€)**, les **dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 62,59 M€** (61,79 M€ en 2023, 60,65 M€ pour 2022, 61,06 M€ en 2021, 60,71 M€ en 2020, 59,77 M€ en 2019, 58,65 M€ en 2018, 58,44 M€ en 2017, 63,90 M€ en 2016 et 93,31 M€ en 2015).

Elles représentent **5,56 % des dépenses hors frais financiers** (contre 5,78 % en 2023).

Concernant les AC, les **mécanismes financiers mis en place dans le cadre de métropolisation ont conduit la majorité des communes à verser une AC à la Métropole à compter de 2016, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015**. En 2024 tout comme l'année précédente, Bordeaux Métropole a reçu de 20 communes une AC en fonctionnement de 112,04 M€, et inversement, a payé 15,43 M€ d'AC aux 8 autres communes, soit une recette nette d'AC en fonctionnement de 96,60 M€ reçue par notre Établissement.

S'agissant de la **DSM (39,27 M€)**, elle augmente de **2,53 % par rapport à l'année précédente, et représente l'équivalent de 45,82 €/hab versés en 2024**.

Une métropole solidaire de ses communes : **45,82 €/hab** reversés par Bordeaux Métropole en 2024 aux communes membres au titre de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)

Concernant le **FPIC**, le prélèvement opéré sur l'ensemble intercommunal (28 communes + Bordeaux Métropole) s'est élevé à **-13,93 M€** (-13,34 M€ en 2023), dont **-7,88 M€ mis à la charge de Bordeaux Métropole** (-7,87 M€ en 2023) et **-6,04 M€** à celle des communes membres (- 5,47 M€ en 2023).

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2024, cette exonération est totale pour toutes les communes en dotation de solidarité urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la dotation de solidarité rurale cible (DSR cible).

Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon (- 0,18 M€) et Lormont (- 0,17 M€) du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit un montant total de - 0,36 M€ intégré dans ce prélèvement de - 7,88 M€.

Une métropole solidaire contribuant à la péréquation nationale en faveur des territoires disposant de moins de ressources : **7,88 M€** reversés

Des dépenses du réseau TBM en hausse

Au titre de la gestion du **réseau des transports en commun TBM**, les mouvements relatifs à la **contribution forfaitaire d'exploitation (CFE et CET)** versée au délégataire KBMM, comptabilisés sur l'exercice 2024 s'établissent à **332,26 M€**, constituant 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement avant les dépenses de personnel. En première lecture, l'impact comptable de l'exploitation du réseau est en hausse de **6,25 %** par rapport au montant exécuté en 2023 de 312,72 M€.

Le **développement de l'offre de service proposé** au sein du nouveau contrat de délégation de service public ainsi que la **très forte hausse des indices** (énergétiques notamment) expliquent cette forte variation.

Le **montant définitif des dépenses versées** au délégataire KBM sera arrêté à l'issue des opérations de **clôture annuelle des comptes 2024** de la délégation de service public de transport de personnes, actuellement en cours d'élaboration.

Une contribution obligatoire au budget du SDIS encadrée par la loi

Concernant la défense contre l'incendie, la **contribution obligatoire au SDIS** (service départemental d'incendie et de secours de la Gironde) s'est élevée à **71,26 M€**. Elle augmente de 6,39% par rapport à 2023 (66,78 M€).

Des dispositifs de soutien aux acteurs économiques augmentent en soutien aux acteurs publics et privés

Le montant des **subventions versées aux organismes publics et aux associations** a augmenté (+ 9,21 %) à hauteur de **36,37 M€** par rapport aux versements de 2023 (33,30 M€).

Cette augmentation de 9,21 % constatée en 2024 s'explique principalement par la hausse des subventions versées aux organismes publics telles que le RER Métropolitain, METPARK et la participation GEMAPI ainsi que les nouveaux dispositifs comme les aides aux cimetières communaux ou à l'industrie créative et au cinéma.

En 2023, Bordeaux Métropole a réceptionné **804 demandes de subventions** pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2023 (708 demandes).

En 2024, les subventions aux organismes de droit privé associations, entreprises et particuliers (22,23 M€) représentent 61 % des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice. Le montant des subventions versées aux associations en 2024 s'élève à 21,57 M€, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2024 ou de soldes de subventions versées antérieurement. Elles sont stables par rapport à 2023 (21,64 M€ en 2023).

Les subventions aux entreprises sont en augmentation en 2024 notamment avec l'aide à l'industrie créative et au cinéma (au global 0,65 M€ en 2024 contre 0,19 M € en 2023).

Les dépenses courantes de fonctionnement en hausse

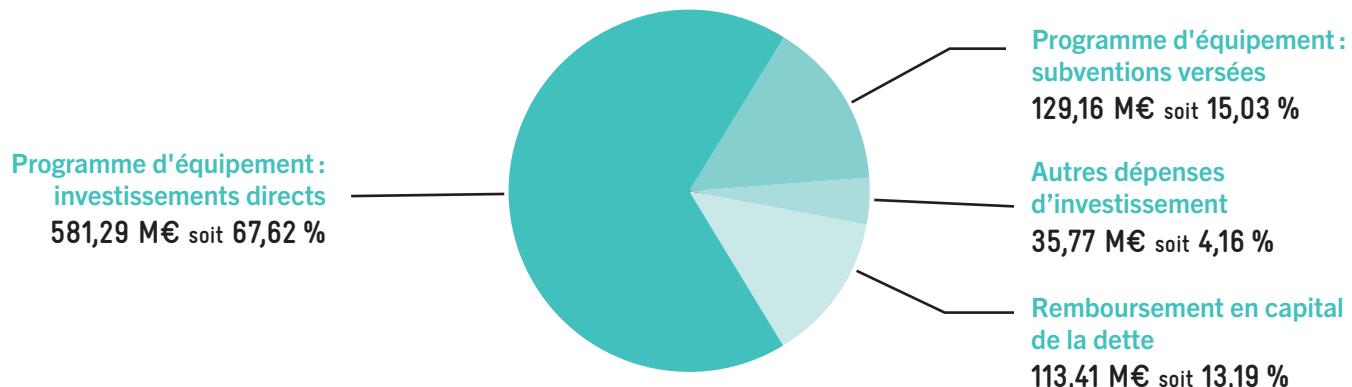
Tous budgets confondus, les **dépenses courantes de fonctionnement** (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage...), s'élèvent à **190,49 M€**. Elles sont en hausse de **1,85 %** par rapport à 2023 (187,03 M€).

Parmi ces dépenses, figurent, **29,04 M€ de dépenses d'énergie, de fluide et de fournitures, 44,78 M€ de prestations d'entretien et de réparation, 15,50 M€ de remboursement de frais** dont 6,8 M€ remboursés aux communes dans le cadre des conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propriété, plantations et mobilier urbain, **15,17 M€ de locations et charges locatives** et **19,96 M€ de prestations de services**.

Les dépenses réelles d'investissement poursuivent leur progression, sous l'effet du dynamisme du programme d'équipement

En 2024, le montant total des dépenses d'investissement continue sa progression avec un volume de **859,63 M€**, soit une augmentation de **3,77%** par rapport à l'année dernière.

Ventilation des dépenses d'investissement (859,63 M€) :



Hors remboursement de la part en capital de la dette (113,41 M€ en 2024 contre 96,95 M€ en 2023), les **dépenses d'investissement** représentent **746,22 M€**, en progression de **2,02%** (après +15,97% l'année précédente), provenant d'une nouvelle dynamique du programme d'équipement⁴ (+6,05%) porté avant tout par les subventions d'équipement versées, en progression à elles seules de 31,16%. S'ajoutent les dépenses d'immobilisations financières dont le volume baisse et qui passe de 33,10 M€ en 2023 à 9,73 M€ au cours de 2024.

Les dépenses réelles d'équipement, y compris les subventions d'équipement et fonds de concours, s'élèvent à 710,45 M€ (669,90 M€ en 2023), ce qui représente une hausse en volume de 40,55 M€, (soit +6,05%).

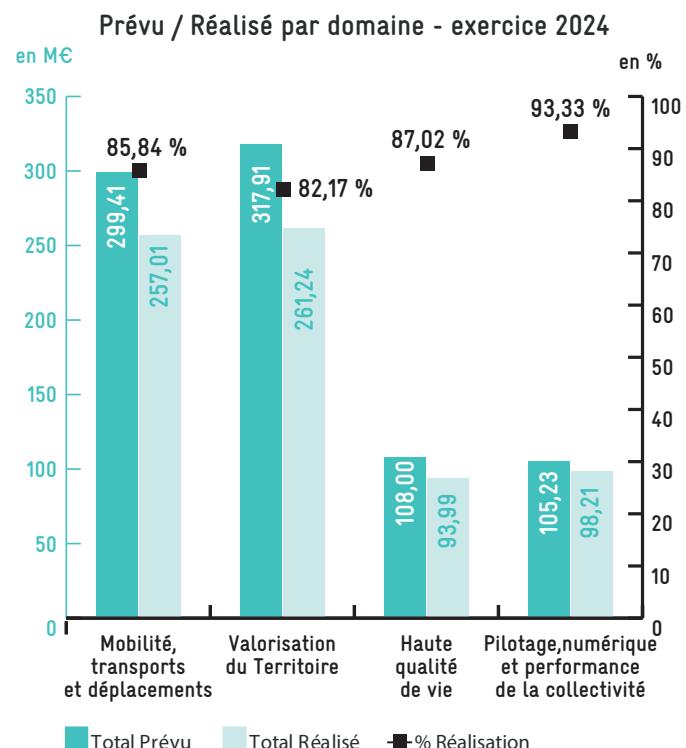
Le rythme des investissements de l'années 2023, se poursuit sur l'année 2024, avec un accroissement des subventions versées et une croissance des dépenses d'équipements moindre qu'en 2023 (1,73% en 2024 contre 22,11% en 2023).

La réalisation des crédits votés

Le pourcentage des **crédits mandatés** ressort à **85,54%** en 2024, en augmentation de **9,42 points** par rapport à 2023 qui était de 76,12% avec un taux proche quelle que soit la nature des investissements.

Ainsi le **taux de réalisation des investissements directs** progresse à **85,64%**, soit **7,46 points**, alors que le **taux de réalisation des investissements indirects** augmente avec **21,02 points** (**87,07% en 2024** contre 66,05% en 2023). Même si notre Établissement a peu de maîtrise sur les appels de fonds de ces participations, il n'en demeure pas moins que leur évolution vient impacter le taux de réalisation 2024.

Au cours de l'exercice 2024, tous budgets confondus, le taux de réalisation de **85,54%**, se répartit par grande politique de Bordeaux Métropole de la manière suivante :



• Dépenses d'équipement en 2024 :

710 449 276 €

• 4,5 Md€ de dépenses d'équipement mandatées depuis 2017

⁴ Les dépenses d'équipement regroupent les chapitres 20,21, 204 et 23.

Le programme d'équipement par grande politique

En millions d'euros	Montants réalisés 2024	Part du réalisé dans le total 2024 en %
Haute qualité de vie	93,99	13,23 %
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	98,21	13,82 %
Mobilité, transports et déplacements	257,01	36,18 %
Valorisation du territoire	261,24	36,77 %
TOTAL	710,45	100,00 %

Durant l'exercice 2024, près de 72,95 % (77,23 % l'année précédente) des dépenses du programme d'équipement, investissements directs et indirects confondus, se sont concentrées sur 2 domaines d'activité, à savoir :

- La politique **Valorisation du territoire**, cumulant **36,77 % des dépenses d'équipement 2024** (261,24 M€),
- La politique **Mobilité, transports et déplacements** avec plus de **36,18 % des dépenses d'équipement 2024** (257,01 M€).

Mobilité, transports et déplacements (257,01 M€)

Le domaine **itinéraires et voies** globalise **143,02 M€** d'investissements, ce qui représente 55,64 % des investissements 2024 du domaine, parmi lesquels :

- Les dépenses d'aménagements **voie de proximité** ont représenté **58,21 M€** en 2024, en hausse de 32,9 % par rapport à 2023 (43,8M€). Les réalisations **du FIC (fonds de proximité voirie)** atteignent **48,69 M€** contre 35,01 M€ en 2023 et les **dépenses d'aménagements de proximité** s'établissent à **4,7 M€** (après 2,61 M€ en 2023),
- **35,95 M€** de dépenses pour **l'entretien et la réhabilitation des ponts**, et notamment 32,84 M€ de dépenses pour la construction du Pont Simone Veil, pour terminer la poursuite des travaux de construction de l'ouvrage,
- **17,26 M€** de contribution aux **travaux d'aménagement de voirie intercommunale**,
- **11,02 M€** pour les **opérations de renouvellement de mobilier urbain et de plantations**,
- **3,81 M€** pour les opérations de modernisation des armoires de contrôle, de mise en conformité et la politique de suppression des **carrefours à feux**,
- **1,5 M€** de contribution aux **travaux d'amélioration de la rocade**, conformément au partenariat signé avec l' État, avec la poursuite de la mise à 2x3 voies (travaux entre les échangeurs n°7 et 5).

Les **transports en commun** concentrent près de 39,09 % des investissements 2024 du domaine, soit **100,46 M€** (159,20 M€ en 2023), avec principalement :

- **32,9 M€** pour les travaux du projet de **bus express entre Saint-Aubin de Médoc et la gare de Bordeaux** ;

- **18,89 M€** pour financer les opérations liées à la mise en œuvre du **RER métropolitain** (étude de préfiguration, Axe Libourne-Arcachon, PEM Talence Médoquine, ...);
- les travaux de **restructuration du dépôt de bus Lescure** et de **création d'un 3^e dépôt** ont mobilisé une enveloppe de **13,29 M€** ;
- **6,71 M€** pour financer les **opérations de maintenance** nécessaires au bon fonctionnement du tramway (réparation de rail, reprise des carrefours APS, travaux hydrauliques sur les ponts tournants,);
- **6,58 M€** pour finaliser les marchés liés à l'**amélioration de la desserte de l'aéroport** ;
- **3,2 M€** pour financer les études relatives aux **7 prochaines lignes de bus express** ;
- **2,74 M€** de dépenses affectées à l'**amélioration de la vitesse commerciale du réseau de bus**.

Les **déplacements et stationnement** ont donné lieu à **13,53 M€** de dépenses, dont principalement :

- **4,67 M€** ont été mobilisés pour le déploiement du **Plan marche**. La poursuite des études et la mise en œuvre des premiers travaux du **Réseau Vélo Express** (ReVE) ont également mobilisé **4,38 M€** de crédits ;
- La **mobilité électrique** aura mobilisé une enveloppe de **1,62 M€** pour notamment accompagner le déploiement de nouvelles bornes de recharge électrique conformément à la dynamique impulsée par le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique.

Valorisation du territoire (261,24 M€)

Les dépenses d'équipement effectuées au sein de la politique **Valorisation du territoire** ont été principalement destinées à l'**habitat, le logement et le renouvellement urbain** avec 29,76 % des dépenses totales de la politique Valorisation du territoire (contre 23,11 % en 2023) et à l'**aménagement urbain et patrimonial** avec 25,11 % (29,43 % l'année dernière), suivi par la **croissance des entreprises et du territoire** comptabilisant 14,71 % des dépenses (9,48 % en 2023), la **politique foncière** avec 10,92 % (17,55 % en 2023), le **rayonnement métropolitain** avec 5,96 %, mais aussi les **grandes infrastructures** avec 5,21 %.

L'habitat, le logement et le renouvellement urbain concentrent **77,76 M€** de dépenses, dont :

- **52,83 M€** au titre des **soutiens à l'habitat** (36,48 M€ en 2023 soit + 45 %) dont :
 - Près de **29 M€** (+38 %) pour le développement de l'offre sociale du parc public avec 3 536 logements agréés (2 896 en 2023 soit +22 %) dont 16 % pour les plus modestes, 59 % des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe des bailleurs, 466 logements financés pour des réhabilitations et 53 demandes de financement au titre du Prêt taux zéro de Bordeaux Métropole (787 depuis 2016). En 2024, ont ainsi été versés près de 15 M€ au titre des aides à l'équilibre d'opération et 6,4 M€ au titre de la délégation des aides à la pierre. Aquitanis a bénéficié de 6,5 M€ d'aides notamment pour la réhabilitation du parc. 330 k€ ont été versés au titre du PTZ,
 - Près de **20 M€** (21,3 M€ en intégrant les aides du plan climat logement-copropriétés) au titre de l'amélioration durable du parc privé avec 1 781 logements agréés dont 1 423 en copropriétés et 6 dispositifs d'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage de la métropole (PIG, l'OPAH du Burck à Pessac/Mérignac, l'OPAH copropriétés dégradées Bordeaux, l'OPAH copropriétés multisites (Bordeaux, Floirac, Le Bouscat), le POPAC métropolitain et le plan de sauvegarde de Palmer soit 3 M€) et une très forte montée en puissance de la délégation des aides à la pierre de type 3 (13 M€) et la concession d'aménagement du centre ancien de Bordeaux (3,25 M€),
 - **4,7 M€** au titre des actions en faveur des gens du voyage et de l'habitat solidaire avec notamment la livraison de l'aire de grand passage de Mérignac (200 places), les travaux de réhabilitation lourde de l'aire permanente de Villenave-d'Ornon (30 places). Par ailleurs les expérimentations d'ETI et LTI ont mobilisé 147 k€ avec fin 2024 217 places en LTI en service dans 30 biens métropolitains et 32 unités de vie de 97 places en ETI.

• **24,93 M€** de dépenses réalisées dans le cadre de la **politique de la ville** (18,12 M€ en 2023), dont 920 k€ versés aux partenaires des contrats de ville et 24 M€ pour favoriser le renouvellement urbain avec notamment :

- **6,2 M€** pour la rénovation de Bordeaux les Aubiers avec les premières réalisations d'espaces publics, la livraison du groupe scolaire, le démarrage de la construction du siège de la CPAM et la démolition de la dalle d'Aquitania ;
- **5,5 M€** pour le quartier Avenir à Bassens et le démarrage des travaux de voiries et de réhabilitation des logements ;
- **3,5 M€** de participations ont été versés aux bailleurs en soutien de leur opérations de démolition, réhabilitation et renouvellement de l'offre sur les projets de renouvellement urbain
- **3,44 M€** pour l'opération Benauge-Joliot Curie sur les 3 villes de Cenon, Bordeaux et Floirac avec la poursuite de la réhabilitation de la cité blanche, la réhabilitation de la tour Epicéa et la poursuite de la démolition des tours Sellier et de la passerelle piétonne boulevards ;
- **1,3 M€** d'action d'accompagnement pour Floirac Dravemont le démarrage de la construction de la halle commerciale et la démolition de la résidence Clos des Vergnes et de l'école Camus ;
- **1,06 M€** pour le quartier Carriet à Lormont avec en sus des travaux d'espaces publics suite à la fin des relogements sur le Haut Carriet l'engagement des démolitions ;
- **0,78 M€** pour Cenon Palmer avec la poursuite des travaux d'espaces publics et la démolition de 180 logements et la réhabilitation de 816 logements par Domofrance ;

L'aménagement urbain et patrimonial comptabilise **69,33 M€** de dépenses réalisées en 2024, avec notamment :

- **17,5 M€** de participation à l'équilibre et à la réalisation d'ouvrages (équipements publics), selon le traité de concession d'aménagement avec la SPL La Fab, dont **8,6 M€** destinés à l'opération « **Mérignac-Soleil** », **3,7 M€** pour l'opération sur le centre-ville du Haillan, **2,9 M€** pour l'opération Bruges Terrefort et **1,6 M€** pour le groupe scolaire de l'opération Cœur de ville à Gradignan. À ces sommes s'ajoutent le financement des études pré-opérationnelles au titre du programme **Habiter, s'épanouir** et du programme **Entreprendre, travailler**, versés à la SPL La Fab soit **4,26 M€**,
- **15,67 M€** ont été versés dans le cadre de l'**OIN** dont 2,46 M€ pour le protocole partenarial, 6,6 M€ selon le protocole cadre portant sur la réalisation de la **ZAC Garonne-Eiffel** (en recettes l'encaissement de la participation de la ville de Bordeaux au titre du Groupe Scolaire Marie de Gournay 2,3 M€) et 6,6 M€ au titre du protocole de la **ZAC Saint Jean Belcier**,
- **9,4 M€** de dépenses d'acquisitions de fonciers, d'études, d'aménagements d'espaces et équipements publics y compris du groupe scolaire 1 livré à la rentrée 2024 (pour 4,7 M€) sur le **secteur Brazza**,

- **5,47 M€** ont été versés pour la **ZAC Bastide Niel** dont près d'1 M€ à la SNCF au titre de la reconstitution d'offre dans le cadre des acquisitions du faisceau ferroviaires et 4,47 M€ de participation au concessionnaire dans le cadre de l'avenant au traité (délibération 2024-204 du 12 avril 2024),
- **4,47 M€** de travaux concernant le **PAE Bassins à flots** (en recettes la perception de 540 k€ de participation des pétitionnaires et 1,94 M€ de la ville de Bordeaux au titre du groupe scolaire Modeste Testa),
- **Près de 4 M€** au titre des réalisations du PAE Ausone à Bruges et **1,52 M€** pour celui du Chay au Taillan-Médoc (216 k€ de participations encaissées sur ces deux opérations en 2024),

La croissance des entreprises et du territoire avec **38,43 M€** et notamment :

- **12,49 M€** pour les dépenses liées à l'**OIM Bordeaux Aéroparc** dont **7,66 M€** pour l'acquisition d'îlots foncier dans le cadre de l'opération OIM Bordeaux Aéroparc (dont **4,4 M€** pour avenue Touban secteur Drolin à Saint-Médard-en-Jalles),
- **11,17 M€** pour les dépenses liées à l'**OIM Bordeaux InnoCampus** dont **0,28 M€ d'études** (poursuite de l'étude de la maîtrise d'œuvre urbaine et des plans de gestion des compensations environnementales extra-rocade), **3,56 M€ d'acquisitions foncières** (Pessac et Talence, Gradignan Solarium et Avenue Gustave Eiffel notamment), **7,21 M€** pour la poursuite de travaux d'aménagement (passerelle A63, Voie verte et MESIL Paillièr Pessac notamment),
- **4,86 M€** dans le cadre d'aménagement de zone d'activité économique,
- **1,79 M€** pour l'acquisition et cessions foncières de zones d'activités,
- **1,7 M€** pour le plan d'action ESS (subventions d'investissement aux structures dont 1M€ pour le financement du village du réemploi solidaire).

La Politique Foncière, avec **28,52 M€** de dépenses, avec principalement :

- **7,3 M€** d'acquisitions pour des **réserves foncières** et **19,93 M€ d'acquisitions immobilières pré-opérationnelles** (dont 18 M€ pour la seule acquisition de l'emprise Cracovie auprès du GPMB). Un rapport de présentation du bilan des acquisitions (et cessions) 2024 est présenté en complément du compte administratif,
- **1,33 M€** de **travaux de démolitions de bâtis** (déconstruction, dépose, dépollution, etc) concernant des parcelles destinées à être mises en réserves foncières.

Le **rayonnement métropolitain** concentre **15,58 M€** de dépenses, dont :

- **4,13 M€** de dépenses liées à l'extension et la rénovation de la Maison des sports les Iris à Lormont ;
- **3,17 M€** de dépenses pour le paiement du Stade Matmut Atlantique ;
- **3,08 M€** de soutien aux **équipements nautiques communaux** (Piscine du Grand Parc à Bordeaux, Pessac et Lormont) ;
- **1,1 M€** pour le soutien aux centres de formation ;
- **0,75 M€** de dépenses liées à la **restructuration du stade Pierre-Paul Bernard** à Talence.

Il est à noter par ailleurs **13,62 M€** de dépenses en **Grandes Infrastructures** via le financement apporté à la SNCF pour financer des études, des travaux préparatoires et les premières acquisitions foncières du **projet d'Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux (AFSB)**.

L'**Enseignement supérieur, recherche et innovation** a mobilisé **9,93 M€** de dépenses dont **5,68 M€** pour l'aménagement des espaces publics du secteur Montaigne Montesquieu à Pessac, **1,39 M€** de subventions d'investissement pour le CPER 2021-2027, **0,88 M€** pour le pôle de vie Marne, **0,70 M€** pour la participation aux liaisons interquartiers Carrier Université de Bordeaux et **0,56 M€** pour l'aménagement des espaces publics aux abords de la station de tramway François Bordet à Pessac, dispenses d'investissement qui visent à rénover et redynamiser les sites universitaires.

Les dépenses en faveur de la **connaissance et la préservation de la nature** représentent **8,62 M€** consacrées notamment au projet « **1 million d'arbres** » avec **3,06 M€**, **1,7 M€** d'aides versées en **soutien aux projets communaux** (parc des sœurs de la Charité à Bègles, l'aménagement du parc de la Mairie de Cenon ou le parc de Cantefrêne à Ambès pour les plus importants), **1,53 M€** pour les projets d'aménagement de la **Brazzaligne** et du **parc des Jalle**. **1,24 M€** a été consacré aux actions de la **stratégie biodiversité** dont 0,6 M€ pour les compensations et projet de gains écologiques et 0,5 M€ pour les partenariats de recherches et développements avec l'université de Bordeaux, l'INRAE et le CNRS.

Des dépenses concernant **l'attractivité du territoire** à hauteur de **3,2 M€** consacrés à l'offre touristique et notamment 1,40 M€ pour les travaux des pontons et 1,19 M€ dédiés aux investissements des équipements fluviaux.

Pilotage, numérique et performance de la collectivité (98,20 M€)

Ce sont **98,20 M€** consacrés au développement du **numérique et de l'e-administration**, contre 96,28 M€ en 2023.

Les principales dépenses sont : 25,54 M€ afin de maintenir un système d'information commun performant et sécurisé, 8,30 M€ dans le cadre des services à la population et de proximité, 4,02 M€ dans le cadre de l'E-administration, 2,29 M€ affectés au développement urbains et à la qualité de vie.

Près de **47,89 M€** de dépenses liées à la **Performance de la collectivité** (dont 21,27 M€ en aménagements, réparations et réhabilitation des groupes scolaires, 14,42 M€ de travaux dans les bâtiments administratifs, 6,92 M€ en renouvellement de véhicules).

Haute qualité de vie (93,99 M€)

Les dépenses d'équipement effectuées dans le cadre de la politique **haute qualité de vie** se sont réparties entre le domaine de l'**eau et assainissement** (45,11% des dépenses), la collecte et traitement des **déchets ménagers** (26,06%), la **prévention des risques** (13,96%), l'énergie et climat (6,17%), la **gestion des parcs et du patrimoine arboré** (4,67%), et les **activités funéraires** (1,11%).

Parmi les **45,11 M€** de dépenses d'**eau et assainissement** réalisées en 2024 :

- **29,92 M€** pour les **ouvrages d'eaux usées**, dont 25 M€ pour la poursuite de la création et du renouvellement du réseau, 3,9 M€ pour la poursuite de l'opération de raccordement des effluents de la station de Cantinolle sur la station de Lille,
- **Le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales** a mobilisé **14,76 M€** dont 9,1 M€ notamment pour le renouvellement du réseau et 1,6 M€ pour la création et développement du réseau.

Sur les **24,5 M€** de dépenses liées à la collecte et traitement des **déchets ménagers** :

- **19,03 M€** de dépenses relatives à **l'acquisition de matériel** (roulant, bacs, bornes enterrées, bennes amovibles, autres.) et notamment pour la collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire ;
- **2,18 M€** consacrés à des dépenses d'aménagement et construction d'équipement de collecte de déchets en porte à porte ;
- **1,19 M€** de dépenses liées à l'aménagement d'équipement collecte en apport volontaire.

Les **13,12 M€** de dépenses liées à la **prévention des risques**, ont été consacrée essentiellement à :

- **3,75 M€** pour la **restauration des ouvrages fluviaux de voirie** (presqu'île d'Ambès, Bègles),
- **3,63 M€** pour la **Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**,
- **2,24 M€** pour la construction du **centre d'incendie et de secours de Bordeaux Rive droite** prévu en remplacement de celui de La Benauge ;
- **1,52 M€** consacrés à la **création ou au renouvellement des hydrants** (bornes incendies).

Avec **5,8 M€** de dépenses liées à l'**énergie et climat**, ont été financés :

- **2,45 M€** de dépenses liées au **Plan climat logements**, avec 1,15 M€ pour les logements individuels 1,3 M€ pour les logements en copropriétés.

Concernant la **gestion des parcs et du patrimoine arboré**, **4,38 M€** ont été dépensés dont :

- **2,87 M€** de dépenses pour **l'acquisition de matériels, de matériels roulants et d'équipements pour les espaces verts**.

Au sein des autres secteurs, il est à noter **0,40 M€** de **travaux d'aménagements du parc cimetière rive gauche**, ainsi que **0,26 M€** pour le **parc cimetière rive droite**.

Augmentation des autres dépenses d'investissements

Elles passent de 61,51 M€ en 2023 à **35,77 M€** au cours de l'année 2024 (- 41,85%).

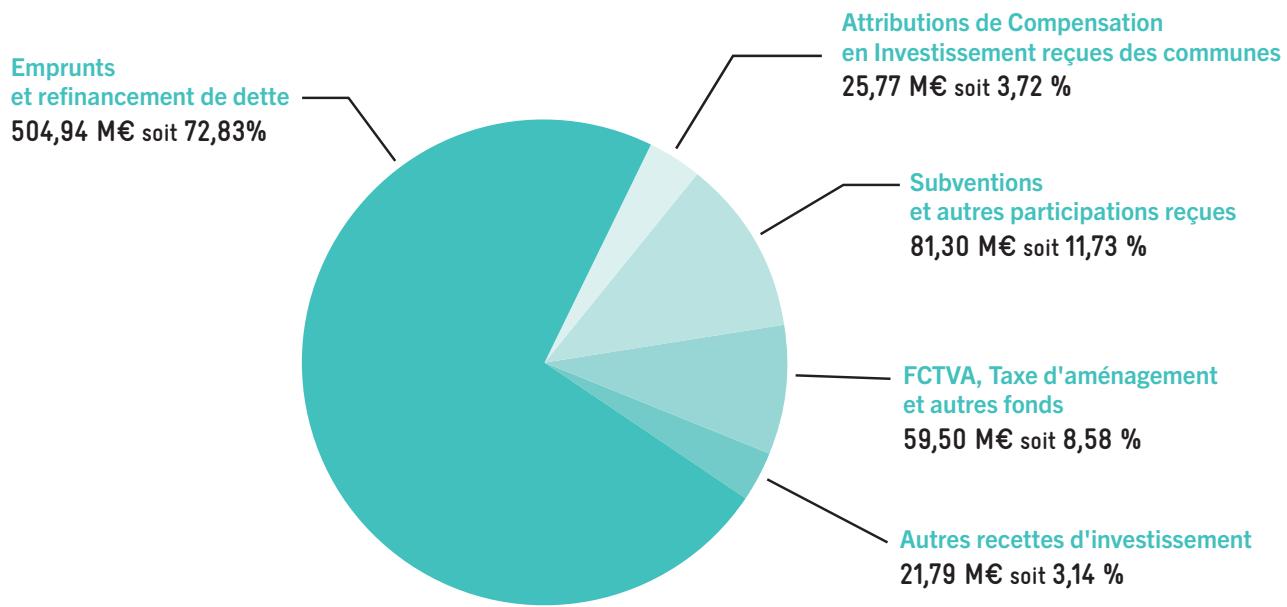
Sont comptabilisés entre autres :

- **10,05 M€** de **reverglements de taxe d'aménagement et de taxe locale d'équipement aux communes** ;
- **9,73 M€** d'**immobilisations financières (33,10 M€ en 2023)** dont 7,7 M€ de l'avance remboursable consentie à la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) **au profit d'opérations d'aménagement** (Bègles route de Toulouse et Mérignac Marne) ;
- **15,55 M€** de dépenses effectuées pour le **compte de tiers**.

Hausse des recettes réelles d'investissement, dont une mobilisation d'emprunts en progression

Y compris le résultat d'exploitation affecté en réserves fin 2023 (177,42 M€), les recettes d'investissement s'élèvent au total à 870,72 M€, en augmentation de 33,83 %. Elles comprennent la mobilisation de 504,94 M€ d'emprunts (contre 330 M€ l'année précédente).

Ventilation des recettes d'investissement (hors résultat d'exploitation affecté en réserve) :



Hors résultat d'exploitation affecté en réserves (177,72 M€) et hors emprunts mobilisés (504,94 M€), les recettes réelles de l'année 2024 atteignent **188,36 M€** (-2,03 % par rapport à 2023) comprenant :

- **41,26 M€** de **FCTVA** versé par l'État au titre des investissements 2022,
- **18,24 M€** au titre des **taxes locales d'équipement et d'aménagement**, soit une diminution de 10,7% (-2,19 M€) par rapport à 2023, dont 5,51 M€ de taxe d'aménagement en secteur à taux majoré,
- **25,77 M€** d'**attribution de compensation en investissement (ACI)** reçues des communes,
- **11,02 M€** de **crédits délégués par l'État** pour des actions d'amélioration des logements,
- **8,33 M€** de **recettes d'amendes de police** en hausse de 15,51 % par rapport au produit 2023 (7,22 M€), conséquence de la hausse du montant à répartir (au titre de 2023) et à la hausse du nombre d'amendes recensées en 2022. Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière,
- **7,28 M€** de subvention pour l'**extention des lignes A, B, C** du tramway,
- 4,81 M€ de subvention de l'État pour **la ligne D** du tramway,
- 5,5 M€ de subventions versées pour la construction du **Groupe Scolaire 2** (ZAC Ginko).

Une gestion active de la dette

L'encours de dette s'élève au total à **1 902,41 M€** au **31 décembre 2024**, contre 1 494,72 M€ au 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 27,30% qui s'explique par la mobilisation de 504,94 M€ d'emprunts nouveaux en 2024, dont 65 M€ mobilisés pour financer le développement des transports en commun.

La dette métropolitaine présente un **profil très sécurisé** avec 98,50 % de son encours classé sans risque en catégorie 1-A (contre 97,97 % en 2023) et 1,50 % classés 2-B, **elle ne comporte par conséquent aucun risque selon la typologie « Gissler »**. On observe une forte diversification des prêteurs conforme aux objectifs poursuivis, afin de permettre une plus grande souplesse de gestion du stock de la dette. La Banque Postale et l'AFL représente presque 45 % du stock de dette à elles deux. Par ailleurs, la Métropole a également privilégié le financement des projets du pôle mobilité par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui reste la plus performante parmi les établissements financiers en termes de coût.

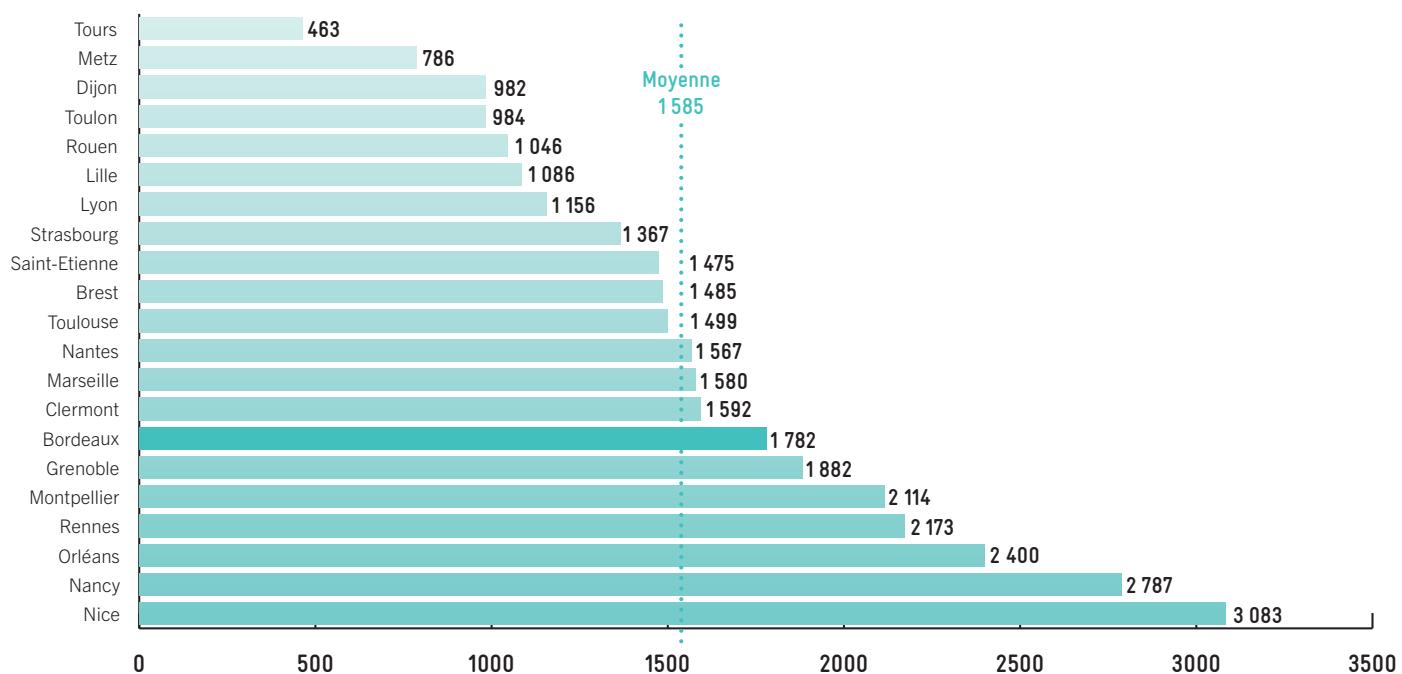
Enfin, il faut noter l'émergence des émissions obligataires (financement direct auprès d'investisseurs sur le marché) réalisées par la Métropole dont le stock monte à 6,84 % du total de la dette une année seulement après le lancement de son programme.

L'**annuité consolidée** de la dette s'élève à **146,39 M€** contre 118,34 M€ en 2023. Elle est constituée de 113,34 M€ d'amortissement de capital (96,95 M€ en 2023) et 33,06 M€ de charges financières (21,89 M€ en 2023).

La dette par habitant passe de 1 448 € à **1 782 € en 2024**.

À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2024, en ne prenant en compte que la dette du budget principal et du budget annexe des transports de chaque métropole, notre **Établissement affichait une dette par habitant à 1 782 €** un peu plus élevée que la moyenne qui, pour l'ensemble des métropoles, s'élevait à **1 585 €** à la même période.

La dette des métropoles par habitant (en €)
Dernières données connues au 1^{er} janvier 2024



Enfin, l'indicateur de **capacité de désendettement** traduit une augmentation régulière de l'encours de dette pour s'établir en fin de l'exercice 2024 avec **7,19 années** contre 4,70 années en 2023.

La capacité de désendettement s'établit à **7,19 années** au 31 décembre 2024 pour **4,70 années** en 2023

ANNEXES

- Comptes administratifs agrégés de Bordeaux Métropole
- Dépenses d'équipement mandatées de 2019 à 2024
- Données synthétiques de la situation financière

COMPTES ADMINISTRATIFS AGRÉGÉS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Synthèse de 2018 à 2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	1 205 249 212,51	1 221 898 066,09	1 190 556 239,81	1 274 439 858,58	1 280 387 419,28	1 426 635 314,11	1 433 632 751,67
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)	1 184 846 528,56	1 187 156 162,59	1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	1 408 219 826,70	1 423 823 306,57
<i>Dont : produits fiscaux (y compris compensations fiscales)</i>	329 773 571,00	349 456 978,00	357 004 526,00	246 909 797,00	243 919 665,00	196 006 548,00	212 106 451,00
Fraction compensation, TFPB, substitution TH résidence principale				118 631 473,00	129 996 812,00	133 545 715,00	133 506 518,00
Fonds National de Péréquation pertes produit TP Ets France Télécom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 631 021,00	84 571 572,00
Fonds National de Péréquation pertes produit TP Ets France Télécom						0,00	0,00
DCRTP + FNGIR	97 045 666,00	96 658 642,00	96 433 016,00	96 433 016,00	96 433 016,00	96 433 016,00	96 140 315,00
Versement transports	182 389 935,33	194 827 152,01	190 688 968,88	201 703 808,76	216 821 319,57	230 216 698,59	240 909 693,33
TEOM	96 285 259,00	99 362 557,00	102 026 519,00	104 167 416,00	96 657 002,00	98 727 515,00	102 944 344,00
Attribution de compensation versée par communes	95 108 247,00	96 524 775,00	101 637 574,00	102 557 462,00	104 967 264,00	106 063 785,00	112 037 655,00
Pénalité versée par communes art. 55 Loi SRU (logts. Sociaux)	908 665,36	1 203 091,36	995 080,06	894 177,50	1 269 601,91	1 137 338,01	976 199,69
Produits de cessions	20 402 683,95	34 741 903,50	13 834 323,08	17 092 556,05	30 185 125,44	18 415 487,41	9 809 445,10
Remboursement par l'État de TVA versée à tort par Bordeaux Métropole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Soulte versée par le CG33 pour transfert à Bordeaux Métropole voirie départ°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses courantes de fonctionnement (hors frais financiers)	867 219 481,09	866 379 004,98	934 930 215,95	931 533 007,43	956 173 633,21	1 068 309 261,58	1 124 694 152,19
<i>Dont : personnel</i>	244 752 122,73	253 403 453,79	261 898 719,01	268 633 803,72	280 816 446,93	299 295 758,56	324 015 099,57
<i>Prix forfaitaire d'exploit. y.c t.P. Réseau transports</i>	230 783 510,05	239 719 953,00	247 909 000,00	234 898 194,09	249 988 792,09	312 718 272,88	332 261 030,13

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution financière au SDIS	60 035 250,69	60 797 698,37	61 405 675,35	62 124 121,75	63 055 983,58	66 978 065,76	71 257 964,16
Attribution de compensation versée aux communes	16 616 830,00	16 468 855,00	16 416 040,00	16 389 457,00	16 355 233,00	15 619 238,00	15 433 812,00
Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds de Péréquation Recettes Fiscales Interco° & Communales (FPIC)	8 395 985,00	8 722 983,00	8 871 898,00	8 671 803,00	8 356 894,00	7 873 632,00	7 884 079,00
Autres restitutions de fiscalité au titre dégrèvements (Tascom,,)	258 934,48	303 256,30	546 162,05	282 015,58	257 719,72	1 390 875,04	2 099 009,18
Dotation de Solidarité Métropolitaine	33 637 779,65	34 582 317,21	35 425 416,63	35 997 358,54	35 933 876,67	38 298 776,38	39 268 861,53
Subvention d'équipement & fonds de concours							
Résultat brut	338 029 731,42	355 519 061,11	255 626 023,86	342 906 851,15	324 213 786,07	358 326 052,53	308 938 599,48
Résultat brut hors produit de cessions	317 627 047,47	320 777 157,61	241 791 700,78	325 814 295,10	294 028 660,63	339 910 565,12	299 129 154,38
Intérêts (avec paiement ICNE en N+1 compris) et frais financiers divers	17 584 966,25	17 004 077,19	17 150 782,81	16 799 188,81	17 617 550,85	21 938 568,08	34 368 597,96
Épargne brute	320 444 765,17	338 514 983,92	238 475 241,05	326 107 662,34	306 596 235,22	336 387 484,45	274 570 001,52
Épargne brute hors produits de cession	300 042 081,22	303 773 080,42	224 640 917,97	309 015 106,29	276 411 109,78	317 971 997,04	264 760 556,42
Remboursement dette en capital	57 406 254,26	57 962 323,79	74 734 453,25	81 535 306,43	84 317 620,86	96 951 688,17	113 409 325,60
Indemnités et remboursements sur autof.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annuités d'emprunt (Capital + frais financiers)	74 991 220,51	74 966 400,98	91 885 236,06	98 334 495,24	101 935 171,71	118 890 256,25	147 777 923,56
Autres remboursement de dettes							
Autofinancement courant	263 038 510,91	280 552 660,13	163 740 787,80	244 572 355,91	222 278 614,36	239 435 796,28	161 160 675,92
Autofinancement courant hors produit des cessions	242 635 826,96	245 810 756,63	149 906 464,72	227 179 799,86	192 093 488,92	221 020 308,87	151 351 230,82
Ressources d'investissement	257 550 223,21	400 703 378,40	368 412 223,80	283 387 944,50	340 407 943,19	522 257 749,54	693 300 991,13
Dont : emprunts & avances	130 000 000,04	260 000 000,00	210 000 000,00	130 000 000,02	169 000 000,03	330 000 000,00	504 940 000,00
Dont : emprunts refinançant indemnités		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles investissement (- cpté 16)	580 225 308,80	573 677 099,58	474 871 561,27	554 831 220,38	630 676 328,17	731 419 943,55	746 222 464,70
Dont : dépense d'équipement (20, 21, 23 & 204 à compter de 2006)	558 389 486,75	530 328 641,23	438 236 934,90	438 236 934,90	573 291 244,31	669 902 681,31	710 449 276,78
Pour mémoire : dépense d'équipement avec subvention d'équipement en section de fonctionnement	558 389 486,75	530 328 641,23	438 236 934,90	438 236 934,90	573 291 244,31	669 902 681,31	710 449 276,78
Intégration ONB résultats Syndicats (3 Aires Gens du voyage / SIJALAG & SPIRD)			922 171,15			576 675,82	-280 718,07
Variation du fonds de roulement	-59 636 574,68	107 578 938,95	57 281 450,33	-26 870 919,97	-67 989 770,62	30 273 602,27	108 239 202,35
Fonds de roulement initial (corrigé* le cas échéant)	89 699 554,42	30 062 554,74	137 641 493,69	195 845 115,17	168 974 195,20	100 984 424,58	131 834 702,67
Fonds de roulement final	30 062 554,74	137 641 493,69	195 845 115,17	168 974 195,20	100 984 424,58	131 834 702,67	239 793 186,95
Ratios							
Épargne brute / prod. de fonctionnement (hors produit des cessions)	25,32 %	25,59 %	19,09 %	24,58 %	22,11 %	22,58 %	18,60 %
Autofinancement courant / prod. Fonct. (Hors produit des cessions)	20,48 %	20,71 %	12,74 %	18,09 %	15,36 %	15,70 %	10,63 %
Annuité emprunt/ produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	6,33 %	6,31 %	7,81 %	7,82 %	8,15 %	8,44 %	10,38 %
Emprunts exercice / dépenses équipement	36,79 %	49,03 %	47,92 %	29,66 %	29,48 %	49,26 %	71,07 %
FDR / (charges courantes fct. + Annuité dette) en jours	11	53	69	59	34	40	68
Autofinancement brut/ recettes de fonctionnement agrégées (hors produit des cessions)	25,32 %	25,59 %	19,09 %	24,58 %	22,11 %	22,58 %	18,60 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Recettes de fonctionnement agrégées hors produit des cessions	58,04 %	74,95 %	87,11 %	89,17 %	96,45 %	106,14 %	133,61 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années)	2,29	2,93	4,56	3,63	4,36	4,70	7,19
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années) en ne tenant pas compte subv. Equip. & Fds de concours	2,29	2,93	4,56	3,63	4,36	4,70	7,19
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute (années) (hors produit des cessions et produits exceptionnels (remb* par l'État TVA versée à tort par Bordeaux Métropole et soulté versée par le CG33 pour transfert voirie départementale)							
Charges de fonctionnement	884 804 447,34	883 383 082,17	952 080 998,76	948 332 196,24	973 791 184,06	1 090 247 829,66	1 159 062 750,15
Produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	1 184 846 528,56	1 187 156 162,59	1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	1 408 219 826,70	1 423 823 306,57
Encours dette	687 725 260,14	889 762 936,27	1 025 028 483,00	1 121 149 102,55	1 205 831 481,73	1 494 718 700,66	1 902 407 066,03

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT MANDATÉES

de 2019 à 2024

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019 à 2024
Budget Principal TTC							
Cimetières	887 961,14	993 545,83	993 545,83	1 798 074,59	1 208 019,57	712 771,60	7 808 638,53
Développement économique	17 758 077,60	7 477 676,93	8 159 356,92	10 920 828,37	14 894 519,34	28 135 692,38	87 346 151,54
Enseignement	2 762 948,28	1 405 519,31	1 428 815,00	3 552 139,19	13 762 962,50	18 761 107,08	41 673 491,36
Administration générale - Moyens	49 313 248,76	44 627 300,02	60 676 517,26	57 044 375,58	72 789 677,83	79 557 661,94	364 008 781,39
Urbanisme et Habitat	82 885 173,66	95 249 222,94	93 736 578,31	76 868 630,16	126 412 073,24	112 779 845,99	587 931 524,30
Incendie et secours	968 872,05	557 603,05	303 261,84	756 226,57	539 384,11	1 545 476,51	4 670 824,13
Halles et marchés	152 266,95	72 604,50	2040,00	5 520,00	0,00	0,00	232 431,45
Ordures ménagères (bâtiments compris)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	5 394 010,06	7 304 572,68	9 447 190,03	7 368 022,02	6 470 979,46	11 353 971,75	47 338 746,00
Autres transports (transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire, routiers, nationaux)	2 969 347,30	1966 056,68	1 110 616,83	4 247 512,36	18 871 353,64	4 319 421,81	33 484 308,62
Transports (Aménagements de voirie)	6 400 015,46	12 519 220,72	6 795 089,53	10 885 919,36	11 737 257,93	14 471 765,31	62 809 268,31
Voirie	104 893 471,13	88 619 191,20	105 296 536,09	113 825 297,02	106 395 979,72	144 433 087,03	663 463 562,19
Voirie (bâtiments)	33 397,49	7149,11	492 828,18	0,00	0,00	0,00	533 374,78
Interventions sociales - sports, jeunesse et cultures	2 604 717,11	2 767 960,46	4 694 612,15	13 127 466,90	10 304 564,28	10 743 197,19	44 242 518,09
Autres réseaux	6 618 550,66	6 244 269,86	7 262 890,64	5 582 677,14	5 089 727,03	2 388 159,15	33 186 274,48
Eau et Prévention milieu naturel	8 248 625,98	6 462 065,15	38 483 147,02	10 148 612,74	14 078 930,34	23 503 644,26	100 925 025,49
Eau industrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUDGET PRINCIPAL - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	291 890 683,63	276 273 958,44	340 097 745,60	316 131 302,00	402 555 428,99	452 705 802,00	2 079 654 920,66
Budgets Annexes							
Déchets ménagers et assimilés (TTC)	7 756 895,64	6 697 138,27	8 361 424,89	8 125 586,56	17 049 461,90	24 400 677,28	72 391 184,54
Restaurants Administratifs (HT) et Régie	13 285,70	12 102,37	67 395,96	23 726,34	8 573,33	60 814,61	185 898,31
Abattoir (TTC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (HT) Réseau hors tramway	33 002 520,55	31 603 136,48	66 757 687,21	104 326 542,56	104 848 335,97	60 171 033,50	400 709 256,27
Transports (HT) T.C.S.P. puis tramway	122 379 238,36	24 995 481,92	7 523 785,71	6 371 591,09	27 756 278,38	14 994 414,47	204 020 789,93
Assainissement (TTC à partir de 1997)	21 102 290,25	20 086 929,57	29 336 599,18	28 583 460,08	16 969 452,09	30 145 488,31	146 224 219,48
Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crématorium (TTC)	124 710,96	33 708,51	6 820,97	25 987,48	68 316,56	212 530,26	472 074,74
Service extérieur Pompes Funèbres (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)	37 895,61	81 131,58	1 688 594,71	3 756 452,17	374 586,15	622 853,64	6 561 513,86
Eau Industrielle et sa régie	0,00	8 925,38	0,00	74 564,08	0,00	0,00	83 489,46
Équipements fluviaux	192 007,73	577 592,68	479 612,01	526 080,43	1 794 978,40	1 193 784,99	4 764 056,24
BUDGETS ANNEXES - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	184 608 844,80	84 096 146,76	114 221 920,64	151 813 990,79	168 869 982,78	131 801 597,06	835 412 482,83
TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	476 499 528,43	360 370 105,20	454 319 666,24	467 945 292,79	571 425 411,77	584 507 399,06	2 915 067 403,49

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019 à 2024
Développement économique							
Fonds de concours	23 587 946,69	873 198,74	878 171,87	425 944,00	941 162,00	2 301 748,04	6 955 618,73
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	6 577 000,00	2 463 677,40	7 127 650,79	5 415 259,00	18 393 411,23	12 431 842,00	58 129 825,42
Administration générale - Moyens	0,00	0,00	4 281,96	6 159,00	0,00	0,00	10 521,96
Incendie et secours	128 771,15	299 216,73	6 127 628,72	2 496 656,57	501 757,37	2 807 448,98	15 133 730,04
Halles et marchés	0,00	66 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 546,00
Cimetières	94 887,87		0,00	12 121,52	0,00	130 180,90	559 683,82
Urbanisme et Habitat - Fonds de concours	23 616 687,90	27 284 199,67	28 250 766,63	34 916 859,13	45 316 854,65	62 069 827,74	243 474 413,18
Ordures ménagères et environnement	0,00	0,00	4 023 262,50	6 039 432,50	586 159,50	96 623,44	14 813 464,00
Assainissement pluvial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres réseaux (réseau métropolitain télécommunications)	12 500,00	12 500,00					12 500,00
Transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire et routier (nationaux)	636 968,61	3 018 123,06	771 538,56	2 304 389,13	14 601 120,31	32 712 773,40	63 163 176,31
Voirie (fonds de concours)	14 885 119,71	18 385 761,64	17 024 040,26	17 644 332,47	8 462 113,29	6 179 962,48	82 289 126,52
Voirie (bâtiments)	4 288 674,14	68 902,21	0,00	0,00	0,00		68 902,21
Eau & Asst, préservation milieu naturel	2 141 119,63	463 312,61	2 153 180,46	1 473 097,10	1 663 701,05	5 830 315,65	13 404 273,67
Interventions sociales - Sports, jeunesse et cultures	5 647 612,58	893 674,74	11 506 307,95	3 883 901,34	8 010 990,14	5 099 112,30	41 715 368,39
Parcs de Stationnement (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe) (Tramway)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INTERVENTIONS INDIRECTES	81 617 288,28	53 829 112,80	77 866 829,70	74 618 151,76	98 477 269,54	129 659 834,93	539 797 150,25
TOTAL GÉNÉRAL	558 389 486,75	530 328 641,23	438 236 934,90	528 937 818,00	669 902 681,31	714 167 233,99	3 454 864 553,74
TOTAL B.A. Tramway	105 718 405,50	122 379 238,36	24 995 481,92	7 523 785,71	27 756 278,38	14 994 414,47	189 026 375,46
TOTAL GÉNÉRAL (Hors B.A. Tramway)	452 671 081,25	407 949 402,87	413 241 452,98	521 414 032,29	642 146 402,93	699 172 819,52	3 250 843 763,81
BUDGET PRINCIPAL Total investissements directs et indirects	368 541 061,73	345 719 796,43	354 140 788,14	414 715 897,36	501 032 698,53	582 365 636,93	2 619 452 070,91

DONNÉES SYNTHÉTIQUES DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Tous budgets confondus - Budget principal & Budgets annexes

Article R.2313-1 du CGCT

n°	RATIOS	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	Mouvements réels Observations
	Population	796 273	802 350	811 377	824 449	830 284	842 622	854 949	
1	Dépenses réelles de fonctionnement Population	1 111,18 884 804 447,34 796 273	1 111,18 883 383 082,17 802 350	1 173,41 952 080 998,76 811 377	1 150,26 948 332 196,24 824 449	1 172,84 973 791 184,06 830 284	1 293,88 1 090 247 829,66 842 622	1 355,71 1 159 062 750,15 854 949	
2	Produit des impositions directes Population	407,23 324 267 928,00 796 273	423,46 339 761 237,00 802 350	426,82 346 312 911,00 811 377	270,67 223 149 972,00 824 449	262,66 218 079 508,00 830 284	199,03 167 703 426,00 842 622	211,88 181 147 508,00 854 949	Pleine application du nouveau régime de fiscalité depuis 2011 (CET) avec rôles supplémentaires de TP
3	Recettes réelles de Fonctionnement Population	1487,99 1 184 846 528,56 796 273	1479,60 1 187 156 162,59 802 350	1450,28 1 176 721 916,73 811 377	1525,08 1 257 347 302,53 824 449	1505,75 1 250 202 293,84 830 284	1671,24 1 408 219 826,70 842 622	1 665,39 1 423 823 306,57 854 949	Hors produits de cession (compte 775)
4	Dépenses d'équipement brut Population	544,82 433 827 429,42 796 273	533,20 427 814 638,61 802 350	390,72 317 017 603,15 811 377	493,92 407 211 045,65 824 449	501,73 416 574 339,95 830 284	605,79 510 454 049,43 842 622	602,84 515 395 336,50 854 949	Taux d'équipement Comptes 21 et 23 (hors 20 et 204)
5	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Population	863,68 687 725 260,14 796 273	1108,95 889 762 936,27 802 350	1263,32 1 025 028 483,00 811 377	1359,88 1 121 149 102,55 824 449	1452,31 1 205 831 481,73 830 284	1773,89 1 494 718 700,66 842 622	2 225,17 1 902 407 066,03 854 949	
6	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population	189,60 150 976 450,00 796 273	184,65 148 570 315,00 802 350	180,78 146 681 135,00 811 377	175,60 144 772 483,00 824 449	171,97 142 784 006,00 830 284	168,95 142 360 477,00 842 622	164,90 140 983 908,00 854 949	(comptes 741124 +741126) DGF
6 bis	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population D.G.F. (Avec résidences secondaires)	189,82 150 976 450,00 795 385	183,88 148 570 315,00 805 708	180,36 146 681 135,00 813 248	175,75 144 772 483,00 823 759	170,40 142 784 006,00 837 954	168,63 142 360 477,00 844 225	164,51 140 983 908,00 856 976	
7	Dépenses de Personnel Dépenses réelles de Fonctionnement	27,66 % 244 752 122,73 884 804 447,34	28,69 % 253 403 453,79 883 383 082,17	27,51 % 261 898 719,01 952 080 998,76	28,33 % 268 633 803,72 948 332 196,24	28,84 % 280 816 446,93 973 791 184,06	27,45 % 299 295 758,56 1 090 247 829,66	27,95 % 324 015 099,57 1 159 062 750,15	
8	Contributions Directes Potentiel Fiscal	63,35 % 324 267 928,00 511 893 427,00	65,36 % 339 761 237,00 519 791 498,00	65,21 % 346 312 911,00 531 046 739,00	41,29 % 223 149 972,00 540 472 576,00	38,75 % 218 079 508,00 562 846 269,00	29,30 % 167 703 426,00 572 352 593,00	29,90 % 181 147 508,00 605 820 946,00	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (*) Sur la base du Potentiel Fiscal et population figurant sur fiche D.G.F.
9	Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel dette en Capital Recettes réelles de Fonctionnement	79,52 % 942 210 701,60 1 184 846 528,56	79,29 % 941 345 405,96 1 187 156 162,59	87,26 % 1 026 815 452,01 1 176 721 916,73	81,91 % 1 029 867 502,67 1 257 347 302,53	84,64 % 1 058 108 804,92 1 250 202 293,84	84,30 % 1 187 199 517,83 1 408 219 826,70	89,37 % 1 272 472 075,75 1 423 823 306,57	Hors renégociation de dette en capital Hors produits de cession (compte 775)
10	Dépenses d'équipement brut Recettes réelles de Fonctionnement	36,61 % 433 827 429,42 1 184 846 528,56	36,04 % 427 814 638,61 1 187 156 162,59	26,94 % 317 017 603,15 1 176 721 916,73	32,39 % 407 211 045,65 1 257 347 302,53	33,32 % 416 574 339,95 1 250 202 293,84	36,25 % 510 454 049,43 1 408 219 826,70	36,20 % 515 395 336,50 1 423 823 306,57	Taux d'équipement Hors produits de cession (compte 775)
11	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Recettes réelles de Fonctionnement	58,04 % 687 725 260,14 1 184 846 528,56	74,95 % 889 762 936,27 1 187 156 162,59	87,11 % 1 025 028 483,00 1 176 721 916,73	89,17 % 1 121 149 102,55 1 257 347 302,53	96,45 % 1 205 831 481,73 1 250 202 293,84	106,14 % 1 494 718 700,66 1 408 219 826,70	133,61 % 1 902 407 066,03 1 423 823 306,57	Hors produits de cession (compte 775)
11 bis	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Autofinancement brut	2,29 687 725 260,14 300 042 081,22	2,93 889 762 936,27 303 773 080,42	4,56 1 025 028 483,00 224 640 917,97	3,63 1 121 149 102,55 309 015 106,29	4,36 1 205 831 481,73 276 411 109,78	4,70 1 494 718 700,66 317 971 997,04	7,19 1 902 407 066,03 264 760 556,42	Hors produits de cession (compte 775)

Bordeaux Métropole

Réalisation
LAPAO

Impression
L'ATELIER



BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-084 : Rapport d'activités de Bordeaux métropole 2024

Rapporteur Bruno FARENIAUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

RAPPORT D'ACTIVITE BORDEAUX METROPOLE 2024

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2024 de Bordeaux métropole

L'assemblée prend acte du rapport d'activités 2024 de Bordeaux métropole.

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,



NOTE DE SYNTHESE

A L'ATTENTION DE	OPÉRATION/OBJET	DATE
Membres de l'Assemblée Spéciale de La Fab	Rapport du mandataire de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration de La Fab	09/10/2025

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les représentants de l'assemblée spéciale au Conseil d'administration de La Fab présentent un rapport écrit devant l'Assemblée Spéciale du 9 octobre 2025.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le contenu de ce rapport a été approfondi dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (Loi dite 3DS) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Décret n°2022-1406 du 4 novembre, transposé à l'article D. 1524-7 du CGCT) : **Principaux risques et incertitudes ; Procédures de lutte anti-corruption ; Contrôles en cours de la société ; Eléments de rémunérations des élus mandataires et de tous mandataire social ; Participation aux réunions statutaires.**

Le Rapport du mandataire reprend en grande partie les éléments du Rapport de Gestion de l'entreprise qui a été présenté lors des instances de mars puis approuvé lors l'Assemblée Générale Ordinaire de juin.

Synthèse de l'exercice 2024

La Fab dispose d'outils pour œuvrer à la mission confiée par la Métropole depuis 2012, qu'il s'agisse de conventions et d'avances financières dont 12 concessions en cours, d'instances de gouvernance et de travail et de moyens humains (37 personnes).

Les modalités d'exercice du contrôle analogue incombe à ses actionnaires et prévues par les statuts et le règlement intérieur sont respectées. Les élus et le représentant de la Direction générale des services de Bordeaux Métropole ont participé aux instances de gouvernance et de travail.

La Fab est dépendante des dettes financières contractées auprès de la Métropole dans le cadre de l'activité des concessions, ce qui est normal au regard de la mission que cette dernière lui confie. L'objectif de La Fab est de présenter un résultat proche de l'équilibre pour utiliser au mieux les ressources allouées.

En 2024, La Fab poursuit la conduite de ses opérations dans le cadre de l'accord-cadre, de la convention foncière et des 12 concessions notifiées par la métropole. De nouvelles notifications de concessions sont en cours de préparation. Le résultat pour 2024 s'élève à + 109 K€.

1- ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE

L'activité opérationnelle

L'accord cadre de mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » sur 2021-2026 comprend les principales missions : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination du programme, Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement et Ingénierie foncière et une mission Réemploi (comprise dans le marché subséquent Entreprendre).

Ce dispositif est complété par une convention foncière entre Bordeaux Métropole et La Fab, adossée à une créance remboursable d'un maximum de 15 M€.

Douze concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014.

La situation financière

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le douzième exercice social de La Fab couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Depuis fin 2014 et la notification par Bordeaux Métropole de la première concession d'aménagement, La Fab a mis en place conformément au « Guide comptable professionnel des EPL » un système d'information interne permettant d'isoler les actifs et passifs propres à chaque opération et ceux de la société.

De manière synthétique :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 19 176,7 K€,
- le résultat net bénéficiaire est de 109 K€ (dont 73 K€ pour l'activité société et 36 K€ pour la convention foncière),
- les capitaux propres de la société sont de 2 852 K€,
- les dettes sont de 38 459 K€.

2- RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE

- Accord-cadre 2021-2026 et marchés subséquents 2024 pour la mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler »
- Avenants aux traités de concessions Le Bouscat – Libération Centre-ville, Bègles - Villenave d'Ornon - ZAC route de Toulouse, Bruges – Petit Bruges, Mérignac Soleil
- Clôture de l'opération Le Haillan 5 Chemins
- Nouvelle Convention foncière (2023-2033)
- Nouvelle convention de créance remboursable (2023-2025)

3- CONTROLES ET GESTION DES RISQUES

Principaux risques et incertitudes

Suite à la réalisation de la cartographie des risques par le cabinet d'audit KPMG, il a été relevé certains risques impactant tant l'activité les fonctions transversales que le pilotage des projets.

Pour rappel, des recommandations ont été formulées et dès 2021, des actions correctives ont été mises en place sur les Process RH/Informatique (Fiche sortie salarié, le changement du MDP obligatoirement tous les 6 mois ...) Communication (Mentions légales des sites internet revues par un avocat expert de la propriété intellectuelle) Fonction finances (2^{ème} RDV annuel sur les concessions en octobre – novembre) Process Projet (Groupe de travail Planning).

Depuis 2023, les équipes de la Fab ont été mobilisées sur le « Process Projet » (ateliers sur les fonctions internes « Assistantes » et « Travaux » et les circuits de signature et les délégations), la réalisation d'un bilan carbone et mise en place d'un plan d'actions sur la société. L'audit de la Chambre Régionale des Comptes a permis d'éprouver les procédures internes mises en place.

Courant 2024, les équipes ont été mobilisées sur l'adaptation continue de la structure par rapport à l'organisation pour assurer la continuité de service interne et externe (ateliers dans le cadre de la réorganisation). A la suite des recommandations émises par l'audit de KPMG, deux audits ont été lancés fin 2024 concernant la contractualisation avec les salariés et le système d'information dont un test d'intrusion.

Contrôle interne

Procédures de lutte contre la corruption

- Procédures et règles internes

Depuis sa création, La Fab a mis en place certaines actions de contrôle et rédigé un corpus documentaire pour une partie des fonctions (notamment financières) permettant de pallier certains risques.

- Code de déontologie

Le code de déontologie a été approuvé par le Conseil d'administration du 8 décembre 2022. Il intègre les principes et les règles de comportements qui doivent guider la société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la Fédération des Élus des entreprises publiques locales en juillet 2020.

Par ailleurs, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS » impose aux EPL d'intégrer l'ensemble des préconisations de l'agence française anti-corruption (AFA). Ce code de déontologie entre dans les préconisations de l'AFA.

- Formation « Probité et déontologie »

Une sensibilisation sur les règles déontologiques et la probité a eu lieu en octobre 2023, dispensée par un avocat spécialisé. L'objectif consistait à sensibiliser l'ensemble de l'équipe, et plus encore, d'apporter un cadre au sein de l'entreprise.

Cartographie des risques

Présentation lors du Conseil d'administration du 21/06/2022 – KPMG, cette cartographie permet d'analyser la manière dont La Fab fonctionne, de déterminer les risques et leur nature, de les décrire en fonction des process mis en œuvre, de les pondérer en fonction de leurs fréquences. Une fois les risques identifiés, la probabilité définie, les actions correctrices ou préventives sont définies en fonction des priorités.

Contrôles externes

Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des comptes

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) a notifié à La Fab un contrôle des comptes et de la gestion le 22 novembre 2023. Il s'agit du premier contrôle par la CRC de la structure depuis sa création, il est donc normal que l'établissement le soit, celui-ci gérant de l'argent public. Le contrôle porte sur les 6 derniers exercices : 2018-2023.

Courant 2024, La Fab aura répondu à plus de 80 questions sur 4 questionnaires. La CRC a notifié début septembre son Rapport d'Observations Provisoires [ROP]. De manière synthétique, la CRC n'a fait aucune recommandation, uniquement des observations, qui font l'objet pour certaines d'échanges dans le cadre du rapport provisoire.

Fin 2024, la CRC n'a pas rendu son Rapport d'observations définitives.

4- BILAN DE LA GOUVERNANCE DE L'EPL

Actes les plus importants en 2024 présentés dans les instances

- Changement d'administrateur lors des instances de juin
- Changement de représentant de l'Assemblée Spéciale lors des instances de juin
- Etat d'avancement de la convention recherche actions – QANOPEA
- Présentation de la démarche autour des Gares RER métropolitain
- Mise à jour de l'Etude des capacités budgétaires des ménages
- Suivi d'activité Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes

Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

L'Assemblée Générale ainsi que le Conseil d'administration de La Fab n'ont pas alloué de rémunération de toute nature pour les administrateurs de La Fab et cela conformément à l'article 25 des statuts de la société.

La rémunération du directeur général délégué est fixée par le Conseil d'administration conformément à l'article 25 des statuts de la société. Ci-après extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 26 juin 2024 : « *La rémunération annuelle du Directeur Général Délégué, mandataire social, est proposée à cent deux mille euros net, complétée par la mutuelle (pas de prime, pas d'intéressement, ...).* »

Participation des représentants

Cette demande vise à assurer un pilotage stratégique de l'entreprise par les administrateurs, les représentants de l'Assemblée Spéciale et les actionnaires.

Rapport du mandataire de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'administration de La Fab

Article L. 1524-5 du CGCT

Exercice 2024

CONTEXTE

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les représentants de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'administration de La Fab présentent un rapport écrit devant l'Assemblée Spéciale du 19 septembre 2024.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le contenu de ce rapport a été approfondi dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (Loi dite 3DS) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Décret n°2022-1406 du 4 novembre, transposé à l'article D. 1524-7 du CGCT).

RESUME

La Fab dispose d'outils pour œuvrer à la mission confiée par la Métropole depuis 2012, qu'il s'agisse de conventions et d'avances financières dont 12 concessions en cours, d'instances de gouvernance et de travail et de moyens humains (37 personnes).

Les modalités d'exercice du contrôle analogue incombaient à ses actionnaires et prévues par les statuts et le règlement intérieur sont respectées. Les élus et le représentant de la Direction générale des services de Bordeaux Métropole ont participé aux instances de gouvernance et de travail.

En K€	2024					2023				2023 / 2024	
	Société	Convention foncière	total hors concession	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Var. en K€ hors concession	Var. en %
Chiffre d'affaires	3 580,8	800,3	4 381,1	14 795,6	19 176,7	3 303,0	907,6	11 232,7	15 443,3	3 733,4	24,2%
RESULTAT NET	73,0	36,0	25,0	-	109,0	38,6	23,5	-	62,1	46,9	75,5%

En K€	2024				2023				2023 / 2024	
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Var. en €	Var. en %
CAPITAUX PROPRES	2 816	36	-	2 852	2 719	23	-	2 743	109	4%
DETTES	1 143	5 637	31 679	38 459	798	5 636	30 629	37 063	1 395	4%
TOTAL PASSIF	3 958	5 673	113 752	123 383	3 517	5 660	111 257	120 434	2 950	2%

La Fab est dépendante des dettes financières contractées auprès de la Métropole dans le cadre de l'activité des concessions, ce qui est normal au regard de la mission que cette dernière lui confie. L'objectif de La Fab est de présenter un résultat proche de l'équilibre pour utiliser au mieux les ressources allouées.

En 2024, La Fab poursuit la conduite de ses opérations dans le cadre de l'accord-cadre, de la convention foncière et des 12 concessions notifiées par la métropole. De nouvelles notifications de concessions sont en cours de préparation. Le résultat pour 2024 s'élève à + 109 K€.

Table des matières

1. FICHE RECAPITULATIVE	3
2. ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE	3
2.1. Activités de l'Epl.....	3
2.1.1. Présentation générale	3
2.1.2. Principales activités et opérations de l'année écoulée	3
2.1.3. Perspectives de développement.....	6
2.2. Situation financière de l'Epl	7
2.2.1. Bilan financier et économique.....	7
2.2.2. Chiffre d'affaires par activité	8
2.2.3. Résultat de l'année par activité.....	8
2.3. Evolutions statutaires effectuées dans l'année	9
2.3.1. Modification de l'objet social	9
2.3.2. Evolution de l'actionnariat.....	9
2.3.3. Autres modifications statutaires	9
3. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE	9
3.1. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire.....	11
3.2. Avances en compte courant de la collectivité	12
4. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES	12
4.1. Principaux risques et incertitudes	12
4.2. Contrôle interne	13
4.2.1. Procédures de lutte contre la corruption	13
4.2.2. Cartographie des risques	13
4.3. Contrôles externes	14
5. BILAN DE LA GOUVERNANCE DE L'EPL.....	14
5.1. Actionnariat.....	14
5.2. Les dirigeants.....	15
5.2.1. Les administrateurs	15
5.2.2. Les représentants à l'Assemblée Spéciale	16
5.2.3. Organisation de la gouvernance	17
5.3. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux	17
5.4. Bilan de la gouvernance.....	17
5.4.1. Réunions du conseil d'administration et de l'Assemblée Spéciale	18
5.4.2. Participation des représentants	20
5.5. Contrôle analogue.....	22
5.5.1. Cadre juridique	22
5.5.2. Les statuts et le règlement intérieur.....	22
5.5.3. Relations de suivi entre Bordeaux Métropole et La Fab.....	23

ANNEXE 1 : SUIVI CONVENTIONS**ANNEXE 2 : RAPPORT DE GESTION**

1. FICHE RECAPITULATIVE cf tableau excel dans dossier FB MAJ Principaux indicateurs hors concessions

Identité						
Dénomination sociale :	LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE (La Fab)					
Forme juridique :	Société publique locale (SPL)					
Date de constitution (immatriculation) :	24/04/2012					
Durée :	99 ans					
Objet social :	Conduite et développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction, concourant au développement urbain et à l'aménagement économique de la métropole bordelaise					
Siège social :	Bordeaux Métropole, esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex					
Président du conseil d'administration :	Mme Andréa Kiss (CA du 26/06/2024)					
Directeur Général :	M. Jérôme Goze (CA du 26/06/2024)					
Capital social et composition en €						
Valeur unitaire de l'action : 10 €	Au 31/12/2024					
montant	%	actions	sièges CA	représentants au CA	représentants à l'AS	représentants à l'AG
Bordeaux Métropole	1 176 400	58,82%	117 640	10 Mme Andréa KISS (Présidente) Mme Marie-Claude NOEL (Vice Présidente) Mme Pascale BRU Mme Nadia SAADI Mme Typhaine CORNACCHIARI M. Jérôme PESCINA M. Bastien RIVIERES M. Jacques MANGON M. Jean-Jacques PUYOBRAU M. Benoît RAUTEREAU		Mme Andréa KISS M. Bastien RIVIERES Mme Typhaine CORNACCHIARI M. Jérôme PESCINA
Commune Bordeaux	160 000	8,00%	16 000	1 M. Jean-Baptiste THONY	M. Jean-Baptiste THONY	
Commune Ambès-et-Lagrave	17 160	0,86%	1 716		M. Alain CASAURANG	M. Alain CASAURANG
Commune Ambès	4 450	0,22%	445		M. Gilbert DODOGARAY	M. Gilbert DODOGARAY
Commune Arènes-Près-Bordeaux	8 590	0,43%	859		M. Thierry LUREAUD	M. Thierry LUREAUD
Commune Bassens	8 720	0,44%	872		M. Alexandre RUBIO (Président de l'AS)	M. Alexandre RUBIO
Commune Bègles	35 240	1,76%	3 524		M. Olivier GOUDICHAUD	M. Alexandre RUBIO
Commune Blanquefort	20 520	1,03%	2 052		Mme Véronique FERREIRA	M. Alexandre RUBIO
Commune Bouliac	4 090	0,20%	409		M. Henri MAILLOT	M. Alexandre RUBIO
Commune Bruges	17 900	0,90%	1 790		Mme Brigitte TERRAZA	M. Alexandre RUBIO
Commune Carbon Blanc	9 160	0,46%	916		M. Arnaud COULET	M. Alexandre RUBIO
Commune Cenon	29 890	1,49%	2 999		Mme Anne LEPIANE	M. Alexandre RUBIO
Commune Eysines	25 470	1,27%	2 547		Mme Evelyne FRENAIS	M. Alexandre RUBIO
Commune Floirac	20 790	1,04%	2 079		M. Jean-Jacques PUYOBRAU	M. Alexandre RUBIO
Commune Gradignan	30 670	1,53%	3 067		Mme Stéphanie ORTOLA	M. Alexandre RUBIO
Commune Le Bouscat	30 790	1,54%	3 079		M. Gwénael LAMARQUE	M. Alexandre RUBIO
Commune Le Hallan	11 480	0,57%	1 148		Mme Monique DARDAUD	M. Alexandre RUBIO
Commune Le Taillan-Médoc	11 480	0,57%	1 148		Mme Marie FABRE	M. Alexandre RUBIO
Commune Loroux	27 320	1,37%	2 732		M. Jean TOUZEAU	M. Alexandre RUBIO
Commune Margignac-sur-Jalle	9 600	0,48%	960		M. Jérôme PESCINA	M. Alexandre RUBIO
Commune Mérignac	100 000	5,00%	10 000	1 M. Thierry TRIJOULET	M. Thierry TRIJOULET	
Commune Parcayemps	9 610	0,48%	961		Mme Béatrice DE FRANCOIS	M. Alexandre RUBIO
Commune Pessac	90 000	4,50%	9 000	1 M. Ludovic BIDEAU	M. Ludovic BIDEAU	
Commune Saint-Aubin-de-Médoc	7 440	0,37%	744		M. Francis RIETHER	M. Alexandre RUBIO
Commune Saint-Louis-de-Montferrand	2 710	0,14%	271		M. Jacky BACHELIER	M. Alexandre RUBIO
Commune Saint-Médard-en-Jalles	36 130	1,81%	3 613		M. Jean-Luc TRICHARD	M. Alexandre RUBIO
Commune Saint-Vincent-de-Paul	1 430	0,07%	143		M. Thierry RICCI	M. Alexandre RUBIO
Commune Talence	54 280	2,71%	5 428		Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	M. Alexandre RUBIO
Commune Villeneuve-d'Ornon	38 680	1,93%	3 868		M. Michel POIGNONEC	M. Alexandre RUBIO
TOTAL COLLECTIVITES LOCALES - EPCI	2 000 000	100,00%	200 000	18 5 M. Thierry TRIJOULET Mme Béatrice DE FRANCOIS M. Ludovic BIDEAU M. Gwénael LAMARQUE Mme Anne LEPIANE M. Alexandre RUBIO (Président de l'AS) M. Jean TOUZEAU	18	24
TOTAL PRIVES		0,00%				28
TOTAL GENERAL	2 000 000	100,00%	200 000	18		6

Principaux indicateurs hors concession (en milliers d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires hors concession	2 721	2 394	3 154	2 352	3 300	3 580
Résultat d'exploitation	44	32	62	60	25	22
Résultat net (toutes activités confondues)	50	36	58	60	62	109
Effectif au 31/12	34	33	34	35	36	37
Effectif moyen annuel	34	33	33	33	35	36
Capitaux propres	2 527	2 562	2 621	2 680	2 719	2 816

2. ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE

2.1. Activités de l'Epl

2.1.1. Présentation générale

L'objet de La Fab est défini par l'article 2 de ses statuts en vigueur approuvés par l'AG mixte du 16/06/2016. Il consiste en « la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction, concourant au développement urbain et économique de la métropole bordelaise, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire géographique ». Pour mémoire, une modification des statuts de La Fab a été autorisée par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 25 mars 2016 (délibération 2016-95) ainsi que par l'ensemble des instances délibérantes de chaque collectivité actionnaire. L'article 2, concernant l'objet social, est complété du volet de l'aménagement économique.

L'intégration volontaire de préoccupations environnementales et sociétales par l'entreprise

- Charte de l'aménagement et de la construction durables
- Charte chantiers propres et à faibles nuisances
- Un pilotage par l'environnement des opérations d'aménagement
- Conventions avec les PLI / Heures d'insertion

2.1.2. Principales activités et opérations de l'année écoulée

L'activité opérationnelle de l'exercice 2024 se résume comme suit (Cf. Annexe 2. Rapport de gestion point 2):

2.1.2.1. Programme « Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature »

Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche

- Réunions régulières avec les services de BM : opérations de logements bloquées, mise en place des études sur les gares du SERM, mutualisation des fonctions urbaines (parking, bureaux, activités et habitat) et sur les imaginaires liés à la mobilité (intervention commune Bordeaux Métropole/La Fab en juin 2024 aux Rencontres nationales du Management de la Mobilité), échanges sur le niveau de production du BRS
- La Fab impliquée au niveau national dans les travaux du Club Ville Aménagement à travers ses groupes de travail : décarbonation de l'aménagement, prise en compte du climat dans les opérations d'aménagement, acceptabilité des opérations, urbanisme féministe/un urbanisme pour tous
- Travail avec le bureau d'études Adéquation sur l'actualisation de l'étude des capacités des ménages et de leur éligibilité aux différents produits de logement
- La Fab lauréate de l'AMI Plan de transformation des zones commerciales pour les sites de Saint-Médard-en-Jalles Berlincan et Eysines ZAC Carès Cantinolle
- Contribution à la préparation de la revue des projets labellisés Engages pour la Qualité du Logement de Demain (EQLD), organisée par Bordeaux Métropole

Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement

Les études préalables permettent de mettre en place les opérations d'aménagement que La Fab prendra en charge à travers des conventions publiques d'aménagement.

- 10 700 logements sur le Programme (îlots, opérations, concessions)
- 5 184 logements : ensemble de la production sur les îlots (îlots isolés, dans une opération d'aménagement ou dans une concession)
- 2 344 logements livrés
- La Fab missionnée sur 26 sites à des stades divers (dont 3 sites liés aux gares RER)

Ingénierie foncière

Sur le volet foncier, les interventions de la société permettent d'accompagner et de sécuriser la réalisation des actions opérationnelles par :

- L'analyse des opportunités de préemption
- Des études foncières préalables permettant d'identifier la meilleure stratégie foncière
- Des négociations en vue d'acquisitions et portage par La Fab
- La mise en place de procédures de type DUP et le suivi des éventuels contentieux

En 2024, des négociations ont été poursuivies dans périmètres de veille notamment sur les communes de Bassens, Eysines, Pessac. 1 biens a été acquis en 2024 sur Mérignac en vue de la réalisation de l'ilot Pichey.

2.1.2.2. Programme « Entreprendre, travailler dans la métropole »

Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche

- Réunions régulières avec le service du développement économique : échange sur les priorités en matière d'aménagement économique et point d'actualité sur les opérations confiées à La Fab, conséquences des ENAF et du ZAN sur les projets confiés à La Fab
- Evaluation des 2 éditions AIRE dont les conclusions seront diffusées en 2025
- 1ères réflexions sur l'aménagement des secteurs de gare du SERM
- Echanges avec acteurs locaux et nationaux du développement économique et de l'aménagement tels que CMA, In Cité, Invest In Bordeaux, l'A'Urba, le PTRD de Bordeaux Métropole, la CDC et Ville Envie / Proxicommerce ou le Club Ville Aménagement

Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement

10 opérations activées à des stades divers dont 3 concernant les secteurs de gares RER et 10 sites sur les AMI AIRE 1 et 2.

AIRE : 1ère édition et 2ème édition

- Travail sur plus de 70 000 m² de locaux pour les PME, PMI, artisans et programmation tertiaire sur 11 sites
- 19 572 m² livrés sur 2 sites
- 9 836 m² en travaux sur 1 site
- 2 PC obtenus, soit 20 082 m²
- Commercialisation et travaux en cours sur 3 sites

Ingénierie foncière

Mise au point des conditions des promesses et actes de cession concernant les sites AIRE, avec acquisition de l'ilot Barbère à la Gare d'Ambarès par La Fab auprès de la SNCF en octobre 2024. Des négociations sont également en cours avec l'IRSA sur le secteur d'Ambarès La Grave.

Réemploi

- Participation à la construction de la future feuille de route économie circulaire (benchmark sur le volet économie circulaire du BTP)
- Renforcement des partenariats et des réseaux des acteurs du réemploi sur l'agglomération
- Pilotage de la Base du Réemploi / Mérignac Soleil
 - Ouverture au public janvier 2024
 - Organisation de plusieurs événements et visites avec des acteurs territoriaux autour des sujets de l'économie circulaire
 - Consolidation du montage opérationnel de la gestion future de la BDR en lien avec La Foncière solidaire et les services de Bordeaux Métropole

2.1.2.3. Convention foncière n°2

La convention d'action foncière n°2 2023-2033 a permis en 2024 la recherche de terrains. La convention a permis l'acquisition à fin 2024 de 7 biens pour 4 644 784 € HT et des cessions ont été effectuées.

La Fab gère les biens acquis (surveillance, démolition) en attendant leur cession à des promoteurs, leur transfert à des concessions ou leur rétrocession à Bordeaux Métropole.

2.1.2.4. Concessions d'aménagement

Douze concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014. Deux opérations sont en cours de clôture (Le Haillan 5 Chemins et Saint Médard en Jalles Galaxie 4). L'avancement à fin 2024 est le suivant :

- « Le Bouscat – Libération – Centre-ville » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.5
- « Eysines Carès Cantinolle » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.6
- « Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.7
- « Mérignac Marne » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.8
- « Bruges – Petit Bruges » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.9
- « Le Haillan – Cinq chemins » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.10
- « Saint-Médard-en-Jalles – Galaxie IV » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.11
- « Gradignan – Centre-ville » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.12
- « Le Haillan – Cœur de ville » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.13
- « Mérignac - Soleil » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.14
- « Pessac – Le Pontet » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.15
- « Bruges – Terrefort » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.16

2.1.2.5. Communication et recherche-développement MS

La Fab communique sur ses activités et mène des opérations de communication et concertation.

L'année 2024 aura été marquée trois distinctions de La Fab : Lauréate en mars de l'AMI Plan de transformation des zones commerciales ; Lauréate en novembre des Défis urbains pour le projet :

village artisanal Le Bouscat – Godard : Village d'activités sur une ancienne friche, visant à réinsuffler une qualité architecturale et un confort d'usages à la boîte métallique traditionnelle, et à permettre évolutivité et réversibilité. Lauréate de FPU Paris pour la démarche d'économie circulaire Refair

Et en lien avec ses partenaires, La Fab a organisé en mars l'inauguration du « lieu inspiré » Tiers lieu de médiation artistique et créatif dédié aux enfants et aux familles dans la ville du Bouscat – Barrière du Médoc. En juin La Fab a inauguré le village artisanal de la ville du Bouscat quartier Godard ainsi que la pendaision de crêmaillère de la Base du réemploi à Mérignac.

- Conventions de recherche

Une première convention entre La Fab et Nobatek (structure adossée à des Laboratoires de recherche de l'université de Bordeaux) a été signée le 25 octobre 2016 et le partenariat Recherche et Développement NOBATEK – La Fab a été présenté au CA du 11/10/2016. Ce projet de Recherche & Développement s'est achevé fin 2020. Trois phases principales ont été développées : évaluation, développement méthodologique et informatique, déploiement sur les opérations de La Fab. Cet outil est utilisé dans le cadre de l'analyse des offres des groupements répondant aux appels d'offre de l'entreprise.

Une nouvelle convention de recherche et de développement avec Nobatek-INEF4 pour le développement de modules complémentaires à NEST, permettant l'évaluation Qualité de l'Air et Nature en ville pour Optimiser la Performance Environnementale des Aménagements (QANOPEA).

La Fab a engagé un nouveau développement afin de poursuivre l'évaluation et l'optimisation des ambitions environnementales exprimées dans les projets qui lui sont confiées par les collectivités. Les questions liées à la qualité de l'air extérieur ou bien aux îlots de chaleur urbains sont prégnantes dans les débats actuels sur la fabrique de la ville et nécessitent d'être objectiver afin d'aider les collectivités dans leur prise de décision.

Pour permettre le développement d'un outil d'évaluation de la qualité de l'air (QA), d'un configurateur /sélecteur de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et permettre l'amélioration de l'outil Score îlots de Chaleur Urbains (ICU), La Fab s'engage avec un consortium de différents partenaires dont le mandataire est Nobatek-INEF4. La signature de la convention présentée en conseil d'administration de décembre 2021 s'est tenue la 18 mars 2022.

Dans la continuité de ces travaux, une nouvelle convention de recherche-actions avec Nobatek-INEF4 pour la performance économique et environnementale de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil a été signée le 3 octobre 2022. Cette convention vise à poursuivre et prolonger les travaux portant sur le développement de méthodes et d'indicateurs de performance environnementale et économique à l'échelle urbaine et péri-urbaine des projets d'aménagement. L'opération Mérignac Soleil se positionnant en démonstrateur de quartier durable, et contribuant à la nouvelle préoccupation complexe de désartificialisation, re-fertilisation, replantation des sols imperméabilisés à grande échelle sur un territoire métropolitain dans un contexte de mise en œuvre de la loi Climat & Résilience. La Fab se fait accompagner par Nobatek/INEF4 qui mène des travaux de recherche qui seront testés et validés in situ et in vivo, en veillant à la réplicabilité des innovations, méthodes et outils développés sur l'ensemble des opérations pilotées par La Fab.

2.1.3. Perspectives de développement

L'accord-cadre 2021-2026, marchés subséquents 2025

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil de Bordeaux Métropole a validé l'accord-cadre 2021-2026 de mise en œuvre opérationnelle par la Fab de deux programmes :

- Le programme Habiter, s'épanouir qui a pour objectif la réalisation d'une offre de logements de qualité, accessible économiquement et développée à proximité des axes de transport public
- Le programme Entreprendre, travailler visant à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs et activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la métropole

Pour permettre l'exécution annuelle de cet accord-cadre, Bordeaux Métropole a confié 2 marchés subséquents à La Fab pour l'année 2025 (par signature administrative les 13 et 18 février 2025) :

- Marché subséquent N°1, Mise en œuvre opérationnelle du programme « Habiter, s'épanouir » 2025 comprenant les missions :

- Mission 1 : Appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du programme,
- Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement
- Mission 3 : Ingénierie foncière
- Marché subséquent N°2, Mise en œuvre opérationnelle du programme « Entreprendre, travailler » 2025 comprenant les missions :
 - Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination du programme,
 - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
 - Mission 3 : Ingénierie foncière
 - Mission 4 : Réemploi

Concernant l'action foncière, seule l'ingénierie est comprise dans le présent accord cadre ; l'acquisition et le portage faisant l'objet d'une convention particulière.

2.2. Situation financière de l'Epl

Les indicateurs financiers sont présentés en distinguant les trois activités de La Fab que sont : la société (activité de structure), la convention foncière et les concessions.

2.2.1. Bilan financier et économique

Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie

En K€	2024				2023			
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Capitaux propres retraités	2 816	36	-	2 852	2 719	23	-	2 743
Dettes à LMT	0	5 637	36 948	42 585	0	5 636	38 621	44 257
Capitaux permanents	2 816	5 673	36 948	45 437	2 720	5 660	38 621	47 000
Total des immobilisations	43	-	-	43	58	-	-	58
Fonds de roulement (FR)	2 773	5 673	36 948	45 394	2 661	5 660	38 621	46 942
Stocks	-	3 198	89 975	93 172	-	2 022	84 891	86 913
Créances	1 473	1	290	1 764	396	-	89	485
Autres actifs circulants	103	86	16 982	17 172	133	18	13 271	13 422
Actifs circulant	1 576	3 285	107 247	112 108	529	2 040	98 251	100 820
Dettes circulantes	1 142	-	76 804	77 946	798	-	72 636	73 434
Besoin en fonds de roulement (BFR)	434	3 285	30 443	34 162	-	269	2 040	25 615
Trésorerie nette (TN = FR-BFR)	2 339	2 388	6 505	11 232	2 931	3 619	13 005	19 555

En K€	2023				2022			
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Capitaux propres retraités	2 719	23	-	2 743	2 670	10	-	2 680
Dettes à LMT	0	5 636	38 621	44 257	0	5 519	32 984	38 503
Capitaux permanents	2 720	5 660	38 621	47 000	2 671	5 529	32 984	41 184
Total des immobilisations	58	-	-	58	55	-	2 380	2 435
Fonds de roulement (FR)	2 661	5 660	38 621	46 942	2 616	5 529	30 603	38 749
Stocks	-	2 022	84 891	86 913	-	2 218	63 783	66 001
Créances	396	-	89	485	1 411	-	119	1 531
Autres actifs circulants	133	18	13 271	13 422	282	19	6 134	6 434
Actifs circulant	529	2 040	98 251	100 820	1 693	2 237	70 036	73 966
Dettes circulantes	798	-	72 636	73 434	977	-	59 338	60 315
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-	269	2 040	25 615	716	2 237	10 698	13 651
Trésorerie nette (TN = FR-BFR)	2 931	3 619	13 005	19 555	1 901	3 292	19 905	25 098

Le besoin en fonds de roulement illustre le besoin de trésorerie issue de l'activité courante ou l'engagement de dépenses avant la réception de recette.

A fin 2024, l'activité Société a un besoin en fonds de roulement (le montant est positif car les créances non encaissées sont plus élevées que les dettes à régler). Il s'agit d'un besoin temporaire, les créances (auprès de Bordeaux Métropole) ayant été encaissées début 2025.

Les activités de la convention foncière et des concessions sont par nature structurellement en besoin de trésorerie car elles ne bénéficient pas de fonds propres. Les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement constituent des stocks qui sont réalisées avant la vente aux opérateurs.

Les trésoreries des activités sont positives pour un montant global de + 11 232 K€ et se décomposent :

- Pour la société par une trésorerie nette de + 2 339 K€,
- Pour la convention foncière par une trésorerie nette de + 2 388 K€,
- Pour les concessions par une trésorerie nette de + 6 505 K€

Endettement

En K€	2024				2023			
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Capitaux propres retraités	2 816	36	-	2 852	2 719	23	-	2 743
Dettes à LMT	0	5 637	36 948	42 585	0	5 636	38 621	44 257
Capitaux permanents	2 816	5 673	36 948	45 437	2 720	5 660	38 621	47 000
Ratio d'endettement net	0	NA	NA		0	NA	NA	

Dettes à LMT : Dettes à Long et moyen terme

Le ratio d'endettement permet de déterminer la capacité d'indépendance financière d'une activité. Il est calculé en prenant en compte les fonds propres (constitués du capital et des réserves) et les dettes contractées auprès d'établissements bancaires ou auprès de la métropole.

La seule activité pour laquelle ce ratio peut être calculé est la société qui bénéficient de fonds propres, la convention foncière et les concessions sont des activités qui doivent assurer le portage des acquisitions foncières ou des dépenses de l'activité d'aménageur par des financements extérieurs.

L'activité Société n'a pas mobilisé d'emprunt, elle n'est pas endettée.

La convention foncière bénéficie d'une créance remboursable en compte courant d'actionnaire de Bordeaux Métropole pour un montant de 5,5 M€ permettant de financer les acquisitions des terrains en amont des concessions ou dans le cadre des îlots.

Enfin, l'activité des concessions nécessite la mobilisation de fonds pour porter les dépenses d'aménagement dès l'amont des projets et pouvoir réaliser l'acquisition des fonciers et les travaux en attente de la revente des terrains auprès des promoteurs. La métropole a consenti des avances à La Fab pour éviter le recours aux financements extérieurs.

Suivi du montant des avances par concession

En K€	2024				2023			
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Avance en compte courant		5 500		5 500		5 500		5 500
Le Bouscat Libération centre ville			300	300			300	300
Eysines ZAC Carès Cantinolle			2 634	2 634			2 634	2 634
BVO ZAC Route de Toulouse			15 000	15 000			13 900	13 900
Mérignac Marne			8 700	8 700			2 100	2 100
Le Haillan 5 Chemins			-	-			6 700	6 700
Bruges Petit Bruges			3 300	3 300			3 300	3 300
Avances de Bordeaux métropole	-	5 500	29 934	35 434	-	5 500	28 934	34 434

Une réunion annuelle est organisée chaque année entre La Fab et les services des finances de la métropole pour suivre les évolutions des trésoreries des concessions et le pilotage des avances versées. La réunion s'est tenue le 23 mai 2024.

2.2.2. Chiffre d'affaires par activité

En K€	2024				2023				2023 / 2024	
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Var. en K€ hors concession	Var. en %
Production vendue	-	787,9	14 795,6	15 583,4	-	907,1	11 232,7	12 139,8	3 443,6	28,4%
Vente de marchandises	3 580,8	12,4	-	3 593,2	3 303,0	0,5	-	3 303,5	289,7	8,8%
Chiffre d'affaires	3 580,8	800,3	14 795,6	19 176,7	3 303,0	907,6	11 232,7	15 443,3	3 733,4	24,2%

Le chiffre d'affaires varie entre 2024 et 2023 sur les activités de la Société (augmentation de l'ingénierie en phase pré-opérationnelle) et de la convention foncière (vente de terrains en valeur moins importante qu'en 2023) mais il varie principalement du fait de l'activité des concessions. La production vendue varie chaque année en fonction des recettes intervenues dans l'année pour chacune des concessions. En 2024, les recettes constatées sont détaillées en pages 41 et 42 du rapport de gestion.

2.2.3. Résultat de l'année par activité

En K€	2024				2023				2023 / 2024	
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Var. en K€ hors concession	Var. en %
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 422,1	1 976,2	35 377,5	42 775,9	5 185,4	711,2	44 620,2	50 516,8	236,7	0,5%
CHARGES D'EXPLOITATION	5 400,0	1 976,6	35 377,5	42 754,2	5 160,4	711,5	44 620,2	50 492,0	239,6	0,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	22,1	- 0,5	-	21,7	25,0	- 0,3	-	24,7	- 3,1	-12,3%
RESULTAT FINANCIER	89,3	36,4	-	125,8	35,6	23,7	-	59,4	66,4	111,8%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	111,5	36,0	-	147,4	60,6	23,5	-	84,1	63,3	75,3%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	38,4	-	-	38,4	22,0	-	-	22,0	16,4	-
RESULTAT NET	73,0	36,0	-	109,0	38,6	23,5	-	62,1	46,9	75,5%

Le résultat net de La Fab en 2024 est en augmentation (+46,9 K€) et reste proche de l'équilibre (+ 109 K€) en cohérence avec son activité.

2.3. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

2.3.1. Modification de l'objet social

Pas de modification en 2024.

2.3.2. Evolution de l'actionnariat

Pas de modification en 2024.

2.3.3. Autres modifications statutaires

Pas de modification en 2024.

3. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE

Faits marquants depuis 2012

En 2012, La Fab, est créée à l'initiative de Bordeaux Métropole et avec l'ensemble des communes constituant à l'époque La Cub. Conformément au régime juridique des sociétés publiques locales, c'est une société anonyme régie par le droit privé et dont le capital de 2 M€ est entièrement détenu par des collectivités.

En 2013, La Fab démarre l'animation de la démarche « 50 000 logements », identifie 18 îlots témoins et engage des études pré-opérationnelles d'aménagement sur 6 différents sites.

En 2014, La Fab poursuit les missions engagées en 2013 et, suite aux élections communautaires, renouvelle ses instances (CA, AS, comité d'engagement et de contrôle, commission des marchés, présidence et direction générale).

La première concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Le Bouscat Libération centre- ville » a fait l'objet d'une délibération communautaire le 31 octobre 2014 (délibération 2014/0657) et a été notifiée en décembre 2014.

Les modalités d'intervention de La Fab ont fait l'objet d'une nouvelle délibération en date du 19 décembre 2014 (délibération 2014/0805).

En 2015, la fabrique métropolitaine de La Cub devient La Fabrique de Bordeaux Métropole. Le nom commercial de la SPL demeure La Fab. Plusieurs délibérations métropolitaines sont prises en faveur de La Fab. Une créance remboursable de 15 M€ est octroyée par Bordeaux Métropole ; 10M€ sont versés durant l'exercice (délibération 2015/0035). Par ailleurs, sont définies les conditions d'un marché d'accord-cadre mono-attributaire pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « 50 000 logements ».

En 2016, le Conseil métropolitain du 22 janvier 2016 (délibération 2016/29) a confié à La Fab la réalisation de la ZAC « Eysines Carès Cantinolle » pour une durée de 15 ans (2031).

Le Conseil métropolitain du 25 mars 2016 (délibération 2016/156) a confié à La Fab la réalisation de la ZAC « Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse » pour une durée de 10 ans (2026).

Un accord cadre relatif à l'opération 50 000 logements entre la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC), Bordeaux Métropole et La Fab est conclu le 5 février 2016 pour une période allant

jusqu'au 31 janvier 2018. Il définit les conditions dans lesquelles la CEAPC pourra intervenir pour accompagner financièrement Bordeaux Métropole et La Fab.

En 2017, le Conseil métropolitain du 7 juillet 2017 (délibération 2017/481) a confié à La Fab la réalisation de l'opération d'aménagement « Mérignac Marne » pour une durée de 8 ans (2025). Le Conseil métropolitain du 29 septembre 2017 (délibération 2017/584) a confié à la SPL La Fab la réalisation de l'opération d'aménagement « Bruges – Petit Bruges » pour une durée de 5 ans. Le Conseil métropolitain du 22 décembre 2017 (délibération 2017/768) a confié à la SPL La Fab la réalisation de l'opération d'aménagement « Le Haillan – Cinq chemins » pour une durée de 6 ans.

En 2018, un contrôle de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirrecte) avait été diligenté sur le respect des délais de paiement des factures fournisseurs de juillet à décembre 2017.

En 2019, la procédure de contrôle citée ci-dessus a été cloturée, aucun manquement à la réglementation en matière de délais de paiement n'ayant été relevé. La société a été notifiée mi-janvier 2019 d'un contrôle URSSAF débutant fin janvier. Ce contrôle est terminé et ne donnera lieu à aucun redressement, seules des observations non chiffrées ayant été formulées à l'examen des documents consultés. Le contrôleur a également réalisé l'audit de l'ensemble des prestataires de La Fab et n'a décelé aucune anomalie dans le paiement de leurs cotisations sociales.

En 2020, un carnet Moleskine faisant état du Bilan de la mandature juin 2014- mars 2020 ainsi que du bilan social de La Fab est présenté lors des instances de février.

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, les organes de gouvernance de La Fab sont renouvelés. La Présidente du Conseil d'administration, Madame Christine Bost représentante de Bordeaux Métropole, a été désignée par délibération du Conseil d'administration du 24 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administratrice. Elle a également été désignée en tant que Directrice générale, dans les mêmes conditions.

En 2021, Le Conseil d'administration du 23 mars, conformément à l'article 14 des statuts, a donné son agrément à la cession de 960 actions de Bordeaux Métropole à la commune de Martignas-sur-Jalle, pour un montant total de 9 600 €uros. Bordeaux Métropole conserve 117 640 actions représentant 58.82 % du capital social. Cette cession ne modifie pas la qualité d'actionnaire majoritaire de Bordeaux Métropole et n'a pas d'incidence sur sa représentation au sein du Conseil d'administration de La Fab, où elle continue de bénéficier de 10 sièges d'administrateurs. La Commune de Martignas-sur-Jalle détient 960 actions représentant 0.48 % du capital social. Elle intègre l'Assemblée Spéciale de La Fab.

La société étant immatriculée depuis plus de 5 ans, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2021 a supprimé la liste des fondateurs et le titre VII (premiers administrateurs, premiers Commissaires aux comptes, création de la personnalité morale).

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également modifié les statuts suite aux récentes dispositions légales (Lois du 10 mai 2016, du 9 décembre 2016, du 22 mai 2019 et du 19 juillet 2019) sur les articles 1 - 4 - 6 - 21 - 22 - 23 - 25 - 26 - 27 - 28 - 31 - 35 et 36. Cette mise à jour concerne principalement la loi de 2019 de simplification de clarification et d'actualisation du droit des sociétés ainsi que la loi de 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

En 2022, le Conseil métropolitain du 20 mai 2022 (délibération 2022/320) a confié à La Fab la réalisation de l'opération d'aménagement « Bruges Terrefort » pour une durée de 8 ans (2030). Le Conseil d'administration du 8 décembre a approuvé le Code de déontologie de la société.

En 2023, une nouvelle convention foncière (2023-2033) avec Bordeaux Métropole (CM du 27 janvier 2023) a été signée le 16 février 2023 à laquelle est adossée une créance remboursable à hauteur d'un montant maximum de 15 M€ (2023-2027)

Le processus de réorganisation de l'entreprise, engagé à l'automne 2022 et accompagné par le bureau de conseil Plein Sens, s'est poursuivi en 2023 sur les processus de projets, l'organisation en matière de suivi de travaux, sur les circuits de diffusion de l'information, sur les modalités du rendu compte et enfin sur la mise en place d'un dispositif de délégation de signature. Cela doit déboucher sur une

organisation devant améliorer le service rendu tant en interne qu'en externe courant 2024.

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) a notifié à La Fab un contrôle des comptes et de la gestion le 22 novembre 2023. Il s'agit du premier contrôle par la CRC de la structure depuis sa création, il est donc normal que l'établissement le soit, celui-ci gérant de l'argent public. Le contrôle porte sur les 6 derniers exercices : 2018-2023. La réunion d'ouverture s'est tenue en fin d'année en présence de la Présidente directrice générale. Le questionnaire n°1 de la CRC a été communiqué à La Fab le même jour avec un retour demandé début janvier 2024.

En 2024 : La CRC a notifié début septembre son Rapport d'Observations Provisoires [ROP] qui revêt un caractère confidentiel. La Fab a répondu à ce Rapport le 2 octobre et la CRC a notifié son Rapport d'Observations Définitives [ROD] le 19 décembre. Ce rapport définitif est soumis à la contradiction de La Fab, contradiction qui sera annexée formellement au rapport définitif. La Fab a un mois pour y répondre. Ce Rapport d'Observations Définitives sera ensuite présenté et débattu en Conseil d'administration, et devra être également présenté, pour information, au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

A ce stade, de manière synthétique, la CRC fait état d'une seule recommandation déjà partiellement mise en œuvre. La Fab se fait accompagner par un cabinet de juristes, qui est également le conseil de la Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales.

3.1. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Plusieurs conventions lient La Fab et Bordeaux Métropole. Un suivi commenté est joint en annexe (Annexe 1), référencée selon la nomenclature suivante :

Suivi des conventions en lien avec la société

3.1.1 Convention d'acquisition foncières permettant de prévoir les modalités d'acquisition et de portage foncier sur les périmètres d'intervention de La Fab dans le cadre des programmes "Habiter, s'épanouir" et "Entreprendre, travailler" – Période 2023-2033

3.1.2 Convention de créance remboursable avec Bordeaux Métropole adossée à la deuxième convention d'acquisitions foncières (3.1.1-2) – Période 2023-2025

3.1.3 Convention d'échanges de données numériques avec Bordeaux Métropole

3.1.4 Accord-cadre 2021-2026 et marchés subséquents 2024 pour la mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » avec La Fab

Suivi des conventions en lien avec les concessions d'aménagement

3.1.5 Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Le Bouscat – Libération – Centre-ville » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession l'opération d'aménagement « Le Bouscat – Libération – Centre-ville »

3.1.6 Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Eysines Carès Cantinolle » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Eysines Carès Cantinolle »

3.1.7 Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse »

3.1.8 Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Mérignac Marne » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Mérignac Marne »

3.1.9 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Bruges – Petit Bruges » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Bruges – Petit Bruges »

3.1.10 Concession d'aménagement économique pour la réalisation de l'opération « Le Haillan – Cinq

chemins » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Le Haillan – Cinq chemins »

3.1.11 Concession d'aménagement économique la réalisation de l'opération « Saint-Médard-en-Jalles – Galaxie IV » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Saint-Médard-en-Jalles – Galaxie IV »

3.1.12 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Gradignan – Centre-ville » avec Bordeaux Métropole et Convention de participation financière dans le cadre de la concession d'aménagement « Gradignan – Centre-ville »

3.1.13 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Le Haillan – Cœur de ville » avec Bordeaux Métropole

3.1.14 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Mérignac - Soleil » avec Bordeaux Métropole et Convention tripartite de participation financière dans le cadre de la concession d'aménagement « Mérignac - Soleil »

3.1.15 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Pessac – Le Pontet » avec Bordeaux Métropole

3.1.16 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Bruges – Terrefort » avec Bordeaux Métropole

3.2. Avances en compte courant de la collectivité

La convention foncière pour la période de 2023-2033 bénéficie d'une créance remboursable en compte courant d'actionnaire de Bordeaux Métropole pour un montant de 5,5 M€ (dans une enveloppe maximum de 15 M€) permettant de financer les acquisitions des terrains en amont des concessions ou dans le cadre des îlots.

4. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES

4.1. Principaux risques et incertitudes

Comme évoqué en point 4.2.2 le cabinet d'audit KPMG a réalisé une cartographie des risques des activités de La Fab qui a relevé certains risques impactant tant l'activité les fonctions transversales que le pilotage des projets.

Fonctions transverses				
Sous process	Libellé du risque	Risque Brut		Risques Net / Risque résiduel
		Impact	Probabilité	
DEONTOLOGIE CONFORMITE CONTRÔLE INTERNE	Risque de conflits d'intérêts	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	2- Moyen
	Risque de corruption ou d'atteinte à la probité	3- Fort	2- Probable	2- Moyen
	Risque de non conformité réglementaire	3- Fort	2- Probable	3- Majeur
	Risque lié au contrôle des prestataires	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié à l'absence / défaillance du dispositif de contrôle interne	3- Fort	2- Probable	2- Moyen
RESSOURCES HUMAINES	Risque lié au turnover et au recrutement	1- Faible	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque juridique lié à la contractualisation avec les salariés	2- Modéré	2- Probable	2- Moyen
	Risque lié à l'arrivée / à la sortie d'un collaborateur : absence de paramétrage du poste de travail, non remise des documents obligatoires / déontologiques, absence de contrôle de restitution du matériel etc	2- Modéré	2- Probable	2- Moyen
	Risque lié à la gestion des carrières et au respect des obligations légales en matière d'entretien professionnel, de formation etc	2- Modéré	2- Probable	1- Faible
	Risque lié au non-respect des obligations légales en matière de gestion du temps des salariés	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
RESSOURCES HUMAINES	Risque lié à la prise de congés / l'absence d'un collaborateur ("homme clé")	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque dû au manque de réalisation de la paie	2- Modéré	3- Très Probable	2- Moyen
	Non respect des obligations légales en matière de vie sociale de l'entreprise	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié aux litiges et contentieux avec le personnel	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié au site Internet de la FAB	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
COMMUNICATION EXTERNE	Risque de communication externe inappropriée / illégale, potentiellement non conforme aux règles du code électoral	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	1- Faible

Sous process	Libellé du risque	Risque Brut		Risques Net / Risque résiduel
		Impact	Probabilité	
FONCTION FINANCE	Risque lié au non respect du processus d'engagement de dépenses	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié à la gestion des paiements (erreurs, fraude...)	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	2- Moyen
	Risque lié à l'utilisation frauduleuse de moyens mis à disposition par la FAB	1- Faible	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié au pilotage financier et à l'équilibre financier des opérations	3- Fort	2- Probable	2- Moyen
	Risque lié à l'inexactitude de l'information financière	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
FONCTION INFORMATIQUE	Risque lié au processus d'encaissement et de suivi des créances	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque de liquidité	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié à la cybersécurité	3- Fort	2- Probable	3- Majeur
	Risque lié à la gestion des changements et des projets	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié à la gestion des accès aux programmes et aux données	3- Fort	2- Probable	3- Majeur
FONCTION INFORMATIQUE	Risque lié à la gestion des incidents utilisateurs et des problèmes	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié à l'hébergement et la sécurité physique	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	2- Moyen
	Risque lié aux sauvegardes et restauration des données	3- Fort	2- Probable	2- Moyen
	Risque lié à la défaillance du PCA	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	2- Moyen
	Pilotage			
STRATEGIE	Risque lié à la définition de la stratégie et/ou à la non atteinte des objectifs stratégiques	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
ORGANISATION	Risque lié à la planification des équipes	1- Faible	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
EXTERNE	Risque lié à un changement fort de politique	3- Fort	2- Probable	3- Majeur
ROLES ET RESPONSABILITES	Risque lié à une mauvaise compréhension des rôles et responsabilités de la FAB dans le cadre des îlots notamment	2- Modéré	2- Probable	2- Moyen
COMMUNICATION	Risque de non-transmission de l'information en interne auprès des différents services de la FAB et en externe auprès des collectivités et de BM	2- Modéré	2- Probable	2- Moyen

Pour rappel, des recommandations ont été formulées et dès 2021, des actions correctives ont été mises en place sur les Process RH/Informatique (Fiche sortie salarié, le changement du MDP obligatoirement tous les 6 mois ...) Communication (Mentions légales des sites internet revues par un avocat expert de la propriété intellectuelle) Fonction finances (2^{ème} RDV annuel sur les concessions en octobre – novembre) Process Projet (Groupe de travail Planning).

En 2023, les équipes de la Fab ont été mobilisées sur le « Process Projet » (ateliers sur les fonctions internes « Assistantes » et « Travaux » et les circuits de signature et les délégations), la réalisation d'un bilan carbone et mise en place d'un plan d'actions sur la société. L'audit de la Chambre Régionale des Comptes a permis d'éprouver les procédures internes mises en place.

Courant 2024, les équipes ont été mobilisées sur l'adaptation continue de la structure par rapport à l'organisation pour assurer la continuité de service interne et externe (ateliers dans le cadre de la réorganisation). A la suite des recommandations émises par l'audit de KPMG, deux audits ont été lancés fin 2024 concernant la contractualisation avec les salariés et le système d'information dont un test d'intrusion.

4.2. Contrôle interne

4.2.1. Procédures de lutte contre la corruption

- Procédures et règles internes

Depuis sa création, La Fab a mis en place **certaines actions de contrôle** et rédigé un **corpus documentaire** pour une partie des fonctions (notamment financières) permettant de pallier certains risques.

Au niveau opérationnel, une mission d'accompagnement à **l'organisation du suivi des projets** avait été menée avec un cabinet spécialisé donnant lieu à des recommandations en termes d'outils de suivi. Par ailleurs, des **comités et des instances** ont été mises en place à différents niveaux afin d'assurer un pilotage de l'activité.

Depuis fin 2022, La Fab fait appel à un cabinet de conseil pour accompagner son organisation devant améliorer le service rendu tant en interne qu'en externe et notamment en termes de processus de projets, de suivi de travaux, de circuit de diffusion de l'information, des modalités du rendu compte et sur la mise en place d'un dispositif de délégation de signature (cf point 4.1 Mobilisation des équipes).

- Code de déontologie

Les principes qui figurent dans ce code constituent, au-delà des obligations légales et réglementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider la société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la Fédération des Élus des entreprises publiques locales en juillet 2020.

Par ailleurs, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS » impose aux EPL d'intégrer l'ensemble des préconisations de l'agence française anti-corruption (AFA). Ce code de déontologie entre dans les préconisations de l'AFA.

Ce code de déontologie exprime le sens général et les principes que chacun, personnellement, s'engage à respecter dans le cadre des missions qui lui incombent.

Il s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles. Il est porté par la société et s'adresse à chaque collaborateur et dirigeant qui y travaillent, y compris à titre temporaire, La Fab s'assurant que tous en ont pris connaissance.

Le code de déontologie a été approuvé par le Conseil d'administration du 8 décembre 2022.

- Formation « Probité et déontologie »

Une sensibilisation sur les règles déontologiques et la probité a eu lieu en octobre 2023, dispensée par un avocat spécialisé. L'objectif consistait à sensibiliser l'ensemble de l'équipe, et plus encore, d'apporter un cadre au sein de l'entreprise.

4.2.2. Cartographie des risques

Cette cartographie (présentée lors du CA du 21/06/2022) permet d'analyser la manière dont La Fab fonctionne, de déterminer les risques et leur nature, de les décrire en fonction des process mis en œuvre, de les pondérer en fonction de leurs fréquences. Une fois les risques identifiés, la probabilité définie, les actions correctrices ou préventives sont définies en fonction des priorités.

Les grandes familles de fonction suivantes ont fait l'objet d'une analyse :

- Fonctions transverses
 - Déontologie conformité contrôle interne
 - Ressources Humaines
 - Communication externe
 - Fonction Finances
 - Fonction Informatique
- Pilotage
 - Stratégie
 - Organisation
 - Externe
 - Rôles et Responsabilités
 - Communication
- Gestion d'un projet : étapes détaillées
- Gestion d'un projet : risques transversaux
 - Juridique
 - Pilotage projet
 - Communication et coordination
 - Planning

4.3. Contrôles externes

▪ Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des comptes

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) a notifié à La Fab un contrôle des comptes et de la gestion le 22 novembre 2023. Il s'agit du premier contrôle par la CRC de la structure depuis sa création, il est donc normal que l'établissement le soit, celui-ci gérant des fonds publics. Le contrôle porte sur les 6 derniers exercices : 2018-2023. La réunion d'ouverture s'est tenue en fin d'année 2023 en présence de la Présidente directrice générale Mme Bost. Le questionnaire n°1 de la CRC a été communiqué à La Fab le même jour avec un retour demandé début janvier 2024.

Courant 2024, La Fab aura répondu à plus de 80 questions sur 4 questionnaires. Des échanges ont eu lieu avec la direction de La Fab, avec Bordeaux Métropole (actionnaire majoritaire) et avec les Présidents de La Fab durant la période 2018-2023 (Mme Bost et M. Mangon) pour clore ce contrôle. La CRC a notifié début septembre son Rapport d'Observations Provisoires [ROP] qui a fait l'objet d'échanges avec La Fab durant un mois avec une réponse attendue par la CRC pour le 2 octobre.

De manière synthétique, la CRC n'a fait aucune recommandation, uniquement des observations, qui font l'objet pour certaines d'échanges dans le cadre du rapport provisoire. Pour mémoire, La Fab s'est fait accompagner par un cabinet de juristes, qui est également le conseil de la Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales.

Fin 2024, la CRC n'a pas rendu son Rapport d'observations définitives.

5. BILAN DE LA GOUVERNANCE DE L'EPL

5.1. Actionnariat

Le capital est intégralement détenu par des actionnaires publics, Bordeaux Métropole et les 29 communes qui la composent.

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions	% de détention du capital
Ambarès et Lagrave	17 160 €	1 716	0,86%
Ambès	4 450 €	445	0,22%
Artigues-près-Bordeaux	8 590 €	859	0,43%
Bassens	8 720 €	872	0,44%
Bègles	35 240 €	3 524	1,76%
Blanquefort	20 520 €	2 052	1,03%
Bordeaux	160 000 €	16 000	8,00%
Bouliac	4 090 €	409	0,20%
Bruges	17 900 €	1 790	0,90%
Carbon-Blanc	9 160 €	916	0,46%
Cenon	29 890 €	2 989	1,49%
Eysines	25 470 €	2 547	1,27%
Floirac	20 790 €	2 079	1,04%
Gradignan	30 670 €	3 067	1,53%
Le Bouscat	30 790 €	3 079	1,54%
Le Haillan	11 480 €	1 148	0,57%
Le Taillan-Médoc	11 480 €	1 148	0,57%
Lormont	27 320 €	2 732	1,37%
Martignas-sur-Jalle	9 600 €	960	0,48%
Mérignac	100 000 €	10 000	5,00%
Parempuyre	9 610 €	961	0,48%
Pessac	90 000 €	9 000	4,50%
Saint-Aubin-de-Médoc	7 440 €	744	0,37%
Saint-Louis-de-Montferrand	2 710 €	271	0,14%
Saint-Médard-en-Jalles	36 130 €	3 613	1,81%
Saint-Vincent-de-Paul	1 430 €	143	0,07%
Talence	54 280 €	5 428	2,71%
Villenave d'Ornon	38 680 €	3 868	1,93%
Bordeaux Métropole	1 176 400 €	117 640	58,82%
TOTAL	2 000 000 €	200 000	100,00%

Pour mémoire - Exercice 2021 :

Le Conseil d'administration du 23 mars 2021, conformément à l'article 14 des statuts, a donné son agrément à la cession de 960 actions de Bordeaux Métropole à la commune de Martignas-sur-Jalle, pour un montant total de 9 600 euros.

Bordeaux Métropole conserve 117 640 actions représentant 58,82 % du capital social. Cette cession ne modifie pas la qualité d'actionnaire majoritaire de Bordeaux Métropole et n'a pas d'incidence sur sa représentation au sein du Conseil d'administration de La Fab, où elle continue de bénéficier de 10 sièges d'administrateurs. La Commune de Martignas-sur-Jalle détient 960 actions représentant 0,48 % du capital social. Elle intègre l'Assemblée Spéciale de La Fab.

5.2. Les dirigeants

5.2.1. Les administrateurs

Le Conseil d'administration est composé de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

Administrateur	Collectivité
Représentants Bordeaux Métropole	
Mme Andréa Kiss - Présidente	Bordeaux Métropole
Mme Marie-Claude Noël - Vice Présidente	Bordeaux Métropole
Mme Pascale Bru	Bordeaux Métropole
Mme Typhaine Cornacchiari	Bordeaux Métropole
M. Jacques Mangon	Bordeaux Métropole
M. Jérôme Pescina	Bordeaux Métropole
M. Jean-Jacques Puyobrau	Bordeaux Métropole
M. Benoit Rautureau	Bordeaux Métropole
M. Bastien Rivières	Bordeaux Métropole
Mme Nadia Saadi	Bordeaux Métropole
Représentant Bordeaux	
M. Jean-Baptiste Thony	Bordeaux
Représentant Mérignac	
M. Thierry Trijoulet	Mérignac
Représentant Pessac	
M. Ludovic Bideau	Pessac
Représentants Assemblée Spéciale	
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Assemblée Spéciale
M. Gwénaël Lamarque	Assemblée Spéciale
Mme Anne Lépine	Assemblée Spéciale
M. Alexandre Rubio	Assemblée Spéciale
M. Jean Touzeau	Assemblée Spéciale

Au cours de l'exercice, les changements sont les suivants :

- Conseil d'administration du 26 juin 2024 : Mme. Kiss en tant que Présidente en remplacement de Mme. Bost

5.2.2. Les représentants à l'Assemblée Spéciale

L'Assemblée Spéciale se compose de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

Collectivité	Représentant
Ambarès et Lagrave	M. Alain Casaurang
Ambès	M. Gilbert Dodogaray
Artigues-près-Bordeaux	M. Thierry Lureaud
Bassens	M. Alexandre Rubio
Bègles	M. Olivier Goudichaud
Blanquefort	Mme Véronique Ferreira
Bouliac	M. Henri Maillot
Bruges	Mme Brigitte Terraza
Carbon-Blanc	M. Arnaud Coulet
Cenon	Mme Anne Lépine
Eysines	Mme Evelyne Frénais
Floirac	M. Jean-Jacques Puyobrau
Gradignan	Mme Stéphanie Ortola
Le Bouscat	M. Gwénaël Lamarque
Le Haillan	Mme Monique Dardaude
Le Taillan-Médoc	Mme Marie Fabre
Lormont	M. Jean Touzeau
Martignas-sur-Jalle	M. Jérôme Pescina
Parempuyre	Mme Béatrice De François
Saint-Aubin-de-Médoc	M. Francis Riether
Saint-Louis-de-Montferrand	M. Jacky Bachelier
Saint-Médard-en-Jalles	M. Jean-Luc Trichard
Saint-Vincent-de-Paul	M. Thierry Ricci
Talence	Mme Frédérique Fabre-Tabourin
Villenave d'Ornon	M. Michel Poignonec

Au cours de l'exercice, les changements sont les suivants :

- Assemblée Spéciale du 26 juin 2024 : Ambarès et Lagrave : Alain Casaurang en remplacement de Gérard Lagofun et de Saint-Vincent-de-Paul : Thierry Ricci en remplacement de Gilles Beraud-Sudreau

5.2.3. Organisation de la gouvernance

La Présidente du Conseil d'administration, Madame Andréa Kiss représentante de Bordeaux Métropole, a été désignée par délibération du Conseil d'administration le 26 juin 2024, pour la durée de son mandat d'administratrice.

Le Conseil d'administration du 26 juin 2024 décide d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général. Le Conseil d'administration désigne Monsieur Jérôme Goze en tant que Directeur Général pour une durée de 2 ans et 2 mois (Détachement) et l'investit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

5.3. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

L'Assemblée Générale ainsi que le Conseil d'administration de La Fab n'ont pas alloué de rémunération de toute nature pour les administrateurs de La Fab et cela conformément à l'article 25 des statuts de la société.

La rémunération du directeur général est fixée par le Conseil d'administration conformément à l'article 25 des statuts de la société. Ci-après extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 26 juin 2024 : « *La rémunération annuelle du Directeur Général, mandataire social, est proposée à cent deux mille euros net, complétée par la mutuelle (pas de prime, pas d'intéressement, ...).* »

5.4. Bilan de la gouvernance

Les points principaux de la vie sociale de la société portant sur l'exercice 2024 peuvent être

présentés sous une forme synthétique dans le tableau suivant :

Réunions des organes sociaux	2024
Nombre de réunions du Conseil d'administration (CA)	4
Nombre de réunions de l'Assemblée Spéciale (AS)	4
Nombre de réunions de l'Assemblée générale ordinaire (AGO)	1
Nombre de réunions de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	0

5.4.1. Réunions du conseil d'administration et de l'Assemblée Spéciale

Principales décisions		
en réunion du	en date du	nature de la décision prise
AS	28/03/24	Approbation du PV de l'Assemblée Spéciale du 12/12/23 Approbation des comptes de l'exercice 2023 Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 Présentation des conventions réglementées Présentation du projet de résolutions à présenter à l'AGO approuvant les comptes Présentation des ajustements des seuils de mise en concurrence et organisation interne Présentation du mandat du directeur général délégué Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Présentation du Marché subséquent 2024 - Programme Habiter, s'épanouir Suivi d'activité
CA	28/03/24	Approbation du PV du Conseil d'administration du 12/12/23 Approbation des comptes de l'exercice 2023 Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 Présentation des conventions réglementées Présentation du projet de résolutions à présenter à l'AGO approuvant les comptes Approbation des seuils de mise en concurrence et organisation interne Présentation du mandat du directeur général délégué Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Présentation du Marché subséquent 2024 - Programme Habiter, s'épanouir Suivi d'activité Suivi des marchés
AS	26/06/24	Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant d'Ambarès et Lagrave Approbation du PV de l'Assemblée Spéciale du 28/03/24 Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Présentation des Comptes Rendus Financiers et d'Activités 2023 des concessions des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » et du projet de Bilan de clôture de la concession Le Haillan – 5 chemins Avenant n°6 au Traité de concession Le Bouscat - Libération centre-ville Avenant n°3 au Traité de concession Bruges - Petit Bruges

		Avenant n°3 au Traité de concession Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse Avancement des recommandations de la cartographie des risques Etat d'avancement de la convention recherche actions - QANOPEA Suivi d'activité
CA	26/06/24	Prise d'acte de la désignation d'une nouvelle administratrice représentant Bordeaux Métropole Approbation de la nomination de la Présidente Modalité d'exercice et nomination de la Direction Générale Approbation du PV du Conseil d'administration 28/03/24 Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Présentation des Comptes Rendus Financiers et d'Activités 2023 des concessions des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » et du projet de Bilan de clôture de la concession Le Haillan – 5 chemins Avenant n°6 au Traité de concession Le Bouscat - Libération centre-ville Avenant n°3 au Traité de concession Bruges - Petit Bruges Avenant n°3 au Traité de concession Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse Avancement des recommandations de la cartographie des risques Etat d'avancement de la convention recherche actions - QANOPEA Suivi d'activité Suivi des marchés
AG Ordinaire	26/06/24	Approbation du rapport de gestion du CA au titre de l'exercice 2023 Présentation des comptes de l'exercice 2022 et du rapport général du commissaire aux comptes puis approbation des comptes. Constat de l'existence d'un résultat de + 62 102,91 € et décision d'affectation de 3 105,15€ à la réserve légale et du solde du résultat au report à nouveau.
AS	19/09/24	Approbation du PV de l'Assemblée Spéciale du 26/06/24 Approbation du « Rapport du mandataire de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'administration de La Fab – Exercice 2023 » Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des Comptes Présentation des Marchés subséquents 2025 : Méthode et calendrier Présentation de la démarche autour des Gares RER métropolitain Suivi d'activité
CA	19/09/24	Approbation du PV du Conseil d'administration du 26/06/24 Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des Comptes Présentation des Marchés subséquents 2025 : Méthode et calendrier Présentation de la démarche autour des Gares RER métropolitain Suivi d'activité Suivi des marchés
AS	12/12/24	Approbation du PV de l'Assemblée Spéciale du 19/09/24 Approbation du CFRA 2023 et avenant de Mérignac Soleil Présentation des Marchés subséquents 2025 entre Bordeaux Métropole et La Fab Présentation des comptes prévisionnels 2024 et Budget 2025 Présentation du rapport annuel sur la Convention foncière Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Mise à jour de l'Etude des capacités budgétaires des ménages

		Suivi d'activité
CA	12/12/24	<p>Approbation du PV du Conseil d'administration du 19/09/24</p> <p>Approbation du CFRA 2023 et avenant de Mérignac Soleil</p> <p>Présentation des Marchés subséquents 2025 entre Bordeaux Métropole et La Fab</p> <p>Présentation des comptes prévisionnels 2024 et Budget 2025</p> <p>Présentation du rapport annuel sur la Convention foncière</p> <p>Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes</p> <p>Mise à jour de l'Etude des capacités budgétaires des ménages</p> <p>Suivi d'activité</p> <p>Suivi des marchés</p>

5.4.2. Participation des représentants

Mandataire - Membre du Conseil d'administration	Collectivité	28/03/24	26/06/24	19/09/24	12/12/24	Nb séances	Tx de présence
Représentants de Bordeaux Métropole							
Mme Andréa Kiss - Présidente	Bordeaux Métropole		1	1	1	3	100%
Mme Marie-Claude Noël - Vice Présidente	Bordeaux Métropole	1	0	0	0	4	25%
Mme Pascale Bru	Bordeaux Métropole	1	0	1	0	4	50%
Mme Typhaine Cornacchiarì	Bordeaux Métropole	1	1	1	0	4	75%
M. Jacques Mangon	Bordeaux Métropole	1	0	0	0	4	25%
M. Jérôme Pescina	Bordeaux Métropole	1	0	1	1	4	75%
M. Jean-Jacques Puyobrau	Bordeaux Métropole	0	0	0	0	4	0%
M. Benoit Rautureau	Bordeaux Métropole	1	0	0	0	4	25%
M. Bastien Rivières	Bordeaux Métropole	0	1	0	0	4	25%
Mme Nadia Saadi	Bordeaux Métropole	0	1	1	1	4	75%
Représentant de Bordeaux							
M. Jean-Baptiste Thony (depuis 09/23)	Bordeaux	1	0	1	1	4	75%
Représentant de Mérignac							
M. Thierry Trijoulet	Mérignac	0	1	1	1	4	75%
Représentant de Pessac							
M. Ludovic Bideau	Pessac	1	1	0	1	4	75%
Représentants de l'Assemblée Spéciale							
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Assemblée Spéciale	1	0	0	1	4	50%
Mme Anne Lépine	Assemblée Spéciale	1	1	1	1	4	100%
M. Gwénaël Lamarque	Assemblée Spéciale	1	1	1	1	4	100%
M. Alexandre Rubio	Assemblée Spéciale	1	0	1	1	4	75%
M. Jean Touzeau	Assemblée Spéciale	1	1	0	0	4	50%
Anciens administrateurs							
<i>En attente de la délibération de la commune</i>	Bordeaux	0	0			2	0%
Total		18	13	9	10	10	

Mandataire - Membre de l'Assemblée Spéciale	Collectivité	28/03/24	26/06/24	19/09/24	12/12/24	Nb séances	Tx de présence
M. Alexandre Rubiot - Président	Bassens	1	0	1	1	4	75%
M. Alain Casaurang	Ambarès et Lagrave		0	0	0	3	0%
M. Gilbert Dodogaray	Ambès	0	0	0	0	4	0%
M. Thierry Lureaud	Artigues-près-Bordeaux	0	0	0	0	4	0%
M. Olivier Goudichaud	Bègles	0	0	0	0	4	0%
Mme Véronique Ferreira	Blanquefort	0	0	0	0	4	0%
M. Henri Maillot	Bouliac	0	0	0	0	4	0%
Mme Brigitte Terraza	Bruges	0	0	1	0	4	25%
M. Arnaud Coulet	Carbon-Blanc	0	0	0	0	4	0%
Mme Anne Lépine	Cenon	1	1	1	1	4	100%
Mme Evelyne Frénais	Eysines	1	1	0	1	4	75%
M. Jean-Jacques Puyobrau	Floirac	0	0	0	0	4	0%
Mme Stéphanie Ortola	Gradignan	0	0	0	0	4	0%
M. Gwénaël Lamarque	Le Bouscat	0	1	1	1	4	75%
Mme Monique Dardaïd	Le Haillan	1	1	1	1	4	100%
Mme Marie Fabre	Le Taillan-Médoc	1	1	1	1	4	100%
M. Jean Touzeau	Lormont	1	1	0	0	4	50%
M. Jérôme Pescina	Martignas-sur-Jalle	1	0	0	1	4	50%
Mme Béatrice de François	Parempuyre	1	0	0	0	4	25%
M. Francis Riether	Saint-Aubin-de-Médoc	0	0	0	0	4	0%
M. Jacky Bachelier	Saint-Louis-de-Montferrand	0	0	0	0	4	0%
M. Jean-Luc Trichard	Saint-Médard-en-Jalles	1	1	0	1	4	75%
M. Thierry Ricci	Saint-Vincent-de-Paul		0	0	0	3	0%
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Talence	1	0	0	1	4	50%
M. Michel Poignonec	Villenave d'Ornon	0	0	0	0	4	0%
Anciens membres de l'Assemblée Spéciale							
M. Gérard Lagofun	Ambarès-et-Lagrave	0				1	0%
M. Gilles Beraud Sudreau	Saint-Vincent-de-Paul	0				1	0%
Total		25	10	7	6	9	

Actionnaires - Membre de l'Assemblée Générale	Collectivité	26/06/24	Nb séances	Tx de présence
Mme Andréa Kiss - Présidente	Bordeaux Métropole	1	1	100%
M. Alain Casaurang	Ambarès et Lagrave	0	1	0%
M. Gilbert Dodogaray	Ambès	0	1	0%
M. Thierry Lureaud	Artigues-près-Bordeaux	0	1	0%
M. Alexandre Rubiot	Bassens	0	1	0%
M. Olivier Goudichaud	Bègles	0	1	0%
Mme Véronique Ferreira	Blanquefort	0	1	0%
Le Maire	Bordeaux	0	1	0%
M. Henri Maillot	Bouliac	0	1	0%
Mme Brigitte Terraza	Bruges	0	1	0%
M. Arnaud Coulet	Carbon-Blanc	0	1	0%
Mme Anne Lépine	Cenon	1	1	100%
Mme Evelyne Frénais	Eysines	1	1	100%
M. Jean-Jacques Puyobrau	Floirac	0	1	0%
Mme Stéphanie Ortola	Gradignan	0	1	0%
M. Gwénaël Lamarque	Le Bouscat	1	1	100%
Mme Andréa Kiss	Le Haillan	0	1	0%
Mme Marie Fabre	Le Taillan-Médoc	1	1	100%
M. Jean Touzeau	Lormont	1	1	100%
M. Jérôme Pescina	Martignas-sur-Jalle	0	1	0%
M. Thierry Trijoulet	Mérignac	1	1	100%
M. Bernard de Souza	Parempuyre	0	1	0%
M. Ludovic Bideau	Pessac	1	1	100%
M. Francis Riether	Saint-Aubin-de-Médoc	1	1	100%
M. Jacky Bachelier	Saint-Louis-de-Montferrand	0	1	0%
M. Jean-Luc Trichard	Saint-Médard-en-Jalles	1	1	100%
M. Thierry Ricci	Saint-Vincent-de-Paul	0	1	0%
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Talence	0	1	0%
M. Michel Poignonec	Villenave d'Ornon	0	1	0%
Total		29	10	

5.5. Contrôle analogue

5.5.1. Cadre juridique

La loi du 28 mai 2010 pose les conditions d'un fonctionnement *in house* en droit français en créant les Sociétés publiques locales (SPL). Leurs modalités d'intervention dispensées de toute publicité et mise en concurrence préalables sont en conformité avec les principes posés par le droit communautaire.

La loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice d'un contrôle sur la SPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, et qui constitue une condition *sine qua non* du *in house*. Il revient cependant à chaque collectivité locale de prescrire les formes d'un tel contrôle.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue doivent être inscrites dans les statuts de La Fab et peuvent figurer dans un règlement intérieur. Dans la pratique, le contrôle analogue s'exerce au travers de la gouvernance avec une nécessaire et active participation des élus et une indispensable information des actionnaires.

La réglementation et la jurisprudence ont évolué, notamment suite à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (article 17) qui stipule : *Un pouvoir adjudicateur est réputé exercer sur une personne morale un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, s'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée.*

5.5.2. Les statuts et le règlement intérieur

L'article 31 des statuts en vigueur de La Fab traite du contrôle exercé par les collectivités sur trois niveaux de fonctionnement de la société : orientations stratégiques, vie sociale, activité opérationnelle. **Afin de tenir compte des évolutions réglementaires et jurisprudentielles évoquées ci-avant qui limitent le contrôle analogue aux 2 axes suivants, un travail a été mené sur le règlement intérieur de la SPL :**

- les orientations stratégiques, telles que le budget, le plan à moyen terme, les accords-cadres ;
- les décisions importantes de la société, telles que les engagements de la société dans de nouvelles concessions et nouveaux projets....

Dans ce contexte, le contrôle analogue ne porte plus sur ce qui relève de la vie sociale. *Le contrôle analogue exercé par les Collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants au CA, avec l'appui, le cas échéant de leurs services.*

A l'appui des statuts, le règlement intérieur définit le dispositif de contrôle autour :

- D'un **Comité d'engagement et de contrôle (CEC)**, composé de 5 représentants des collectivités actionnaires désignés par le CA, des représentants de la société (Président, Directeur général délégué), Directeur général des services (DGS) de Bordeaux Métropole. Ce comité peut être élargi au maire d'une commune dès lors qu'un projet sur cette commune fait l'objet d'un examen. Le rôle du CEC est consultatif ; il doit se réunir au moins tous les 3 mois, en amont de chaque Conseil d'administration.

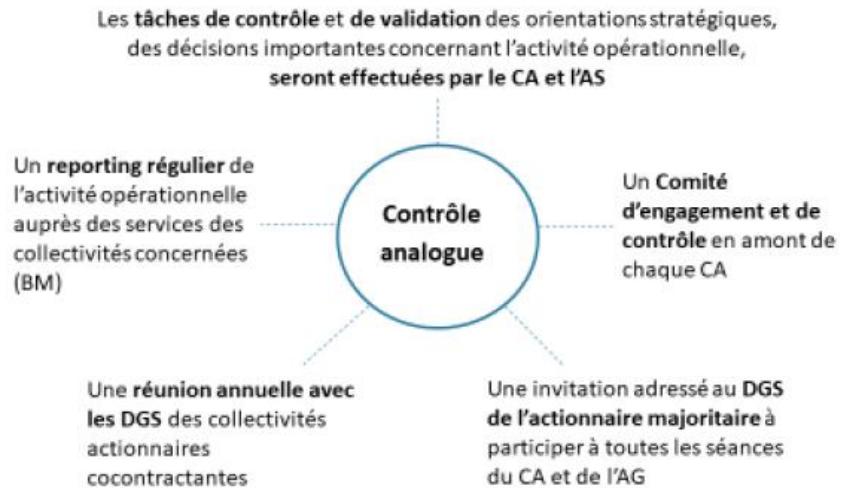
En 2024, il s'est réuni par 4 fois.

Les CEC ont abordé en 2024 des sujets divers tels que le suivi de l'avancement des opérations, les nouvelles conventions et leurs avenants, la prospective foncière, le suivi des marchés subséquents en cours et la prévision des marchés subséquents 2025, les prévisions budgétaires.

- De réunions du **Conseil d'administration** fixées à 3 séances au moins par an, ce qui est conforme en 2024 (4 séances).
- De réunions en **Assemblées spéciales** composées des collectivités non représentées directement au Conseil d'administration. L'AS se tient de manière concomitante à la réunion du Conseil depuis 2018, ce qui est conforme en 2024 (4 séances).
- D'une **Assemblée générale ordinaire** d'approbation des comptes, ce qui est conforme en 2024 (1 séance).
- D'une **réunion annuelle des DGS des collectivités cocontractantes**. Pour l'exercice concerné, cette réunion s'est tenue le 30/05/2024.
- De « reportings » réguliers de l'activité opérationnelle auprès des services des

collectivités concernées (Bordeaux Métropole). Ce document fait l'objet d'un échange avec les services de Bordeaux Métropole (Direction générale de l'Aménagement) et le Comité d'engagement et de contrôle.

Le schéma ci-après résume les tâches de contrôle analogue désormais identifiées :



5.5.3. Relations de suivi entre Bordeaux Métropole et La Fab

Le suivi opérationnel et financier des concessions en cours a été présenté le 23 mai 2024 par la direction de La Fab à l'attention des services financiers de Bordeaux Métropole.

L'ensemble des documents et informations nécessaires à la rédaction du présent rapport sont tenus à la disposition des mandataires des collectivités.

Conventions réglementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024	
Suivi des conventions en lien avec la société													
3.1.1 Convention permettant de prévoir les modalités d'acquisition et de portage foncier sur les périmètres d'intervention de La Fab dans le cadre des programmes "Habiter, s'épanouir" et "Entreprendre, travailler"	BM / LA FAB	2023/004	27/01/2023	01/03/2023	10 ans	27/01/2033	En cours	Prévoir les modalités d'acquisition et de portage foncier sur les périmètres d'intervention de La Fab				Montant cumulé des acquisitions = 13,988 M€ (dont 1 886 K€ en 202) pour 19 biens Montant cumulé des cessions et transferts = 10,901 M€ (dont 771 K€ en 2025) pour 14 biens.	
3.1.2 Convention de créance (ou avance) remboursable	BM / LA FAB	2023/306	30/06/2023	04/08/2023	2 ans reconductible 2 ans	31/05/2025	En cours	Avance accordée par BM pour permettre à la SPL de financer les acquisitions réalisées dans le cadre de la convention d'actions foncières	Montant maximum de 15 M€ Acomptes versés au fur et à mesure des besoins	5,5 M€ (versé en 2023)	5,5 M€		
3.1.3 Echanges de données numériques	BM / LA FAB	2013/0710	27/09/2013	10/10/2013	5 ans	10/10/2018	Terminé	Convention de prestations de services permettant la mise à disposition mutuelle et gratuite de données numériques issues des systèmes d'information géographiques (SIG)					
3.1.4 Accord-cadre BM-La Fab 2021-2026 pour la mise en œuvre opérationnelle	BM / LA FAB	2020/492	18/12/2020	23/12/2020	6 ans	31/12/2026	En cours	Définir les conditions d'un accord cadre pour la période 2021 à 2026 sur les missions suivantes : - M1 mission d'appui pour l'animation et la coordination des programmes - M2 préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement, - M3 Ingénierie foncière.	20 000 000 € HT affectés à 60 % soit 12 M€ au programme Habiter à 40 % soit 8 M€ au programme Entreprendre				
3.1.4 Marché Subséquent 2024	BM / LA FAB	Signature administrative	N/A	12 et 28/02/2024	1 an	31/12/2024	Terminé	Marchés subséquents 2024	3,580 M€ répartis en programme : "Habiter, s'épanouir..." = 2,160 M€ "Entreprendre, travailler..." = 1,420 M€	3,580 M€ répartis en programme : "Habiter, s'épanouir..." = 2,160 M€ "Entreprendre, travailler..." = 1,420 M€			
Suivi des conventions en lien avec les concessions													
3.1.5 Le Bouscat – Libération – Centre-ville	BM / LA FAB	2014/0657	31/10/2014	26/11/2014	6 ans	15/12/2020	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. 39 940 m ² de SP dont : 29 090 m ² de SP de logements, 5 400 m ² de résidences seniors, 5 450 m ² de SP de commerces et activités.	Montant prévisionnel = 6,320 M€ HT dont Participation BM : 5,877 M€ Rémunération de l'aménageur : 384 K€ Echancier annuel 64K€ par an	Participation versée BM = 6,376 M€ HT dont 0 M€ en 2024 Rémunération de l'aménageur = 599 K€ dont 20 K€ en 2024	Les travaux des espaces publics et des constructions sont livrés depuis 2021. La réparation de la fontaine a été réalisée en 2024. Pour être en conformité avec les prescriptions de la SABOM, il est nécessaire en 2025 de réaliser la reprise des réseaux d'assainissement des venelles, ce qui augmente le coût des travaux à réaliser par le concessionnaire.		
		2019/46	25/01/2019	21/05/2019			En cours	Avenant 1 Avance inter-op non rémunérée, modification PEP	Pas d'incidence financière				
		2019/725	29/11/2019				En cours	Avenant 2. Prorogation de la durée de la concession d'1 an. Modification de la rémunération aménageur Augmentation de la participation de BM de 0,2 M€. Modification de l'article 15.7 de la convention pour effectuer permettre la gestion des trésoreries fusionnées sur un compte bancaire unique.	Montant prévisionnel = 6,438 M€ HT dont participation BM (concédant) 6,077 M€. Rémunération de l'aménageur = 64 K€ par an.				
		2020/329	23/10/2020				En cours	Avenant 3 Prolongation durée, Evolution participation concédant et Rémunération Aménageur	Prolongation durée = 8 ans Evolution participation concédant = 6,377 Rémunération Aménageur = 512 K€				
		2022/590	24/11/2022				En cours	Avenant 4 Prolongation durée et Rémunération Aménageur	Prolongation durée = 9 ans Rémunération Aménageur = 576 K€				
		2023/512	01/12/2023				En cours	Avenant 5 Prolongation durée et Rémunération Aménageur	Prolongation durée = 10 ans Rémunération Aménageur = 596 K€				
		2024/488	26/09/2024				En cours	Avenant 6 Rémunération aménageur, prolongation durée	Rémunération globale 616 000 € Augmentation durée = 11 ans				
		2016/541	23/09/2016				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2015	Bilan actualisé = 6,322 M€ HT				
		2017/660	27/10/2017				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2016	Bilan actualisé = 6,231 M€ HT				
		2019/46	25/01/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2017	Bilan actualisé = 6,233 M€ HT				
		2019/725	29/11/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 6,438 M€ HT				
		2020/329	23/10/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 6,742 M€ HT				
		2021/708	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 6,744 M€ HT				
		2022/590	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan inchangé = 6,744 M€ HT				
		2023/512	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan inchangé = 6,744 M€ HT				
		2024/488	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 6,762 M€ HT				
		2014/657	31/10/2014	26/11/2014	6 ans	15/12/2020	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 299,5 K€	299,5 K€ versés par BM	299,5 K€ à rembourser au plus tard le 15/12/2025		
		2018/746	30/11/2018				en cours	Avenant 1 Modification cadencement de l'avance	Pas d'incidence financière				
		2019/725	29/11/2019				en cours	Avenant 2. Modification du rythme d'avance de trésorerie (versement et remboursement).	Prolongation de 2 ans Pas d'incidence financière				
		2024/488	26/09/2024				en cours	Avenant 3 Durée	Prolongation de 1 an Pas d'incidence financière				

Conventions réglementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024
3.1.6 Eysines - ZAC Carès Cantinolle	BM / LA FAB	2016/29	22/01/2016	17/03/2016	15 ans	13/04/2031	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. 55 000 m ² de SP dont : 52 000 m ² de SP de logements, 3 000 m ² de SP de commerces.	Montant prévisionnel = 14,682 M€ HT dont : - participation BM = 9,166 M€ (3,982 M€ au titre de la participation d'équilibre et 5,184 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation Eysines = 0,260 M€. Rémunération de l'aménageur = 1,460 M€ au global, selon échéancier annuel (134 K€ pour la période 2016 à 2022, 101 K€ de 2023 à 2025 et 43,8 K€ de 2026 à 2030).	Participation versée BM = 9,348 M€ HT dont 0 M€ en 2024 Rémunération de l'aménageur = 1 171 K€ dont 120 K€ en 2024	Avancement opérationnel : La modification du dossier de réalisation a eu lieu en avril 2025 avec un avenant financier qui intègre des nouveaux ouvrages, des nouveaux îlots, un gymnase et un groupe scolaire et une diminution du nombre de logements. Les études préliminaires ont été lancées en 2024 pour prendre en compte une Voie nouvelle, une frange urbaine et des venelles dans les îlots. Îlots : Le dépôt du PC Ilot Triat a eu lieu. L'îlot Les Jardins de Carès est bloqué et l'îlot Les Sources a fait l'objet d'un dépôt d'un PC.	
		2019/726	29/11/2019				En cours	Avenant 1 Evolution participation concessionnaire changement de compétences Bordeaux Métropole et commune d'Eysines	Participation métropolitaine = 9,348 M€ HT (3,982 M€ Equilibre - 5,366 M€ remise ouvrage); Participation Eysines = 0,078 M€.			
		2019/726	29/11/2019				En cours	Avenant 2. Gestion des trésoreries	Pas d'incidence financière			
		2023/517	01/12/2023				En cours	Avenant 3. Evolution participation concédant	Participation métropolitaine = 9,584 M€ HT (4,219 M€ Equilibre - 5,366 M€ remise ouvrage)			
		2017/835	22/12/2017				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2016	Bilan actualisé = 17,470 M€ HT			
		2018/746	30/11/2018				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2017	Bilan actualisé = 19,351 M€ HT			
		2019/726	29/11/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 19,980 M€ HT			
		2020/328	23/10/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 20,038 M€ HT			
		2021/435	23/09/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 20,084 M€ HT			
		2022/599	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 20,185 M€ HT			
		2023/517	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 20,716 M€ HT			
		2024/483	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 20,641 M€ HT			
		2016/29	22/01/2016	17/03/2016	15 ans	13/04/2031	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 2,634 M€	2,634 M€ à rembourser en 2028 ou au plus tard au terme de la concession		
		2018/746	30/11/2018	15/04/2019	15 ans	13/04/2031	en cours	Avenant 1 : Echéancier modifié				
		2024/483	26/09/2024				en cours	Avenant 2 : Modification cadencement	Pas d'incidence financière			
	BM/La Fab/ Eysines	2019/726	29/11/2019	18/02/2021	2 ans	31/12/2021		Convention tripartite prévoyant le versement de la participation financière d'Eysines à la SPL directement	Participation Eysines = 78 K€	Participation versée par Eysines = 52 K€ dont 25 K€ en 2024		
3.1.7 Bègles - Villenave d'Ornon ZAC Route de Toulouse	BM / LA FAB	2016/156	25/03/2016	19/05/2016	10 ans	19/05/2026	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme actualisé à fin 2017 de 92 421 m ² de SP pour 1 340 logements et 8 098 m ² de SP de commerces.	Montant prévisionnel = 37,013 M€ HT dont : - participation BM = 19,759 M€ (8,754 M€ au titre de la participation d'équilibre et 11,005 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participations communales = 1,226 M€ (0,305 M€ pour Villenave d'Ornon et 0,921 M€ pour Bègles). Rémunération de l'aménageur = 3 M€ au global, selon échéancier annuel (390 K€ pour la période 2016 et 2017, 360 K€ pour 2018 et 2019, 270 K€ pour 2020 à 2022, 240 K€ pour 2023 et 2024, 210 K€ en 2025).	Participation versée BM = 19,963 M€ HT dont 0 M€ en 2024 Rémunération de l'aménageur = 2 671 K€ dont 270 K€ en 2024	Avancement opérationnel : Les travaux des espaces publics sont terminés sur la place Aristide Briand et la placette Aurélie Ducros. Le chantier sur les abords de l'îlot L1 démarre en avril 2025 pour une livraison des espaces publics prévue à l'automne. Îlots : 157 logements sont livrés au Sud sur la place Aristide Briand (îlots D et E puis îlot ABC en 2023) et 34 logements en BRS sont en cours de construction au Nord de la place Aristide Briand (Le COL). Le chantier de Domofrance démarre sur l'îlot CA1' (93 logts). L'îlot Aristide Briand phase 2 est livré depuis fin 2023 à Villenave d'Ornon, l'îlot L1 est en chantier (2nd œuvre) pour une livraison en octobre 2025 (34 logements BRS). Les permis de construire sont déposés fin 2024/début 2025 pour les îlots CA1' (Pichet 44 logements + 185 logements étudiants), CA3 (Pension de famille) et CA5 (68 logements). Les échanges se poursuivent pour débloquer l'îlot CA1 (adaptations architecturales à l'étude) et l'îlot Labro (adaptations de programme à l'étude).	
		2018/32	26/01/2018	16/03/2018			En cours	Avenant 1 Evolution participation concessionnaire changement de compétences Bordeaux Métropole et commune Vo et Bègles	Montant prévisionnel révisé = 37,013 M€ HT (inchangé au global) dont : - participation BM = 19,963 M€ (8,754 M€ au titre de la participation d'équilibre et 11,209 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participations communales = 1,022 M€ (0,129 M€ pour Villenave d'Ornon et 0,894 M€ pour Bègles).			
		2019/572	27/09/2019				En cours	Avenant 2. Gestion des trésoreries.	Pas d'incidence financière			
		2024/480	26/09/2024				En cours	Avenant 3 Programmation équipements publics, Rémunération aménageur, prolongation durée, participation	Rémunération globale 4 000 000 € Augmentation durée 5 ans Participation globale 21 462 740 €			
		2018/32	26/01/2018				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2016	Bilan actualisé = 37,013 M€ HT Participation BM = 19,963 M€ Participation Bègles = 0,894 M€ Participation VO = 0,129 M€			
		2018/746	30/11/2018				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2017	Bilan actualisé = 38,364 M€ HT			
		2019/572	27/09/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 38,933 M€ HT			
		2020/412	27/11/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 39,393 M€ HT			
		2022/109	28/01/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 39,516 M€ HT			
		2022/611	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 40,080 M€ HT			
		2023/644	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 40,482 M€ HT			
		2024/480	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 43,126 M€ HT			
		2016/156	25/03/2016	19/05/2016	10 ans	19/05/2026	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 15 M€	Avance versée par BM = 13,900 M€ (reste 1,100 M€)	5 M€ à rembourser en 2030 et 10M€ en 2031 et au plus tard au terme de la concession	
		2018/750	30/11/2018				en cours	Avenant 1	Echéancier modifié			
		2019/572	27/09/2019				en cours	Avenant 2	Echéancier modifié			
		2022/109	28/01/2022				en cours	Avenant 3	Echéancier modifié			
		2022/611	24/11/2022				en cours	Avenant 4	Echéancier modifié			
		2024/480	26/09/2024				en cours	Avenant 5	Echéancier modifié			
	BM/La Fab/ Villenave d'Ornon	2018/32	26/01/2018	28/12/2018				Convention tripartite prévoyant le versement de la participation financière de Villenave d'Ornon à la SPL directement	Participation VO = 129 K€ dont 0 K€ en 2024			

Conventions réglementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024	
3.1.8 Mérignac - Marne	BM / LA FAB	2017/481	07/07/2017	28/08/2017	8 ans	20/09/2025	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme actualisé à fin 2017 de 73 798 m ² de SP pour 1 117 logements et 22 144 m ² de SP de commerces.	Montant prévisionnel = 20,576 M€ HT dont : - participation métropolitaine = 14,357 M€ (6,544 M€ au titre de la participation d'équilibre et 7,813 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation communale (Mérignac) = 0,046 M€. Rémunération de l'aménageur = 1,6 M€ au global, selon échéancier annuel (100 K€ en 2017, 200 K€ en 2018, 250 K€ en 2019 et 2022, 150 K€ en 2023, 100 K€ en 2024 et 50 K€ en 2025).	Participation versée BM = 14,800 M€ HT dont 0 M€ versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 1 600 K€ dont 150 K€ en 2024	Avancement opérationnel : Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de La Fab sont en voie d'achèvement pour la place des « 4 chemins » et la cour partagée 2 (inauguration prévue fin mai 2025). Ilots : L'îlot B1 est en voie d'achèvement pour le 1er T 2025 et les travaux se poursuivent sur l'îlot B7 en vue d'une livraison en 2025. Les travaux ont démarré sur l'îlot B3 en décembre 2024 après la cession du foncier en novembre par La Fab.		
		2020/52	24/01/2020			En cours		Avenant 1. Gestion des trésoreries.	Pas d'incidence financière				
		2020/494	18/12/2020			En cours		Avenant 2 Evolution participation concédant	Participation globale : 16,606 K€ HT				
		2021/709	25/11/2021			En cours		Avenant 3 Echéancier participation	Pas d'incidence financière				
		2023/529	01/12/2023		5 ans	20/09/2030	En cours	Avenant 4 Evolution participation concédant, rémunération aménageur, prolongation durée	Participation globale : 16,835 K€ HT Rémunération globale : 2,050 K€ Augmentation durée 5 ans				
		2018/831	21/12/2018			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2017	Bilan actualisé = 21,231 M€ HT				
		2020/52	24/01/2020			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 21,236 M€ HT				
		2020/494	18/12/2020			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 19,491 M€ HT				
		2021/709	25/11/2021			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 19,785 M€ HT				
		2022/605	24/11/2022			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 19,966 M€ HT				
		2023/529	01/12/2023			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 21,886 M€ HT				
		2024/506	26/09/2024			en cours		Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 21,946 M€ HT				
		2017/481	07/07/2017	28/08/2017	8 ans	20/09/2025	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 8,7 M€	Avance versée en 2018 par BM = 2,1 M€ Reste 6,6 M€	Remboursement prévu 8,700 M€ en 2030		
		2018/831	21/12/2018			en cours		Avenant 1 Modification Echéancier					
		2020/52	24/01/2020			en cours		Avenant 2 Modification Echéancier					
		2021/709	25/11/2021			en cours		Avenant 3 Modification Echéancier					
		2022/605	24/11/2022			en cours		Avenant 4 Modification Echéancier					
		2024/506	26/09/2024			en cours		Avenant 5 Modification Echéancier					
3.1.9 Bruges - Petit Bruges	BM / LA FAB	2017/584	29/09/2017	06/02/2018	5 ans	06/02/2023	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de 22 230 m ² de SP pour 260 logements, 3 000 m ² de SP de bureaux, 1 000 m ² de SP de commerces, 350 places de stationnements, un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 6,927 M€ HT dont : - participation BM = 0,645 M€ (0,837 M€ au total dont 0,192 M€ à rembourser par la commune); - participation Bruges = 0,192 M€. Rémunération de l'aménageur = 0,370 M€ au global, soit 74 K€ par an.	Participation versée BM = 1,437 M€ HT dont 418 K€ en 2024 Rémunération de l'aménageur = 516 K€ dont 74 K€ en 2024	Avancement opérationnel : Les travaux des espaces publics ont été réceptionnés par les services de Bordeaux Métropole fin 2024. La levée des réserves et la GPA des espaces verts (garantie parfaite achèvement) seront réalisées à partir de 2025 sur une période de 3ans. Ilots Lamotte : tous les logements sont livrés depuis fin 2022 et 2023. Ilots Mésolia : une partie des logements est livrée depuis fin 2024 (lots 7 et 1) et une seconde partie sera réalisée en 2025 (lots 3 et 4).		
		2019/573	27/09/2019				En cours	Avenant 1. Modification des équipements publics et du montant de la participation	Participation globale : 1 436 615 € Rémunération : 375 K€ dont 79 K€ en 2019				
		2021/713	25/11/2021		6 ans		En cours	Avenant 2 Modification durée, échéancier participation et montant rémunération aménageur	Rémunération : 523 K€ €				
		2024/491	26/09/2024		9 ans		En cours	Avenant 3 Rémunération aménageur, prolongation durée	Rémunération globale 222 000 € Augmentation durée 3 ans				
		2019/573	27/09/2019			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 7,527 M€ HT				
		2020/330	23/10/2020			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 7,689 M€ HT				
		2021/713	25/11/2021			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 7,688 M€ HT				
		2022/592	24/11/2022			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 7,688 M€ HT				
		2023/523	01/12/2023			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 7,795 M€ HT				
		2024/491	26/09/2024			en cours		Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 7,870 M€ HT				
		2017/584	29/09/2017	09/05/2018	5 ans	09/05/2023	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 3,3 M€	Avance versée par BM en 2018 = 3,3 M€	3,3 M€ Remboursement en 2028		
		2019/573	27/09/2019				en cours	Avenant 1 Modification Echéancier					
		2021/713	25/11/2021				en cours	Avenant 2 Modification Echéancier					
		2024/491	26/09/2024				en cours	Avenant 3 Modification Echéancier					
3.1.10 Le Haillan - 5 Chemins	BM / LA FAB	2017/768	22/12/2017	20/02/2018	6 ans	20/02/2024	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de 100 000 m ² de terrains aménagés soit 50 000 m ² de SP à destination de locaux d'activité.	Montant prévisionnel = 7,716 M€ HT dont 0 M€ de participation métropolitaine (un boni de liquidation de 0,215 M€ est prévu); Rémunération de l'aménageur = 0,616 M€ au global, selon échéancier annuel (161 K€ en 2018, 125 K€ en 2019, 100 K€ en 2020, 80 K€ en 2021 et en 2022 et 70 K€ en 2023).	Participation versée BM = 0 M€ HT Rémunération de l'aménageur = 664 K€ dont 18 K€ en 2024 Boni liquidation à venir = 231 K€	L'opération a été clôturée en 2024 et le boni de liquidation d'un montant de 231 K€ a été reversé à la métropole		
		2019/658	29/11/2019				En cours	Avenant 1. Gestion des trésoreries	Pas d'incidence financière				
		2021/615	25/11/2021				En cours	Avenant 2. Evolution du boni et de la rémunération aménageur	Participation boni : 112 064 € Rémunération : 664 K€				
		2023/542	01/12/2023				En cours	Avenant 3. Opérations de clôture					
		2019/658	29/11/2019			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan inchangé = 7,716 M€ HT				
		2020/420	27/11/2020			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 7,717 M€ HT				
		2021/615	25/11/2021			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 7,821 M€ HT				
		2022/628	24/11/2022			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 7,822 M€ HT				
		2023/542	01/12/2023			terminé		Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 7,478 M€ HT				
		2024/585	06/12/2024			terminé		Clôture de l'opération	Bilan de clôture = 6,815 M€ HT Boni liq = 231 K€				
		2018/142	23/03/2018	16/04/2018	6 ans	17/05/2024	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 6,7 M€	Versée par BM en 2			

Conventions réglementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024
3.1.11 Saint-Médard-en-Jalles - Galaxie IV	BM / LA FAB	2018/198	27/04/2018	27/04/2018	4 ans	21/09/2022	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de 30 500 m ² de terrains aménagés cessibles soit 12 200 m ² de SP de locaux d'activité. Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Montant prévisionnel = 2,824 M€ HT dont : - participation BM = 0,419 M€ (dont l'intégralité au titre de la participation d'équilibre); - participation Saint-Médard-en-Jalles = 0 M€. Rémunération de l'aménageur = 223 K€ au global, selon échéancier annuel (67 K€ en 2018 et 2019, 45 K€ en 2020, 22 K€ en 2021 et 2022). Avance consentie = 1,950 M€	Participation versée BM = 0,419 M€ HT dont 0 € en 2024 Rémunération de l'aménageur = 294 K€ dont 35 K€ en 2024		L'année 2024 a été consacrée aux travaux de clôture de l'opération dont le bilan de clôture a été réalisé fin 2024.
		2019/659	29/11/2018				En cours	Avenant 1. Gestion des trésorerie	Pas d'incidence financière			
		2022/403	08/07/2022				En cours	Avenant 2. Augmentation durée Rémunération aménageur	Augmentation durée 2 ans Rémunération Aménageur = 293 616 €			
		2019/659	29/11/2018				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan inchangé = 2,824 M€ HT			
		2020/419	27/11/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan inchangé = 2,824 M€ HT			
		2021/710	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan inchangé = 2,824 M€ HT			
		2022/403	08/07/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan inchangé = 2,824 M€ HT			
		2023/541	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan inchangé = 2,659 M€ HT			
		2024/431	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan inchangé = 2,659 M€ HT			
		2018/198	27/04/2018	27/04/2018	4 ans	21/09/2022	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 1,950 M€	Avance non mobilisée	Avance non mobilisée	
		2019/659	29/11/2018					Avenant 1. Modification du rythme d'avance de trésorerie (versement et remboursement).				
		2022/403	08/07/2022					Avenant 2. Modification cadencement de l'avance				
3.1.12 Gradignan - ZAC centre ville	BM / LA FAB	2018/266	27/04/2018	24/08/2018	15 ans	30/08/2033	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de : 84 400 m ² de SP pour 1 000 logements 10 200 m ² de SP de commerces, services ou bureaux un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 46,172 M€ HT dont : - participation métropolitaine = 9,145 M€ (dont 1,610 M€ au titre de la participation d'équilibre et 7,535 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation communale (Gradignan) = 2,550 M€. Rémunération de l'aménageur = 2,950 M€ au global, selon échéancier annuel (180 K€ en 2018, 200 K€ en 2019, 250 K€ de 2020 à 2022, 200 K€ de 2023 à 2027, 170 K€ de 2028 à 2029, 160 K€ de 2030 à 2032).	Participation versée BM = 9,145 M€ HT dont 293 K€ versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 1 461 K€ dont 300 K€ en 2024		Avancement opérationnel : Les travaux sont en cours sur le secteur de la Clairière et comprennent le groupe scolaire et les espaces publics. La livraison est prévue en septembre 2025. Les acquisitions de l'ensemble des fonciers Ville ont été réalisées. Il a été nécessaire de procéder à la résolution des actes d'acquisition des fonciers CCAS de Bordeaux.
		2019/576	27/09/2019				en cours	Avenant 1. Gestion des trésoreries	Pas d'incidence financière			
		2021/707	25/11/2021				en cours	Avenant 2. Evolution montant participation	Participation = 10,145 M€ HT			
		2023/535	01/12/2023				en cours	Avenant 3. Evolution participation concédant	Participation = 15,382 M€ HT			
		2019/576	27/09/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan inchangé = 46,172 M€ HT			
		2020/411	27/11/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 49,126 M€ HT			
		2021/707	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 50,292 M€ HT			
		2022/612	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 50,589 M€ HT			
		2023/535	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 54,450 M€ HT			
		2024/482	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 56,500 M€ HT			
	BM / LA FAB / Gradignan	2018/266	27/04/2018	23/10/2018	15 ans	30/08/2033	encours	Convention tripartite prévoyant le versement de la participation financière de Gradignan à la SPL directement	La participation financière versée par la commune de Gradignan de 2,550 M€ (3,060 M€ TTC) sera versée directement à la SPL suivant l'échéancier suivant : 1,667 M€ HT en 2024 (2 M€ TTC) et (1,060 M€ TTC) en 2028.			
		2023/535	01/12/2023				encours	Avenant 1. Evolution participation commune	Participation commune = 0,412 M€ versée en 2028			
3.1.13 Le Haillan - ZAC Cœur de ville	BM / LA FAB	2018/264	06/07/2015	01/08/2018	10 ans	14/08/2028	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de : 32 000 m ² de SP pour 500 logements 1 000 m ² de SP de commerces, activités et services un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 14,003 M€ HT dont : - participation métropolitaine = 7,338 M€ (dont 0,252 M€ au titre de la participation d'équilibre et 7,086 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation communale (Le Haillan) = 0 M€. Rémunération de l'aménageur = 1,1 M€ au global, selon échéancier annuel (150 K€ de 2018 à 2022, 100 K€ en 2023, 90 K€ en 2024, 45 K€ en 2025 et 2026, 30 K€ en 2027 et 40 K€ en 2028).	Participation versée BM = 7,088 M€ HT dont 3,169 M€ versé en 2024 Rémunération de l'aménageur = 837 K€ dont 150 K€ en 2024		Avancement opérationnel : il y a des difficultés à sortir les îlots dans le contexte actuel. La maîtrise foncière est également plus longue que prévue pour les derniers ténements fonciers. Les travaux d'espaces publics ont démarré où c'était possible. Les démolitions sont réalisées à 80%. La livraison de La Clairière est prévue en juin 2025 avec une inauguration le 27 juin 2025. La livraison d'une venelle en phase provisoire a été réalisée pour permettre de traverser le site entre l'avenue Pasteur et la rue de Los Héros. Ilot 7 : un nouveau PC doit être déposé en septembre 2025 suite à l'abandon du premier projet. Il est nécessaire de revoir la programmation avec une part plus importante en logement locatif social. Ilot 1 : Le PC est en préparation avec un objectif de dépôt pour octobre 2025.
		2019/723	29/11/2019				en cours	Avenant 1. Gestion des trésoreries	Pas d'incidence financière			
		2023/524	01/12/2023				en cours	Avenant 2. Evolution participation concédant	Participation globale : 11,141 K€ HT			
		2019/723	29/11/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 14,673 M€ HT			
		2020/335	23/10/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 15,863 M€ HT			
		2021/711	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020 (Pas de CRFA 2021)	Bilan actualisé = 15,713 M€ HT			
		2023/524	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021+ 2022	Bilan actualisé = 20,943 M€ HT			
		2024/490	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 20,533 M€ HT			

Conventions réglementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024
3.1.14 Mérignac - Soleil	BM / LA FAB	2018/449	06/07/2018	24/08/2018	15 ans	30/08/2033	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de : 210 000 m ² de SP pour 2 800 logements 90 000 m ² de SP de commerces, activités et services un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 65,222 M€ HT dont : - participation métropolitaine = 51,174 M€ (dont 1,469 M€ au titre de l'effort d'aménagement et 49,705 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation communale (Mérignac) = 2,2 M€. Rémunération de l'aménageur = 3,950 M€ au global, selon échéancier annuel (110 K€ en 2018, 260 K€ en 2019, 330 K€ de 2020 à 2022, 350 K€ de 2023 à 2025, 260 K€ de 2026 à 2028, 230 K€ de 2029 à 2030 et 150 K€ de 2031 à 2032).	Participation versée BM = 31,995 M€ HT dont 7,233 M€ versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 1 957 K€ dont 400 K€ en 2024		Avancement opérationnel : La livraison des phases 0 et 1 d'aménagement des espaces publics (réseaux assainissement, réalisation d'une voie nouvelle (Germaine Tillion), requalification avenue de la Somme Est/av Kennedy Ouest, rue Matosinhos et rue de Mirepin) est prévue pour mi-2026 (démarrage en 2021). L'AVP du parc « Carpentier » est en cours. La problématique des fonciers de compensation est en cours d'étude de façon groupée avec le projet de groupe scolaire. Ilots : Sur les 2 opérations en cours de finition (Fiat/Park Avenue et Castorama/Euphorbia et Tamaris), la livraison des 377 derniers logements est prévue en juin 2025. Alinéa/St Maclov/les Fontaines est en cours de préparation. (Nhood/Bouguen dépôt PC à l'été 2025 pour 282 logements et 6800m ² de commerce/bureau. Suivi France 2030 : l'audition pour France 2030 a eu lieu le 11/03/25 pour la phase 2, le résultat est attendu pour le 30/04/25. La Base du réemploi : L'opération Mérignac Soleil porte les dépenses de la base du réemploi.
		2021/5	29/01/2021					Avenant 1 Evolution participation concédant	Participation globale : 55,787 M€ HT			
		2024/653	06/12/2024					Avenant 3 Evolution participation concédant	Participation globale : 70,774 M€ HT			
		2020/46	24/01/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan inchangé = 65,222 M€ HT			
		2021/06	29/01/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan inchangé = 65,501 M€ HT			
		2021/710	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 65,512 M€ HT			
		2022/604	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 65,532 M€ HT			
		2023/528	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 65,588 M€ HT			
		2024/655	06/12/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 85,255 M€ HT			
	BM / La Fab / Mérignac	2018/449	06/07/2018	16/08/2018	15 ans	30/08/2033	en cours	Convention tripartite prévoyant le versement de la participation financière de Gradignan à la SPL directement	La participation financière versée par la commune de Mérignac de 2,2 M€ HT sera versée directement à la SPL suivant un échéancier allant de 2022 à 2032.			
3.1.15 Pessac - Pontet Sud	BM/La Fab	2019/382	21/06/2019	10/09/2019	7 ans	01/01/2026	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Périmètre d'environ 7 hectares. Programme de : 24 850 m ² de SDP pour 330 logements des équipements publics : travaux de voirie, de réseaux et espaces verts. un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 11,235 M€ HT dont : - participation BM = 3,051 M€ ; - participation Pessac = 0,337 M€. Rémunération de l'aménageur = 0,9 M€ au global, selon échéancier annuel (100 K€ en 2019, 220 K€ en 2020, 210 K€ en 2021, 180 K€ en 2022, 90 K€ en 2023, 50 K€ de 2024 à 2025).	Participation versée BM = 3,051 M€ HT dont 0 € est versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 805 K€ dont 45 K€ en 2024		Avancement opérationnel : La Phase 1 des espaces publics a été livrée en mars 2024, les remises d'ouvrages ont été réalisées avec les services de la métropole (hors VN) en juillet 2024. Le démarrage de la Phase 2 est prévu en 2026 sous réserve de la clôture du PAE et de l'instauration des PUP. Dans la phase 1, les PC définitifs ont été obtenus pour l'ilot E dont les travaux ont démarré en mai 2025, et pour l'ilot D en septembre 2025. Les PC modifcatifs sont à venir sur l'ilot F. Les consultations pour les îlots A, B, C de la phase 2 doivent être lancées en 2026.
		2020/496	18/12/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan inchangé = 11,235 M€ HT			
		2021/712	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan inchangé = 11,235 M€ HT			
		2022/610	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan inchangé = 11,235 M€ HT			
		2023/645	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan inchangé = 11,235 M€ HT			
		2024/481	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan inchangé = 10,886 M€ HT			
3.1.16 Bruges - Terrefort	BM/La Fab	2022/320	20/05/2022	30/11/2022	8 ans	30/11/2030	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Périmètre d'environ 6,5 hectares. Programme de : 38 850 m ² de SDP pour 370 logements, 9 583 m ² de bureaux, 1 016 m ² de locaux artisans, 3 617 m ² de surfaces commerciales des équipements publics : travaux de voirie, de réseaux et espaces verts. un programme d'équipements publics, 800 places de stationnement privé	Montant prévisionnel = 7,458 M€ HT dont : - participation BM = 7,458 M€ HT de remise d'ouvrage Rémunération de l'aménageur = 0,990 M€ au global, selon échéancier annuel (75 K€ en 2022, 175 K€ de 2024 à 2025, 150 K€ en 2026, 75 K€ de 2027 à 2028, 60 K€ en 2029, 31 K€ en 2030).	Participation versée BM = 2,708 M€ HT dont 2,417 € est versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 425 K€ dont 175 K€ en 2024		Avancement opérationnel : Les travaux d'espace public ont démarré fin 2024 pour une durée de 33 mois environ en site occupé avec le maintien de l'accès à la rocade. Le programme de construction est bien avancé : Ilot 5 quasi livré (345 logements, commerces), Ilot 1 à 50% en travaux (bureaux, formation, artisanat) livrés fin 2025, avec des difficultés à commercialiser les superficies restantes. Le lauréat de l'ilot 3 a été désigné en janvier 2025 pour une livraison prévue début 2029 (commerce, parking silo, bureau).
		2023/521	01/12/2023					Avenant 1 Evolution participation concédant	Participation globale : 9,781 K€ HT			
		2023/521	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 12,707 M€ HT			
		2024/489	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 12,707 M€ HT			

Glossaire :

BM Bordeaux Métropole
CRFA Compte-rendu financier et d'activité
OIM Opération d'intérêt métropolitain
SP Surface plancher
ZAC Zone d'aménagement concerté



Annexe 2

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2024

Sommaire

1. La vie de la société	4
1.1. L'actionnariat.....	4
1.2. Les dirigeants.....	5
1.3. Les administrateurs, les commissaires aux comptes	5
1.4. Les ressources humaines.....	9
1.5. Le contrôle analogue	11
1.6. Les faits marquants	11
1.7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	12
2. Activité opérationnelle de l'exercice.....	13
2.1. Programme Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature	14
2.1.1. Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche	14
2.1.2. Mission 2 : Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement.....	15
2.1.3. Mission 3 : Ingénierie foncière.....	16
2.2. Programme Entreprendre, travailler dans la métropole.....	17
2.2.1. Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche	17
2.2.2. Mission 2 : Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement.....	18
2.2.3. Mission 3 : Ingénierie foncière.....	20
2.2.4. Mission 4 : Réemploi.....	20
2.3. Convention foncière n°2 – 2023/2033	20
2.4. Concessions d'aménagement.....	22
3. La communication.....	24
4. Les dépenses de recherche et de développement	26
4.1. La convention avec Nobatek-INEF4 pour le développement d'un outil d'évaluation de l'impact environnemental des opérations de La Fab	26
4.1.1. Les besoins et attentes de La Fab	26
4.1.2. Les enjeux et les objectifs du projet de Recherche et Développement	26
4.1.3. L'engagement financier	26
4.2. Une convention de recherche et de développement avec Nobatek-INEF4 pour le développement de modules complémentaires à NEST, permettant l'évaluation Qualité de l'Air et Nature en ville pour Optimiser la Performance Environnementale des Aménagements (QANOPEA). 26	26
4.2.1. Les partenariats.....	26
4.2.2. L'engagement financier	26
4.3. Une convention de recherche-actions avec Nobatek-INEF4 pour la performance économique et environnementale de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil.....	27
4.3.1. Les partenariats.....	27
4.3.2. L'engagement financier	27

5.	Les dividendes	28
6.	Les perspectives : l'accord-cadre 2021-2026, marchés subséquents 2025.....	29
7.	Evènements depuis la clôture de l'exercice	30
8.	Présentation des comptes de l'exercice 2024	31
8.1.	Les comptes du bilan	32
8.1.1.	La société	33
8.1.2.	La convention foncière.....	34
8.1.3.	Les concessions d'aménagement	35
8.2.	Les comptes du résultat	37
8.2.1.	La société	37
8.2.2.	La convention foncière.....	40
8.2.3.	Les concessions d'aménagement	40
8.3.	Informations sur les délais de paiement	43

1. La vie de la société

La Fabrique de Bordeaux Métropole [La Fab], société publique locale, a été constituée en mars 2012 (sous le nom La Fabrique métropolitaine de la communauté urbaine de Bordeaux) à l'initiative de Bordeaux Métropole (ex La Cub) et avec l'ensemble des communes constituant à l'époque La Cub.

Conformément aux statuts des sociétés publiques locales, c'est une société anonyme régie par le droit privé et dont le capital est entièrement détenu par des collectivités.

1.1. L'actionnariat

Le capital de la société, entièrement libéré, s'élève à 2 000 000 € répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions	% de détention du capital
Ambarès et Lagrave	17 160 €	1 716	0,86%
Ambès	4 450 €	445	0,22%
Artigues-près-Bordeaux	8 590 €	859	0,43%
Bassens	8 720 €	872	0,44%
Bègles	35 240 €	3 524	1,76%
Blanquefort	20 520 €	2 052	1,03%
Bordeaux	160 000 €	16 000	8,00%
Bouliac	4 090 €	409	0,20%
Bruges	17 900 €	1 790	0,90%
Carbon-Blanc	9 160 €	916	0,46%
Cenon	29 890 €	2 989	1,49%
Eysines	25 470 €	2 547	1,27%
Floirac	20 790 €	2 079	1,04%
Gradignan	30 670 €	3 067	1,53%
Le Bouscat	30 790 €	3 079	1,54%
Le Haillan	11 480 €	1 148	0,57%
Le Taillan-Médoc	11 480 €	1 148	0,57%
Lormont	27 320 €	2 732	1,37%
Martignas-sur-Jalle	9 600 €	960	0,48%
Mérignac	100 000 €	10 000	5,00%
Parempuyre	9 610 €	961	0,48%
Pessac	90 000 €	9 000	4,50%
Saint-Aubin-de-Médoc	7 440 €	744	0,37%
Saint-Louis-de-Montferrand	2 710 €	271	0,14%
Saint-Médard-en-Jalles	36 130 €	3 613	1,81%
Saint-Vincent-de-Paul	1 430 €	143	0,07%
Talence	54 280 €	5 428	2,71%
Villenave d'Ornon	38 680 €	3 868	1,93%
Bordeaux Métropole	1 176 400 €	117 640	58,82%
TOTAL	2 000 000 €	200 000	100,00%

Le Conseil d'administration du 23 mars 2021, conformément à l'article 14 des statuts, a donné son agrément à la cession de 960 actions de Bordeaux Métropole à la commune de Martignas-sur-Jalle, pour un montant total de 9 600 euros.

Bordeaux Métropole conserve 117 640 actions représentant 58,82 % du capital social. Cette cession ne modifie pas la qualité d'actionnaire majoritaire de Bordeaux Métropole et n'a pas d'incidence sur sa représentation au sein du Conseil d'administration de La Fab, où elle continue de bénéficier de 10 sièges d'administrateurs. La Commune de Martignas-sur-Jalle détient 960 actions représentant 0,48 % du capital social. Elle intègre l'Assemblée spéciale de La Fab.

1.2. Les dirigeants

La Présidente du Conseil d'administration, Madame Christine Bost représentante de Bordeaux Métropole, a été désignée par délibération du Conseil d'administration le 24 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administratrice. Elle a également été désignée en tant que Directrice générale, dans les mêmes conditions.

Lors du Conseil d'administration du 26 juin 2024 Mme Andréa Kiss, représentante de Bordeaux Métropole, a été élue Présidente de La Fab en remplacement de Mme Christine Bost, Présidente de Bordeaux Métropole depuis mars. Le Conseil d'administration a fait le choix de séparer les fonctions de Présidente et de Présidente Directrice Générale.

Le Directeur général délégué, Monsieur Jérôme Goze a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 13 juin 2019 et ce à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au 31 août 2024. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général délégué.

Monsieur Jérôme Goze, dont le mandat de Directeur général délégué se terminait fin aout 2024 a été nommé Directeur général pour 2 ans et 2 mois lors du Conseil d'administration du 26 juin 2024.

1.3. Les administrateurs, les commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration est composé de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

Administrateur	Collectivité
Représentants Bordeaux Métropole	
Mme Andréa Kiss	Bordeaux Métropole
Mme Marie-Claude Noël - Vice Présidente	Bordeaux Métropole
Mme Pascale Bru	Bordeaux Métropole
Mme Typhaine Cornacchiarì	Bordeaux Métropole
M. Jacques Mangon	Bordeaux Métropole
M. Jérôme Pescina	Bordeaux Métropole
M. Jean-Jacques Puyobrau	Bordeaux Métropole
M. Benoit Rautureau	Bordeaux Métropole
M. Bastien Rivières	Bordeaux Métropole
Mme Nadia Saadi	Bordeaux Métropole
Représentant Bordeaux	
M. Jean-Baptiste Thony	Bordeaux
Représentant Mérignac	
M. Thierry Trioulet	Mérignac
Représentant Pessac	
M. Ludovic Bideau	Pessac
Représentants Assemblée Spéciale	
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Assemblée Spéciale
M. Gwénaël Lamarque	Assemblée Spéciale
Mme Anne Lépine	Assemblée Spéciale
M. Alexandre Rubio	Assemblée Spéciale
M. Jean Touzeau	Assemblée Spéciale

Au cours de l'exercice, les changements sont les suivants :

- Conseil d'administration du 26 juin 2024 : Mme. Andréa Kiss en remplacement de Mme Christine Bost en tant que représentante de Bordeaux Métropole
- Informations concernant les mandataires sociaux

L'article L 225-21 du Code de Commerce fait obligation aux sociétés anonymes, dans le cadre du rapport de gestion et du rapport du gouvernement d'entreprise, de donner la liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux.

Liste des mandats ou fonctions exercées sur la période de 2024 par chacun des mandataires sociaux :

Madame Christine Bost 1/01/2024 au 26/06/2024

- Maire de la commune d'Eysines
- Vice-Présidente puis Présidente de Bordeaux Métropole
- Présidente Directrice Générale La Fab
- Administratrice Gironde Habitat, BMA
- Membre du Conseil de surveillance de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac

Madame Andréa Kiss à partir du 26/06/2024 :

- Maire de la commune du Haillan
- Vice-Présidente de Bordeaux Métropole
- Présidente de La Fab
- Administratrice BMA, EPFNA, Collège Emile Zola

Madame Marie-Claude Noël

- Conseillère municipale de la commune de Bordeaux
- Conseillère métropolitaine de Bordeaux Métropole
- Vice-Présidente La Fab
- Présidente BMA
- Administratrice Incité, Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux

Monsieur Alexandre Rubio

- Maire de la commune de Bassens
- Conseiller Délégué de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab, Président de l'Assemblée Spéciale
- Président du Conseil de Surveillance du GPMB
- Administrateur BME, Mésolia, CDG33

Monsieur Ludovic Bideau

- Conseiller municipal de la commune de Pessac
- Administrateur La Fab
- Chargé des relations entreprises à la fédération française du bâtiment de la Gironde

Madame Pascale Bru

- Adjointe au Maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles
- Conseillère métropolitaine de Bordeaux Métropole
- Administratrice La Fab
- Administratrice Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (S.B.E.P.E.C), EPPC Scène nationale Carré-Colonnes

Madame Typhaine Cornacchiari

- Conseillère municipale de la commune de Bègles
- Conseillère métropolitaine de Bordeaux Métropole
- Administratrice La Fab
- Administratrice MIN de Bordeaux Brienne

Madame Frédérique Fabre-Tabourin

- Adjointe au Maire de la commune de Talence
- Administratrice La Fab
- Associée SCI du Domaine du Camp
- Assistante parlementaire d'Alain Cazabonne - Sénateur de la Gironde

Monsieur Gwenaël Lamarque

- Adjoint au Maire de la commune du Bouscat
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab

Madame Anne Lépine

- Conseillère municipale de la commune de Cenon
- Administratrice La Fab
- Administratrice Collège Jean Jaurès et collège Jean Zay de Cenon, lycée de la Morlette de Cenon

Monsieur Jacques Mangon

- Elu de la commune de Saint-Médard-en-Jalles
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur de Bordeaux-Métropole-Energies, CCAS de Saint-Médard-en-Jalles, SPL Bordeaux Aéroparc

Monsieur Jérôme Pescina

- Maire de la commune de Martignas sur Jalle
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur CDG33

Monsieur Jean-Jacques Puyobrau

- Maire de la commune de Floirac
- Vice-Président de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur Aquitanis, Bordeaux Euratlantique

Monsieur Benoit Rautureau

- Adjoint au Maire de la commune de Pessac
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab

Monsieur Bastien Rivières

- Adjoint au Maire de la commune de Mérignac
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Président Directeur Général de GERTRUDE SAEM
- Administrateur Collège de Capeyron, SPL Bordeaux Aéroparc

Madame Nadia Saadi

- Adjointe au Maire de la commune de Bordeaux
- Conseillère métropolitaine de Bordeaux Métropole

- Administratrice La Fab
- Administratrice Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (S.B.E.P.E.C), Gironde Développement, MIN de Bordeaux Brienne, Lycée Camille Julian
- Membre de l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale
- Membre du Conseil de surveillance du GPMB

Monsieur Jean-Baptiste Thony

- Conseiller municipal de la commune de Bordeaux
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur Collège Edouard Vaillant, Lycée Montaigne,

Monsieur Jean Touzeau

- Maire de la commune de Lormont
- Vice-Président de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur Clairsienne, SEM Mont des Lauriers, Régie d'aménagement de gestion et d'exploitation des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole, Lycées Professionnel des Métiers Jacques Brel, Général et Technologique Elie Faure et polyvalent Les Iris de Lormont

Monsieur Thierry Trijoulet

- Adjoint au Maire de la commune de Mérignac
- Administrateur La Fab
- Administrateur BMA, SPL Aéroparc

L'Assemblée Spéciale se compose de la manière suivante :

Collectivité	Représentant
Ambarès et Lagrave	M. Alain Casaurang
Ambès	M. Gilbert Dodogaray
Artigues-près-Bordeaux	M. Thierry Lureaud
Bassens	M. Alexandre Rubio
Bègles	M. Olivier Goudichaud
Blanquefort	Mme Véronique Ferreira
Bouliac	M. Henri Maillot
Bruges	Mme Brigitte Terraza
Carbon-Blanc	M. Arnaud Coulet
Cenon	Mme Anne Lépine
Eysines	Mme Evelyne Frénais
Floirac	M. Jean-Jacques Puyobrau
Gradignan	Mme Stéphanie Ortola
Le Bouscat	M. Gwénaël Lamarque
Le Haillan	Mme Monique Dardaup
Le Taillan-Médoc	Mme Marie Fabre
Lormont	M. Jean Touzeau
Martignas-sur-Jalle	M. Jérôme Pescina
Parempuyre	Mme Béatrice De François
Saint-Aubin-de-Médoc	M. Francis Riether
Saint-Louis-de-Montferrand	M. Jacky Bachelier
Saint-Médard-en-Jalles	M. Jean-Luc Trichard
Saint-Vincent-de-Paul	M. Thierry Ricci
Talence	Mme Frédérique Fabre-Tabourin
Villenave d'Ornon	M. Michel Poignonec

Au cours de l'exercice, les changements sont les suivants :

- Assemblée Spéciale du 26 juin 2024 : M. Alain Casaurang en remplacement de M. Gérard Lagofun en tant que représentant d'Ambarès et Lagrave ; M. Thierry Ricci en remplacement de M. Gilles Beraud-Sudreau en tant que représentant de Saint-Vincent-de-Paul.

- Les commissaires aux comptes

Noms des commissaires aux comptes	Durée du mandat	Date de la nomination
Titulaire : KPMG SA	6 ans	AG du 13-06-2019

1.4. Les ressources humaines

- Le personnel

Au 31 décembre les effectifs de la société sont de 37 personnes (26 femmes et 11 hommes), soit 33 CDI et 4 CDD. On dénombre 30 cadres et 7 employés.

Organigramme de La Fab au 31/12/2024



La société est régie par la Convention Collective Syntec, comme la plupart des sociétés d'aménagement.

- La formation

Les dépenses de formation ont représenté sur l'exercice un montant de 50 580,60 € dont 4 000 € ont été financés par l'OPCO Atlas et 46 580,60 € par la société.

Etat des formations au 31 décembre 2024

	Participants	2024	Financement ATLAS	Nbre de jours
REHABILITATION	1	1 360,00	-	2,0 jours
COMMANDÉ/MARCHE/REGLEMENTATION	5	6 371,60	-	3,0 jours
PARCOURS METIERS	20	26 379,00	4 000,00	96,0 jours
INTER AMENAGEURS	21	7 690,00	0,00	21,0 jours
DIVERS - Séminaire IDHEAL/Elus CSE	4	1 680,00	-	4,0 jours
ADMINISTRATEUR - LOI 3DS	3	1 400,00		1,5 jours
MATINALES Médiation/Sensibilisation troubles sensoriels/NEST	59	5 700,00		29,5 jours
Total	110,00	50 580,60	4 000,00	134,5 jours

Le ratio Nombre de salariés / Nombre de jours de formation s'établit à près de 3,9 jours de formation par salariés par an.

1.5. Le contrôle analogue

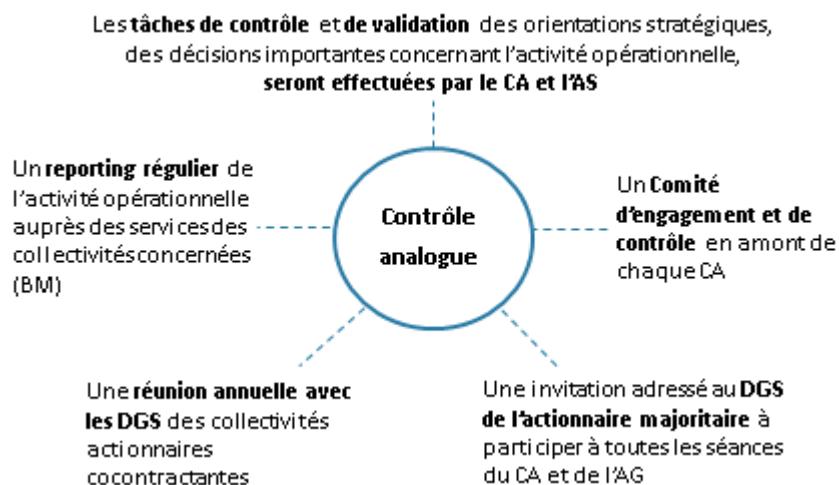
Depuis la rédaction du règlement intérieur de La Fab en 2012, la réglementation et la jurisprudence portant sur le contrôle analogue ont évolué. Ce dernier porte sur les 2 axes suivants :

- **Les orientations stratégiques**, comme le budget ou bien le plan à moyen terme pluriannuel
- **Les décisions importantes de la société** comme par exemple l'engagement de La Fab dans des concessions mobilisant beaucoup de ressources en interne, ou bien l'engagement dans de nouveaux projets structurants.

Le contrôle analogue exercé par les Collectivités s'effectue par l'intermédiaire de leurs représentants au Conseil d'administration, avec l'appui, le cas échéant, de leurs services.

Conformément au règlement intérieur amendé en ce sens en 2018, les diverses réunions prévues au titre du contrôle analogue ont été organisées :

- Un reporting régulier de l'activité opérationnelle auprès des services de Bordeaux Métropole. Ce document fait l'objet d'un échange avec les services de Bordeaux Métropole (Direction générale de l'aménagement) et le Comité d'engagement et de contrôle.
- Un Comité d'engagement et de contrôle en amont de chaque Conseil d'administration
- La réunion annuelle avec les DGS des collectivités cocontractantes qui s'est tenue le 30 mai 2024.



1.6. Les faits marquants

- **Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des comptes**

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) a notifié à La Fab un contrôle des comptes et de la gestion le 22 novembre 2023.

Pour mémoire, il s'agit du premier contrôle de la structure depuis sa création, celui-ci portant sur les 6 derniers exercices : 2018-2023. La Fab aura répondu à plus de 80 questions sur 4 questionnaires. Des échanges ont eu lieu avec la direction de La Fab, avec les services de Bordeaux Métropole (actionnaire majoritaire) et avec les Présidents de La Fab durant la période 2018-2023 (Mme Bost et M. Mangon) pour clore ce contrôle.

La CRC a notifié début septembre son Rapport d'Observations Provisoires [ROP] qui revêt un caractère confidentiel. La Fab a répondu à ce Rapport le 2 octobre et la CRC a notifié son Rapport d'Observations Définitives [ROD] le 19 décembre. Ce rapport définitif est soumis à la contradiction de La Fab, contradiction qui sera annexée formellement au rapport définitif. La Fab a un mois pour y répondre. Ce Rapport d'Observations Définitives sera ensuite présenté et débattu en Conseil

d'administration, et devra être également présenté, pour information, au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

A ce stade, de manière synthétique, la CRC fait état d'une seule recommandation déjà partiellement mise en œuvre. La Fab se fait accompagner par un cabinet de juristes, qui est également le conseil de la Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales.

- **Réorganisation**

Le processus de réorganisation de l'entreprise, engagé à l'automne 2022 et accompagné par le bureau de conseil Plein Sens, s'est poursuivi en 2023 sur nos processus de projets, notre organisation en matière de suivi de travaux, sur les circuits de diffusion de l'information, sur les modalités du rendu compte et enfin sur la mise en place d'un dispositif de délégation de signature. Des groupes de travail engagés sur les niveaux de responsabilité et la gestion dynamique des plans de charge doivent déboucher sur un toilettage de l'organisation afin de poursuivre les améliorations du service rendu tant en interne qu'en externe.

1.7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux nouvelles dispositions prévues dans l'ordonnance du 12 juillet 2017 2017-11-62 articles 225-37, 225-68, et 226-10-1, le Conseil d'administration d'une société anonyme doit présenter à partir de l'assemblée générale de 2018, un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Doivent ainsi y figurer :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (cf point 1.3 du présent rapport);
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. La Fab n'est pas concernée par ce point, La Fab n'ayant pas conclu de telles conventions ;
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice. La Fab n'est pas concernée par ce point, aucune délégation en cours n'ayant été accordée ;
- Une modification est intervenue dans le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du même code (art. L. 225-37-4 nouveau du code de commerce). L'exercice de la direction générale de la société a été prévu aux termes du conseil d'administration du 26 juin 2024 :
 - *Il a été proposé que la fonction de Directeur Général ne soit pas cumulée avec celle de Président. Le Conseil d'administration, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général. Mme Andréa Kiss est donc que la Présidente et cette fonction n'est pas rémunérée (Conseil d'administration du 26/06/2024).*
 - *Mme Kiss propose M. Jérôme Goze comme Directeur Général pour une durée de 2 ans et 2 mois (Détachement) avec les conditions suivantes : Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social (Conseil d'administration du 26/06/2024).*

2. Activité opérationnelle de l'exercice

Depuis 2012, Bordeaux Métropole, a confié à La Fab, plusieurs marchés d'assistance et d'expertise sur l'animation, le pilotage et la mise en œuvre pré-opérationnelle du programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », en étoffant progressivement ses missions au fur et à mesure que le dispositif entrait en phase directement opérationnelle.

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil de Bordeaux Métropole a validé l'accord-cadre 2021-2026 de mise en œuvre opérationnelle par la Fab de deux programmes :

- Le programme Habiter, s'épanouir qui a pour objectif la réalisation d'une offre de logements de qualité, accessible économiquement et développée à proximité des axes de transport public
- Le programme Entreprendre, travailler visant à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs et activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la métropole

Les missions confiées au titulaire concernant le programme « Habiter, s'épanouir » et le programme « Entreprendre, travailler » sont les suivantes :

- L'appui à la collectivité pour l'animation et la coordination des programmes
- La préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement
- L'action foncière qui peut comprendre :
 - L'ingénierie foncière conduisant aux acquisitions ;
 - L'acquisition et le portage.
- Une mission Réemploi est intégrée au programme « Entreprendre, travailler », afin de poursuivre le développement de la démarche réemploi Refair et de contribuer à l'élaboration de la stratégie métropolitaine en matière d'économie circulaire BTP et d'assurer son déploiement opérationnel.

Concernant l'action foncière, seule l'ingénierie est comprise dans le présent accord cadre ; l'acquisition et le portage faisant l'objet d'une convention particulière.

Pour permettre l'exécution annuelle de cet accord-cadre, Bordeaux Métropole délibère chaque année et ainsi **2 marchés subséquents** ont été confiés à La Fab pour l'année 2023 :

- Marché subséquent N°1, Mise en œuvre opérationnelle du programme **Habiter, s'épanouir 2023** comprenant les missions :
 - Mission 1 : Appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du programme,
 - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
 - Mission 3 : Ingénierie foncière
- Marché subséquent N°2, Mise en œuvre opérationnelle du programme **Entreprendre, travailler 2023** comprenant les missions :
 - Mission 1 : Appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du programme,
 - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
 - Mission 3 : Ingénierie foncière
 - Mission 4 : Réemploi

Ces marchés subséquents prévoient les modalités de versement de l'avance, des acomptes au fur et à mesure de l'avancement des missions ainsi que les éléments de rendu de ces missions.

- **L'intégration volontaire de préoccupations environnementales et sociales par l'entreprise**

La Fab a engagé un travail de mise à jour de sa charte de l'aménagement et de la construction durables, en corrélation avec les objectifs poursuivis par les élus de Bordeaux Métropole, applicable aux opérations d'aménagement (aménagement des espaces publics et projets confiés aux opérateurs immobiliers). Par ailleurs, La Fab s'est engagée dans un travail visant à objectiver et formaliser le

pilotage par l'environnement de ses opérations d'aménagement. Plusieurs opérations à l'échelle immobilière notamment, ont pu bénéficier de cette démarche. Enfin, la mise à jour de la charte « chantiers propres et à faibles nuisances » a été initiée en 2021 et doit aboutir mi 2022. Elle vise à améliorer toutes les phases de mise en œuvre des opérations d'aménagement.

2.1. Programme Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature

2.1.1. Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche

Au cours de l'exercice La Fab a poursuivi sa mission d'accompagnement de Bordeaux Métropole dans la conduite de l'animation de la démarche. Les principales activités menées sont les suivantes :

Des réunions régulières avec la Direction de l'Urbanisme ont permis d'échanger sur les sujets nécessitant arbitrages dans les comités de projet de Bordeaux Métropole (COPRO), les îlots bloqués et la mise en place des études sur les gares du SERM.

La Fab participe également à des réunions mensuelles avec la Direction des mobilités. Cela a permis à La Fab de poursuivre ses travaux sur la question de la mutualisation des fonctions urbaines (parking, bureaux, activités et habitat) et sur les imaginaires liés à la mobilité, dans le cadre de ses opérations d'habitat. Bordeaux Métropole et La Fab ont fait une intervention commune en juin 2024 aux Rencontres nationales du Management de la Mobilité portant sur les actions menées par Bordeaux Métropole et son opérateur en matière de décarbonation des déplacements : Bordeaux Métropole via ses actions d'accompagnement des entreprises dans la mise en place des Plans de Déplacements, et La Fab via les actions déployées auprès des nouveaux habitants de ses opérations d'aménagement (kits d'accueil mobilité, expérimentations vélos...)

La Fab a travaillé avec le Bureau d'études Adéquation sur l'actualisation des capacités des ménages et de leur éligibilité aux différents produits de logement. Cela a donné lieu à une présentation aux instances de La Fab en décembre 2024. Les thématiques telles que le niveau de production du BRS au sein des opérations et sur le taux de logement social prévu dans les opérations à venir font l'objet d'échanges récurrents. Il en est de même sur les opérations de logements actuellement en difficulté, que ce soit en phase de programmation ou bien en phase chantier. Dans la même veine, un séminaire préparé avec IDHEAL, institut des Hautes Etudes pour l'Action dans le Logement, s'est tenu le 13 novembre et avait pour thème « Le logement, un sujet privé ? Le logement affaire publique ? », basé sur une matinée d'échanges entre les professionnels de la filière et poursuivi par un entretien entre Catherine Sabbah, déléguée générale d'IDHEAL, et Andréa Kiss, Présidente de La Fab, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'aménagement urbain et naturel – foncier opérationnel.

Au niveau national, La Fab est également impliquée dans les travaux du Club Ville Aménagement, qui regroupe les aménageurs sur le plan national, notamment à travers ses groupes de travail : décarbonation de l'aménagement, prise en compte du climat dans les opérations d'aménagement, acceptabilité des opérations, urbanisme féministe/un urbanisme pour tous. Ces travaux déboucheront sur un colloque en 2025 consacré à l'aménagement en France et permettront à La Fab d'y présenter son travail, ses sujets d'étude et ses perspectives.

La Fab est lauréate de l'AMI Plan de transformation des zones commerciales pour les sites de Saint-Médard-en-Jalles - Berlincan et Eysines - ZAC Carès Cantinolle, en lien avec Bordeaux Métropole et a contribué à la préparation de la revue des projets labellisés Engages pour la Qualité du Logement de Demain (EQLD), organisée par Bordeaux Métropole à la demande du GIP l'Europe des projets architecturaux et urbains.

Le 10 décembre s'est tenue la restitution du travail des étudiants de Sciences Po Bordeaux et de l'ENSAPBX sur « Genre et Habitat » avec pour site d'étude Saint-Médard-en-Jalles Berlincan, en

présence du bailleur social, d'une doctorante en contrat CIFRE auprès des services de Bordeaux Métropole et d'une partie des salariés de La Fab.

2.1.2. Mission 2 : Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement

Le Programme « Habiter, s'épanouir » représente environ 10 700 logements (ilots, opérations d'aménagement, concessions).

L'ensemble de la production sur les îlots (îlots isolés, dans une opération d'aménagement ou dans une concession) représente environ 5 184 logements.

Les livraisons sont déjà intervenues à Bassens - Cité de la Gare (Escale verte) et centre-ville, Pessac - Cité des métiers, Bordeaux- Résidence du lac, Mérignac - Langevin, Eysines Centre, Villenave d'Ornon Aristide Briand, Le Bouscat - Libération, Mérignac - Soleil (îlot Sogara, une partie de l'îlot Fiat et de l'îlot Castorama), Mérignac – Marne (îlots B2, B6, C5), Eysines – ZAC Carès Cantinolle îlots C6 et C1, Bruges - Petit Bruges pour un total d'environ 2 344 logements.

Plusieurs chantiers se poursuivent : Bègles - Villenave d'Ornon Route de Toulouse, Mérignac - Marne et Soleil, Pessac - Haut Leveque (îlots Chanoine Lilet, Martin Luther King et Flaubert), Bruges - Petit Bruges.

9 concessions sont signées : Le Bouscat - Libération, Eysines - ZAC Carès Cantinolle, ZAC Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse, Mérignac - Marne, Bruges - Petit Bruges, Gradignan - ZAC Centre-Ville, Le Haillan - ZAC Cœur de ville, Mérignac - Soleil, Pessac - Le Pontet.

Les études préalables menées par La Fab permettent de mettre en place les opérations d'aménagement que La Fab prendra en charge à travers des conventions publiques d'aménagement (cf. Point 2.4 Concessions d'aménagement).

Le tableau ci-dessous trace l'état d'avancement à la fin de l'exercice 2024 :

Bassens - Centre Bourg	Le périmètre à l'étude s'étend de la Mairie à la place du marché, en passant par le secteur de l'Eglise (et le secteur de la gare/site Lafon). La MOE urbaine a été retenue, les phases de concertation et de programmation culturelle ont démarrées
Eysines - Centre	PAE en cours. Un territoire d'intervention resserré pour une éventuelle opération d'aménagement à l'étude à partir de l'étude urbaine de l'équipe UR
Eysines - Sibassié rue du Vignan (PAPAG)	Constitution des données pour déterminer les contours d'une étude pré-opérationnelle
Le Bouscat - Barrière du Médoc	Mise en place de l'urbanisme transitoire (filière du livre) avec le Lieu Inspiré. Objectif dépôt PC 2 ^{ème} trimestre 2025 avec un changement d'opérateur social (Domofrance)
Le Taillan Médoc - Centre-ville	Poursuite du travail du jury-citoyen, avec préparation, mobilisation des prestataires et animation des séances par La Fab. Elaboration d'un carnet de préconisations sur l'îlot Plateau Républicain par le jury citoyen présenté en COPIL en mai 2024. Démarrage de l'élaboration d'une consultation de concepteurs et d'un protocole de partenariat avec Aquitanis. Poursuite du pilotage des diagnostics (échanges Régie de l'Eau, services archéo...)
Lormont Cenon - Avenue Carnot	Diagnostic foncier en cours. Lancement de diagnostics urbain, paysager, mobilité et commerce à venir

Martignas sur Jalle - Place Corps Franc Pommiers	Du fait des conditions environnementales du site, élargissement du périmètre de l'étude afin de retrouver un bilan financier plus équilibré
Mérignac – Pichey – Ilot D	Acquisition par La Fab d'une parcelle supplémentaire dans le périmètre du lot D. Lancement de la consultation d'ilot
Pessac - Haut Lévêque	Travaux en cours pour Véalis+Domofrance et Axanis
Pessac - Ilot terminus (Alouette)	PCM délivré le 16/06/23 avec renégociation des prix des terrains privés avec l'appui de l'EPFNA (à la demande de Domofrance)
Saint Médard - Berlincan	Etudes et poursuite du montage de l'opération en vue concession, dont poursuite de la concertation réglementaire et élaboration d'un plan guide en 2024
Saint Médard - Le Bourdieu Cassy Vigney	DUP réserve foncière signée en septembre 2017 Arrêté de cessibilité et ordonnance d'expropriation obtenus. Phase de maîtrise foncière terminée par Bordeaux Métropole
Villenave d'Ornon - Robert Picqué	Procédures environnementales et définition du plan guide terminées. Estimation foncière DIE obtenue. Négociation en cours avec le propriétaire pour une libération du site à horizon 2025
Bègles Villenave d'Ornon Talence : Abords Route de Toulouse	Poursuite des échanges avec Bordeaux Métropole et l'Aurba pour définir les sites opérationnels
Gare RER Métropolitain - Bassens	Prise de connaissance du site : échanges avec la direction du foncier (incubateurs), les services du PT Bordeaux, visite de site organisée
Gare RER Métropolitain - Parempuyre	Prise de connaissance du site : échanges avec la direction du foncier (incubateurs), les services de la ville, visite de site organisée
Gare RER Métropolitain - Bordeaux caudéran	Prise de connaissance du site : échanges avec la direction du foncier (incubateurs), les services du PT Bordeaux, visite de site organisée

2.1.3. Mission 3 : Ingénierie foncière

Sur le volet foncier, les interventions de la société permettent d'accompagner et de sécuriser la réalisation des actions opérationnelles par :

- L'analyse des opportunités de préemption
- Des études foncières préalables permettant d'identifier la meilleure stratégie foncière
- Des négociations en vue d'acquisitions et portage par La Fab
- La mise en place de procédures de type DUP et le suivi des éventuels contentieux

Avant la mise en place de conventions d'aménagement, les acquisitions foncières sont assurées par le service foncier de Bordeaux Métropole en ce qui concerne les acquisitions par préemption, et/ou destinées à un portage de long terme sur la base des demandes de la société dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement. Ensuite les terrains sont revendus soit directement par Bordeaux Métropole, soit par la société si celle-ci a entretemps racheté les terrains à Bordeaux Métropole pour réaliser les travaux d'aménagement. En tout état de cause, ces acquisitions génèrent des recettes pour Bordeaux Métropole.

Lorsque la société est titulaire d'une concession d'aménagement, elle procède directement aux acquisitions nécessaires à la réalisation du projet, y compris en rachetant le foncier à Bordeaux Métropole comme évoqué ci-dessus.

Par ailleurs, le travail sur l'analyse de toutes les DIA dans les secteurs d'intervention est

régulièrement poursuivi (environ 20 dossiers étudiés chaque mois) et donne lieu le cas échéant à des préemptions par Bordeaux Métropole.

En 2024, des négociations ont été poursuivies dans périmètres de veille notamment sur les communes de Bassens, Ambarès, Eysines, Pessac. 1 biens a été acquis en 2024 sur Mérignac en vue de la réalisation de l'ilot Pichey.

2.2. Programme Entreprendre, travailler dans la métropole

2.2.1. Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche

Durant l'année 2024, les principales actions réalisées au titre de la Mission 1 ont été les suivantes :

Evaluation des deux éditions des AMI AIRE : La Fab a confié fin mars 2024 à la SCOP Le Sens de la Ville la mission de l'accompagner pour réaliser un bilan des AMI AIRE 1^{ère} et 2^{ème} édition. Trois ateliers avec les partenaires (Bordeaux Métropole, CMA, In Cité, etc.) ont été organisés en 2024 ainsi que des entretiens avec les différents acteurs des projets. Cette évaluation a conduit à la production d'un rapport détaillé et d'une synthèse communicante en octobre 2024. Une diffusion des conclusions est envisagée en 2025.

Gares RER / SERM : De 1ères réflexions sur l'aménagement des secteurs de gare du SERM ont débuté en 2024. La Fab s'est saisi des études menées par l'A'urba, avec des temps d'échanges organisés en 2024 avec l'Agence sur ces analyses. La Fab a également participé à l'atelier des aménageurs organisé par Bordeaux Métropole sur ce thème en septembre 2024. Elle a organisé un séminaire en interne où les trois bureaux d'études Une Fabrique de la Ville, Grau et Neufstat ont partagé des expériences de développement autour de gares en Belgique, Suisse et Japon et les enseignements qui pourraient en être tirés.

Valorisation des projets menés par La Fab et retours d'expériences :

- La Fab a présenté l'opération de Bruges Terrefort « Un montage agile pour renouveler l'entrée de ville » au Forum des Projets Urbains du Grand Ouest le 19/03/24,
- Elle a participé à une table ronde lors de la journée « Mobilité pour tous » organisée par Bordeaux Métropole le 24/09/24,
- Aux côtés du Forum urbain et en collaboration avec le 308 - Maison de l'Architecture, La Fab a organisé une rencontre avec l'urbaniste Sylvain Grisot le 01/10/24 pour discuter de son dernier ouvrage, à la Base du Réemploi, en lien avec les actions de réemploi menées par La Fab,
- Au Forum des Projets Urbains (FPU), La Fab a reçu deux prix Défis Urbains le 19/11/24, l'un pour sa démarche réemploi « Une approche systémique de la ville circulaire sur le territoire de Bordeaux métropole » dans la catégorie Ville circulaire avec Bordeaux Métropole, Bordeaux Euratlantique, le GIP GPV, Aquitanis, l'A'urba, et l'autre pour « Le Bouscat Godard » dans la catégorie Ville productive avec Essor et Compagnie architecture.

Echanges avec les acteurs locaux et nationaux du développement économique et de l'aménagement :

- Dans le cadre du pilotage du Programme Entreprendre, La Fab a poursuivi ses échanges avec les acteurs du territoire que sont la CMA, In Cité, Invest In Bordeaux, l'A'Urba, le PTRD de Bordeaux Métropole, la CDC et Ville Envie / Proxicommerce afin d'affiner la programmation et la connaissance des besoins immobiliers des acteurs économiques du territoire, et de faciliter la commercialisation des locaux inclus dans les opérations qu'elle pilote. Dans cette même optique, elle a participé à la visite des locaux artisanaux de Brazza organisée par Bordeaux Métropole le 12/07/24 et assisté à des conférences organisées par Invest In Bordeaux le 01/10/24 et la CCI le 05/11/24.

- Elle a également échangé avec d'autres collectivités telles que Muretain Agglomération sur la thématique de la requalification des zones d'activités économiques et commerciales le 28 mai 2024 ou l'agglomération de Pau sur le retour d'expérience des AMI AIRE le 20/11/24.
- La Fab est également impliquée dans différents travaux sur la décarbonation des opérations d'aménagement, tels que des groupes de travail organisés par le Club Ville Aménagement.

Des points réguliers sur le programme Entreprendre sont organisés tous les trimestres avec le service du Développement Economique de Bordeaux Métropole. C'est l'occasion d'échanger sur les priorités de Bordeaux Métropole en matière d'aménagement économique, de faire un point d'actualités sur les opérations confiées à La Fab et de partager sur les orientations à donner au programme.

De nombreux échanges ont eu lieu avec la direction du foncier à l'été 2024 à propos des ENAF et du ZAN et des possibles conséquences sur les projets menés par La Fab.

2.2.2. Mission 2 : Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement

Les études préalables menées par La Fab permettent de mettre en place les opérations d'aménagement que La Fab prendra en charge à travers des concessions d'aménagement. (cf. Point 2.4 Concessions d'aménagement) ou d'accompagner la sortie d'ilots.

A noter que l'année 2024 est marquée par le démarrage d'une réflexion transversale sur l'aménagement des secteurs de gares du SERM.

- Le détail du suivi des opérations, à la fin de l'exercice, est indiqué ci-dessous :

Ambarès et Lagrave - Secteur Gare La Grave RER	Concertation réglementaire et études de maîtrise d'œuvre urbaine en cours, avec plan guide en cours de finalisation à fin 2024. Négociations foncières en cours avec l'IRSA
Ambès - Secteur du Bec	Etudes à poursuivre, à la suite de l'abandon de Réalités
Cenon - Lissandre	Reprise du travail fin 2024 à la suite de l'avancement sur le projet de télécabine, avec proposition d'un plan d'actions pour 2025/2026 (dont démarrage de la concertation réglementaire et lancement des études de maîtrise d'œuvre)
Cenon - Jean Zay	Echanges avec la Ville, Bordeaux Métropole et le GIP/GPV. Démarrage d'une étude de programmation/faisabilité sur l'ilot Starbois/gymnase
Eysines - Saint Exupéry	1ers diagnostics réalisés (dureté foncière, diag écologique, SSEP). Etude urbaine réalisée et présentée à la ville mi-2024. En attente arbitrage ENAF/ZAN pour poursuite des études
Le Bouscat - Godard	Opération livrée. Organisation de l'inauguration le 20/06/24. L'opération a reçu le prix Défi Urbain du FPU en novembre 2024 dans la catégorie Ville productive. Une majorité des preneurs est installée
Lormont - Quai Carriet	Participation aux négociations avec la Ville et Clairsienne. Signature de la charte d'engagement Partenarial AMI Qualité pour le logement de demain – projet « Sols contraints : Bien(s) Commun(s) » à Lormont en octobre 2024. Préparation du montage et élaboration du bilan financier de l'opération présenté en COPRO de Bordeaux Métropole en décembre 2024
Gare RER - La Gorp - Ambarès et Lagrave	Réalisation des 1ers diagnostics : pré-diag SSEP, diagnostic écologique, dureté foncière. Echanges avec la ville

Gare RER - Sainte Germaine - Le Bouscat - Bruges	Prise de connaissance du site : échanges avec la direction du foncier (incubateurs), les services de la ville, visite de site organisée
Bruges - Terrefort - RER Métropolitain	Etudes en attente de l'avancée de la concession Bruges Terrefort à la demande de la ville

▪ **AIRE : appel à manifestation d'intérêt (AMI) : 1^{ère} édition et 2^{ème} édition**

Le suivi et la mise au point de 10 projets lauréats des AMI AIRE 1^{ère} et 2^{ème} édition se poursuivent. Cela représente près de 70 000 m² de SDP (ce chiffre prend en compte la sortie du plan de charge des îlots Bordeaux Dangeard Est et Ouest au 01/01/2024), dont 19 572 m² d'ores et déjà livrés à Eysines Aimé Césaire et place Ravezies au Bouscat, où la majorité des utilisateurs est maintenant installée. Les travaux sont en cours à Bruges Terrefort et à Bordeaux Cardinal Richaud.

Les échanges avec le groupe Duval et Bordeaux Métropole pour le projet de Carbon Blanc Fontaine fin 2024 ont conduit à la décision d'un phasage de l'opération. Les équipes sont donc mobilisées pour le suivi du PC modificatif correspondant et l'adaptation des actes de cession, avec une nouvelle délibération prévue au conseil de février 2025 pour la cession en tranches de l'opération.

L'opérateur Réalités s'est retiré de l'opération Ambès ZA du Bec par courrier du 05/11/2024. De nombreux échanges ont également eu lieu tout au long de l'année 2024 avec cet opérateur, Bordeaux Métropole et la ville, en raison de difficultés pour la commercialisation des derniers lots de l'opération Eysines Aimé Césaire.

Ambarès et Lagrave - Barbère	Acquisition Fab des propriétés SNCF Réseau/ Cosealisea/Gares et Connexions réalisée en octobre 2024 Lancement d'étude de faisabilité pour une plateforme physique de réemploi sur le site AIRE d'Ambarès
Ambès - ZA du Bec	Abandon de Réalités par courrier daté du 05/11/2024 Lancement d'étude de faisabilité pour une plateforme physique de réemploi sur le site AIRE d'Ambès
Blanquefort – Duvert	Lot A : travaux en cours Lot B : cession par La Fab à Bordeaux Métropole en septembre 24
Bordeaux - Cardinal Richaud	Démarrage des travaux en février 2024. PCM 4 déposé en août 2024. Présentation des prototypes de façade à l'architecte-conseil de La Fab le 23/10/24
Bruges - Terrefort (ilot 1)	Travaux en cours. 1 ^{ère} pierre organisée le 26/09/2024
Carbon-Blanc - Fontaine	Suivi de la pré-commercialisation. En raison des difficultés rencontrées par l'opérateur, négociation sur un phasage de l'opération, travail sur la modification du PC et les actes de cession en conséquence
Eysines - Aimé Césaire	Opération livrée. Nombreux échanges avec l'opérateur pour l'agrément des derniers prospects et suivi de la régularisation des actes de cession et autorisations d'urbanisme pour corriger les erreurs de l'opérateur et de son notaire
Floirac - Gambetta	Déficit de l'opération. Pas d'actualité en 2024. En attente négociations EPFNA sur propriétés voisines afin d'envisager une réflexion sur un périmètre élargi
Le Bouscat - Ravezies	Opération livrée. Travaux preneurs en cours en 2024, avec ouverture Intermarché courant 2024. Suivi par La Fab de la

	commercialisation des derniers lots et des engagements de l'opérateur. Rétrocession espace central le 12/12/2024
Lormont - Central Téléphonique	Déficit de l'opération. Pas d'actualité en 2024
Lormont - Côte de la Garonne	Pas d'actualité sur cet îlot en 2024, étant donné les attentes financières très élevées du propriétaire, mais réflexion à l'échelle du secteur (Cf. paragraphe précédent)

2.2.3. Mission 3 : Ingénierie foncière

Mise au point des conditions des promesses et actes de cession concernant les sites AIRE, avec acquisition de l'îlot Barbère à la Gare d'Ambarès par La Fab auprès de la SNCF en octobre 2024.

Des négociations sont également en cours avec l'IRSA sur le secteur d'Ambarès La Grave.

2.2.4. Mission 4 : Réemploi

Dans la perspective d'une feuille de route économie circulaire, La Fab a réalisé un benchmark des démarches territoriales au niveau national sur le volet économie circulaire du BTP, qui a été remis à Bordeaux Métropole en janvier 2024.

L'axe de travail concernant le renforcement des partenariats s'est poursuivi avec une participation de La Fab aux différents réseaux des acteurs du réemploi sur l'agglomération tout au long de l'année 2024, avec en particulier l'organisation d'une matinale à la Base du Réemploi le 03/07/24 intitulée « Les aménageurs, leurs projets et le réemploi » animée par La Fab.

Par ailleurs, la Base du Réemploi (BDR) sur le site de Mérignac Soleil a été ouverte au public en janvier 2024. Plusieurs évènements y ont été organisés : « démonstrateur de la ville durable » France 2030 en janvier 2024 ; « visite constructive » par le 308 à destination d'élèves de 1re STI2D du lycée Pape Clément de Pessac en février 2024 ; un premier évènement portes ouvertes, intitulé « Le réemploi, c'est la base ! », organisé par La Fab avec le 308, regroupant près de 130 participants le 27 juin 2024, etc. (Cf. paragraphe Communication). Les visites de la BDR ainsi que l'accueil d'acteurs territoriaux autour des sujets de l'économie circulaire se sont poursuivies tout au long de l'année. Une fiche bilan de la base du réemploi en tant que projet récepteur réemploi a été élaborée et diffusée. En 2024, La Fab a contribué également à la consolidation du montage opérationnel de la gestion future de la BDR en lien avec La Foncière solidaire et les services de Bordeaux Métropole. Le travail de consolidation du modèle économique de la BDR a conduit à la préparation d'un AMI visant à accueillir de nouveaux locataires des bureaux au sein de la BDR, qui sera lancé en janvier 2025.

Le site internet refair-bm.fr a été refondé et ouvert à d'autres utilisateurs en juillet 2024.

Un nouveau marché, afin de disposer d'un AMO circulaire visant à poursuivre et consolider les actions sur le réemploi tant pour le bâti que pour les travaux publics, a été attribué à Cancan et NéoEco en septembre 2024. Leurs travaux ont démarré fin 2024.

2.3. Convention foncière n°2 – 2023/2033

Dans le cadre du programme 50 000 logements devenu depuis le programme Habiter, s'épanouir 50 000 logements accessibles par nature, Bordeaux Métropole [BM] a souhaité confier dès 2014 une mission d'acquisitions foncières et immobilières à La Fabrique de Bordeaux Métropole [La Fab] afin de renforcer les moyens d'interventions (îlots témoins, préparation des opérations d'aménagement) visant à la mise en œuvre des projets d'aménagement.

En 2018, il a été décidé d'étendre, par avenant, les objectifs de la convention aux acquisitions foncières à vocation d'aménagement économique.

Cette capacité d'anticipation foncière offerte à La Fab a, de fait, contribué à faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets portés pour le compte de Bordeaux Métropole, confirmant ainsi sa pertinence.

Cette convention a fait l'objet d'un renouvellement en 2023 pour une durée de 10 ans pour des acquisitions susceptibles de concerter :

- des sites urbains stratégiques identifiés par Bordeaux Métropole,
- des secteurs de renouvellement urbain à l'étude par La Fab visant à la création ou la valorisation de logements, de locaux d'activités ou commerciaux, de redéveloppement économique,
- des entreprises qualifiées d'ilot de chaleur urbain pour lesquelles des actions urgentes pourraient s'avérer nécessaires,
- des entreprises permettant la compensation environnementale liée aux opérations de La Fab

Bordeaux Métropole a délibéré le 27 janvier 2023 et la convention n°2 a été signée le 16 février 2023.

La mise en œuvre financière

Créance remboursable 2023-2027

Les principales missions confiées à La Fab sont les suivantes :

- rechercher les terrains stratégiques afin d'anticiper les acquisitions foncières en vue d'opérations de construction de logements, de commerces ou d'activités, notamment en préfiguration d'opérations d'aménagement que BM serait amenée à confier à La Fab,
- procéder aux négociations,
- engager les actions préalables en vue de la maîtrise foncière des biens,
- rechercher les financements nécessaires,
- assurer le portage des biens pendant une durée n'excédant pas 7 ans,
- gérer les biens (entretien, surveillance, démolition),
- assurer leur revente.

Les biens ciblés en vue d'une acquisition dans le cadre de cette convention doivent :

- s'inscrire dans les périmètres d'intervention de La Fab,
- correspondre à des critères de prix acceptables au regard des conditions fixées dans le cadre du programme « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature » (règle des 3 parts),
- se situer en dehors des périmètres opérationnels des concessions en cours.

Les objectifs de la convention

Les principales missions confiées à La Fab sont les suivantes :

- rechercher les terrains stratégiques afin d'anticiper les acquisitions foncières en vue d'opérations de construction de logements, de commerces ou d'activités, notamment en préfiguration d'opérations d'aménagement que BM serait amenée à confier à La Fab,
- procéder aux négociations,
- engager les actions préalables en vue de la maîtrise foncière des biens,
- rechercher les financements nécessaires,
- assurer le portage des biens pendant une durée n'excédant pas 7 ans,
- gérer les biens (entretien, surveillance, démolition),
- assurer leur revente.

Les biens ciblés en vue d'une acquisition dans le cadre de cette convention doivent :

- s'inscrire dans les périmètres d'intervention de La Fab,
- correspondre à des critères de prix acceptables au regard des conditions fixées dans le cadre du programme « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature » (règle des 3 parts),
- se situer en dehors des périmètres opérationnels des concessions en cours.

Recherche de terrains

Environ 11 biens ont fait l'objet de contacts au cours de l'année 2024, sur les communes de Bassens, Ambarès, Eysines, Pessac. Certains font l'objet de suivis et de relances sur le moyen terme.

Pour les opérations faisant l'objet de concessions signées, les contacts et négociations préparatoires aux opérations d'aménagement ne figurent plus dans les actions menées dans le cadre de la convention foncière.

Relais des concessions

Les contacts en cours de négociation sont intégrés dans les opérations concédées à La Fab. En effet, dès la signature des contrats de concessions, les biens inclus dans les périmètres concédés n'ont plus vocation à être acquis dans le cadre de la convention foncière. Néanmoins, les acquisitions se poursuivent et s'intensifient dans le cadre des concessions.

Les acquisitions réalisées

Les acquisitions réalisées fin décembre 2024 sur cette deuxième convention foncière portent à ce jour sur 7 biens, pour un montant total de 4 644 784 € HT.

- 1 terrain non bâti à Blanquefort : ce terrain a été revendu pour partie principale à un entrepreneur en vue d'une construction industrielle et le solde à BM.
- 2 terrain partiellement bâti à Mérignac
- 1 terrain non bâti à Bordeaux, revendu depuis à Linkcity.
- 1 terrain non bâti à Eysines, a été transféré dans la concession d'aménagement Carès Cantinolle.
- 1 propriété composée de deux biens bâtis à Eysines
- 1 terrain à Ambares, en prévision de la future opération d'aménagement sur le site de La Grave

Les frais d'acquisition pour ces 7 biens se montent à environ 138 901 € HT.

Gestion des biens acquis

L'enjeu fort de la gestion des biens réside dans l'évitement des occupations illicites (gens du voyage, squats) afin d'éviter les actions d'expulsion. Dans cette optique les biens en cours de portage seront soit sécurisés ou gardiennées en périodes critiques, ou confiés à des associations (le COS, France horizon, le Diaconat...), permettant le logement de populations en situation de précarité temporaire. Des conventions ad hoc sont mises en place afin de sécuriser notamment la libération des biens.

Cessions des biens

Les biens identifiés ont fait l'objet de reventes :

- Le terrain acquis à Blanquefort a été partiellement revendu en aout 2023 pour un usage industriel en compte propre.
- Une surface résiduelle de 1332 m² de terrain a été cédée à Bordeaux Métropole en septembre 2024, afin de constituer un lot entier pour une seconde entreprise.
- Le terrain non bâti à Eysines a été réintégré à la concession ZAC Carès Cantinolle en 2024.
- Le terrain acquis à Bordeaux a fait l'objet d'une promesse de vente signée fin 2023, puis à la cession définitive en février 2024 à Linkcity.

2.4. Concessions d'aménagement

Douze concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014.

Le détail du suivi ci-dessous, à la fin de l'exercice :

Le Bouscat - Libération Centre-ville	Préparation de la clôture de l'opération, travaux de reprise de la fontaine achevés
Eysines - ZAC Carès Cantinolle	Ilot C7 : groupement désigné (LeCol/Sobrim/Le Mérou architectes). En attente avis de la DRAC pour vestiges archéologiques Ilot C4 : intégration d'un groupe scolaire et d'un gymnase avec impact sur la programmation logements + conditions environnementales renforcées
Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse	Ilot L1 Aristide Briand (BRS) Poursuite des travaux de second oeuvre. Ilot CA1' : dépôt de PC en novembre 2021/ retiré par l'opérateur. Nouveau PC délivré en mai 2023. Ilot CA1 : Attribution en juin 2020/Dépôt d'un nouveau PC prévu au T2 2024. Ilot Labro : Attribué en déc. 2022. Opération bloquée par les conditions actuelles de commercialisation. Ilot CA3 (pension de famille) : convention de partenariat La Fab/Domofrance/A6A architectes
Mérignac - Marne	Poursuite des travaux d'espaces publics avec de premières livraisons mi-2024 le long de l'avenue de la Marne. Livraison de la Place Gabrielle Mistral prévue au premier trimestre 2025
Bruges - Petit Bruges	Poursuite et fin des travaux des espaces publics, inauguration début février 2025
Le Haillan - 5 chemins	<i>Fin de la concession le 19/03/2024</i>
Le Haillan - ZAC Cœur de ville	Démarrage des travaux des espaces publics en décembre 2024 à la suite de la réception de l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées le 12/12/24
Gradignan - ZAC Centre-ville	Consultation C1 et C2 : groupement Quartus/Verecchia/Data/Nadau avec travail en atelier Nouvelle procédure juridique pour acquisition des fonciers du CCAS de la ville de Bordeaux
Mérignac – Soleil Chemin Long	Poursuite des travaux d'espaces publics sur l'avenue Kennedy, avenue de la Somme, rue Mirepin, voie Mc Donalds et rue Germaine Tillon avec plusieurs livraisons significatives dont les espaces situés avenue de la Somme face à l'enseigne Carrefour livrés mi-2024.
Saint-Médard-en-Jalles - Galaxie IV	<i>Opérations de clôture de la concession, avec échanges avec les services de Bordeaux Métropole. Fin de la concession le 21/09/2024</i>
Pessac - Le Pontet Sud	Ilot F : Urbains des bois / BERANGER&VINCENT. Reprise de la commercialisation Ilot E : DOMOFRANCE : Lancement des travaux Ilot D : DOMOFRANCE PC obtenu en 2024 Ilot Privé aux abords : Kaufman & Broad / Chantier arrêté
Bruges - Terrefort	Démarrage des travaux des espaces publics en décembre 2024 à la suite de la réception de l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées le 12/12/24. Réunions publiques de communication sur la phase travaux organisées en amont. 1 ^{ère} pierre îlot 1 / AIRE organisée en septembre 2024, travaux en cours. Lancement d'une consultation pour l'îlot 3 avec jury organisé début 2025

3. La communication

Communication institutionnelle

Cette année a été marquée par deux nouveaux chantiers structurants, pour lesquels La Fab a missionné l'agence RC2C, qui accompagne d'ores et déjà l'entreprise sur la maintenance du site web et la création de supports graphiques. Il s'agit de :

- La création d'un document graphique retraçant de manière synthétique l'essentiel des activités de la société l'année passée. Version plus communicante du rapport de gestion 2023, augmentée du bilan social, ce document a vocation à être réédité en 2024 à l'attention des membres des instances de La Fab ;
- L'audit du site internet créé en 2019, l'évaluation de son ergonomie, de l'expérience utilisateur et de son bilan carbone. Ce travail a débouché sur des propositions chiffrées qui seront progressivement mises en œuvre en 2025/2026.

Avec le concours de l'agence UBLO, La Fab a fait paraître en mai une plaquette de présentation pédagogique de l'outil FabNest, permettant d'évaluer les performances environnementales d'une opération d'aménagement à différents stades, et développé avec le concours de Nobatek-INEF 4 dans le cadre d'une convention de recherche-action.

Refair et la Base du Réemploi

Des panneaux pédagogiques ont été installés dans la Base du Réemploi afin de présenter la démarche Refair, démarche initiée par La Fab, et le projet de réhabilitation de cet ancien local commercial à l'aide de matériaux de réemploi.

Ouvert début 2024, le lieu a reçu de nombreux évènements pour sa première année d'activités :

- 4 mars : « Visite constructive » organisée par le 308 – Maison de l'architecture en Nouvelle-Aquitaine pour faire découvrir à 30 élèves de 1^{ère} STI2D du Lycée Pape Clément à Pessac les métiers d'architecte et urbaniste et sensibiliser aux questions environnementales ;
- 26 mars : séminaire organisé par la SCET à destination de 25 professionnels de l'aménagement de la région Nouvelle-Aquitaine sur le thème de la sobriété foncière, la décarbonation et la gestion des ressources ;
- 27 juin : crémaillère « Le réemploi, c'est la base ! » en partenariat avec le 308 – Maison de l'architecture, réunissant plus de 130 professionnels autour de deux tables rondes faisant intervenir La Fab, l'architecte du projet, les structures de l'ESS occupant le lieu, ainsi que de porteurs de projets récepteurs de matériaux de réemploi dans la région ;
- 3 juillet : une matinale sur l'économie circulaire à destination d'une vingtaine de professionnels aménageurs de la métropole bordelaise (InCité, Aquitanis, EPA Bordeaux Euratlantique, Bordeaux Métropole Aménagement) pour faire visiter le lieu et travailler sur des pistes de synergie et de mutualisation d'outils-ressources ;
- 1^{er} octobre : Rencontre Urbanisme circulaire #1 « Quelles redirections urbaines prendre pour adapter nos villes ? » en partenariat avec le Forum urbain et le 308 – Maison de l'architecture, avec pour invité l'urbaniste Sylvain Grisot (« Redirection urbaine. Sur les chantiers de l'adaptation de nos territoires », Apogée, 2024) et pour discutants l'architecte Chloé Bodart, le chercheur Andy Smith et Jérôme Goze.

En parallèle, le site refair-bm.fr a été refondé afin de faciliter les recherches par fournisseur et de présenter le retour d'expérience quant au projet de réhabilitation du lieu à partir de matériaux de réemploi.

Distinctions à l'échelle nationale

Le 28 mars, La Fab a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du plan de transformation des zones commerciales. Parmi les 5 lauréats en Gironde, figurent le secteur pré-opérationnel de Berlincan à Saint-Médard-en-Jalles et la ZAC de Carès Cantinolle à Eysines, tous deux portes d'entrée de la métropole. Cette reconnaissance de l'Etat s'est traduite par une dotation de

75K€ pour chaque projet et par un accompagnement sur mesure.

Dans le cadre du Forum des Projets Urbains qui s'est déroulé à Paris le 19 novembre, La Fab et ses partenaires ont été récompensés par les Défis Urbains organisés par Traits Urbains dans deux catégories :

- La ville productive avec le village artisanal de Godard au Bouscat dans le cadre du programme « Entreprendre, travailler dans la métropole », aux côtés de Bordeaux Métropole, la ville du Bouscat, Essor Promotion et Compagnie architecture ;
- La ville circulaire avec la démarche Refair et la Base du Réemploi à Mérignac, aux côtés d'autres initiatives portées par Bordeaux Métropole, l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, Aquitanis, Bordeaux Euratlantique et le GIP GPV Rive droite.

Initiatives locales

La Fab a manifesté son soutien à plusieurs démarches aux côtés des acteurs locaux :

- le 8 octobre en signant la charte partenariale « Sol(s) constraint(s) : bien(s) commun(s) », engageant les parties prenantes (Bordeaux Métropole, ville de Lormont, GIP GPV Rive droite, Bordeaux Euratlantique, Clairsienne, Nobatek/INEF4) à soutenir l'expérimentation de phytogénération d'une zone humide initiée par l'agence Keno Architectes dans le quartier de Quai Carriet à Lormont dans le cadre de l'AMI « Engagés pour la qualité du logement de demain » ;
- le 6 novembre en signant le Manifeste de la Frugalité de la ville de Bordeaux, engageant La Fab à diffuser auprès des opérateurs immobiliers les convictions et bonnes pratiques du label « Bâtiment Frugal Bordelais », trois ans après sa création.

Communication autour des projets

La première phase des travaux d'espaces publics de l'opération du Pontet Sud à Pessac autour de la création de 2 parcs étant terminée, des panneaux pédagogiques ont été réalisés à destination des riverains et des futurs habitants afin de les sensibiliser aux actions écologiques entreprises et suivies par La Fab dans les prochaines années.

Par ailleurs, un livret faisant la synthèse de l'évaluation socio-économique (ESE) de l'opération Mérignac – Soleil a été conçu à destination des membres de nos instances pour mieux faire connaître les principaux enseignements de cette recherche.

Démarrages de chantier et livraison

En lien avec Bordeaux Métropole, les villes et les opérateurs privés et bailleurs sociaux, La Fab organisait cette année :

- L'inauguration de l'opération d'extension de la zone d'activité économique Godard sur la commune du Bouscat le 20 juin, en présence de Mme Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole et de M. Patrick Bobet, maire du Bouscat. Cette manifestation a donné lieu à une visite des 5 premières entreprises installées sur site ;
- La pose de la 1^{ère} pierre du programme immobilier « La Goutte d'eau » dans le cadre de l'opération d'aménagement Terrefort sur la commune de Bruges le 26 septembre, en présence de Mme Brigitte Terraza, maire de Bruges. Cette manifestation faisait suite à une visite de presse de l'avancée du chantier de l'ilot 5 dont les livraisons s'étirent de la fin 2024 à l'été 2025 ;
- La pose de 1^{ère} pierre du programme immobilier « La Clairière » au sein du secteur de projets Haut-Lévêque à Pessac le 3 octobre, aux côtés de M. Franck Raynal, maire de la ville de Pessac.

Communication interne

Les salariés de La Fab ont réalisé un **voyage d'étude à Rennes les 10 et 11 octobre**. L'équipe a été accueillie par Rennes Ville et Métropole et Territoires Rennes pour découvrir les modes d'urbanisation, les outils et les projets structurants à l'instar de l'Hôtel Dieu, La Courrouze, les quartiers ANRU de Maurepas – Gros Chêne et la ZAC du Centre aux Mares Noires à l'Hermitage.

4. Les dépenses de recherche et de développement

4.1. La convention avec Nobatek-INEF4 pour le développement d'un outil d'évaluation de l'impact environnemental des opérations de La Fab

4.1.1. Les besoins et attentes de La Fab

La Convention de recherche et développement a permis de produire un outil innovant d'évaluation de l'impact environnemental des opérations mises en œuvre par La Fab. Cet outil a vocation à accompagner l'entreprise dans le changement de ses processus internes afin de piloter à partir de critères environnementaux et sociaux complexes nos opérations d'aménagement

Pour mémoire, Nobatek-INEF4 est un institut de recherche appliquée autour des questions de transition énergétique et environnementale. La Fab s'est rapproché de Nobatek afin de bénéficier de nouvelles approches en matière d'évaluation environnementale, Nobatek s'est rapproché de La Fab afin de travailler sur des échelles urbaines, et non plus seulement bâti mentaires.

4.1.2. Les enjeux et les objectifs du projet de Recherche et Développement

En synthèse, deux enjeux sont poursuivis :

- ▶ **S'inscrire dans les politiques portées par Bordeaux Métropole en matière de transition écologique.**
- ▶ **Piloter les opérations jusqu'à la livraison afin d'objectiver nos engagements et ceux de nos partenaires**

Ce projet de Recherche & Développement s'est achevé fin 2020. Trois phases principales ont été développées : évaluation, développement méthodologique et informatique, déploiement sur les opérations de La Fab. Cet outil est utilisé dans le cadre de l'analyse des offres des groupements répondant aux appels d'offre de l'entreprise.

4.1.3. L'engagement financier

Le montant du développement de l'outil s'est élevé à 144 495,53 € HT dont 111 919,53 € HT ont été financés par La Fab et 32 576 € HT par autofinancement de Nobatek.

4.2. Une convention de recherche et de développement avec Nobatek-INEF4 pour le développement de modules complémentaires à NEST, permettant l'évaluation Qualité de l'Air et Nature en ville pour Optimiser la Performance Environnementale des Aménagements (QANOPEA)

4.2.1. Les partenariats

La Fab a engagé un nouveau développement afin de poursuivre l'évaluation et l'optimisation des ambitions environnementales exprimées dans les projets qui lui sont confiées par les collectivités. Les questions liées à la qualité de l'air extérieur ou bien aux îlots de chaleur urbains sont prégnantes dans les débats actuels sur la fabrique de la ville et nécessitent d'être objectiver afin d'aider les collectivités dans leur prise de décision.

Pour permettre le développement d'un outil d'évaluation de la qualité de l'air (QA), d'un configurateur/sélecteur de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et permettre l'amélioration de l'outil Score Ilots de Chaleur Urbains (ICU), La Fab s'engage avec un consortium de différents partenaires dont le mandataire est Nobatek-INEF4.

4.2.2. L'engagement financier

La convention signée le 18 mars 2022 prévoit un investissement de 257 500 € dont La Fab financera 100 000 € sur 36 mois de développement, le reste sera financé par les partenaires par le biais du Plan d'Investissement d'Avenir. Au titre de cette convention La Fab a versé un montant de 20 000 € HT en

2022, 50 000 € HT en 2023 et 30 000 € HT en 2024. Pour précision, la dépense relative aux ICU est subventionnée par le programme France 2030 à hauteur de 50% de 20 000 €.

4.3. Une convention de recherche-actions avec Nobatek-INEF4 pour la performance économique et environnementale de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil

4.3.1. Les partenariats

Dans la continuité de ces travaux, cette convention vise à poursuivre et prolonger les travaux portant sur le développement de méthodes et d'indicateurs de performance environnementale et économique à l'échelle urbaine et péri-urbaine des projets d'aménagement. L'opération Mérignac Soleil se positionnant en démonstrateur de quartier durable, et contribuant à la nouvelle préoccupation complexe de désartificialisation, re-fertilisation, replantation des sols imperméabilisés à grande échelle sur un territoire métropolitain dans un contexte de mise en œuvre de la loi Climat & Résilience. La Fab se fait accompagner par Nobatek/INEF4 qui mène des travaux de recherche qui seront testés et validés in situ et in vivo, en veillant à la réplicabilité des innovations, méthodes et outils développés sur l'ensemble des opérations pilotées par La Fab.

4.3.2. L'engagement financier

La convention signée le 3 octobre 2022 prévoit un investissement de 220 000 € dont La Fab financera 110 000 €. La moitié de cet engagement sera subventionné dans le cadre du programme France 2030. Au titre de cette convention La Fab a versé 66 000 € HT en 2023 et 35 000 € HT en 2024.

5. Les dividendes

Au titre de cet exercice il n'est pas prévu de distribution de dividende aux actionnaires de la société.

6. Les perspectives : l'accord-cadre 2021-2026, marchés subséquents 2025

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil de Bordeaux Métropole a validé l'accord-cadre 2021-2026 de mise en œuvre opérationnelle par la Fab de deux programmes :

- Le programme Habiter, s'épanouir qui a pour objectif la réalisation d'une offre de logements de qualité, accessible économiquement et développée à proximité des axes de transport public
- Le programme Entreprendre, travailler visant à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs et activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la métropole

Pour permettre l'exécution annuelle de cet accord-cadre, Bordeaux Métropole a confié **2 marchés subséquents** à La Fab pour l'année 2025 :

- Marché subséquent N°1, Mise en œuvre opérationnelle du programme « **Habiter, s'épanouir » 2025 comprenant les missions :**
 - Mission 1 : Appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du programme,
 - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
 - Mission 3 : Ingénierie foncière
- Marché subséquent N°2, Mise en œuvre opérationnelle du programme « **Entreprendre, travailler » 2025 comprenant les missions :**
 - Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination du programme,
 - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
 - Mission 3 : Ingénierie foncière
 - Mission 4 : Réemploi dont la mission consiste à poursuivre le développement de la démarche réemploi Refair, de contribuer à l'élaboration de la stratégie métropolitaine en matière d'économie circulaire BTP et d'assurer son déploiement opérationnel.

Concernant l'action foncière, seule l'ingénierie est comprise dans le présent accord cadre ; l'acquisition et le portage faisant l'objet d'une convention particulière.

Les études menées dans le cadre de ces 2 marchés subséquents permettront en particulier de poursuivre les études sur les sites confiés à La Fab (pas de nouveaux sites par rapport aux marchés subséquents 2024) et d'intégrer de potentiels nouveaux sites à proximité du SERM.

En effet, un travail est mené sur les secteurs de gares du RER métropolitain inclus dans ces 2 programmes, avec une ambition d'intensification en lien avec le déploiement du SERM et les enjeux ZAN. D'un point de vue opérationnel, l'objectif consiste pour La Fab en l'exploration de montages souples et ouverts permettant d'agréger des nouvelles composantes au fur et à mesure de l'avancée des projets, d'engager des actions à court terme comme à plus long terme, et de définir une programmation adaptée à chaque site.

7. Evènements depuis la clôture de l'exercice

Néant

8. Présentation des comptes de l'exercice 2024

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le onzième exercice social de La Fab couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Depuis 2014 et la notification par Bordeaux Métropole de la première concession d'aménagement, La Fab a mis en place conformément au « Guide comptable professionnel des EPL » un système d'information interne permettant d'isoler les actifs et passifs propres à chaque opération et ceux de la société dont la répartition est indiquée à la fin de l'annexe aux comptes annuels.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité, nous vous présentons ci-après

- Les comptes du bilan et du résultat par activité,
- Et les chiffres les plus significatifs de la société ainsi que des opérations.

8.1. Les comptes du bilan

Le montant cumulé du bilan s'établit au 31/12/2024 à 201 345 588 € toutes activités confondues.

ACTIF	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Immobilisation Incorporelles				-
Concessions, brevets et droits similaires	-			
Immobilisation Corporelles	35 607			35 607
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations Financières	7 338			7 338
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	42 944	-	-	42 944
Stocks et En cours				
Matières premières, approvisionnements		3 197 871		3 197 871
En-cours de production de biens			89 974 552	89 974 552
Avances et acomptes	-	333	670 129	670 462
Créances				-
Créances clients et comptes rattachés	1 472 562	1 088	290 200	1 763 850
Autres créances	74 906	86 128	12 942 722	13 103 756
Divers				-
Disponibilités	8 844 414	2 387 624		11 232 037
Comptes de régularisation				-
Charges constatées d'avance	28 517		3 369 310	3 397 827
Actif circulant	10 420 399	5 673 043	107 246 913	123 340 355
Compte de liaison	35 728 555	-	42 233 734	77 962 289
Total Général	46 191 899	5 673 043	149 480 646	201 345 588
PASSIF	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000 000)	2 000 000			2 000 000
Réserve légale	37 130			37 130
Report à nouveau	705 461			705 461
Résultat de l'exercice	73 029	35 978		109 007
Capitaux propres	2 815 620	35 978	-	2 851 597
Autres fonds propres				-
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			6 441 556	6 441 556
Provisions	-	-	6 441 556	6 441 556
Dettes financières				
Emprunts et dettes - établissement de crédits	448	30	-	478
Emprunts et dettes financières divers		5 637 035	30 506 381	36 143 416
Avances et acomptes reçus				-
Dettes d'exploitation				-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 126		106 021	514 147
Dettes fiscales et sociales	733 972		835 425	1 569 397
Dettes diverses				-
Dettes sur immobilisations - comptes rattachés			231 158	231 158
Autres dettes				
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance			75 631 549	75 631 549
1 142 546	5 637 065	107 310 535	114 090 146	
Compte de liaison	42 233 734		35 728 555	77 962 289
Total Général	46 191 899	5 673 043	149 480 646	201 345 588

8.1.1. La société

a) Les comptes d'actif

- Au 31 décembre 2024, le montant de **l'actif immobilisé** s'élève à un montant brut de **414 560 €**.

Pour les besoins de son fonctionnement interne et depuis sa création, La Fab a acquis des biens incorporels pour un montant total de 93 960 € dont des licences nécessaires au fonctionnement du serveur et des ordinateurs pour un montant de 39 870 €, ainsi qu'un progiciel de gestion GO7, de comptabilité Nuevo et de suivi Foncier Foncier7 d'un montant de 54 090 €.

La Fab a acquis également des biens corporels constitués de matériel de bureau et informatique pour un montant de 99 788 €, de mobilier pour un montant de 72 909 €.

Le remaniement des 3 étages réalisés par La Fab courant 2016 s'élève à un montant de 114 568 €. L'acquisition en 2020 de 2 abris vélos puis en 2023 d'un 3^{ème} abri pour un montant de 25 998 € porte le montant des agencements et aménagements divers à un montant de 140 566 €.

La part des amortissements représente le montant de la dotation de l'exercice augmenté des dotations antérieures soit 371 616 €. **La valeur résiduelle** inscrite au bilan est donc de **42 944 €** (y compris un montant de 7 338 € de dépôts et cautionnements).

- Au 31 décembre 2024, le montant de **l'actif circulant** s'élève à **10 420 399 €**.

Les créances auprès des organismes sociaux et de l'Etat représentent un montant de 74 906 € et auprès de Bordeaux Métropole un montant de 1 472 562 €.

Les disponibilités représentent un montant de 8 844 414 € et sont constituées pour l'essentiel :

- par le placement en compte à terme à hauteur de 2 000 000 € (soit le montant du capital social de la société),
- par le solde de trésorerie du compte courant de l'activité de la société ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes soit 225 652 €,
- par le solde de trésorerie du compte courant de l'activité de l'ensemble des concessions (ou Pool de trésorerie) pour un montant de 6 605 178 €.

La Fab a réalisé la fongibilité des trésoreries des concessions pour utiliser au mieux les avances faites par la métropole aux premières opérations concédées. Début 2019 un compte bancaire unique a été ouvert pour faciliter la gestion des flux de trésorerie. Ce compte bancaire est géré dans les comptes de la société. Chaque mouvement fait l'objet d'une écriture de contrepartie dans un **compte de liaison** dont le détail du solde actif est communiqué ci-après.

Les comptes de régularisation sont constitués par 28 517 € de charges constatées d'avance.

Les **comptes de liaison** représentent au 31 décembre 2024 un montant de **35 728 555 €**. Ces comptes sont utilisés pour retranscrire la contrepartie des mouvements effectués sur le compte « Pool de trésorerie ». Le solde de ce compte représente ainsi les trésoreries négatives des concessions :

- 38 K€ de l'opération « Le Bouscat – Libération Centre-ville »
- 2 122 K€ de l'opération « Eysines – ZAC Carès Cantinolles »,
- 4 301 K€ de l'opération « Le Haillan – ZAC Cœur de ville »,
- 22 997 K€ de l'opération « Gradignan – ZAC Centre-ville »,
- 6 171 K€ de l'opération « Pessac – Le Pontet Sud » ;

Les comptes de liaison intègrent également un solde de rémunération sur l'opération Gradignan d'un montant de 100K€.

b) Les comptes du passif

- Au 31 décembre 2024, le montant des **capitaux propres** s'élève à **2 815 620 €**.

Le capital de 2 000 000 € a été versé par les actionnaires en totalité conformément à la décision du Conseil d'administration du 23 mars 2012.

Les comptes de réserves d'un montant de 37 130 € sont constitués de la réserve légale. Le compte de report à nouveau d'un montant de 705 461 € est constitué des reports de résultat des exercices antérieurs.

Le montant du résultat de l'exercice s'élève au 31 décembre 2024 à 73 029 €. Les postes les plus significatifs du compte de résultat sont détaillés au point 8.2.1 du présent rapport.

- Au 31 décembre 2024, le montant des **dettes** s'élève à **1 142 546 €**.

Ces dettes sont composées notamment par :

- Les dettes fournisseurs d'un montant de **408 126 €**,

Conformément à l'article A.441-2 du code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (et des clients) font l'objet d'un point spécifique en 8.3.

Les dettes fiscales et sociales pour un montant de **733 972 €**.

Un solde de **compte de liaison** à hauteur de **42 233 734 €**. Comme indiqué supra, ces comptes sont utilisés pour retranscrire la contrepartie des mouvements effectués sur le compte « Pool de trésorerie ». Le solde de ce compte représente ainsi les trésoreries positives des concessions :

- 10 644 K€ de l'opération « Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse »,
- 13 817 K€ de l'opération « Mérignac - Marne »,
- 231 K€ de l'opération « Le Haillan - Cinq Chemins »,
- 3 826 K€ de l'opération « Bruges - Petit Bruges »,
- 99 K€ de l'opération « Saint Médard en Jalles - Galaxie 4 »,
- 11 376 K€ de l'opération « Mérignac - Soleil »,
- 2 241 K€ l'opération « Bruges - Terrefort ».

8.1.2. La convention foncière

Le 27 janvier 2023, Bordeaux Métropole a approuvé la signature avec La Fab d'une convention d'action foncière relative aux Programme Habiter, s'épanouir et Entreprendre, travailler pour la période de 2023 à 2033. Pour permettre le financement de cette convention, Bordeaux Métropole a consenti le 30 juin 2023 en tant qu'actionnaire une créance remboursable à hauteur d'un montant maximum de 15 000 000 € mobilisable au fur et à mesure des besoins sans dépasser le montant maximum. Au 31 décembre 2024, le montant de l'acompte versé par la métropole s'élève à 5 500 000 €.

Pour permettre d'isoler les actifs et passifs propres à la convention foncière, La Fab traite les mouvements de la convention dans une opération isolée des comptes de la société. Les acquisitions des terrains et les frais rattachables sont stockés dans l'attente d'une cession à un tiers ou d'un transfert dans une concession.

Le tableau ci-après permet une présentation synthétique des comptes de la convention :

Nom OP	Compte de stock au 31/12	Trésorerie	Créances	Dettes
Convention foncière	3 197 871	2 387 624	87 549	5 637 035
Commentaires	Terrains Stock N-1 2 022 K€ Terrains Stock N 1 976 K€ Terrains Sorties Cur -800 K€		Notaire 26 K€ Locataire 1 K€ TVA 60 K€	Avance d'actionnaires BM 5 500 K€ Dépôts 137 K€

8.1.3. Les concessions d'aménagement

Comme indiqué en point 8., les actifs et passifs de chaque opération sont isolés. Les opérations sont analysées et traitées en comptabilité comme des contrats à long terme (gestion de stock et application des traitements propres à ce type de contrat selon le règlement 99-05 de la CRC). Ainsi, aucun résultat ne sera dégagé en cours de vie de l'opération. Les opérations arrivées à terme et qui auront bénéficié d'une participation de la collectivité dégageront un résultat à l'équilibre.

Les comptes annuels présentent une version condensée (toutes opérations confondues) des actifs et passifs des opérations et intègrent les écritures d'inventaire propres aux concessions d'aménagement. Les concessions sont ainsi traitées comme **des opérations à long terme** dont le **résultat** est dégagé à l'**achèvement**. Chaque année les écritures d'inventaire basées sur l'avancement de l'opération, permettent **d'équilibrer le résultat** soit par des recettes à recevoir soit par des charges prévisionnelles. Le degré d'avancement des opérations « Le Bouscat Libération centre-ville », « Bruges Petit Bruges » et « Bruges Terrefort » a déterminé un montant de dépenses prévisionnelles supérieur aux dépenses cumulées réelles au 31/12/2024. Une provision pour charges prévisionnelles a ainsi été constatée pour un montant respectif de 34 034 € pour Le Bouscat, 875 726 € pour Bruges Petit Bruges et 5 531 796 € pour Bruges Terrefort.

Le tableau ci-joint présente les informations significatives de chacune d'entre elles (hors impact des écritures d'inventaire).

Nom OP	Dépenses cumulées Stock 31/12	Trésorerie (liaison)	Créances	Dettes
Le Bouscat "Libération centre-ville"	6 728 423	- 37 701	393 385	321 800
Commentaires	Montant Stock N-1 6 601 K€ Montant N 127 K€		TVA 393 K€ Collectivités	Avance trésorerie 300 K€ Fournisseurs - Etat 22 K€
Eysines ZAC Carès Cantinolle	17 042 800	- 2 122 052	1 232 509	2 634 000
Commentaires	Montant Stock N-1 15 618 K€ Montant N 1 424 K€		Avances Frs - Clients 61 K€ TVA 1 169 K€ Notaire 2 K€	Avance trésorerie 2 634 K€ Fournisseurs - Etat
Bègles Villenave d'Ornon - ZAC Route de Toulouse	29 106 761	10 644 041	1 006 244	15 366 578
Commentaires	Montant Stock N-1 27 808 K€ Montant N 1 298 K€		Avances Frs - Clients 128 K€ TVA 539 K€ Collectivités-Notaire 339 K€	Avance trésorerie 15 000 K€ Fournisseurs - Etat 27 K€ Dépôt garantie 339 K€
Mérignac Marne	11 892 844	13 816 662	138 415	8 770 131
Commentaires	Montant Stock N-1 9 049 K€ Montant N 2 844 K€		Avances Frs - Clients 24 K€ TVA 112 K€ Notaire 2 K€	Avance trésorerie 8 700 K€ Fournisseurs - Etat 26 K€ Dépôt garantie 44 K€
Le Haillan 5 chemins	-	231 158	-	231 158
Commentaires	Montant Stock N-1 6 709 K€ Montant N -6 709 K€		Avances Frs - Clients TVA	Avance trésorerie Fournisseurs - Etat Collectivité 231 K€
Bruges Petit Bruges	7 015 153	3 826 282	470 128	3 420 684
Commentaires	Montant Stock N-1 4 889 K€ Montant N 2 126 K€		Avances Frs - Clients 60 K€ TVA 410 K€ Collectivités	Avance trésorerie 3 300 K€ Fournisseurs - Etat 6 K€ Dépôt garantie 115 K€
Le Haillan ZAC Cœur de ville	11 742 375	- 4 301 189	2 920	281 701
Commentaires	Montant Stock N-1 9 583 K€ Montant N 2 159 K€		Avances Frs - Clients 3 K€ TVA Collectivité-BM Notaire	Fournisseurs - Etat 280 K€ Dépôt garantie 1 K€
Gradignan ZAC Centre ville	24 458 387	- 22 997 083	8 599 844	103 870
Commentaires	Montant Stock N-1 24 244 K€ Montant N 215 K€		Avances Frs - Clients 53 K€ TVA 122 K€ Notaire 8 425 K€	Fournisseurs - Etat 1 K€ Dépôt garantie 2 K€ Rémunération 100 K€
Saint Médard en Jalles - Galaxie 4	2 543 649	99 091		86 692
Commentaires	Montant Stock N-1 2 489 K€ Montant N 55 K€		Avances Frs TVA Collectivité-BM	Fournisseurs - Etat 87 K€
Mérignac Soleil	20 518 325	11 375 890	723 488	33 698
Commentaires	Montant Stock N-1 9 585 K€ Montant N 10 933 K€		Avances Frs - Clients 182 K€ TVA 158 K€ Collectivité-BM Notaire 384 K€	Fournisseurs - Etat 34 K€
Pessac Le Pontet	8 336 677	- 6 170 531	898 132	12 716
Commentaires	Montant Stock N-1 7 751 K€ Montant N 586 K€		Avances Frs - Clients 21 K€ Collectivité-BM TVA 877 K€	Fournisseurs - Etat Dépôt garantie 13 K€
Bruges Terrefort	2 363 723	2 240 608	438 407	516 379
Commentaires	Montant Stock N-1 1 974 K€ Montant N 389 K€		Avances Frs - Clients 438 K€ TVA Collectivité-BM Notaire	Fournisseurs - Etat 458 K€ Dépôt garantie 58 K€

8.2. Les comptes du résultat

Au titre de cet exercice, le **résultat net bénéficiaire après impôt** sur les sociétés de La Fab s'établit à **109 007 €** (dont 73 029 € au titre du fonctionnement et 35 978 € au titre de la convention foncière).

Comptes d'exploitation	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Prestations de services	3 580 000	-	-	3 580 000
Dont MS Habiter s'épanouir	2 160 000		-	2 160 000
Dont MS Entreprendre travailler	1 420 000		-	1 420 000
Autres prestations - Refacturations	812	12 423	-	13 235
Production vendue biens et produits	-	787 893	14 795 555	15 583 448
Production stockée	-	1 175 867	5 083 676	6 259 542
Subventions d'exploitation	84 000			84 000
Rémunération Concessions - Transferts de charges	1 757 309			1 757 309
Dont Concessions Habiter s'épanouir	1 529 000			1 529 000
Dont Concessions Entreprendre travailler	228 309			228 309
Reprises sur Provisions et transferts charges	-		15 498 312	15 498 312
Autres produits	9	0		9
Produits d'exploitation (I)	5 422 130	1 976 183	35 377 542	42 775 855
Achats marchandises / Matières premières	-	1 976 071	19 676 265	21 652 336
Achats de biens et services	46 125	-	-	46 125
Services extérieurs	1 638 264	571	-	1 638 835
Dont Etudes Habiter s'épanouir	768 330			768 330
Dont Etudes Entreprendre travailler	466 214			466 214
Autres services extérieurs	723 147	-	-	723 147
Impôts et taxes	56 867	-	-	56 867
Charges de personnel	2 917 749	-	-	2 917 749
Autres charges	3	0	9 259 721	9 259 725
Dotations aux amortissements	17 839	-		17 839
Dotations aux provisions	-	-	6 441 556	6 441 556
Charges d'exploitation (II)	5 399 995	1 976 642	35 377 542	42 754 180
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	22 134	- 459	-	21 676
Produits financiers (III)	89 337	36 436	-	125 773
Charges financières (IV)	-		-	-
RESULTAT FINANCIER(III - IV)	89 337	36 436	-	125 773
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	111 471	35 978	-	147 449
Produits exceptionnels (V)	-	-	-	-
Charges exceptionnelles (VI)	-	-	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-	-	-
Impôts sur les sociétés (VII)	38 442	-		38 442
RESULTAT NET	73 029	35 978	-	109 007

8.2.1. La société

a) Le **résultat d'exploitation** de la société s'élève au 31 décembre 2024 à **22 134 €**.

- Au 31 décembre 2024, le montant des **produits d'exploitation** s'élève à **5 422 130 €**.

Ces produits sont composés essentiellement :

- De la facturation au titre des marchés subséquents 2024 pour un montant définitif de **3 580 000 € HT**.

Ces marchés permettent de financer les frais de fonctionnement et les prestations de la société (divers achats, honoraires, frais de personnel, impôts et taxes ...) ainsi que les études nécessaires à la mise en œuvre des îlots et des futures opérations d'aménagement.

Conformément aux marchés subséquents, la facturation définitive auprès de Bordeaux Métropole a été réalisée en fonction de l'état d'avancement des missions confiées à La Fab soit 100% du montant des marchés signés.

- Les produits d'exploitation incluent également la rémunération de l'aménageur provenant des concessions d'aménagements confiées à La Fab par Bordeaux Métropole pour un montant de 1 757 309 € (recalées en fonction des phases opérationnelles de certaines concessions dans les CRFA 2023).

Nom OP	Rémunération annuelle	Date de notification
Le Bouscat "Libération centre-ville"	20 000	15/12/2014
Eysines Cares Cantinolle	120 000	13/04/2016
Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse	270 000	19/05/2016
Mérignac Marne	150 000	20/09/2017
Bruges Petit Bruges	74 000	06/02/2018
Le Haillan ZAC Cœur de ville	150 000	14/08/2018
Gradignan ZAC Centre ville	300 000	30/08/2018
Mérignac Soleil	400 000	31/08/2018
Pessac Le Pontet	45 000	26/11/2019
Le Haillan 5 chemins	18 000	20/02/2018
Saint Médard en Jalles - Galaxie 4	35 308	21/09/2018
Bruges Terrefort	175 000	30/11/2022

- Au 31 décembre 2024, le montant des **charges d'exploitation** s'élève à **5 399 995 €**.

Ces charges sont constituées :

* des achats de biens et services pour un montant de **46 125 €**.

* des services extérieurs pour un montant de **1 638 264 €** qui sont composés par :

- D'une part, les achats de prestations pour le fonctionnement de la société pour un montant de **403 720 €**.
Ils comprennent notamment les loyers et charges des locaux de La Fab pour un montant de 150 222 €, un contrat d'adhésion au réseau SCET pour un montant de 28 000 €, des frais d'entretien et de maintenance pour 99 500 € et des assurances pour 97 076 €.
- D'autre part, les études réalisées pour les îlots témoins et futures opérations pour **1 234 544 €**.
La part des études relative à la mise en œuvre des îlots et des opérations d'aménagement du programme Habiter, s'épanouir s'élève à 768 330 €.
La part des études relative au lancement des futures opérations d'aménagement du programme Entreprendre, travailler s'élève à 466 214 €.

* des autres services extérieurs pour un montant de **723 147 €**, composés notamment :

- Des honoraires pour intérim, experts comptables, commissariat aux comptes, experts paye, conseil juridique et foncier, assistance aux suivis des heures d'insertion pour un montant de 270 869 €,
- Du personnel mis à disposition pour le suivi des travaux pour un montant de 258 033 €,
- Des honoraires de formation du personnel pour un montant de 46 581 €.
- Des frais de communication pour un montant de 36 128 €,

- Des frais d'annonce et insertion, de déplacements des salariés, de frais postaux et de télécommunication, de frais bancaires, de recrutement et de divers services (archivage, recyclage déchets, de collecte des attestations semestrielles...) pour un montant de 111 536 €.

* des impôts et taxes pour un montant de **56 867 €**,

* du montant des charges de personnel pour un montant de **2 917 749 €**.

Les effectifs de La Fab sont composés au 31 décembre comme indiqué au point 1.4 Personnel du présent rapport.

Les mouvements de personnel sont indiqués dans le tableau ci-après.

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie	Statut au 31/12	Fonction
Barbe	Isabelle	05/11/2018		CDI	Assistante de projet
Barbet	François	04/11/2024		CDD	Responsable de projet
Barbosa	Damien	01/03/2023		CDI	Chargé de projet
Barret	Josie	14/03/2022		CDI	Assistante de projet
Bascans	Fany	01/07/2012		CDI	Directrice administrative et financière
Belhade	Renald	05/06/2023	31/03/2024	CDD	Directeur de programme (remplacement congés maternité)
Berthou	Samuel	01/04/2020		CDI	Directeur de projet
Biaggioni	Stéphanie	15/03/2021		CDI	Chargée de projet
Bodoina	Pierre	16/01/2019		CDI	Responsable d'ingénierie foncière
Bremaud	Chloé	04/01/2021	31/03/2024	CDI	Assistante de projet
Brossier	Julie	04/05/2015		CDI	Responsable de projet
Clerc	Julie	07/02/2022		CDI	Chargée de communication
Coupé	Lydie	05/07/2021		CDI	Assistante de projet
Cros	Daphné	01/06/2012		CDI	Assistante de direction
Dominique	Maxence	14/03/2016		CDI	Responsable de projet
Ferrière	Christelle	01/06/2012		CDI	Responsable d'ingénierie foncière
Ghilardi	Sylvain	01/06/2015		CDI	Agent d'accueil - Secrétaire
Girard	Nathalie	18/03/2013		CDI	Responsable marchés
Héraut	Aurélie	24/09/2012		CDI	Responsable de projet
Jamet	Valérie	01/07/2012		CDI	Directeur de l'action foncière
Katrandzhieva	Mira	05/05/2022		CDI	Responsable de projet
Lasvacas	Améandine	01/10/2021		CDI	Directrice de programme
Macquart	Sophie	02/12/2013		CDI	Responsable développement durable
Martin	Grégory	17/11/2014		CDI	Chargé d'études cartographe et SIG
Morales	Emilie	01/09/2024		CDD	Assistante Ingénierie foncière
Meneur	Mikaël	04/05/2021		CDI	Responsable ingénierie foncière
Olié	Charlélie	02/07/2018		CDI	Responsable de projet
Otal	Robin	01/10/2024		CDD	Chargé de projet
Petit	Sandrine	01/05/2023		CDI	Responsable de projet
Rasolovo	Lauriane	15/09/2021		CDI	Chargée de projet
Reiffers	Elise	02/11/2020		CDI	Responsable de projet
Rossignol-Puech	Joanna	01/07/2012		CDI	Responsable de projet
Rota	Mélanie	24/01/2013		CDI	Directeur de projet
Routier	Charlotte	16/05/2022		CDI	Responsable d'ingénierie foncière
Sinico	Julie	02/05/2024		CDI	Assistante de projet
Trouillot	Cristelle	04/09/2017		CDI	Responsable comptable
Uguen	Maëlle	04/01/2016		CDI	Responsable de projet
Verleyn	Emmanuelle	05/01/2015		CDI	Assistante Ingénierie foncière
Verney	Pierre	01/09/2024		CDD	Chargé de projet
Gravier	Alexandrine	17/07/2023	31/07/2024	Contrat Professionalisation	Assistante comptable
AKOUETE	JEFFERSON	12/02/2024	12/07/2024	Stagiaire	M2 - Sciences sociales Problèmes sociaux et politiques urbaines
OTAL	ROBIN	01/02/2024	31/07/2024	Stagiaire	M2 - Université Montaigne - Médiation territoriale Images et expérimentations
VERNEY	PIERRE	15/02/2024	31/07/2024	Stagiaire	M2- Sciences Po Bordeaux - Stratégie et Gouvernances Métropolitaines (SGM)

Le montant des charges de personnel comprend notamment :

- La rémunération brute de l'ensemble des collaborateurs ci-dessus pour un montant de 2 000 398 €,
- Le montant des charges sociales correspondantes pour un montant de 842 975 €,
- La variation sur l'exercice de la provision brute chargée pour congés payés des collaborateurs présents au 31 décembre 2024 pour un montant de + 12 513 €,
- Le montant des autres frais de personnel comprend la médecine du travail, les chèques vacances, culture et cadeau ainsi que la prise en charge des repas des salariés et s'élève à 61 863 €.

- Au 31 décembre 2024, le montant des **dotations aux amortissements** s'élève à **17 839 €**. La dotation annuelle aux amortissements correspondant aux immobilisations incorporelles s'élève à 297 €. Celle correspondante aux immobilisations corporelles s'élève à 17 542 €.

- b) Au 31 décembre 2024, le **résultat financier** de la société s'élève à **89 337 €**.

Ce résultat est constitué des produits financiers provenant de la rémunération du compte courant de la société ainsi que des revenus des placements en compte à terme.

- c) Au 31 décembre 2024, le **résultat courant avant impôt** s'élève à **111 471 €**.
- d) Au 31 décembre 2024, le **résultat exceptionnel est nul**.
- e) Le montant de **l'impôt sur les sociétés** au 31 décembre 2024 s'élève à **38 442 €**.

8.2.2. La convention foncière

Comme indiqué au point 8.1.2 et pour permettre d'isoler les produits et les charges propres à la convention foncière, La Fab traite les mouvements de la convention dans une opération isolée des comptes de la société.

Les frais de gestion de compte bancaire et les produits financiers contribuent pour l'essentiel au résultat de la société.

Le tableau ci-après permet une présentation synthétique des comptes de résultat de la convention :

Nom OP	Dépenses de l'année stockées	Résultat = 35 978 € HT	
		Charges	Produits
Convention foncière	1 976 071	571	36 549
Commentaires	Terrains + frais 1 976 K€	Frais divers (bancaire TF)	Produits financiers 36 K€

8.2.3. Les concessions d'aménagement

Comme indiqué au point 8.1.3, les comptes de chaque opération sont isolés.

Aucun résultat ne sera dégagé en cours de vie de l'opération. Les opérations arrivées à terme et qui auront bénéficiées d'une participation de la collectivité dégageront un résultat à l'équilibre.

Le tableau ci-joint présente les informations significatives de chacune d'entre elles (hors impact des écritures d'inventaire).

Nom OP	Dépenses de l'année stockée	Recettes de l'année (hors participation)	Participation de l'année
Le Bouscat "Libération centre-vi	127 003	-	-
Commentaires	Terrains Frais acq° 0 K€ Travaux 77 K€ Moe BET 27 K€ Fonds de concours 0 K€ Remunération 20 K€ Frais divers 3 K€	Cession Terrains Rembt assurance	Participation BM
Eysines Carès Cantinolle	1 424 487	261 137	25 000
Commentaires	Etudes 288 K€ Terrains Frais acq° 713 K€ Travaux 358 K€ Moe BET 7 K€ Fds de concours -75 K€ Remunération 120 K€ Frais divers 14 K€	Cession Terrains Part° constructeur Produits financiers Subvention 229 K€ Produits divers 32 K€	Participation BM Commune 25 K€
Bègles Villenave d'Ornon -	1 298 289	170 478	
Commentaires	Etudes 137 K€ Terrains Frais acq° 429 K€ Travaux 395 K€ Moe BET 54 K€ Remunération 270 K€ Frais divers 14 K€	Cession Terrains Subvention Loyers et produits 170 K€	Participation BM Commune
Mérignac Marne	2 844 338	1 660 655	
Commentaires	Etudes 126 K€ Terrains Frais acq° 1 786 K€ Travaux 726 K€ Moe BET 36 K€ Remunération 150 K€ Frais divers 21 K€	Cession Terrains 1 618 K€ Loyers et produits 43 K€	Participation BM
Le Haillan 5 chemins	105 985	5 136 285	-
Commentaires	Etudes 16 K€ Terrains Frais acq° 6 K€ Travaux 45 K€ Moe BET 21 K€ Remunération 18 K€ Frais divers 0 K€	Cession Terrains 5 095 K€ Autres produits 41 K€	Participation BM
Bruges Petit Bruges	2 125 976	55 041	418 308
Commentaires	Etudes 10 K€ Terrains Frais acq° 0 K€ Travaux 1 894 K€ Moe BET 145 K€ Fds de concours 0 K€ Remunération 74 K€ Frais divers 3 K€	Cession Terrains Pénalités 34 K€ Produits financiers 21 K€	Participation BM
Le Haillan ZAC Cœur de ville	2 159 055	18 098	3 168 826
Commentaires	Etudes 235 K€ Terrains Frais acq° 858 K€ Travaux 837 K€ Moe BET 76 K€ Remunération 150 K€ Frais divers 3 K€	Cession Terrains Loyers 18 K€	Participation BM

Nom OP	Dépenses de l'année stockée		Recettes de l'année (hors participation)	Participation de l'année
Gradignan ZAC Centre ville	214 509		31 138	293 251
Commentaires	Etudes	98 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq°	-628 K€	Part Constructeurs	
	Travaux	362 K€	Subvention	
	Moe BET	75 K€	Loyers et produits fi	
	Remunération	300 K€	31 K€	
	Frais divers	8 K€		
Saint Médard en Jalles - Galaxie 4	54 874		676 931	
Commentaires	Etudes	1 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq°	2 K€	Loyers et produits fi	
	Travaux	18 K€		
	Moe BET	-2 K€		
	Remunération	35 K€		
	Frais divers	0 K€		
Mérignac Soleil	10 933 162		125 675	7 233 333
Commentaires	Etudes	695 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq°	5 484 K€	Subvention	
	Travaux	3 853 K€	Loyers et produits fi	
	Moe BET	262 K€	126 K€	
	Remunération	400 K€		
	Frais div / BDR	239 K€		
Pessac Le Pontet	586 111			
Commentaires	Etudes	53 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq°	23 K€	Loyers et produits fi	
	Travaux	453 K€		
	Moe BET	10 K€		
	Remunération	45 K€		
	Frais divers	2 K€		
Bruges Terrefort	389 481		86	2 416 667
Commentaires	Etudes	35 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq°	30 K€	Loyers et produits fi	
	Travaux	3 K€	0 K€	
	Moe BET	143 K€		
	Remunération	175 K€		
	Frais divers	3 K€		

8.3. Informations sur les délais de paiement

Articles D.441 I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicatif)
							de 1 à 30 jours
A - Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées	2 856					188	156
Montant total des factures concernées TTC	17 023 256,95	38 834,02	46 644,53	9 870,51	268 370,37	363 719	11 814 041,40
Pourcentage du montant total des achats TTC	97,91%	0,22%	0,27%	0,06%	1,54%	2,09%	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							90% 0% 9% 0% 2% 11%
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues	12					12	-
Montant total des factures exclues HT	17 624					17 624	-
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)							
Délais contractuels : 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture							Délais contractuels : 30 jours à compter de la réception de la facture (pour les collectivités)
Délais légaux : 30 jours à compter de la réception de la facture (pour les collectivités)							Délais légaux : 30 jours à compter de la réception de la facture (pour les collectivités)
Articles D.441 II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							
	0 jour (indicatif)	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicatif)
							de 1 à 30 jours
A - Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées	2 856					56	156
Montant total des factures concernées TTC	17 023 257	79 008	59 417	396	266 712	405 533	11 814 041
Pourcentage du montant total des achats TTC	97,67%	0,45%	0,34%	0,00%	1,53%	2,33%	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							76,09% 4,54% 14,58% 0,01% 4,78% 23,91%
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues	-					-	-
Montant total des factures exclues TTC							-
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)							
Délais contractuels : 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture							Délais contractuels : 30 jours à compter de la réception de la facture
Délais légaux : 30 jours à compter de la réception de la facture (pour les collectivités)							Délais légaux : 30 jours à compter de la réception de la facture (pour les collectivités)


VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-085 : Rapport annuel 2024 du mandataire de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de la FAB

Rapporteur Valérie CARPENTIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAB - Exercice 2024

L'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) s'est tenue le 9 octobre 2025. Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Fab a adressé à la ville son rapport annuel ainsi qu'une note de synthèse au titre de l'exercice 2024. Ces documents sont joints à cette délibération.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs

- De bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel de l'assemblée spéciale au conseil d'administration de la Fabrique de Bordeaux Métropole pour l'exercice 2024.

L'assemblée prend acte du rapport 2024 du mandataire de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de la FAB.

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-086 : Approbation du rapport de la CLECT

Rapporteur Madame LE MAIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 6 novembre 2025

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 6 novembre 2025 ; lors de cette séance ont été présentés :

-la régularisation des révisions de niveaux de service qui sont intervenues depuis la mise en œuvre des cycles précédents de la mutualisation (21 communes sont concernées : Ambarès -et-Lagrange, Ambès, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Le Haillan, Lormont, Martignas sur Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint Louis de Montferrand, Le Taillan-Médoc et Talence) et leur impact sur les attributions de compensation ;

-le cycle 10 de la mutualisation pour 2 communes : Parempuyre (propreté et espaces verts de son domaine public communal) et Saint Louis de Montferrand (Ressources Humaines). Pour cette dernière s'appliquent les mesures dérogatoires prévues par la délibération métropolitaine n°2022-72 du 28 janvier 2022 (communes dont la population est inférieure à 4000 habitants) ;

-l'effet sur l'attribution de compensation de fin de la convention de délégation de « gestion Propreté, Espaces Verts et Mobilier Urbain sur voirie de l'espace public métropolitain » pour la commune de Parempuyre ;

Les montants à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole et les 28 communes membres évaluées par la CLECT et devant donner lieu à la révision des attributions de compensation, sont présentés dans le rapport de la CLECT du 6 novembre 2025 joint en annexe.

Au total, pour 2026, l'attribution de compensation prévisionnelle à recevoir par Bordeaux Métropole s'élèverait à 143 044 193 € dont 27 009 218 € en attribution de compensation d'investissement (ACI) et 116 034 975 € en attribution de compensation de fonctionnement (ACF), alors que l'attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes s'élèverait à 14 787 795 €.

En 2026, pour la commune de Blanquefort, du fait des révisions des niveaux de service de la mutualisation, l'ACI à verser à Bordeaux Métropole sera majorée de 18 864 € et l'ACF à percevoir de Bordeaux Métropole sera minorée de 43 035 €.

Ainsi, l'ACI à verser à Bordeaux Métropole en 2026 s'élèvera à 487 361 € et l'ACF à percevoir de Bordeaux Métropole à 5 560 504 €.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 6 novembre 2025 joint en annexe.
- Arrêter pour 2026 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 487 361 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à recevoir de Bordeaux Métropole à 5 560 504 €.
- Autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Commission locale d'évaluation des charges transférées

CLECT

Séance du 6 novembre 2025



Ordre du jour

1 - Révision des niveaux de service 2025 des cycles précédents de la mutualisation.

2 - Cycle 10 de la mutualisation :

- Parempuyre (propreté, espaces verts, domaine public),
- Saint-Louis de Montferrand (ressources humaines).

3 –Parempuyre : fin de la convention de délégation de « gestion Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain »

4 - Synthèse générale

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026

Rappel :



Les contrats d'engagements ainsi que les conventions de création de services communs prévoient la possibilité de faire évoluer le niveau de service sur un domaine mutualisé, à la hausse ou à la baisse, et posent un cadre relativement souple, basé sur la négociation avec la commune.

Les révisions des niveaux de services prennent en compte notamment l'évolution des patrimoines gérés, le niveau de prestation souhaité par la commune, l'évaluation de l'impact sur les moyens affectés et la capacité de la Métropole à prendre en compte ces évolutions.

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



La définition des révisions de niveaux de services

Ne donnant pas lieu à augmentation des versements via l'AC => hors périmètre « RNS »

Dynamique des charges	Ex : glissement vieillesse technicité, mesures réglementaires RH (PPCR)
Le renouvellement du matériel à usage communal (hors changements de gamme)	Ex : véhicules de la police municipale
Le renouvellement et toutes évolutions du matériel à usage des services communs	Ex : renouvellement des balayeuses

Donnant lieu à augmentation de l'AC => dans le périmètre « RNS »

Augmentation ou diminution du niveau d'engagement	Ex : modifications des fréquences de passage pour la propreté – suppression de la collecte des déchets verts
Extension ou diminution du nombre de matériels (hors renouvellement) et évolution de gamme	Ex : nouvelles dotations suite à la création de classes dans les écoles
Augmentation ou diminution d'espaces publics ou d'équipements en gestion par les services communs	Ex : nouveaux parcs, nouveaux équipements publics, extension ou nouveaux bâtiments

Autres éléments pris en compte dans le périmètre

Prise en compte des scories (correctifs pour les cycles à venir)
Demandes exceptionnelles (dépenses ponctuelles)

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026

La méthode de révision des niveaux de services



Méthode identique à celle utilisée lors des cycles de mutualisation : délibérations du 29 mai 2015, du 25 septembre 2015 et du 21 octobre 2016.

Pour calculer l'impact de la mutualisation sur l'attribution de compensation à sa juste valeur, les coûts des services mutualisés sont évalués à partir de 5 postes (art D 5211.16 du CGCT) :

1	2	3	4	5	
<p>Coût des ETP coût réel des équivalents temps plein transférés par les communes (salaires chargés + prestations sociales ou collectives)</p>	<p>Charges réelles directes du service Charges <u>directes réelles de fonctionnement</u> indispensables à l'activité <u>propre</u> du service</p>	<p>Coût de renouvellement des immobilisations Déterminé sur la base d'un coût de renouvellement annualisé (véhicules, matériels, bâtiments transférés...)</p>	<p>Forfait dépenses d'entretien par m² Forfait entretien des bâtiments non transférés par m² et par agent transféré</p>	<p>Forfait charges de structure Comprend les assurances, ... Est dégressif de 15% à 2% en fonction du périmètre du transfert des fonctions supports</p>	<p>Pour rappel : Poste 5 = 15% -3% si mutualisation SI -3% si mutualisation Finances -2% si mutualisation des affaires juridiques et marchés -5% si mutualisation des RH Soit 2% si toutes les fonctions support sont mutualisées</p>

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



Les révisions des niveaux de services Impact global sur les attributions de compensation

Le montant des révisions de niveau de service intégré dans les attributions de compensation dépasse de **0,3 M€** le montant des RNS 2024 dans les AC 2025. Il représente **2,6 M€** au total, soit **2,1 %** du montant net total des AC 2025

- **22 %** du total des RNS sont imputées en AC à la section d'**investissement**
- **78 %** des RNS sont imputées en AC à la section de **fonctionnement**

Impact des Révisions des Niveaux de Services (RNS) 2025 sur les Attributions de Compensation (AC) 2026

	AC Investissement	AC fonctionnement	AC Totale
Impact net total des RNS sur les AC	585 154 €	2 031 589 €	2 616 743 €

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



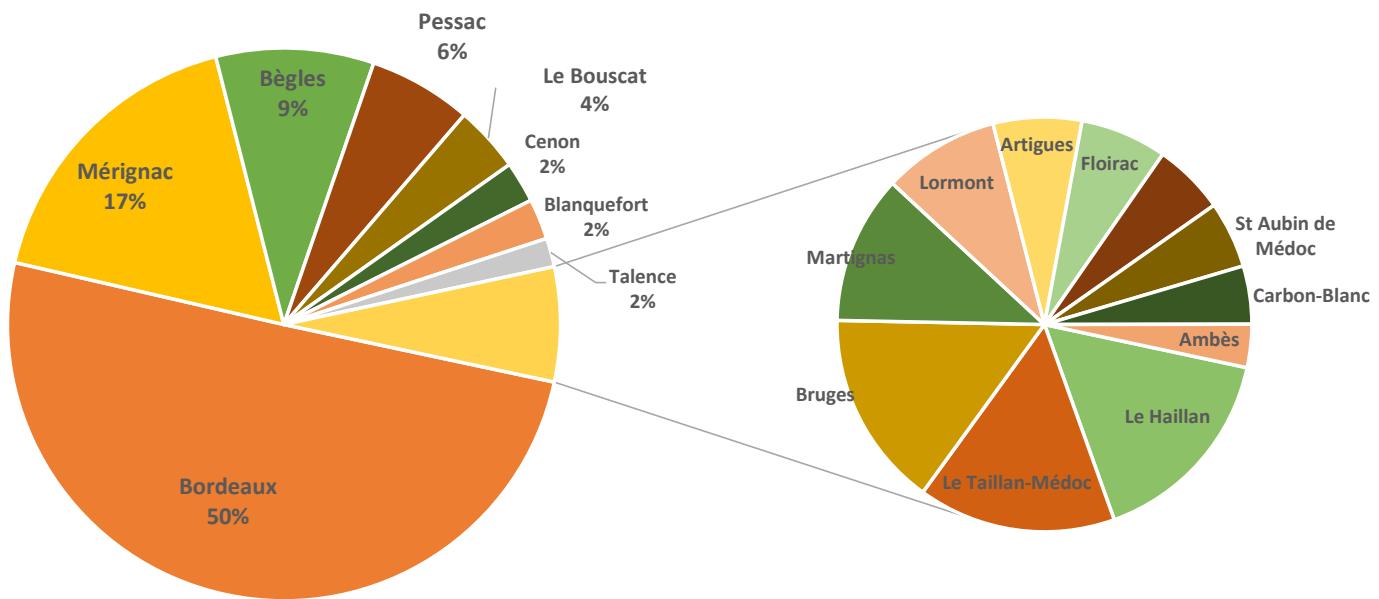
RNS
Impacts sur les attributions de compensation de 2026 par commune

Commune	IMPACT RNS SUR AC BORDEAUX METROPOLE 2026 RECETTE		IMPACT RNS SUR AC BORDEAUX METROPOLE 2026 DEPENSE	
	ACF	ACI	ACF	ACI
AMBARES ET LAGRAVE	8 958 €	836 €	0 €	0 €
AMBES	5 934 €	0 €	0 €	24 €
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	8 516 €	3 640 €	0 €	0 €
BASSENS	0 €	825 €	4 273 €	0 €
BEGLES	235 138 €	6 652 €	0 €	0 €
BLANQUEFORT	43 035 €	18 864 €	0 €	0 €
BORDEAUX	1 101 800 €	214 897 €	0 €	0 €
BOULIAC	0 €	0 €	0 €	0 €
LE BOUSCAT	71 681 €	29 684 €	0 €	0 €
BRUGES	17 601 €	9 355 €	0 €	0 €
CARBON-BLANC	5 459 €	2 515 €	0 €	0 €
CENON	39 042 €	24 162 €	0 €	0 €
EYSINES	0 €	0 €	0 €	0 €
FLOIRAC	897 €	10 960 €	0 €	0 €
GRADIGNAN	0 €	0 €	0 €	0 €
LE HAILLAN	13 257 €	15 162 €	0 €	0 €
LORMONT	134 €	15 832 €	0 €	0 €
MARTIGNAS-SUR-JALLE	12 134 €	8 256 €	0 €	0 €
MERIGNAC	284 340 €	172 504 €	0 €	0 €
PAREMPUYRE	0 €	0 €	0 €	0 €
PESSAC	127 412 €	31 368 €	0 €	0 €
SAINTE-AUBIN-DE-MEDOC	4 438 €	4 724 €	0 €	0 €
SAINTE-LOUIS-DE-MONTFERRAND	0 €	377 €	693 €	0 €
SAINTE-MEDARD-EN-JALLES	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINTE-VINCENT-DE-PAUL	0 €	0 €	0 €	0 €
LE TAILLAN-MEDOC	18 270 €	8 874 €	0 €	0 €
TALENCE	38 509 €	5 691 €	0 €	0 €
VILLENAVE D'ORNON	0 €	0 €	0 €	0 €
	2 036 555 €	585 178 €	4 966 €	24 €

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



RNS 2025 par commune



1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



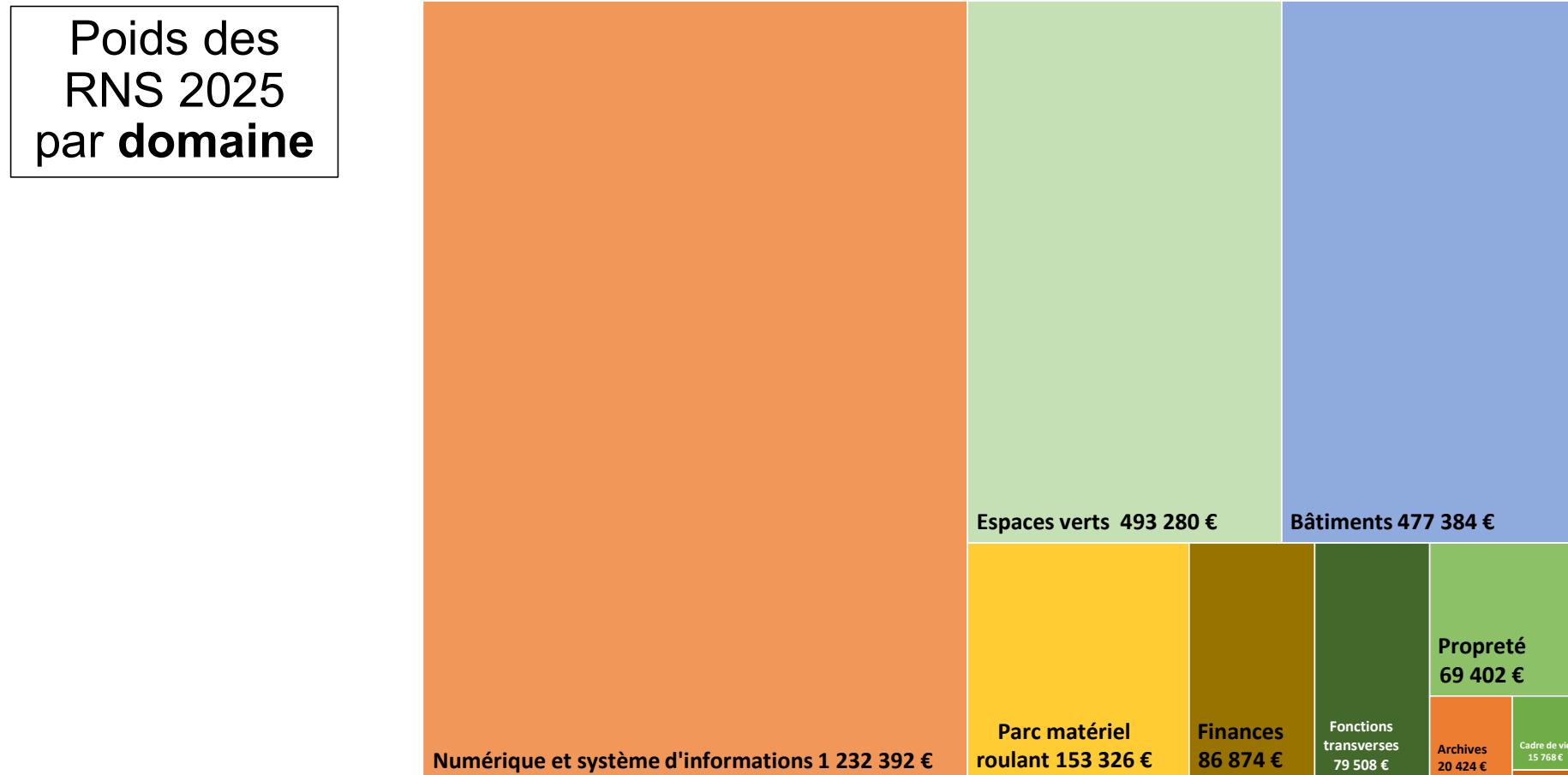
Montant des RNS 2025 par domaine

Domaine	ACF	ACI	Total AC
Affaires juridiques	-14 044 €	0 €	-14 044 €
Archives	20 424 €	0 €	20 424 €
Bâtiments	476 259 €	1 125 €	477 384 €
Cadre de vie	15 768 €		15 768 €
Commande publique			0 €
Espaces verts	485 882 €	7 398 €	493 280 €
Finances	86 374 €	500 €	86 874 €
Fonctions transverses	79 008 €	500 €	79 508 €
Numérique et système d'informations	712 202 €	520 190 €	1 232 392 €
Parc matériel roulant	98 263 €	55 063 €	153 326 €
Propreté	69 024 €	378 €	69 402 €
Ressources humaines		0 €	0 €
Stratégie immobilière - logistique & magasins		0 €	0 €
Voirie	2 429 €	0 €	2 429 €
Total général	2 031 589 €	585 154 €	2 616 743 €

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



RÉPARTITION DES RNS EN RECETTE PAR DOMAINE



2. Cycle 10 de la mutualisation



- La commune de **Saint Louis de Montferrand**, après avoir mutualisé au cycle 7 le domaine du numérique et systèmes d'information et les affaires juridiques ainsi que les domaines des finances et de la commande publique au cycle 9, mutualise dans ce **cycle 10 le domaine des ressources humaines**.
Cette mutualisation est sans impact financier par application de la délibération 2022-72.
- La commune de **Parempuyre**, a souhaité mettre fin au 1^{er} janvier 2026 à la convention de délégation de gestion qui la liait à Bordeaux Métropole relative à l'exercice de la compétence « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur domaine public métropolitain ». En parallèle, la commune de Parempuyre a souhaité procéder à la mutualisation des mêmes compétences, mais exercées sur le domaine public communal dans ce **cycle 10**.

Au total, ce cycle de mutualisation a un impact sur l'attribution de compensation, en recettes de Bordeaux Métropole de 203 179 € se décomposant en 190 537 € d'impact ACF et 12 642 € d'impact ACI, et finalement concerne la seule commune de Parempuyre.

2. Cycle 10 de la mutualisation



Délibération N° 2022-72 (mécanisme solidarité)

Pour les communes de 4 000 habitants et moins :

- si quotité mutualisée pour une fonction support est inférieure ou égale à 0,5 ETP, alors pas de valorisation dans le FIMUT et prise en charge pour moitié par Bordeaux Métropole et pour moitié par l'ensemble des communes membres par réfaction de leur Dotation de solidarité Métropolitaine (DSM)
 - Pour ces mêmes communes pas de compensation financière dans l'ACF du poste 5

P1 pris en charge par BM et DSM **10 690 €**

Seule quotité de poste mutualisé inférieur ou égal à 0,5 ETP pour un domaine éligible

Domaine	Catégorie du poste	Agent concerné	Quoté du poste consacré à l'activité (/100)	Quoté mutualisée (tps de travail consacré à l'activité mutualisée)	Grade ou intitulé du contrat si non titulaire	Traitement brut annuel de l'année 2023 (y compris RI)	Total annuel brut (pondéré)
AFFAIRES JURIDIQUES	c	SO	0,5	0,5	Adjoint administratif	42 760 €	21 380 €

Imputé sur la DSM : (0,5 x 21 380), soit 10 690 €

Pris en charge par BM : (10 690 + 428), soit 11 118 €₁₂

2. Cycle 10 de la mutualisation



Ville de PAREMPUYRE

CYCLE 10



Chiffrage Total

Exercice 2026 Base CA 2024

Nombre d'ETP mutualisés

3,70

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants de base	Montant pondéré
Coût réels des ETP 134 614	1	Rémunération brute + charges patronales figurant sur le bulletin de salaire au 31/12/N-1 (012)		352 985	132 260
		EPI / habillement		4 600	1 570
		Mutuelle + Oeuvres sociales ou collectives		2 120	784
Charges directes réelles de fonctionnement 29 750	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...			
		Propreté ET Espaces verts		60 468	29 750
		Domaine public / Voirie		0	0
Coûts de renouvellement des immobilisations 12 714	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques...			
		Matériel roulant		14 718	6 261
		Matériels non roulant		17 256	6 381
		TOTAL COÛTS DE RENOUVELLEMENT			12 642
		Frais financiers			72
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 1 258	4	Dépenses d'entretien ménager, sécurité incendie et électrique et ascenseur par mètre carré. Par défaut, 34 € par an par m ² par agent pour Bordeaux Métropole et 10 m ² par agent)	nombre ETP mutu	340	
		Propreté / Domaine public / Voirie/Espaces verts	3,7		1 258
Forfait charges de structure 24 843	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.			
		P5	15%		24 843

AC
203 179

ACI
12 642

ACF
190 537

3 Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » et mutualisation



La CUB puis la Métropole exerce de plein droit depuis sa création, en lieu et place des communes membres, **la compétence propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie du domaine public métropolitain**.

Cette compétence a néanmoins été conservée par les communes de la métropole jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

La CLECT du 26 juin 2015 a posé les conditions financières de la régularisation de transfert de cette compétence et de son exercice à partir du 1er janvier 2016.

Extrait du rapport du 26 juin 2015 :

- **Il sera effectif au 1er janvier 2016**, après passage et validation en CLECT courant 2015
- La régularisation s'effectuera par le biais des **attribution de compensation**, sur la base **de l'évaluation de l'exercice des compétences au 31/12/2014**.
- Un système dérogatoire propre à cette régularisation va permettre de prendre en compte la non-régularisation historique de l'exercice de cette compétence

Les dérogations pour la régularisation

- L'exercice de la compétence est valorisée au 31/12/2014
- Les coûts sont évaluées sur la base de dépenses directes de fonctionnement, de masse salariale et d'investissement. Il n'y a pas de charges indirectes affectant cette évaluation.
- **La régularisation aurait dû être faite en 2001**, date de la mise en place du dispositif des Attributions de Compensation (AC) dans le cadre des transferts de compétence.
- **L'évaluation 2014 est recalculée à sa valeur au 31/12/2000 (déflateur INSEE = -20,1%)**
- C'est cette valeur qui est retenue pour la modification de l'AC. Le gain pour la commune est donc de 20,1% du montant de l'estimation 2014.

3 – Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » et mutualisation



Extrait du rapport du 26 juin 2015 :

La compétence transférée devient au 1^{er} janvier 2016 une compétence Métropolitaine.

➤ 2 possibilités se présentent :

- La Métropole assume pleinement la compétence et reçoit donc de la commune les moyens humains et matériels affectés à l'exercice de cette compétence
- La Métropole, à la demande de la commune, délègue l'exercice des missions réalisées au titre de la compétence.

Dans ce dernier cas :

- L'attribution de Compensation (AC) est modifiée sur la base de l'estimation 2014 recalculée au 31/12/2000
- La Métropole délègue à la commune l'exercice des missions par le biais d'une convention de délégation de gestion : la Métropole compensationne à la commune le coût du service sur la base du montant évalué au 31/12/2014.
- Le montant estimé est figé dans le temps, (hors prise en compte de modification de domanialité) et la commune assume donc la dynamique des charges de fonctionnement du service.

A l'origine, la commune de Parempuyre opté pour la délégation au titre de l'exercice de ces missions

3 – Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » et mutualisation



La commune de Parempuyre a souhaité mettre fin au 1^{er} janvier 2026 à la convention de délégation de gestion qui la lie à Bordeaux Métropole concernant l'exercice de la compétence « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur domaine public métropolitain », qui lui a été confiée au 1^{er} janvier 2016. L'article 6 de cette convention prévoit que les communes peuvent y mettre fin chaque année, lors d'un cycle de mutualisation, et qu'en cas de résiliation, les moyens humains et matériels affectés aux missions sont transférés à la Métropole.

Pour rappel, Bordeaux Métropole verse chaque année depuis le 1^{er} janvier 2016 le montant que la commune a consacré à cette compétence sur voirie métropolitaine en 2014 augmenté par les avenants de 2018 et 2024.

Ce montant ressort dans l'annexe de la convention à **229 907 €**:

	Total	Investissement	Fonctionnement
Convention 2016 (Coût réel de la compétence en 2014)	222 030	11 140	210 890
Avenant 2018	4 116		4 116
Avenant 2024 EDTMD (nouveaux espaces)	3 761		3761
COÛT DE LA COMPETENCE 2014 ET AVENANTS	229 907	11 140	218 767

3 – Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » et mutualisation



Comme prévu par la CLECT du 26 juin 2015 : « ➤Le montant estimé est figé dans le temps, (hors prise en compte de modification de domanialité) et la commune assume donc la dynamique des charges de fonctionnement du service. »
Ainsi, le coût de la compétence sur le DPM déléguée à la commune ressort à **275 142€ (coût 2024)** ...

ETP REGULARISATION	6,30
COÛT TOTAL DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE (VALEUR 2024)	
Assiette et méthode de calcul	Evaluation Régularisation
Coût total ressources humaines	225 092
Rémunération brute + charges patronales figurant sur le bulletin de salaire au 31/12/N-1 (012)	220 726
EPI / habillement	3 030
Mutuelle + Oeuvres sociales ou collectives	1 336
Coût total dépenses de fonctionnement	30 718
Propreté ET Espaces verts	30 718
Domaine public / Voirie	0
Coût de renouvellement des immobilisations	19 332
Matériel roulant	8 457
Matériel non roulant	10 875
COÛT 2024 TOTAL DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE	275 142

.... contre **229 907 € (coût 2014 + avenants)** soit une dynamique des charges de **45 235 €** se répartissant en
impact ACI de 11 140 € et ACF 34 095 €.

4 - Synthèse générale

REVISION AC 2025 A 2026



Commune	AC 2025			RNS 2025			CYCLE 10			Impact fin de convention Ville de PAREMPUYRE			AC prévisionnelles 2026		
	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	AC	RECETTE	DEPENSE	
AMBARES ET LAGRAVE	1 456 614 €	342 771 €	1 799 385,00 €	8 958 €	836 €	9 794 €									
AMBES	-1 342 230 €	55 471 €	-1 286 759,00 €	5 934 €	-24 €	5 910 €									
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	200 247 €	240 572 €	440 819,00 €	8 516 €	3 640 €	12 156 €									
BASSENS	-2 811 499 €	167 531 €	-2 643 968,00 €	-4 273 €	825 €	-3 448 €									
BEGLES	6 006 733 €	897 757 €	6 904 490,00 €	235 138 €	6 652 €	241 790 €									
BLANQUEFORT	-5 603 539 €	468 497 €	-5 135 042,00 €	43 035 €	18 864 €	61 899 €									
BORDEAUX	58 106 995 €	16 244 592 €	74 351 587,00 €	1 101 800 €	214 897 €	1 316 697 €									
BOULIAC	-235 603 €	24 212 €	-211 391,00 €			0 €									
LE BOUSCAT	5 829 962 €	725 078 €	6 555 040,00 €	71 681 €	29 684 €	101 365 €									
BRUGES	2 483 546 €	548 173 €	3 031 719,00 €	17 601 €	9 355 €	26 956 €									
CARBON-BLANC	32 738 €	123 395 €	156 133,00 €	5 459 €	2 515 €	7 974 €									
CENON	2 803 306 €	225 752 €	3 029 058,00 €	39 042 €	24 162 €	63 204 €									
EYSINES	2 056 423 €	48 901 €	2 105 324,00 €			0 €									
FLOIRAC	2 816 632 €	647 702 €	3 464 334,00 €	897 €	10 960 €	11 857 €									
GRADIGNAN	1 514 882 €	73 664 €	1 588 546,00 €			0 €									
LE HAILLAN	-984 668 €	248 813 €	-735 855,00 €	13 257 €	15 162 €	28 419 €									
LORMONT	763 322 €	351 267 €	1 114 589,00 €	134 €	15 832 €	15 966 €									
MARTIGNAS-SUR-JALLE	-1 433 552 €	183 480 €	-1 250 072,00 €	12 134 €	8 256 €	20 390 €									
MERIGNAC	5 784 962 €	1 695 669 €	7 480 631,00 €	284 340 €	172 504 €	456 844 €									
PAREMPUYRE	663 590 €	43 178 €	706 768,00 €			0 €									
PESSAC	10 384 771 €	1 135 302 €	11 520 073,00 €	127 412 €	31 368 €	158 780 €									
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	1 517 968 €	149 205 €	1 667 173,00 €	4 438 €	4 724 €	9 162 €									
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	226 097 €	421 €	226 518,00 €	-693 €	377 €	-316 €									
SAINT MEDARD EN JALLES	-2 446 791 €	667 595 €	-1 779 196,00 €			0 €									
SAINT VINCENT DE PAUL	108 716 €	3 503 €	112 219,00 €			0 €									
LE TAILLAN-MEDOC	2 488 847 €	190 448 €	2 679 295,00 €	18 270 €	8 874 €	27 144 €									
TALENCE	6 900 997 €	778 509 €	7 679 506,00 €	38 509 €	5 691 €	44 200 €									
VILLENAVE D'ORNON	1 701 493 €	118 824 €	1 820 317,00 €			0 €									
	98 990 959 €	26 400 282 €	125 391 241 €	2 031 589 €	585 154 €	2 616 743 €	190 537 €	12 642 €	203 179 €	34 095 €	11 140 €	45 235 €	116 034 975 €	27 009 218 €	14 787 795 €
															0 €

4 - Synthèse générale AC 2025 Vs AC 2026



Commune	AC 2025			ACI ACF PREVISIONNEL LES 2026		
	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	AC
AMBARES ET LAGRAVE	1 456 614 €	342 771 €	1 799 385,00 €	1 465 572 €	343 607 €	1 809 179 €
AMBES	-1 342 230 €	55 471 €	-1 286 759,00 €	-1 336 296 €	55 447 €	-1 280 849 €
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	200 247 €	240 572 €	440 819,00 €	208 763 €	244 212 €	452 975 €
BASSENS	-2 811 499 €	167 531 €	-2 643 968,00 €	-2 815 772 €	168 356 €	-2 647 416 €
BEGLES	6 006 733 €	897 757 €	6 904 490,00 €	6 241 871 €	904 409 €	7 146 280 €
BLANQUEFORT	-5 603 539 €	468 497 €	-5 135 042,00 €	-5 560 504 €	487 361 €	-5 073 143 €
BORDEAUX	58 106 995 €	16 244 592 €	74 351 587,00 €	59 208 795 €	16 459 489 €	75 668 284 €
BOULIAC	-235 603 €	24 212 €	-211 391,00 €	-235 603 €	24 212 €	-211 391 €
LE BOUSCAT	5 829 962 €	725 078 €	6 555 040,00 €	5 901 643 €	754 762 €	6 656 405 €
BRUGES	2 483 546 €	548 173 €	3 031 719,00 €	2 501 147 €	557 528 €	3 058 675 €
CARBON-BLANC	32 738 €	123 395 €	156 133,00 €	38 197 €	125 910 €	164 107 €
CENON	2 803 306 €	225 752 €	3 029 058,00 €	2 842 348 €	249 914 €	3 092 262 €
EYSINES	2 056 423 €	48 901 €	2 105 324,00 €	2 056 423 €	48 901 €	2 105 324 €
FLOIRAC	2 816 632 €	647 702 €	3 464 334,00 €	2 817 529 €	658 662 €	3 476 191 €
GRADIGNAN	1 514 882 €	73 664 €	1 588 546,00 €	1 514 882 €	73 664 €	1 588 546 €
LE HAILLAN	-984 668 €	248 813 €	-735 855,00 €	-971 411 €	263 975 €	-707 436 €
LORMONT	763 322 €	351 267 €	1 114 589,00 €	763 456 €	367 099 €	1 130 555 €
MARTIGNAS-SUR-JALLE	-1 433 552 €	183 480 €	-1 250 072,00 €	-1 421 418 €	191 736 €	-1 229 682 €
MERIGNAC	5 784 962 €	1 695 669 €	7 480 631,00 €	6 069 302 €	1 868 173 €	7 937 475 €
PAREMPUYRE	663 590 €	43 178 €	706 768,00 €	888 222 €	66 960 €	955 182 €
PESSAC	10 384 771 €	1 135 302 €	11 520 073,00 €	10 512 183 €	1 166 670 €	11 678 853 €
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	1 517 968 €	149 205 €	1 667 173,00 €	1 522 406 €	153 929 €	1 676 335 €
SAINT-Louis-DE-MONTFERRAND	226 097 €	421 €	226 518,00 €	225 404 €	798 €	226 202 €
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	-2 446 791 €	667 595 €	-1 779 196,00 €	-2 446 791 €	667 595 €	-1 779 196 €
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	108 716 €	3 503 €	112 219,00 €	108 716 €	3 503 €	112 219 €
LE TAILLAN-MEDOC	2 488 847 €	190 448 €	2 679 295,00 €	2 507 117 €	199 322 €	2 706 439 €
TALENCE	6 900 997 €	778 509 €	7 679 506,00 €	6 939 506 €	784 200 €	7 723 706 €
VILLENAVE D'ORNON	1 701 493 €	118 824 €	1 820 317,00 €	1 701 493 €	118 824 €	1 820 317 €
	98 990 959 €	26 400 282 €	125 391 241 €	101 247 180 €	27 009 218 €	128 256 398 €

Evolution AC 2025 à 2026

2,28%

2,31%

2,28%

4 - Synthèse générale

AC 2025 Vs AC 2026 par section I/F et par Dépenses / Recettes



Commune	AC 2025		
	ACF	ACI	AC
AMBARES ET LAGRAVE	1 456 614 €	342 771 €	1 799 385,00 €
AMBES	-1 342 230 €	55 471 €	-1 286 759,00 €
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	200 247 €	240 572 €	440 819,00 €
BASSENS	-2 811 499 €	167 531 €	-2 643 968,00 €
BEGLES	6 006 733 €	897 757 €	6 904 490,00 €
BLANQUEFORT	-5 603 539 €	468 497 €	-5 135 042,00 €
BORDEAUX	58 106 995 €	16 244 592 €	74 351 587,00 €
BOULIAC	-235 603 €	24 212 €	-211 391,00 €
LE BOUSCAT	5 829 962 €	725 078 €	6 555 040,00 €
BRUGES	2 483 546 €	548 173 €	3 031 719,00 €
CARBON-BLANC	32 738 €	123 395 €	156 133,00 €
CENON	2 803 306 €	225 752 €	3 029 058,00 €
EYSINES	2 056 423 €	48 901 €	2 105 324,00 €
FLOIRAC	2 816 632 €	647 702 €	3 464 334,00 €
GRADIGNAN	1 514 882 €	73 664 €	1 588 546,00 €
LE HAILLAN	-984 668 €	248 813 €	-735 855,00 €
LORMONT	763 322 €	351 267 €	1 114 589,00 €
MARTIGNAS-SUR-JALLE	-1 433 552 €	183 480 €	-1 250 072,00 €
MERIGNAC	5 784 962 €	1 695 669 €	7 480 631,00 €
PAREMPUYRE	663 590 €	43 178 €	706 768,00 €
PESSAC	10 384 771 €	1 135 302 €	11 520 073,00 €
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	1 517 968 €	149 205 €	1 667 173,00 €
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	226 097 €	421 €	226 518,00 €
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	-2 446 791 €	667 595 €	-1 779 196,00 €
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	108 716 €	3 503 €	112 219,00 €
LE TAILLAN-MEDOC	2 488 847 €	190 448 €	2 679 295,00 €
TALENCE	6 900 997 €	778 509 €	7 679 506,00 €
VILLENAVE D'ORNON	1 701 493 €	118 824 €	1 820 317,00 €
	98 990 959 €	26 400 282 €	125 391 241 €

AC prévisionnelles 2026 RECETTE		AC prévisionnelles 2026 DEPENSE	
ACF	ACI	ACF	ACI
1 465 572 €	343 607 €	0 €	0 €
0 €	55 447 €	1 336 296 €	0 €
208 763 €	244 212 €	0 €	0 €
0 €	168 356 €	2 815 772 €	0 €
6 241 871 €	904 409 €	0 €	0 €
0 €	487 361 €	5 560 504 €	0 €
59 208 795 €	16 459 489 €	0 €	0 €
0 €	24 212 €	235 603 €	0 €
5 901 643 €	754 762 €	0 €	0 €
2 501 147 €	557 528 €	0 €	0 €
38 197 €	125 910 €	0 €	0 €
2 842 348 €	249 914 €	0 €	0 €
2 056 423 €	48 901 €	0 €	0 €
2 817 529 €	658 662 €	0 €	0 €
1 514 882 €	73 664 €	0 €	0 €
0 €	263 975 €	971 411 €	0 €
763 456 €	367 099 €	0 €	0 €
0 €	191 736 €	1 421 418 €	0 €
6 069 302 €	1 868 173 €	0 €	0 €
888 222 €	66 960 €	0 €	0 €
10 512 183 €	1 166 670 €	0 €	0 €
1 522 406 €	153 929 €	0 €	0 €
225 404 €	798 €	0 €	0 €
0 €	667 595 €	2 446 791 €	0 €
108 716 €	3 503 €	0 €	0 €
2 507 117 €	199 322 €	0 €	0 €
6 939 506 €	784 200 €	0 €	0 €
1 701 493 €	118 824 €	0 €	0 €
116 034 975 €	27 009 218 €	14 787 795 €	0 €

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-087 : Mutualisation – révision niveau de services 2025

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

MUTUALISATION – REVISION DES NIVEAUX DE SERVICES 2025

Les contrats d’engagement ainsi que les conventions de création de services communs prévoient la possibilité de faire évoluer, à la hausse ou à la baisse, les niveaux de services d’un ou plusieurs domaines mutualisés.

L’article 6 du contrat d’engagement énonce ainsi :

« Le maire garde la souveraineté du niveau de service qu'il souhaite fixer sur sa commune pour ces services mutualisés. Les moyens des services communs seront alors ajustés en conséquence ».

Une révision des niveaux de services assurés par la Métropole pour le compte de la commune peut être envisagée par les parties. Elle fait l’objet d’une négociation qui prend notamment en compte l’évolution des patrimoines gérés, le niveau de prestation souhaité par la commune, l’évaluation de l’impact sur les moyens affectés et la capacité de la Métropole à prendre en compte ces évolutions. Cette révision peut déboucher sur une révision de l’attribution de compensation de la commune. Cette révision du niveau de services a été actée par la délibération n°17-098 du 27 novembre 2017.

Dans ce cadre, l’évolution du niveau de service 2025 porte notamment sur :

- l’aménagement de l’espace public autour de la piscine intercommunale,
- l’accompagnement numérique à la construction de la nouvelle piscine,
- la mise en place d’une solution file d’attente intégrant la prise de rendez-vous en ligne,
- le déploiement du logiciel gestion des congés Kélio
- le déploiement de la plateforme numérique pour la participation citoyenne
- l’extension de la vidéo-protection

Ces évolutions de niveau de service entraînent les mouvements financiers suivants :

- Le calcul au *prorata temporis* des révisions des niveaux de services fait ressortir un remboursement au titre du fonctionnement de la commune de Blanquefort à Bordeaux Métropole de 39 606 € (trente-neuf mille six-cent-six euros). Par ailleurs, Bordeaux Métropole remboursera à la commune, au titre de l’investissement, la somme de 7 380 € (sept mille trois-cent-quatre-vingts euros). Ces montants seront versés selon les modalités prévues par la convention annexée à la présente délibération portant régularisation de l’attribution de compensation 2025.

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- D’autoriser madame le Maire à signer l’avenant n°11 à la convention cadre de création des services communs relatif à la révision des niveaux de services 2025, ainsi que la convention de remboursements liés à la révision des niveaux de services pour l’exercice 2025.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D’almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire





**Avenant n°11 à la convention cadre pour la création de services communs entre
Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort**

Révision de niveau de service 2024-2025

Entre

Bordeaux Métropole représentée par la Présidente, Christine Bost, dûment habilitée par délibération n°2025- en date du 5 décembre 2025,

Et5

La commune de Blanquefort représentée par son Maire, Véronique Ferreira, dûment habilitée par délibération n° en date du 24 novembre 2025,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-2 et L5211-4-3,

Vu les délibérations n°2015-0227 du 29 mai 2015 et n°2022-705 du 24 novembre 2022 par lesquelles Bordeaux Métropole a adopté puis actualisé le schéma de mutualisation,

Vu la délibération n°2015-0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

Vu la délibération n°2015-772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

Vu la délibération n°2016-62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propriété - communes du cycle 1 - ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,

Vu la délibération n°2017-25 de janvier 2017, relative à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

Vu la délibération n°2021-673 du 25 novembre 2021 portant sur la modification de la répartition du forfait de charge de structure,

Vu la délibération n°2022-72 du 28 janvier 2022 relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité dans le financement de la mutualisation,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort signée en date du 14 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 signé en date du 9 décembre 2016 ainsi que l'avenant n°2 signé en date du 30 janvier 2018, l'avenant n°3 signé en date du 19 décembre 2018, l'avenant n°4 signé en date du 28 mars 2019, l'avenant n°5 signé en date du 26 décembre 2019, l'avenant n°6 signé en date du 18 décembre 2020, l'avenant n°7 signé en date du 8 février 2022, l'avenant n°8 signé en date du 23 mars 2023, l'avenant n°9 signé en date du 2 février 2024 et l'avenant n°10 signé en date du 7 février 2025,

Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 6 novembre 2025,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de service en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

Considérant qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveau de service,

Il est convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les révisions de niveau de service arrêtées entre la commune de Blanquefort et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

Article 2 : Domaine(s) concerné(s) par la révision de niveau de service

La révision de niveau de service concerne le(s) domaine(s) suivant(s) :

Domaine	Objet de la révision de niveau de service
Domaine Public	<p>Entretien du verger communal (hors prairies fleurie) Entretien des espaces autour de la piscine</p>
Numérique et systèmes d'information	<p><u>Projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil - Mise en place d'une solution de file d'attente intégrant la prise de rdv en ligne (BLA) - Câblage des écoles maternelles de Blanquefort - Déploiement d'un logiciel gestion du temps et des congés à Blanquefort - Déploiement de la plateforme numérique pour la participation citoyenne Decidim à Blanquefort (fils) - Mise en place d'un écran TV / afficheur dynamique [INNES] à la piscine Fongravey de Blanquefort - PM - Matériels - PDA pour verbalisation via TePV (BLA) - Remplacement de la solution de gestion de la TLPE de Blanquefort <p><u>Accompagnement numérique des bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement numérique à la construction de la piscine de Blanquefort <p><u>Vidéoprotection :</u> Déploiement dispositif vidéo-protection</p> <p><u>Décommissionnement :</u> Applications Archicade et Notebook Mise à jour de l'inventaire du parc informatique et pédagogique</p>

Article 3 : Modification de l'article 3 « Effectifs mutualisés par domaine »

Domaine concerné par la révision de niveau de service	ETP* des agents mutualisés	ETP compensés sans agent mutualisé
Domaine espaces verts		0,261 (cat C)
Total		0,261 (catégorie C)

*ETP = équivalent temps plein

Article 4 : Modification de l'article 7 « Numérique et systèmes d'information »

L'article 7 est modifié comme suit :

Les nouveaux services et matériels déployés sont recensés dans les annexes 4 et 4 bis du présent avenant.

L'annexe 4 met à jour celle établie par le précédent avenant pour les matériels répertoriés, le reste de l'annexe est inchangé.

L'annexe 4bis vient remplacer celle établie par le précédent avenant.

Article 5 : Modification de l'article 8 « Modalités de financement »

L'article 8 est modifié comme suit :

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

- au titre des révisions de niveau de service 2024-2025.

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2026 à la majorité qualifiée des communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Article 6 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

Article 7 : Date d'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le 1er janvier 2026.

Fait à Bordeaux, le _____ en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

La Présidente,

Pour la commune,

Le Maire,

Christine Bost

Véronique Ferreira

ANNEXE 4 - RNS 2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNEXE 4 : Numérique et SI A LA CONVENTION CADRE POUR LA CRÉATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA VILLE DE BLANQUEFORT	
--	--	--

/! Données extraites le 01/09/2025

		Total AC	Dont INV	Dont FONC
		TOTAL: 4 115 €	2 150 €	1 965 €
RNS - Parc Administratif de Blanquefort				
Blanquefort	Entrée:			
Offre de Services	Description courte			
Ordinateurs PC fixe				
Ordinateurs PC Fixe - Standard	Ordinateur fixe compact : usage bureautique	94 91 - 616€ 450€ 189€ -184€ -1351€ -497€		
Ordinateurs PC Fixe - Standard	Ordinateur fixe compact : usage bureautique, conception graphique, CAD/DAO/PAO...	1 1 0 1 0 1 0 212€ 0 0 0 0 0		
Ordinateurs PC Fixe - Spécifique	Ordinateur fixe haute performance : usage bureautique, Game...	1 1 0 1 0 1 0 109€ 311€ 120€ 0 0 0		
Ordinateurs PC Fixe - Ultra	Ordinateur fixe de très haute performance : usage traitement données, compilation, IA/configuration à la demande, pas de stock	1 499€ 938€ 581€		
Ordinateurs PC portable				
Ordinateurs PC portable - Standard	Ordinateur portable : usage bureautique	92 98 6 782€ 550€ 232€ 4 699€ 3 298€ 1 397€		
Ordinateurs PC portable - Avancé	Ordinateur portable léger : usage bureautique, forte mobilité	7 8 1 897€ 633€ 264€ 899€ 633€ 264€		
Ordinateurs PC portable - Spécifique	Ordinateur portable haute performance : usage conception graphique, CAD/DAO/PAO...	7 7 0 1 000€ 689€ 311€ 0 0 0 0 0		
Ordinateurs PC portable - Ultra	Ordinateur portable Saison de travail, haute performance : usage usage traitement données complexes, compilation, IA	1 141€ 831€ 311€		
Ordinateurs PC portable hybride				
Ordinateurs PC portable hybride - Avancé	PC portable hybride : usage à la fois ordinateur portable et tablette	1 165€ 771€ 292€		
Ordinateurs Mac fixe				
Ordinateurs Mac Fixe - Initial	Ordinateur Mac : usage bureautique sous IOS	1 1 0 1 0 1 0 175€ 701€ 465€		
Ordinateurs Mac Fixe - Standard	Ordinateur Mac : usage conception graphique, CAD/PAO...	2 2 0 1 0 1 0 1 254€ 790€ 464€ 0 0 0 0 0		
Ordinateurs Mac Fixe - Avancé	Ordinateur Mac : usage conception graphique haute performance, DAOPAO...	1 199€ 1 196€ 399€		
Ordinateurs Mac Portable				
Ordinateurs Mac Portable - Initial	Ordinateur portable Mac : usage bureautique et multimédia	3 2 1 1 1 202€ 1 099€ 481€ 1 920€ -1 039€ 481€		
Ordinateurs Mac Portable - Standard	Ordinateur portable Mac : usage conception graphique, DAOPAO...	1 1 0 1 0 1 0 1 093€ 1 402€ 481€ 1 883€ 1 402€ 481€		
Ordinateurs Mac Portable - Avancé	Ordinateur portable Mac : usage conception graphique, DAOPAO...	1 1 0 1 0 1 0 1 089€ 1 401€ 481€ 0 0 0 0 0		
Ordinateurs Mac Portable - Spécifique	Ordinateur portable Mac : usage conception graphique très haute performance, DAOPAO...	1 1 0 1 0 1 0 1 084€ 1 402€ 481€		
Ecran				
Ecran - Initial	Ecran 19" : usage bureautique	1 1 0 1 0 1 0 12€ 0 0 0 0 0		
Ecran - Standard	Ecran 24" : usage bureautique	1 169€ 173€ 4 62€ 50€ 124€ 240€ 199€ 40€		
Ecran - Avancé	Ecran 27" : usage conception graphique, CAD/DAO	2 1 1 1 1 304€ 81€ 124€ -49€ 81€ 124€		
Ecran - Avancé 4K	Ecran 27" : Retouche images, DAO, Conc option graphique	1 174€ 152€		
Ecran - Avancé 5K	Ecran 27" : Retouche images, DAO, Conc option graphique très haute qualité	1 365€ 359€ 124€		
Ecran - Spécifique	Ecran 32" : usage conception graphique	1 361€ 354€ 124€		
Ecran Grand Format				
Ecran Grand Format - Initial	Ecran Grand Format (49") : usage affichage ou salle de réunion connectée	1 1 0 1 0 1 0 293€ 293€ 0 0 0 0 0		
Ecran grand format - Standard (55")	Ecran Grand Format (55") : usage affichage ou salle de réunion connectée	1 433€ 403€ 124€		
Ecran grand format - Avancé (65")	Ecran Grand Format (65") : usage affichage ou salle de réunion connectée	1 436€ 404€ 124€		
Ecran grand format - Spécifique (86")	Ecran Grand Format (86") : usage affichage ou salle de réunion connectée	1 627€ 615€ 124€		
Téléphone mobile classique				
Téléphone mobile classique - Initial	Téléphone mobile : usages appels, SMS, Bluetooth, sans accès internet	16 14 - 2 41€ 19€ 22€ -46 -38€ 42€		
Smartphones ANDROID				
Smartphones ANDROID - Standard	SmartphoneAndroïd : usage régulier d'applications mobiles, Apps, SMS et internet	43 51 8 185€ 65€ 109€ 1 479€ 639€ 849€		
Smartphones ANDROID - Standard	SmartphoneAndroïd : usage régulier d'applications mobiles, Apps, SMS et internet	26 27 2 185€ 65€ 109€ 1 479€ 639€ 849€		
Smartphones ANDROID - Avancé	SmartphoneAndroïd : usage régulier d'applications mobiles, Apps, SMS et internet, stockage	1 345€ 234€ 124€ 346€ 234€ 124€		
Smartphones ANDROID - Spécifique	SmartphoneAndroïd : usage régulier d'applications mobiles, Apps, SMS et internet, stockage	4 200€ 78€ 124€ 1 398€ 828€ 972€		
Smartphones ANDROID - Eco-responsable	SmartphoneAndroïd : usage régulier d'applications mobiles, Apps, SMS et internet, stockage	3 300€ 161€ 139€		
Smartphones APPLE				
Smartphones APPLE - Standard	SmartphoneApple : usage régulier d'applications mobiles, Apps, SMS et internet	5 5 0 327€ 177€ 151€ 0 0 0 0 0		
Smartphones APPLE - Avancé	SmartphoneApple : usage régulier d'applications mobiles, Apps, SMS et internet	6 6 0 397€ 235€ 182€ 0 0 0 0 0		
Smartphones APPLE - Spécifique	SmartphoneApple : usage régulier d'applications mobiles, Apps, SMS et internet, stockage	5 324€ 241€		
Tablettes ANDROID				
Tablettes ANDROID - Initial	Fabrique Android Spécifique : usage consultation de documents bureautiques et multimédia	1 208€ 143€ 116€		
Tablettes ANDROID - Standard	Fabrique Android Standard : usage consultation de documents bureautiques et multimédia	41 20 2 213€ 109€ 105€ 422 -212€ 210€		
Tablettes ANDROID - Avancé	Fabrique Android Avancé : usage consultation de documents bureautiques et multimédia	1 1 1 422€ 206€ 116€ 422 306€ 116€		
Tablettes ANDROID - Spécifique	Fabrique Android Spécifique : usage consultation de documents bureautiques et multimédia	4 124€ 296€ 116€		
Tablettes APPLE				
Tablettes APPLE - Standard	Fabrique Apple : usage consultation de documents bureautiques et multimédia	6 1 - 2 340€ 229€ 111€ -1 696€ -1 146€ 553€		
Tablettes APPLE - Avancé	Fabrique Apple : usage consultation de documents bureautiques et multimédia	6 491€ 380€ 111€		
Tablettes APPLE - Spécifique	Fabrique Apple : usage consultation de documents bureautiques et multimédia, volume de stockage important	3 833€ 625€ 188€ 0 0 0 0 0		
Tablettes WINDOWS				
Tablettes WINDOWS - Spécifique	Fabrique Windows : usage consultation de documents bureautiques et utilisation d'application windows en mobile, équipement renforcé	742€ 604€ 139€		
Forfaits 4G				
Forfaits 4G - Initial	Forfaits Aopel, SMS	24 21 3 11€ 0 11€ -32 0 0 0 0		
Forfaits 4G - Standard	Forfaits Aopel, SMS, Data	90 109 19 60€ 0 60€ 60€ 1 119€ 0 0 1 139€		
Forfaits 4G - Avancé	Forfaits Aopel, Data	23 23 0 60€ 0 60€ 60€ 0 0 0 0 0		
Forfaits 4G - Spécifique	Forfaits Aopel Machine to Machine	2 2 0 90€ 0 90€ 0 0 0 0 0		
Tetra				
Tetra - Initial	ETRA : usage Communications radio	1 322€ 144€ 178€		
Tetra - Standard	ETRA : usage Communications radio nécessitant un équipement radio	8 10 2 322€ 144€ 178€ 708 344€ 332€		
Tetra - Avancé	ETRA ultra-léger : usage Communications radio nécessitant un équipement radio	361€ 185€ 178€		
Tetra - Spécifique	Mobile radio véhicules / station fixe : usage Communications radio en véhicules / Bateau	430€ 200€ 231€		
Logiciels DAO ADODE				
Logiciels DAO ADODE - Accès Pro DC	Accès Pro DC	2 2 0 220€ 220€ 0 0 0 0 0		
Logiciels DAO ADODE - Adobe Captivate	Adobe Captivate	431€ 402€ 25€		
Logiciels DAO ADODE - Adobe Stock	Adobe Stock	1 193€ 159€ 144€		
Logiciels DAO ADODE - Creative Cloud All Apps	Creative Closed All Apps	7 8 1 986€ 936€ 29€ 866 936€ 29€		
Logiciels DAO ADODE - Illustrator	Illustrator	431€ 402€ 29€		
Logiciels DAO ADODE - InDesign	InDesign	431€ 402€ 29€		
Logiciels DAO ADODE - Lightroom	Lightroom	431€ 402€ 29€		
Logiciels DAO ADODE - Photoshop	Photoshop	1 1 1 431€ 402€ 29€ 431 402€ 29€		
Logiciels DAO ADODE - Premiere Pro	Premiere Pro	431€ 402€ 29€		
Logiciels DAO ADODE - Acrobat Standard	Acrobat Standard	193€ 0 0 193€		
Logiciels DAO ADODE - Adobe Express	Adobe Express	66€ 0 0 66€		
Logiciels CAD				
Logiciels CAD - 3DS Max	3DS Max	3 279€ 316€ 68€		
Logiciels CAD - Architecture	Architecture	2 204€ 213€ 68€		
Logiciels CAD - AutoCAD	AutoCAD	2 204€ 213€ 68€		
Logiciels CAD - AutoCAD LT	AutoCAD LT	3 3 0 587€ 539€ 68€ 0 0 0 0 0		
Logiciels CAD - Autodesk Collection AECC	Autodesk Collection AECC	3 279€ 361€ 68€		
Logiciels CAD - Autodesk Collection IST	Autodesk Collection IST	2 204€ 213€ 68€		
Logiciels CAD - Civil 3D	Civil 3D	2 204€ 213€ 68€		
Logiciels CAD - InfraWorks	InfraWorks	3 279€ 361€ 68€		
Logiciels CAD - Map 3D	Map 3D	2 204€ 213€ 68€		
Logiciels CAD - Mensura Genius	Mensura GENIUS	1 1654€ 1586€ 68€		
Logiciels CAD - McCap Pro	McCap Pro	3 279€ 361€ 68€		
Logiciels CAD - Revit	Revit	3 279€ 361€ 68€		
Logiciels CAD - SketchUp Pro	SketchUp Pro	1 1 0 374€ 539€ 68€ 0 0 0 0 0		
Licences office				
Licences office - office F3	Licence Office F3 (compte sans équipement)	223 225 2 76€ 53€ 24€ -115 -109€ 48€		
Certificat				
Certificat - Sécurité	Certificat RGPD	5 5 0 294€ 167€ 128€ 0 0 0 0 0		
Accessoires et petits matériaux				
Accessoires et petits matériaux - Cassette micro de téléphone fixe sans fil	Cassette micro de téléphone fixe sans fil	1 1 0 68€ 56€ 124€ 0 0 0 0 0		
Accessoires et petits matériaux - Clavier Bluetooth tablette numérique	Clavier Bluetooth tablette numérique	1 294€ 374€ 124€		
Accessoires et petits matériaux - Doublette code barre flûte	Doublette code barre flûte	1 1 0 124€ 124€ 124€		
Accessoires et petits matériaux - Doudoune code barre sans fil	Doudoune code barre sans fil	5 5 0 54€ 37€ 37€		
Accessoires et petits matériaux - Gant WiFi 4G	Gant WiFi 4G	1 1 0 79€ 42€ 37€ 0 0 0 0 0		
Accessoires et petits matériaux - Housse audio	Housse audio pour écoutettes hydrofobes, isolant à 5 personnes en présentiel	4 4 0 44€ 33€ 31€		
Accessoires et petits matériaux - Station d'accueil	Station d'accueil pour pc portable, répondeur de ports	9 9 0 37€ 0 0 37€ 0 0 0 0 0		
Accessoires et petits matériaux - Tablette ergonomique	Tablette ergonomique pour CAD DAO	1 1 0 374€ 0 0 37€ 0 0 0 0 0		
Accessoires et petits matériaux - TPE	TPE, Terminal de Paiement Electronique	404€ 0 0 404€		
Salle de réunion connectée				
Salle de réunion connectée - Initial	Équiper une salle de 4-8 personnes d'un système de viso-conférence	1 1 0 1 014€ 85€ 72€ 0 0 0 0 0		
Salle de réunion connectée - Standard	Équiper une salle de 8-20 participants d'un système de viso-conférence	2 204€ 1 204€ 1 008€		
Salle de réunion connectée - Avancé	Équiper une salle de 14 à 20 participants d'un système de viso-conférence	3 346€ 2 071€ 1 277€		
Salle de réunion connectée - Spécifique	Équiper/Importer toute salle d'un système de viso-conférence grâce à un écran sur pied mobile	4 038€ 2 745€ 1 277€		
Vidéo projecteur				
Vidéo projecteur - Avancé (VPL)	Ultra courte focale Interactif, 2 000 lumens, miroir astigmatisme	1 095€ 527€ 69€		
Vidéo projecteur - Initial (nominale)	Portative, Focale standard, miroir astigmatisme	1 194€ 126€ 69€ 0 0 0 0 0		
Vidéo projecteur - Spécifique	Projecteur offre de spectacle, miroir, offre de concert	1 678€ 1 630€ 69€		
Vidéo projecteur - Standard (VPL Mural ultra courte focale)	Ultra courte focale, miroir astigmatisme	543€ 474€ 69€		
Scanner				
Scanner - Scanner A4 USB portable	Scanner A4 USB portable	1 1 0 34€ 28€ 6€ 0 0 0 0 0		
Impression spéciale				
Impression spéciale - Imprimante Etiquette	Imprimante à étiquette : usage individuel, impression noir et blanc, format étiquette	1 779€ 0 0		
Impression spéciale - Presse Numérique	Impression presse volume (presse numérique)	1 120€ 40€ 80€		
Impression spéciale - Tapisserie	Impression grand format, tapisserie AD : usage impression de plans couleur format A0 max	1 0 1702€ 1672€ 80€ 0 0 0 0 0		
Copieur multifonction				
Copieur multifonction - Initial	Multifonction noir et blanc : Usage impression et copies noir et blanc, A4 max à 2 utilisateurs	1 1 0 779€ 0 0 779€ 0 0 0 0 0		
Copieur multifonction - Standard	Multifonction à usage impression et copie couleur, A3 max, 0,15 utilisateurs	1 18 18 0 1 519€ 0 0 1 519€ 0 0 0 0 0		
Copieur multifonction - Avancé	Multifonction couleur haute performance : usage impression et copie couleur, A4 max à 10 utilisateurs,	3 3 9 3 2 590€ 0 0 2 590€ 0 0 0 0 0		
Copieur multifonction - Spécifique	Multifonction couleur compact : usage impression et copie couleur, A4 max à 0,05 utilisateurs	1 1 0 304€ 0 0 304€ 0 0 0 0 0		
Imprimante				
Imprimante - Standard	Imprimante d'appoint noir et blanc : usage individuel, impression noir et blanc, A4 max	7 9 2 419€ 0 0 419€ 838 0 0 838€		

Imprimante - Avancé	Imprimante d'appoint couleur petit groupe : usage impression couleur, A4 max	4	4	0	793,4	0,4	793,4	0	0,4	0,4
Imprimante - Spécifique	Imprimante d'appoint couleur petit groupe : usage impression couleur, A3 max				1 240,4	0,4	1 240,4			

Equipements d'impression dans les établissements scolaires de Blanquefort											
Blanquefort	Entrée :		Volume Année N-1	Volume Année N	Variation	Prix annuel unitaire	Prix annuel unitaire INV	Prix annuel unitaire FONC	Total AC	Dont INV	Dont FONC
Copieur multifonction		Description courte									
Copieur multifonction - Initial	Multifonction noir et blanc : Usage impression et copies noir et blanc, A4 max à 5 utilisateurs					779,4	0,4	779,4			
Copieur multifonction - Standard	Multifonction couleur : Usage impression et copie couleur, A3 max, 5 à 15 utilisateurs	5	5	0	1 519,4	0,4	1 519,4	0	0,4	0,4	
Copieur multifonction - Avancé	Multifonction couleur haute performance : usage impression et copie couleur, A3 max, plus de 15 utilisateurs,	7	7	0	2 390,4	0,4	2 390,4	0	0,4	0,4	
Copieur multifonction - Spécifique	Multifonction couleur compact : usage impression et copie couleur, A4 max, 1 à 5 utilisateurs				890,4	0,4	890,4				
Imprimante											
Imprimante - Standard	Imprimante d'appoint noire et blanche : usage individuel, impression noir et blanc, A4 max				419,4	0,4	419,4				
Imprimante - Avancé	Imprimante d'appoint couleur petit groupe : usage impression couleur, A4 max				793,4	0,4	793,4				
Imprimante - Spécifique	Imprimante d'appoint couleur petit groupe : usage impression couleur, A3 max				1 240,4	0,4	1 240,4				

Volumes d'impression de Blanquefort											
Blanquefort			Vol N-1 (N-1)	Volume N	Variation	Prix annuel u.	Prix annuel L	Prix annuel INV	Total AC Imp.	Dont INV imp.	Dont FONC imp.
Impression											
Codé copie XEROX - Initial	Code copie Noir + 40/1000 pages	887 061	1 049 774	62 713	4€	0	0	4€	248 €	0 €	248 €
Codé copie XEROX - Standard	Code copie couleur + 340/1000 pages	436 879€	451 133	556	34€	0	34€	34€	(39) €	0 €	(39) €

Equipements à l'Offre de Services dans les projets de Blanquefort										
Blanquefort			Volume Ann.	Volume Ann.	Variation	Prix Inv.	Prix Fons.	Total AC	Dont AC Inv.	Dont AC Fons.
Extension										
PR00113068	Accompagnement numérique à la construction de la piscine de Blanquefort	Traité			-1	2 775,00 €	2 728,00 €	-593,00 €	2 775,00 €	2 728,00 €
Migration										
Teams Phone	Migration Téléphone TEAMS / TD = 85 lignes	Traité	85	85	0	62,00 €	125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Annexe 4 logiciels - Ville de Blanquefort : services en production ou consultation

mise à jour le 07/10/2025

Métier/Domaine	Nom Application/logiciel	Editeur/Fournisseur	Année d'acquisition	code projet si RNS	commentaires
Analyse de données	Business Object	GFI	2003		
Bases de données	Oracle	Oracle			
Bâtiments, stratégie immobilière et foncières, logistique, moyens généraux	Aductis Atal	Berger Levraud			
Bâtiments, stratégie immobilière et foncières, logistique, moyens généraux	Ajout Module complémentaire ATAL pour les services techniques	Berger Levraud	2023		
Bâtiments, stratégie immobilière et foncières, logistique, moyens généraux	Déploiement vidéoprotection dans les bâtiments		2025	PRJ0020532	
Cadre de vie et urbanisme	Urbasmart	Inetum	2021		remplaçante de VISDGI
Cadre de vie et urbanisme	Carto QGIS	Open source	2019		remplaçante de APIC Operic
Cadre de vie et urbanisme	GEO pro Cartoweb	Ciril Group	2019		remplaçante de APIC Operic
Commande Publique	Ged Espaces marchés et signature parapheur	Hyland	2024		
Culture	Orphée	C3RB	2014		
Culture	module complémentaire Orphée	C3RB	2020		
Culture	DUONET	ARS Data	2006		
Culture	Evolution DUONET	ARS Data	2020		
Culture	Nouvelle extension DUONET	ARS Data	2021		
Dématerrialisation/signature électronique	Externalisation du scan vidécodage factures		2020		prise en charge BM
Dématerrialisation / GED					
Education	Concerto OPUS	Arpège	2002		
Education	Refonte paramétrage concerto pour le service enfance	Arpège	2023		
Education	Deep Freez		2010		
Education	ENT écoles primaires	Etat	2025	PRJ0033246	
Entretien ménager	Apinegoce		2010		
Espaces Verts	Atal Espaces Verts	Berger Levraud	2016		remplaçante de jardicad et jardisoft
Famille et Enfance					
Finances	Grand Angle	GFI	2021		remplaçante de Astre GF et Imonet
Finances	Insito et Alliance	Finance Active	2010		
Finances	Regards	Ressources Consultants	2014		
Finances	REFTAX gestion TLPE	Refpac Gepac	2025	PRJ0035648	remplaçante de GEODP
Open Data	Mise en place portail Open Data		2024		prise en charge BM
Police Municipale	Logipol	AGELEID	2022		remplaçante de YPOK
Police Municipale	IPVE site pilote	Premier	2015		
Police Municipale	Verbalisation électronique		2018		
Population	Déploiement vidéoprotection		2020		
Population	Application ma ville en poche	SAS SOLO AGILIS	2023		
Population	Outil de prise de rdv en ligne et gestion des files d'attentes ORION	ESII	2025	PRJ0018085	
Réseaux					
Ressources Humaines	Pleiades RH	SOPRA	2020		remplaçante de Astre RH et Formasoft
Ressources Humaines	Logiciel de gestion du temps KELIO	Bodet Software	2025	PRJ0014477	
Solidarités et citoyenneté (CCAS)	Elissar	Concept	2018		
Solidarités et citoyenneté (CCAS)	Ajout module SMS sur Elissar	Concept	2023		
Solidarités et citoyenneté (CCAS)	Ajout module gestion des RA sur Elissar	Concept	2022		
Solidarités et citoyenneté (CCAS)	Business Object	Oracle	2018		
Solidarités et citoyenneté (CCAS)	Apologic Web	Apologic	2011		
Solidarités et citoyenneté	Plateforme de participation citoyenne DECIDIM	Open source	2025	PRJ0034890	
Solidarités et citoyenneté	Adagio	Arpège	2010		
Solidarités et citoyenneté	GESCLIME V4	Groupe Gesland	2023		
Solidarités et citoyenneté	Soprano Opus	Arpège	2020		remplaçante de Soprano
Solidarités et citoyenneté	Espace citoyen Premium	Arpège	2015		
Solidarités et citoyenneté	Melodie Image	Arpège	1998		
Sport	Billetique de la piscine Horanet	Horanet	2024		
Sport	ATAL	Berger Levraud			

TOTAL

47 applis

Ville de Blanquefort

Chiffrage Total

Nombre d'ETP mutualisés

0,2610

	Numéro de poste	Assiette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants
Coût réel des ETP 23 263 €	1	Rémunérations brutes + charges patronales + mutuelle / œuvres sociales et collectives + EPI		
		Espaces verts		10 813 €
		Numérique et système d'informations		12 450 €
Charges directes réelles de fonctionnement 18 507 €	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...		
		Espaces verts		1 044 €
		Numérique et système d'informations		17 463 €
Coûts de renouvellement des immobilisations 18 864 €	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques... (AC investissement sauf frais financiers)		
		Espaces verts		324 €
		Numérique et système d'informations		18 540 €
		Frais financiers (AC de fonctionnement)		0 €
Forfait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 89 €	4	Dépenses d'entretien par mètre carré. (Dépenses d'entretien 340 € par an par agent pour Bordeaux Métropole).		
		Espaces verts		89 €
Forfait charges de structure 1 176 €	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. 2,81% des postes 1,2 et 4.		
		Espaces verts		336 €
		Numérique et système d'informations		841 €

Total révision AC	61 899 €
AC Fonctionnement	43 035 €
AC Investissement	18 864 €



**Convention portant remboursements liés aux révisions de niveau de service entre
Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort pour l'exercice 2025**

Entre

Bordeaux Métropole représentée par sa Présidente, Christine Bost, dûment habilitée par délibération n°2025- en date du 5 décembre 2025,

d'une part

Et

La commune de Blanquefort représentée par son Maire, Véronique Ferreira, dûment habilitée par délibération n° en date du 24 novembre 2025,

d'autre part,

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des neuf cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2026, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2025, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux

Métropole et inversement. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement de la somme correspondant à ces remboursements.

Article 1 : Montant de l'ajustement

La commune de Blanquefort s'engage par la présente à rembourser à Bordeaux Métropole la somme de 39 606 € (trente neuf mille six cent six euros) correspondant aux charges de fonctionnement mobilisées par Bordeaux Métropole entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis, net du montant des dépenses engagés par la commune mais à la charge de Bordeaux Métropole corrigé du montant des dépenses engagées par Bordeaux Métropole mais à la charge de la commune.

Le montant de ce coût de fonctionnement est défini conformément aux délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015, n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 et n°2016/602 du 21 octobre 2016 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole (postes P1, P2, frais financiers du P3 et P4), et hors coût de renouvellement comptabilisé en section d'investissement conformément à la délibération n° 2017/0025 du conseil de métropole du 27 janvier 2017.

Bordeaux Métropole s'engage également par la présente à rembourser à la commune de Blanquefort la somme de 7 380 € (sept mille trois cent quatre-vingt euros) correspondant au coût des immobilisations (P3) mobilisées entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et le 31 décembre 2025, prorata temporis.

Le montant des remboursements est arrêté par délibération de Bordeaux Métropole en date du 5 décembre 2025 et par délibération de la commune de Blanquefort en date du 24/11/2025.

Article 2 : Modalité de remboursement

La commune de Blanquefort procèdera au remboursement en section de fonctionnement du montant figurant à l'article 1 de la présente convention et Bordeaux Métropole procèdera au remboursement en section d'investissement à la commune de Blanquefort du montant figurant à l'article 1 de la présente convention. Ces remboursements interviendront avant la fin du premier trimestre 2026 et en une seule fois.

Article 3 : Régime budgétaire et comptable

Conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables concernées, le remboursement des dépenses de fonctionnement à verser par la commune de Blanquefort à Bordeaux Métropole dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 62876 (« remboursements de frais aux groupements à fiscalité propre (GFP) de rattachement») dans le budget en cours de la commune de Blanquefort et en recette au compte 70875 (« remboursements de frais par les communes membres du GFP ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole et le remboursement des dépenses d'investissement à verser par Bordeaux Métropole à la commune de Blanquefort dans le cadre de la présente convention sera imputé en dépense au compte 2041411 (« subventions d'équipement aux communes du GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel et études ») dans le budget en cours de Bordeaux Métropole, et en recette d'investissement au compte 13251 (« subventions d'investissement au GFP de rattachement) dans le budget en cours de la commune

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement sur un an et en année concomitante (opération d'ordre : mandat en 6811 et titre en 2801511) et cet amortissement fera l'objet d'une neutralisation (opération d'ordre : mandat en 198 et titre en 7768) à l'instar de l'attribution de compensation d'investissement (ACI).

Article 4 : Juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours après que les parties ont recherché un accord amiable.

Fait à Bordeaux, le , en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,

La Présidente,

Pour la commune,

Le Maire,

Christine Bost

Véronique Ferreira

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-088 : Avenant n°1 au contrat de co-développement 2024-2027

Rapporteur Bruno FARENIAUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2024-2027
ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal de Blanquefort ont respectivement validé le contrat de co-développement de 6^{ème} génération, pour la période 2024-2027, le 1^{er} décembre 2023 et le 12 février 2024.

Ces délibérations prévoient le principe d'un avenant annuel au contrat de co-développement, permettant d'intégrer les demandes de substitution formulées par la commune ainsi que, des fiches relatives aux éventuelles nouvelles feuilles de route ou nouveaux règlements d'intervention. Ainsi, la proposition d'avenant jointe à la présente délibération modifie le contrat de co-développement comme suit :

- Nouvelles fiches :
 - Plan de résilience : accompagnement à la démarche de réduction des vulnérabilités
 - Projet Wifi social : installation de bornes Wifi gratuit
 - RI prévention des déchets
- Fiches modifiées :
 - Aide au développement de projets agricoles sur la commune
 - Jardins familiaux de la forteresse : réhabilitation et développement de la biodiversité
 - Plan de gestion du domaine de Tanaïs : étude naturaliste, entretien et aménagement
 - Réseau Vélo Express
- Fiche supprimée :
 - Études « 1 Million d'arbres » sur des sites d'activation

Les autres actions du contrat de co-développement de la commune restent inchangées.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- D'approuver l'avenant n°1 au contrat de co-développement 2024-2027 joint en annexe ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire





**Avenant n°1 au contrat de co-développement 2024-2027
Entre Bordeaux Métropole et la commune de Blanquefort**

Préambule

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement de 6^{ème} génération, pour la période 2024-2027, le 1^{er} décembre 2023 et le 12 février 2024.

La délibération métropolitaine n°2023-595 prévoyait le principe d'un avenant annuel aux contrats de co-développement, permettant d'intégrer en une seule fois, lors de chaque fin d'année, les demandes de substitution formulées par les communes ainsi que, des fiches relatives aux éventuelles nouvelles feuilles de route ou nouveaux règlements d'intervention.

Il est proposé d'adopter un avenant n°1 aux contrats de co-développement 6 qui permettra notamment de traiter :

- Les demandes de substitution formulées par les communes,
- Les ajouts ou suppressions de fiches
- Des modifications de descriptif ou de montant

L'objet du présent avenant est d'intégrer ces adaptations au présent contrat de co-développement 2024-2027.

Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Madame Christine Bost, sa Présidente, dûment habilitée par la délibération n° n° 2025- en date du 5 décembre 2025 ;

Et

La commune de Blanquefort, représentée par Madame Véronique Ferreira, son Maire, dûment habilitée par la délibération municipale en date du ;

Article 1 : Modification des annexes 1 et 2 au contrat de co-développement

En application de l'article 6 paragraphe 4, alinéa 3, le contrat de co-développement est modifié comme suit :

Les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2024-2027 :

- MULTI - Plan de résilience : accompagnement à la démarche de réduction de vulnérabilités (Avenant 2025 : Création)
- MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit (Avenant 2025 : Modification)
- MULTI - RI Prévention des déchets (Avenant 2025 : Création)

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :

- BLAN - Aide au développement de projets agricoles sur la commune (Avenant 2025 : Modification)
- BLAN - Jardins familiaux de la forteresse : réhabilitation et développement de la biodiversité (Avenant 2025 : Modification)
- BLAN - Plan de gestion du domaine de Tanais: étude naturaliste, entretien et aménagement (Avenant 2025 : Modification)
- MULTI - Réseau Vélo Express (Avenant 2024 : Modification)

La fiche suivante est supprimée :

- MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation (Avenant 2025 : Modification)

Les autres actions du contrat de co-développement 2024-2027 de la commune de Blanquefort restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le
en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,
La Présidente,

Christine Bost

Pour la commune,
Le Maire,

Véronique Ferreira

Blanquefort

C060383	BLAN - Plan de gestion du domaine de Tanaïs: étude naturaliste, entretien et aménagement (Avenant 2025 : Modification)
C060482	BLAN - Jardins familiaux de la forteresse : réhabilitation et développement de la biodiversité (Avenant 2025 : Modification)
C060602	BLAN - Aide au développement de projets agricoles sur la commune (Avenant 2025 : Modification)
C061061	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit (Avenant 2025 : Modification)
C061413	MULTI - Plan de résilience : accompagnement à la démarche de réduction de vulnérabilités (Avenant 2025 : Création)
C061419	MULTI - RI Prévention des déchets (Avenant 2025 : Création)
C060468	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation (Avenant 2025 : Modification)
C060824	MULTI - Réseau Vélo Express (Avenant 2024 : Modification)

Descriptif :

Etudes et travaux de restauration dans le cadre du plan de gestion du Domaine de Tanaïs validé en 2012 et mis à jour pour la période 2018-2028.

Plusieurs actions de gestion et de suivi des milieux naturels sont donc programmées sur les 10 prochaines années.

D'autres actions de régulation ou éradication d'espèces animales ou végétales envahissantes seront programmées sur le site de Tanaïs.

Avenant 2025 : Mise à jour de la fiche (financements correspondant à 50 % maximum du coût HT du projet).

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation
 - Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau d'engagement communal :

- Réaliser l'étude
 - Formaliser la demande de financement

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action 69 600 €

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat 35 300 €

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	0 €
2026	17 650 €
2027	17 650 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

AZDOUD Mehdi

Direction en charge de l'action :

LAH Dir de la nature DGA

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Descriptif :

Avenant 2025 : la précédente fiche action concernait uniquement les études, l'entretien et l'aménagement du lieu-test agricole de Tanaïs.

La nouvelle rédaction de la fiche vise à soutenir et accompagner les agriculteurs sur l'ensemble du territoire communal, à travers une stratégie foncière active. Plusieurs sites sont envisagés par la commune : L'Andouilla, les secteurs de Plaçan, de Tanaïs, de Pontacq, la Bergerie...tout autre site sur laquelle une opportunité d'implantation d'agriculteur se présente pourra être inclus dans cette fiche-action. En conséquence, le titre de la fiche évolue afin d'aider au développement de projets agricoles sur l'ensemble du territoire.

La Métropole pourra apporter un fonds de concours au titre du RI nature-agriculture visant à soutenir des études de faisabilité, de sols ou autres, des travaux (de terrassement, de débroussaillage, création d'accès, portails agricoles ou de clôtures..) et également apporter de l'ingénierie en accompagnement de la commune.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Accompagner financièrement le programme
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau d'engagement communal :

- Formaliser la demande de financement
- Réaliser l'étude
- Réaliser l'opération

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	24 000 €
Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	12 000 €

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	0 €
2026	6 000 €
2027	6 000 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

CHATELOT Elise

Direction en charge de l'action :

LAH Dir de la nature DGA

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre	2027 1er semestre	2027 2nd semestre
01-Instruction du dossier de demande de subvention						
02 - Signature d'une convention						
03 - Déroulement de l'action						
04 - Versement de la subvention						
04 - Versement de la subvention (à confirmer selon calendrier)						
05 - Versement de la subvention (à confirmer selon avancée du proejt)						

Fiche n° 24
C060482

BLAN - Jardins familiaux de la forteresse : réhabilitation et développement de la biodiversité (Avenant 2025 : Modification)

Blanquefort

Descriptif :

La ville de Blanquefort dispose de jardins familiaux rue de la Forteresse. 30 parcelles, dont deux collectives, sont mises à disposition d'habitants blanquefortais pour la culture biologique de légumes, à des fins personnelles. La parcelle, propriété de Bordeaux Métropole, est en cours d'acquisition par la ville qui souhaite avoir la maîtrise foncière du lieu et pérenniser les aménagements déjà entrepris.

Sont donc programmés au CODEV 6 les éléments suivants :

- réalisation de travaux visant à réhabiliter, conforter le site existant (portail, clôture, pergolas...)
- actions en faveur du développement de la biodiversité sur le site.

La Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature Agriculture.

Avenant 2025 : Mise à jour du titre, descriptif et calendrier de l'action.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Participer à l'étude
- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- Signer une convention

Niveau d'engagement communal :

- Signer une convention
- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	30 000 €
-------------------------------	----------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	15 000 €
---	----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	0 €
2026	7 500 €
2027	7 500 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

DESURMONT Anne

Direction en charge de l'action :

CCB Dir strat et MOA PVB

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2026 1er semestre	2026 2nd semestre	2027 1er semestre
01-Instruction du dossier de demande de subvention			
02 - Signature d'une convention			
03 - Déroulement de l'action			
04 - Versement de la subvention			

Descriptif :

Face à l'accroissement des risques naturels et technologiques induit par le changement climatique, la Métropole s'est dotée d'un Plan de Résilience, co-construit dans le but de préserver les enjeux majeurs garantissant l'habitabilité du territoire : la santé du vivant, la continuité de la vie et des activités, et la sécurité des biens et des personnes.

La résilience y est conçue comme un projet résolument territorial, nécessitant de reconnaître la diversité des enjeux propres à chaque commune pour ajuster notre niveau de réponse à l'accroissement des vulnérabilités, et reposant sur la construction d'une gouvernance partagée, pour favoriser la montée en capacité des acteurs du territoire.

Bordeaux Métropole propose ainsi d'intégrer les communes à la démarche de réduction des vulnérabilités du territoire et de les accompagner à la déclinaison locale du Plan d'actions par trois leviers :

- Améliorer et partager la connaissance des vulnérabilités
- Ajuster nos actions, au regard de l'objectif de réduction des vulnérabilités
- Construire une gouvernance partagée à l'échelle territoriale

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Participer à l'étude
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau d'engagement communal :

- Participer à la démarche/au dispositif
- Accompagner techniquement une démarche/une étude
- Réaliser l'opération

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	0 €
-------------------------------	-----

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	0 €
---	-----

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	0 €
2026	0 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

MEJRI Virginie

Direction en charge de l'action :

HAB Dir prévention

Maîtrise d'ouvrage :

Métropole / Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre
01- Définition du besoin		
02 - Réalisation de la prestation		

Descriptif :

Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.

Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.

Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).

La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.

Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.

Avenant 2025 : ajout de la fiche-action sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, de Blanquefort, Le Taillan-Médoc, Bouliac

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Réaliser les études préalables
- Réaliser les travaux
- Réaliser la prestation
- Réaliser l'étude de faisabilité
- Lancer des consultations
- Réceptionner les travaux
- Initier la démarche
- Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- Accompagner financièrement le programme
- Réaliser l'étude
- Établir le bilan financier de l'opération

Niveau d'engagement communal :

- Participer à la démarche/au dispositif

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	300 000 €
Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	300 000 €

Répartition annuelle de la dépense

2024	75 000 €
2025	75 000 €
2026	75 000 €
2027	75 000 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

TROUILLET Christophe

Direction en charge de l'action :

FBA Dir inno amén numérique

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Calendrier prévisionnel :

Descriptif :

L'adoption du Plan Stratégique Déchets (PSD) 2026, voté en mars 2022, fixe pour Bordeaux Métropole des objectifs de réduction et de valorisation.

Parmi les 41 actions du Plan, l'action 11 prévoit d'« Accompagner les communes vers des actions de réduction de déchets auprès de leurs habitants en étudiant la faisabilité d'un règlement d'intervention ». Ce Règlement d'Intervention Prévention des déchets doit permettre à l'ensemble des 28 communes de bénéficier d'un dispositif de soutien financier dans le domaine de la prévention des déchets, pour compléter les actions portées et financées par Bordeaux Métropole et développer des actions complémentaires : de prévention sur tous les flux de déchets, de valorisation matière pour les flux de déchets non prioritaires au regard du PSD, de changement de regards sur les déchets.

Ce règlement d'intervention est valable jusqu'en 2026.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau d'engagement communal :

- Signer une convention
- Réaliser l'opération
- Formaliser la demande de financement

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	520 000 €
-------------------------------	-----------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	520 000 €
---	-----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	150 000 €
2025	120 000 €
2026	250 000 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

HUE Annabelle

Direction en charge de l'action :

CBB Dir strat et MOA PPGD

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre
01-Instruction du dossier de demande de subvention					
02 - Signature d'une convention					
03 - Déroulement de l'action					
04 - Versement de la subvention					

Descriptif :

6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. La fiche est ajoutée dans le contrat de la ville de Bruges.

Ces sites sont:

- Bordeaux Nord,
 - La zone d'activité d'Eysines rue Mermoz,
 - Le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugue,
 - Les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite,
 - Le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon
 - La zone de fret à Bruges

Avenant 2025 : Le projet n° 6 ne concerne plus le tissu périurbain entre Le Taillan-Médoc et Blanquefort comme initialement annoncé, mais la zone de fret à Bruges, donc cette fiche est supprimée des contrats des villes de Blanquefort et du Taillan-Médoc car sans objet sur ces communes. La fiche est ajoutée dans le contrat codev de la ville de Bruges.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Établir le programme

Niveau d'engagement communal :

- Participer à la démarche/au dispositif

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	2 000 000 €
Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	2 000 000 €

Acteurs :

Chef de projet :

DURQUETY Francois

Répartition annuelle de la dépense

2024	500 000 €
2025	500 000 €
2026	500 000 €

Direction en charge de l'action :

LAH Dir de la nature DGA

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Calendrier prévisionnel :

Descriptif :

Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3^{ème} plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.

Avenant 2024 : il est précisé que tous les travaux prévus au titre des lignes du ReVE sont financés par ailleurs. La présente action vise à mener des études préalables. Le montant financier dédié aux études est précisé.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Initier la démarche
 - Établir le programme

Niveau d'engagement communal :

- Participer à la démarche/au dispositif
 - Participer aux études

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	1 000 000 €
Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	1 000 000 €

Acteurs :

Chef de projet :

SCHREIBER Claire

Direction en charge de l'action :

BBA Direction multimodalité

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Calendrier prévisionnel :

Avenant n°1 au contrat de codev 6 de Blanquefort

Document au 23.09.2025

Type modification	Code action	Intitulé de l'action	Modification pour délibération	DG	Direction	Chef de projet	N° Avenant
Modification (montant)	C060824	MULTI - Réseau Vélo Express	Mise à jour de cette fiche pour réviser le montant prévisionnel. Il est précisé que tous les travaux prévus au titre des lignes du ReVE sont financées par ailleurs. La présente action vise à mener des études préalables (1 million d'euros sur la durée du contrat). Le montant financier dédié aux études est précisé.	DG_Mobilité	BBA Direction multimodalité	SCHREIBER Claire	1
Modification (montant)	C060383	BLAN - Plan de gestion du domaine de Tanaïs: étude naturaliste, entretien et aménagement	Avenant 2024 : Mise à jour des financements de la fiche qui correspondent à 50% maximum du coût HT du projet sous maîtrise d'ouvrage ville soit 35 300€ au lieu de 69 600€	DG_Aménagement	LAH Dir de la nature DGA	AZDOUD Mehdi	1
Modification (descriptif)	C060602	BLAN- Espace-test agricole Tanaïs (FA 23)	Demande de substitution formulée par la commune : la ville a réalisé le projet sans mobiliser les financements et souhaite convertir cette fiche en une fiche « agricole » visant à aider les agriculteurs à s'installer sur la commune.	DG_Aménagement	LAH Dir de la nature DGA	Elise CHATELOT	1
Suppression	C060468	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	Le projet n° 6 ne concerne plus le tissu périurbain entre Le Taillan et Blanquefort mais la zone de Fret à Bruges	DG_Services	Mission Plantons 1 million d'arbres	François DURQUETY	1
Création	C061061	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	Fiche à étendre sur de nouvelles communes concernées : Blanquefort a confirmé son intérêt pour l'action lors de la revue n°3	DG_Numérique_et_SI	FBA Dir inno amén numérique	TROUILLET Christophe	1
Modification (descriptif)	C060482	BLAN- Acquisitions foncières pour des jardins familiaux (FA 24)	La fiche BLAN- Acquisitions foncières pour des jardins familiaux (n°24) change de titre : BLAN - Jardins familiaux de la forteresse : réhabilitation et développement de la biodiversité. Modification du titre, du descriptif et du calendrier car la ville souhaite utiliser le RI nature pour des travaux de réhabilitation des jardins familiaux existants rue de la forteresse et pour des actions de préservation de la biodiversité plutôt que pour de l'acquisition foncière d'un second terrain pour y implanter de nouveaux jardins familiaux (la demande des administrés s'est réduite)	DG_TERE	CCB Dir strat et MOA PVB	Anne Desurmont	1
Création	C061419	MULTI - RI Prévention des déchets	Création de fiche L'adoption du Plan Stratégique Déchets (PSD) 2026 fixe pour la Métropole des objectifs de réduction et de valorisation. Parmi les 41 actions du Plan, l'action 11 prévoit d'« Accompagner les communes vers des actions de réduction de déchets auprès de leurs habitants en étudiant la faisabilité d'un règlement d'intervention ». Ce Règlement d'Intervention Prévention des déchets, valable jusqu'en 2026, doit permettre à l'ensemble des 28 communes de bénéficier d'un dispositif de soutien financier dans le domaine de la prévention des déchets, pour compléter les actions portées et financées par Bordeaux Métropole et développer des actions complémentaires : de prévention sur tous les flux de déchets, de valorisation matière pour les flux de déchets non prioritaires au regard du PSD, de changement de regards sur les déchets.	DG_TERE	CBB Dir strat et MOA PPGD	Annabelle HUE	1
Création	C061413	MULTI - Plan de résilience : accompagnement à la démarche de réduction de vulnérabilités	Création de fiche Bordeaux Métropole propose ainsi d'intégrer les communes à la démarche de réduction des vulnérabilités du territoire et de les accompagner à la déclinaison locale du Plan d'actions par trois leviers : - Améliorer et partager la connaissance des vulnérabilités - Ajuster nos actions, au regard de l'objectif de réduction des vulnérabilités - Construire une gouvernance partagée à l'échelle territoriale	DG_Territoires	HAB Dir prévention	Virginie Mejri	1


VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300569-20251124-25-089-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-089 : Décision modificative n°1 budget 2025

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Lecture est donnée du projet de Décision Modificative N°1 du budget Principal pour l'exercice 2025,

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Dépenses	260 422,00 €
Recettes	260 422,00 €

La section d'investissement est modifiée en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Dépenses	765 000,00 €
Recettes	31 886,00 €

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- de voter la décision modificative n°1 du budget Principal pour l'exercice 2025 telle que présentée dans le document joint.
- d'adopter les révisions des autorisations de programme - crédits de paiement au titre du budget Principal dans le cadre de la présente délibération selon les montants inscrits en annexe 1.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etat ou organismes d'Etat : Blanquefort Ville (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330056900018

POSTE COMPTABLE : Trésorier de Mérignac

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BL1 Budget Principal (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	11
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	14
D1 - Balance générale - Dépenses	16
D2 - Balance générale - Recettes	18

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	20
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	24
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	27
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	89
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	97
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	104
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	105
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	106

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	108
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	16 636

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 907,27

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 401,63
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 453,58
3	Dépenses d'équipement brut / population	453,47
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	61,22%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,43%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31,20%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3,57%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES				I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)				C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	27 227 124,55	35 312 300,57	1 407 524,70	A1 9 492 700,72
Investissement	4 020 403,69	9 711 238,14	(3) -4 415 073,58	A2 1 275 760,87
Fonctionnement	23 206 720,86	25 601 062,43	(4) 5 822 598,28	A3 8 216 939,85

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 2 724 257,28	III + IV 2 505 366,63	B1	-218 890,65
Investissement	I 2 724 257,28	III 2 505 366,63	B2	-218 890,65
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1		9 273 810,07
Investissement	A2 + B2		1 056 870,22
Fonctionnement	A3 + B3		8 216 939,85

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 724 257,28
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	76 251,31
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	342 289,03
21	Immobilisations corporelles (3)	973 953,93
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	1 331 763,01
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 505 366,63
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 505 366,63
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	765 000,00	31 886,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	765 000,00	31 886,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	260 422,00	260 422,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	260 422,00	260 422,00
TOTAL DU BUDGET (5)		1 025 422,00	292 308,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	621 654,51	0,00	457 900,00	457 900,00	1 079 554,51
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	1 068 374,03	0,00	225 500,00	225 500,00	1 293 874,03
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 676 377,93	0,00	24 500,00	24 500,00	3 700 877,93
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 706 460,64	0,00	57 100,00	57 100,00	2 763 560,64
Total des dépenses d'équipement		8 072 867,11	0,00	765 000,00	765 000,00	8 837 867,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 073 867,11	0,00	765 000,00	765 000,00	8 838 867,11

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	481 579,00		0,00	0,00	481 579,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 781 579,00		0,00	0,00	1 781 579,00

TOTAL	9 855 446,11	0,00	765 000,00	765 000,00	10 620 446,11
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 620 446,11
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II
					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	3 067 340,63	0,00	0,00	0,00	3 067 340,63
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 067 340,63	0,00	0,00	0,00	3 067 340,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 450 000,00	0,00	26 886,00	26 886,00	1 476 886,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 216 939,85	0,00	0,00	0,00	2 216 939,85
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 497 500,00	0,00	0,00	0,00	1 497 500,00
Total des recettes financières		5 164 439,85	0,00	26 886,00	26 886,00	5 191 325,85
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 231 780,48	0,00	26 886,00	26 886,00	8 258 666,48

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	6 102 689,00		0,00	0,00	6 102 689,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 238 130,00		5 000,00	5 000,00	1 243 130,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 640 819,00		5 000,00	5 000,00	8 645 819,00

TOTAL	16 872 599,48	0,00	31 886,00	31 886,00	16 904 485,48
+					
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE				1 275 760,87
=					
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				18 180 246,35

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

6 864 240,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Blanquefort Ville - BL1 Budget Principal - DM - 2025

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 383 661,00	0,00	300 000,00	300 000,00	4 683 661,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	14 275 000,00	0,00	0,00	0,00	14 275 000,00
014	Atténuations de produits	429 757,00	0,00	-44 578,00	-44 578,00	385 179,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 956 990,00	0,00	0,00	0,00	3 956 990,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 045 408,00	0,00	255 422,00	255 422,00	23 300 830,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	16 700,00	0,00	0,00	0,00	16 700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 062 108,00	0,00	255 422,00	255 422,00	23 317 530,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	6 102 689,00		0,00	0,00	6 102 689,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 238 130,00		5 000,00	5 000,00	1 243 130,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 340 819,00		5 000,00	5 000,00	7 345 819,00

TOTAL	30 402 927,00	0,00	260 422,00	260 422,00	30 663 349,00
			+		
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	
				=	
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 663 349,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
013	Atténuations de charges (4)	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 078 889,00	0,00	0,00	0,00	1 078 889,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 069 279,00	0,00	0,00	0,00	7 069 279,00
731	Fiscalité locale	12 240 535,00	0,00	86 500,00	86 500,00	12 327 035,00
74	Dotations et participations (4)	3 072 435,00	0,00	173 922,00	173 922,00	3 246 357,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	369 910,00	0,00	0,00	0,00	369 910,00
Total des recettes de gestion courante		23 921 048,00	0,00	260 422,00	260 422,00	24 181 470,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 921 348,00	0,00	260 422,00	260 422,00	24 181 770,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	481 579,00		0,00	0,00	481 579,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		481 579,00		0,00	0,00	481 579,00

TOTAL	24 402 927,00	0,00	260 422,00	260 422,00	24 663 349,00
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	6 000 000,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 663 349,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	6 864 240,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	457 900,00	0,00	457 900,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	225 500,00	0,00	225 500,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	24 500,00	0,00	24 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	57 100,00	0,00	57 100,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		765 000,00	0,00	765 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	765 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	300 000,00		300 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	-44 578,00		-44 578,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 000,00	5 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		255 422,00	5 000,00	260 422,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 422,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Blanquefort Ville - BL1 Budget Principal - DM - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 886,00	0,00	26 886,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	5 000,00	5 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		26 886,00	5 000,00	31 886,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 886,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	86 500,00		86 500,00
74	Dotations et participations (8)	173 922,00		173 922,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		260 422,00	0,00	260 422,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		260 422,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES									
Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	9 855 446,11	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	621 654,51	0,00	0,00	457 900,00	457 900,00	507 900,00	-50 000,00	457 900,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 068 374,03	0,00	0,00	225 500,00	225 500,00	0,00	225 500,00	225 500,00
21	Immobilisations corporelles	3 676 377,93	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	200 000,00	-175 500,00	24 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 706 460,64	0,00	0,00	57 100,00	57 100,00	57 100,00	0,00	57 100,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 072 867,11	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)				0,00				
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	8 073 867,11	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	481 579,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 781 579,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	765 000,00
--	------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 655 659,63	0,00	31 886,00	31 886,00	31 886,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 067 340,63	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 067 340,63	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 450 000,00	0,00	26 886,00	26 886,00	26 886,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 497 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 947 500,00	0,00	26 886,00	26 886,00	26 886,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 014 840,63	0,00	26 886,00	26 886,00	26 886,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	6 102 689,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	1 238 130,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	1 300 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 640 819,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
Affectation au compte 1068 (9)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	31 886,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III
								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 855 446,11	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	621 654,51	0,00	0,00	457 900,00	457 900,00	507 900,00	-50 000,00	457 900,00
2031	Frais d'études	619 154,51	0,00		457 900,00	457 900,00	507 900,00	-50 000,00	457 900,00
2051	Concessions, droits similaires	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	1 068 374,03	0,00	0,00	225 500,00	225 500,00	0,00	225 500,00	225 500,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	16 232,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	524 145,03	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	36 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2046	Attributions compensation investissement	468 497,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 676 377,93	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	200 000,00	-175 500,00	24 500,00
2111	Terrains nus	411 757,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	170 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	48 984,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	394 413,82	0,00		-15 500,00	-15 500,00	0,00	-15 500,00	-15 500,00
21312	Bâtiments scolaires	200 209,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	8 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	512 353,90	0,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
21351	Bâtiments publics	1 046 029,64	0,00		120 000,00	120 000,00	200 000,00	-80 000,00	120 000,00
2138	Autres constructions	7 260,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II				
2152	Installations de voirie	168 338,67	0,00		-30 000,00	-30 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
21533	Réseaux câblés	26 210,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	248 108,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	49 279,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 769,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	178 257,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	203 706,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 706 460,64	0,00	0,00	57 100,00	57 100,00	57 100,00	0,00	57 100,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	468 156,00	0,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00
2313	Constructions	2 136 879,45	0,00		-292 900,00	-292 900,00	-292 900,00	0,00	-292 900,00
2315	Install., matériel et outill. technique	23 698,79	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	77 726,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 072 867,11	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		I	0,00					
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	8 073 867,11	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	481 579,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	481 579,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	1 806,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	4 090,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	7 186,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	468 497,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	1 292 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 781 579,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RI 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		14 655 659,63	0,00	31 886,00	31 886,00	31 886,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 067 340,63	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	5 366,63	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	2 509 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 067 340,63	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 450 000,00	0,00	26 886,00	26 886,00	26 886,00
10222	FCTVA	1 200 000,00	0,00	94 886,00	94 886,00	94 886,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	0,00	-68 000,00	-68 000,00	-68 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 497 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 947 500,00	0,00	26 886,00	26 886,00	26 886,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
Total des recettes réelles		6 014 840,63	0,00	26 886,00	26 886,00	26 886,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	6 102 689,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	1 238 130,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement transf.</i>	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2118	<i>Autres terrains</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	31 000,00		0,00	0,00	0,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	16 232,00		0,00	0,00	0,00
280415321	<i>CCAS : Bien mobilier, matériel</i>	34 000,00		0,00	0,00	0,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	500,00		0,00	0,00	0,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	59 135,00		0,00	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	59 633,00		0,00	0,00	0,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	2 000,00		0,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	6 000,00		0,00	0,00	0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	7 000,00		0,00	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	7 000,00		0,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	4 000,00		0,00	0,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	2 000,00		0,00	0,00	0,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	468 497,00		0,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	3 500,00		0,00	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	5 000,00		0,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	39 000,00		0,00	0,00	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	101 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	22 000,00		0,00	0,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	700,00		0,00	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	1 800,00		0,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	3 500,00		0,00	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	20 000,00		0,00	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	2 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	59 000,00		0,00	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	1 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	41 000,00		0,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	2 650,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	68 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	161 000,00		0,00	0,00	0,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	1 983,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 300 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 000 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	300 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 640 819,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	30 402 927,00	0,00	0,00	260 422,00	260 422,00	0,00	260 422,00	260 422,00
011	Charges à caractère général (4)	4 383 661,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	14 275 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	429 757,00	0,00		-44 578,00	-44 578,00		-44 578,00	-44 578,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 956 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 045 408,00	0,00	0,00	255 422,00	255 422,00	0,00	255 422,00	255 422,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	16 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	16 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	23 062 108,00	0,00	0,00	255 422,00	255 422,00	0,00	255 422,00	255 422,00
023	Virement à la section d'investissement	6 102 689,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 238 130,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	7 340 819,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00

	D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	260 422,00
--	---	------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	24 402 927,00	0,00	260 422,00	260 422,00	260 422,00
013	Atténuations de charges (3)	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 078 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 069 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 240 535,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
74	Dotations et participations (3)	3 072 435,00	0,00	173 922,00	173 922,00	173 922,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	369 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		23 921 048,00	0,00	260 422,00	260 422,00	260 422,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		23 921 348,00	0,00	260 422,00	260 422,00	260 422,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	481 579,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		481 579,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	--	-------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	260 422,00
--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III B1
---	--	--	--	--	--	--	--	-----------

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	30 402 927,00	0,00	0,00	260 422,00	260 422,00	0,00	260 422,00	260 422,00
011	Charges à caractère général (5)	4 383 661,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
6042	Achats de prestations de services	354 965,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	124 076,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	526 473,61	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
60613	Chauffage urbain	404 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	39 898,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	9 972,45	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	22 256,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	59 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	161 858,35	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	20 245,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	24 182,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	40 532,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	5 949,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	49 311,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 428,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	88 000,15	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	74 253,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	82 547,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 112,46	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	27 465,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	282 529,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	19 048,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	20 648,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	82 234,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	34 627,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	562 194,61	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	106 359,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6168	Autres primes d'assurance	188 696,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	120 265,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 675,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 398,52	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	20 266,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	4 865,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 618,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	14 185,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	168,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	77 760,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	54 625,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	99 843,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	510,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	11 881,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	25 733,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	16 619,83	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 265,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	18 734,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	27 176,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	206 234,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	37 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	5 317,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	5 644,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	89 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	12 634,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	-298,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	14 275 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	147 534,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	36 885,11	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	177 404,99	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	22 244,33	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 650 326,91	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	53 962,15	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	20 497,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 287 202,55	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	30 900,25	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	21 063,09	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64128	Autres indemnités	11 684,72	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 893 811,34	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	17 317,74	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	23 397,46	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	217 694,75	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	9 854,30	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	28 827,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 458 685,22	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 029 905,49	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	81 372,72	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	759,14	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	43 868,23	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	429 757,00	0,00		-44 578,00	-44 578,00		-44 578,00	-44 578,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	264 757,00	0,00		-44 578,00	-44 578,00		-44 578,00	-44 578,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 956 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	159 054,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	310,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 546,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	493,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	399 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	26 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	159 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	12 392,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	508 625,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 478 652,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65743	Subv.Fonct. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 168 182,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	8 130,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 005,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		23 045 408,00	0,00	0,00	255 422,00	255 422,00	0,00	255 422,00	255 422,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	16 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		16 700,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		23 062 108,00		0,00	0,00	255 422,00	255 422,00	0,00	255 422,00
023	Virement à la section d'investissement	6 102 689,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 238 130,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 236 147,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 983,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 340 819,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	-174,56
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-174,56
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III
						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	24 402 927,00	0,00	260 422,00	260 422,00	260 422,00
013	Atténuations de charges (4)	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 078 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	9 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	6 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	663 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	17 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 069 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	5 603 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 088 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	377 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 240 535,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
73111	Impôts directs locaux	11 300 000,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 072 435,00	0,00	173 922,00	173 922,00	173 922,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 206 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	42 000,00	0,00	-24 424,00	-24 424,00	-24 424,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 670 000,00	0,00	198 346,00	198 346,00	198 346,00
7484	Dotation de recensement	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	369 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	211 192,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	10 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	148 086,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		23 921 048,00	0,00	260 422,00	260 422,00	260 422,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		23 921 348,00	0,00	260 422,00	260 422,00	260 422,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	481 579,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	468 497,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpté résultat	13 082,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		481 579,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	484 729,00	1 428 513,26	0,00	269 600,94	1 090 903,32	2 337 546,13	682 788,59	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	645 014,15	0,00	0,00	317 817,16	75 548,00	41 175,20	0,00
204	Subventions d’équipement versées	484 729,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 856,00	19 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	114 639,79	0,00	269 600,94	330 882,55	1 041 922,16	183 034,44	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	668 859,32	0,00	0,00	442 203,61	1 189 219,97	439 578,95	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	5 190 325,85	33 500,00	0,00	0,00	0,00	3 020 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d’immobilisations	1 496 500,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 693 825,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	3 020 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	2 317 516,56	1 000,00	94 521,96	131 747,35		8 838 867,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 079 554,51
204	Subventions d’équipement versées	759 289,03	0,00	0,00	0,00		1 293 874,03
21	Immobilisations corporelles	1 558 227,53	0,00	94 521,96	108 048,56		3 700 877,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	23 698,79		2 763 560,64
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	9 474,00	0,00	5 366,63	0,00		8 258 666,48
024	Produits des cessions d’immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 497 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		3 693 825,85
13	Subventions d’investissement	9 474,00	0,00	5 366,63	0,00		3 067 340,63
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	484 729,00
204	Subventions d'équipement versées	484 729,00
	RECETTES	5 190 325,85
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 496 500,00
102	Dotations et fonds d'investissement	1 476 886,00
106	Réserves	2 216 939,85

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	1 419 813,26	0,00	8 700,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	642 514,15	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	23 916,83	0,00	8 700,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	31 055,41	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	50 967,55	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	668 859,32	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
			042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 428 513,26
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	642 514,15
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 616,83
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 055,41
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 967,55
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 859,32
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00

(1) Détailier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	269 600,94	0,00	0,00	0,00	269 600,94
213	Constructions	0,00	11 795,00	0,00	0,00	0,00	11 795,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	228 061,94	0,00	0,00	0,00	228 061,94
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	29 744,00	0,00	0,00	0,00	29 744,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecole primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	74 304,20	903 758,44	67 817,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	250 000,00	67 817,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	7 260,00	266 309,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	54 754,20	387 449,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES											IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE											A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DÉPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE										A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	45 023,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090 903,32
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 817,16
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 569,03
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	45 023,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 313,52
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 203,61
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		299 774,76	191 969,92	1 200,00	127 264,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	59 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	240 246,76	93 676,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	28 329,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	49 184,24	0,00	127 264,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	780,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)							327 Soutien aux sportifs
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	
		DEPENSES	79 813,00	479 680,12	204 626,15	0,00	833 637,12	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 020,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	22 079,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	368 677,24	0,00	0,00	16 301,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	561,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	79 813,00	0,00	6 434,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	111 002,88	191 447,78	0,00	707 693,12	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	5 162,40	0,00	72 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	19 968,61	0,00	99 612,18	0,00	0,00	0,00	2 337 546,13
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 548,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	10 856,00	0,00	0,00	0,00	30 856,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 079,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718 901,66
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 890,02
218	Autres immobilisations corporelles	6 155,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	272 051,48
231	Immobilisations corporelles en cours	13 813,61	0,00	85 556,18	0,00	0,00	0,00	1 111 493,57
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 726,40
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 020 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	5 485,18	0,00	0,00	0,00	155 887,60	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 485,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	140 387,60	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 915,81	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 175,20	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 500,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 700,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508,15	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 841,11	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 691,35	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	682 788,59	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 175,20	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 500,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 700,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508,15	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 326,29	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	439 578,95	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	66 000,00	76 787,93	899 682,60	693 289,03	0,00	0,00	0,00	581 757,00
204	Subventions d'équipement versées	66 000,00	0,00	0,00	693 289,03	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 757,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	73 144,81	164 073,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	735 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	3 643,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	609,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	9 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	9 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 317 516,56
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 289,03
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 757,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 217,85
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 643,12
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	609,56
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 474,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 474,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique		
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire							
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 291,87	0,00	83 230,09	94 521,96
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 321,82	0,00	8 411,35	14 733,17
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 970,05	0,00	0,00	4 970,05
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 818,74	74 818,74
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 366,63	0,00	0,00	5 366,63
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 366,63	0,00	0,00	5 366,63

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE										A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie								
			841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 379,16	0,00	63 368,19	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 368,19	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 680,37	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 698,79	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 747,35
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 368,19
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 680,37
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 698,79
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc.,jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	385 179,00	9 981 448,42	0,00	534 036,15	2 071 766,73	6 058 995,36	3 385 381,82	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 764 523,32	0,00	56 236,00	666 092,89	586 101,55	278 145,20	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 998 776,10	0,00	477 800,15	1 006 673,84	4 226 688,81	1 212 470,62	0,00
014	Atténuations de produits	385 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	201 649,00	0,00	0,00	399 000,00	1 246 205,00	1 894 766,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	21 281 036,00	585 330,00	0,00	0,00	0,00	766 232,00	1 500 670,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	52 874,00	0,00	0,00	0,00	667 630,00	352 385,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 069 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 315 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 895 922,00	134 400,00	0,00	0,00	0,00	70 850,00	1 136 685,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	308 056,00	0,00	0,00	0,00	27 752,00	11 600,00	0,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	679 994,56	41 560,00	120 313,37	58 854,59		23 317 530,00
011	Charges à caractère général	0,00	148 284,08	10 110,00	115 313,37	58 854,59		4 683 661,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	352 590,48	0,00	0,00	0,00		14 275 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		385 179,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	179 120,00	31 250,00	5 000,00	0,00		3 956 990,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00		16 700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	470,00	39 532,00	8 500,00	0,00		24 181 770,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00		1 078 889,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 069 279,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00		12 327 035,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00		3 246 357,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	470,00	22 032,00	0,00	0,00		369 910,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	385 179,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	385 179,00
	RECETTES	21 281 036,00
731	Fiscalité locale	12 315 535,00
732	Fiscalité reversée	7 069 279,00
744	FCTVA	10 000,00
748	Autres attributions et participations	1 885 922,00
761	Produits de participations	300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE					A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	9 631 893,52	0,00	5 540,00	153 147,17	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourniture	1 184 108,15	0,00	0,00	1 210,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	12 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	101 528,08	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 112,46	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	662 190,42	0,00	3 540,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	295 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	13 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	47 598,52	0,00	0,00	400,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	27 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	150 840,29	0,00	0,00	1 400,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	15 106,83	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	16 619,83	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	117 519,74	0,00	2 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	170 966,76	0,00	0,00	4 187,64	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	102 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	5 131 695,34	0,00	0,00	102 861,46	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 500 505,81	0,00	0,00	42 856,07	0,00
647	Autres charges sociales	45 356,29	0,00	0,00	232,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	505 869,00	0,00	10 000,00	69 461,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	9 074,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	33 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	101 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	32 900,00	0,00
752	Revenus des immeubles	131 495,00	0,00	0,00	36 561,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.	0342 Section éco., sociale et environnem.		
	DEPENSES	190 867,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	239,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	114,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	190 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 981 448,42
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185 557,15
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 670,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 528,08
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 112,46
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 730,42
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 055,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 889,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 998,52
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 967,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 240,29
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 106,83
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 619,83
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 789,74
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 269,13
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 534,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 234 556,80
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 543 361,88
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 588,29
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 244,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 660,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 705,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 330,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 074,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 900,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 056,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	86 399,76	447 636,39	0,00	0,00	0,00	534 036,15
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 566,00	8 880,00	0,00	0,00	0,00	11 446,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	19 292,00	0,00	0,00	0,00	19 292,00
615	Entretien et réparations	0,00	24 882,00	0,00	0,00	0,00	24 882,00
625	Déplacements et missions	154,00	462,00	0,00	0,00	0,00	616,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 253,19	10 049,17	0,00	0,00	0,00	12 302,36
641	Rémunérations du personnel	57 891,06	279 208,00	0,00	0,00	0,00	337 099,06
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	23 535,51	104 568,22	0,00	0,00	0,00	128 103,73
647	Autres charges sociales	0,00	295,00	0,00	0,00	0,00	295,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecole primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	282 908,35	60 333,91	15 050,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	204 351,35	49 311,91	1 226,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	77 700,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	13 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	8 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	857,00	1 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DÉPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunerations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	701 280,84	0,00	750,00	3 900,00	1 007 543,51	0,00	2 071 766,73
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	275 000,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00	278 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	7 400,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	263 039,38
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	13 880,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 580,84
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 824,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 946,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	869,67	0,00	2 802,67
628	Divers	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 154,94	0,00	28 154,94
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693 831,38	0,00	693 831,38
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 391,52	0,00	283 391,52
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 296,00	0,00	1 296,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	399 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		505 907,72	1 172 634,15	48 553,00	437 882,09	4 000,00	0,00	7 356,00	54 721,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	23 311,14	4 121,00	0,00	43 844,22	0,00	0,00	0,00	1 718,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 439,00	42 536,04	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	52 497,00	2 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 782,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	47 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	14 591,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	30 861,00	0,00	13 074,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	154,00	410,40	0,00	777,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	23 772,00	1 007,00	295,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	7 453,83	16 490,71	0,00	10 160,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	-196,17	0,00	-323,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	191 200,55	364 530,08	0,00	259 301,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	75 848,20	149 892,09	0,00	106 266,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	239,00	286,00	0,00	286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	152 000,00	516 096,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	7 356,00	48 221,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 800,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	118 800,00	152,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	95 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	22 300,00	152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	5 920,00	3 575,28	646 813,81	0,00	-232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	920,00	2 575,28	56 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 000,00	1 000,00	14 136,00	0,00	-1 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	2 500,00	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	103 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	13 193,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	322 275,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	131 280,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	418,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	240 130,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	2 637 022,31	0,00	534 842,00	0,00	0,00	0,00	6 058 995,36
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	19 250,00	0,00	0,00	0,00	21 015,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	13 088,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 175,54
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 268,00
613	Locations	1 277,00	0,00	2 840,00	0,00	0,00	0,00	51 192,04
615	Entretien et réparations	36 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 349,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 546,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 591,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 076,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 630,77
624	Transports biens, transports collectifs	2 935,00	0,00	320,00	0,00	0,00	0,00	3 655,00
625	Déplacements et missions	3 622,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 646,96
627	Services bancaires et assimilés	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
628	Divers	122,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 826,40
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	77 604,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 903,33
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-520,16
641	Rémunérations du personnel	1 777 815,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 915 123,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	719 746,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 183 033,48
647	Autres charges sociales	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 629,00
657	Charges interven ^t cpt prop. - Subvent ^t	0,00	0,00	512 432,00	0,00	0,00	0,00	1 240 605,00
658	Charges diverses de gestion courante	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
	RECETTES	255 850,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	766 232,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,00
706	Prestations de services	185 000,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	666 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
747	Participations	70 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 850,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 752,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	51 546,69	0,00	0,00	0,00	6 960,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	17 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	12 801,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 145,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	4 200,00	0,00	0,00	0,00	6 960,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
DÉPENSES		1 790 846,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 906,07	425 766,38
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 050,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	413,78	0,00	0,00	0,00	0,00	95 275,85	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00	0,00
615	Entretien et réparations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 010,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 985,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 239,07	0,00	0,00	0,00	0,00	15 805,67	12 294,16
641	Rémunérations du personnel	154 365,78	0,00	0,00	0,00	0,00	390 972,40	295 634,82
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	60 873,17	0,00	0,00	0,00	0,00	157 950,15	117 738,40
647	Autres charges sociales	88,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410,00	99,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 566 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 445 685,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 000,00	0,00
708	Autres produits	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112 685,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	21 955,88	70 400,00	0,00	0,00	3 385 381,82	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 050,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 797,63	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 081,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 310,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 280,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 600,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	21 875,88	0,00	0,00	0,00	41 703,69	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 145,88	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 338,90	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 973,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 561,72	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00	
657	Charges interven ^t cpt prop. - Subvent ^t	0,00	0,00	0,00	70 400,00	0,00	0,00	1 888 086,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00	0,00	80,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	11 600,00	0,00	17 885,00	1 500 670,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 885,00	19 385,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136 685,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	353 624,72	25 564,00	277 255,84	0,00	0,00	0,00	23 550,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	78 337,48	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	39 648,36	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 550,00
625	Déplacements et missions	0,00	534,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	500,00	350,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 100,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	244 957,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	98 070,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	462,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	159 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'acquisition à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	470,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles		0,00	0,00	0,00	384,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante		0,00	0,00	0,00	86,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679 994,56
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 337,48
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 214,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 648,36
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 550,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534,24
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,28
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 957,02
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 070,24
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462,94
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 120,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres			
DEPENSES		0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	3 560,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 632,00	27 700,00	1 200,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	1 200,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 632,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 560,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 532,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 632,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DÉPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	27 446,15	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 446,15	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 317,22	0,00	0,00	120 313,37
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 446,15
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 648,22	0,00	0,00	26 648,22
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 044,00	0,00	0,00	46 594,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	58 854,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 032,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	841 Voirie nationale	84 Voirie							
			842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 854,59
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 032,59
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 275 760,87	0,00	0,00	1 275 760,87
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-218 890,65	0,00	0,00	-218 890,65
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 056 870,22	0,00	0,00	1 056 870,22

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	2 216 939,85	0,00	0,00	2 216 939,85
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 056 870,22	0,00	0,00	1 056 870,22
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 273 810,07	0,00	0,00	3 273 810,07

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	13 082,00	0,00	0,00	13 082,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	10 288 319,00	26 886,00	26 886,00	10 315 205,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	10 275 237,00	26 886,00	26 886,00	10 302 123,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	I 13 082,00	0,00	II 0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	13 082,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	13 082,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V	10 288 319,00	26 886,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	1 450 000,00	26 886,00	26 886,00
10222	FCTVA	1 200 000,00	94 886,00	94 886,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	250 000,00	-68 000,00	-68 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	8 838 319,00	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28031	<i>Frais d'études</i>	31 000,00	0,00	0,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	16 232,00	0,00	0,00
280415321	<i>CCAS : Bien mobilier, matériel</i>	34 000,00	0,00	0,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	500,00	0,00	0,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	59 135,00	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	59 633,00	0,00	0,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	2 000,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	6 000,00	0,00	0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	7 000,00	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	7 000,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	4 000,00	0,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	2 000,00	0,00	0,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	468 497,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	3 500,00	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	0,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	5 000,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	39 000,00	0,00	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	101 000,00	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	22 000,00	0,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28152	<i>Installations de voirie</i>	700,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	1 800,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	3 500,00	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	20 000,00	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	2 000,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	59 000,00	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagts divers</i>	1 000,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	41 000,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	2 650,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	8 000,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	68 000,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	161 000,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
4912	<i>Dépréciation des comptes de redevables</i>	1 983,00	0,00	0,00
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	1 497 500,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	6 102 689,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/11/2025

Présenté par (1),
A Hôtel de Ville, le 24/11/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal (2), réunie en session

A Hôtel de Ville, le 24/11/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

AZIK Aysel	
BLANC Patrick	
BONNOT Frédéric	
CARPENTIER Valérie	
CESARD-BRUNET Sylvie	
D'ALMEIDA Ruffino	
DUBOIS Frédéric	
DURAND Patrick	
DUREAU Patricia	
FARENIAUX Bruno	
FAUCONNET Karine	
FERREIRA Véronique	
FRANCOIS Marc	
GALLES Philippe	
GATINEAU Lucie	
GIRAUD Jade	
LABORDE Pierre	
LACAUSSADE Sandrine	
LACOSSE-TERRIN Sylvie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LALMEMANT Danielle	
LAMOTHE Aurore	
LEOUFFRE Pierre-Alain	
LOUEY Nelly	
MAILLE Isabelle	
MARSAULT Jean-Claude	
NAVARRO Pascale	
NORIEGA Ayline	
PLOUGOULM Emmanuelle	
REYNAUD Michel	
RUMEAU Jean	
SAITTA Dominique	
SAUBION Michel	
SIBRAC Luc	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REVISION AUTORISATIONS DE PROGRAMME EXISTANTES

Autorisation de programme	Vote précédent	Révision	Montant AP actualisé	Total réalisé antérieurs en €	CP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
					RAR n-1	CP 2025					
Ecole de Caychac	16 000 000,00	-	16 000 000,00	-	250 000,00	700 000,00	4 000 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	2 050 000,00	
Reconstruction piscine	13 650 000,00	-	13 650 000,00	13 457 532,22	139 024,48	53 443,30					
Décret tertiaire	8 000 000,00	-	8 000 000,00	-	645 000,00	785 000,00	1 000 000,00	2 785 000,00	2 785 000,00		
Reconstruction Ecole du Bourg	5 970 000,00	-	5 970 000,00	5 918 150,59	50 279,43	1 569,98					
Pôle Jeunesse	3 797 645,00	-	3 797 645,00	3 641 704,82	58 249,23	97 690,95					
Majolan	3 000 000,00	-	3 000 000,00	24 822,00	735 000,00	465 000,00	800 000,00	975 178,00			
Equipements sportifs de proximité	1 225 000,00	-	1 225 000,00	-	341 042,88	798 957,12	85 000,00				
Pôle Petite Enfance	654 000,00	-	654 000,00	325 236,65	286 427,87	42 335,48					
TOTAL	52 296 645,00	-	52 296 645,00	23 367 446,28	875 023,89	2 623 996,83	2 035 000,00	5 800 000,00	8 260 178,00	7 285 000,00	2 050 000,00

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-090 : Ouverture anticipée des crédits – exercice budgétaire 2026

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

EXERCICE BUDGETAIRE 2026 – Ouverture anticipée des crédits

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre les dépenses et recettes qui peuvent être effectuées avant le vote du budget, pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget prévu en avril 2026, l'article L1612-1 du CGCT autorise le Maire à :

- mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18, sur autorisation du Conseil Municipal.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement (hors AP) avant le vote du Budget Primitif 2026 comme suit :

Chapitres	Crédits ouverts sur l'exercice 2025 (hors AP/CP) (1)	Plafond du 1/4 des crédits	Autorisation provisoire par chapitre (arrondi)
20 - Immobilisations incorporelles	99 700,00	24 925,00	24 925,00
204 - Subventions d'équipement versées	940 729,00	235 182,25	235 182,00
21 - Immobilisations corporelles	1 987 684,00	496 921,00	496 921,00
23 - Immobilisations en cours	461 500,00	115 375,00	115 375,00
TOTAL	3 489 613,00	872 403,25	872 403,00

1. : les dépenses à prendre en compte sont celles du BP + DM (hors restes à réaliser) + Virements de chapitre à chapitre

Par ailleurs, l'article L 5217-10-9 prévoit que : lorsque la section d'investissement du budget comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernées dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes sur l'exercice précédent.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement (en AP/CP) avant le vote du Budget Primitif 2026 comme suit :

Chapitres	Crédits ouverts sur l'exercice 2025 (en AP/CP) (1)	Plafond du 1/3 des crédits	Autorisation provisoire par chapitre (arrondi)
20 - Immobilisations incorporelles	896 603,20	298 867,73	298 868,00
204 - Subventions d'équipement versées	10 856,00	3 618,67	3 619,00
21 - Immobilisations corporelles	739 240,00	246 413,33	246 413,00
23 - Immobilisations en cours	977 297,63	325 765,88	325 766,00
TOTAL	2 623 996,83	874 665,61	874 666,00

1. : les dépenses à prendre en compte sont celles du BP + DM (hors restes à réaliser)

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- D'autoriser Madame le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du Budget Primitif 2026 et à signer tous les documents afférents.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



ASSOCIATION	SUBVENTIONS ACCESSIBILITE SOCIALE 2025/2026		
	Chèque Sport	Ticket relaisClub	Total
AS Collège Dupaty	600,00		600,00
ESB Badminton	285,00		285,00
ESB Basket	625,00		625,00
ESB Budo	1 690,00	45,00	1 735,00
ESB Football	3 710,00	15,00	3 725,00
Gymnastique sportive Blanquefort	2 240,00	15,00	2 255,00
ESB Handball	815,00		815,00
Espoir Boxing club	215,00		215,00
Blanquefort Natation Triathlon	465,00		465,00
ESB Natation pré scolaire	335,00	15,00	350,00
ESBB Rugby	555,00		555,00
ESB Roller Glisse Emotion	350,00		350,00
ESB Tennis	805,00		805,00
ESB Volley	180,00		180,00
	12 870,00	90,00	12 960,00



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-091 : Subventions aux associations sportives dans le cadre des dispositifs tickets relais clubs et chèques sport

Rapporteur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSET-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS CHEQUE SPORT ET TICKET RELAIS CLUB

Chaque année, la Ville de Blanquefort soutient la diversité des pratiques sportives en attribuant des subventions aux associations sportives.

Ce soutien se traduit également par la mise en œuvre de deux dispositifs visant à favoriser l'accès-sibilité des jeunes aux associations sportives.

- Le « Chèque Sport », destiné aux jeunes Blanquefortais ou au moins de 25 ans demandeurs d'emploi ou étudiants détenteurs de la carte des services municipaux en clé 1-2-3 ou 4, permet à ceux-ci de bénéficier d'une remise sur le prix total de la cotisation acquittée auprès des associations.

- Le « Ticket Relais Club » vise pour sa part à faciliter le passage des enfants ayant fréquenté les dispositifs multisports de la commune (école multisports du samedi matin) vers les associations sportives. Le ticket relais club, d'un montant forfaitaire de 15 €, permet ainsi au jeune licencié de bénéficier d'une remise sur le prix total de la cotisation acquittée.

Pour ces deux dispositifs, la différence entre le prix réel de la cotisation et le coût supporté par l'adhérent est prise en charge par la Ville et reversée à l'association sous forme de subvention après contrôle des documents fournis par cette dernière.

Au titre de la saison 2025/2026 nous pouvons noter que 328 jeunes ont bénéficié du dispositif chèque sport et 4 jeunes du cumul des 2 dispositifs (chèque sport et Ticket relais club), 6 jeunes ont bénéficié du dispositif Ticket Relais Club auprès de 14 associations pour un montant total de 12 960 € :

- 12 870 € du chèque sport
- 90 € de ticket relais club

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'attribuer pour 2025 les subventions « Chèque Sport » et « Ticket relais Club » aux associations sportives suivant le tableau en annexe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-092 : Subventions régie autonome du centre de santé Cynthia Fleury de Saint-Médard-en-Jalles - ouverture d'une antenne à Blanquefort

Rapporteur Madame LE MAIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

SUBVENTIONS REGIE AUTONOME DU CENTRE DE SANTE CYNTHIA FLEURY DE SAINT-MEDARD-EN-JALLES – OUVERTURE D’UNE ANTENNE A BLANQUEFORT

L'accès aux soins et à la santé pour tous constitue un enjeu partagé par les Villes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles.

Pour relever ce défi, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'est engagée dans la création du Centre Communal de Santé (CCS) Cynthia Fleury implanté sur sa commune.

Le CCS Cynthia Fleury est accessible au public depuis octobre 2023 et les Villes de Saint-Médard-en-Jalles et de Blanquefort se sont engagées à poursuivre le développement de ce projet en installant une antenne de ce Centre de santé sur la commune de Blanquefort.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été adoptée par délibération n° 25-044 du conseil municipal du 23 juin 2025. Cette convention prévoit, pour l'exercice 2025, le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 15 500€ et d'une subvention de fonctionnement de 6 960€.

Aussi, il est vous demandé, Mesdames, Messieurs :

- D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 6 960€ et d'une subvention d'équipement amortissable de 15 500€ à la régie autonome du centre de santé Cynthia Fleury de Saint-Médard-en-Jalles

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-093 : Fixation des tarifs 2026 du cinéma Les Colonnes

Rapporteur Jean-Claude MARSAULT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

FIXATION DES TARIFS 2026 DU CINEMA LES COLONNES

Par délibération du 15 novembre 2021, le conseil municipal a attribué la délégation de service public (DSP) du cinéma Les Colonnes à l'Organisation Cinématographique Favard (OCF).

Le conseil municipal est aujourd'hui appelé à se prononcer sur les tarifs 2026 joints en annexe, proposés par le délégué, conformément au contrat d'affermage en vigueur.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026. Ils sont conformes aux engagements pris dans le cadre de la DSP et restent identiques à l'année en cours. Les divers montants demeurent inférieurs de plus de 30% en comparaison avec les grands groupes cinématographiques.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, :

- d'approuver les tarifs du cinéma Les Colonnes pour l'année 2026 joints en annexe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Tarifs cinéma les colonnes 2026		
Tarif Plein	7,9	
Tarif Réduit	6,2	
Tarif - 16 ans & RSA	4,7	
Tout petits (films de moins d'une heure)	4,2	
Abonnement 10 places	57	plus 2€ de frais de carte au premier achat
3D	1,5	
Opéras / spectacles	20 € max	
Du lundi au vendredi (entre 17h et 19h)	6,2	
Ciné,goûtez! / Minokino	5,2	
Ciné petit déjeuner + 16	8,2	
Ciné petit déjeuner - 16	6,7	
Carte jeune Bordeaux Metropole	4,5	
Groupe scolaire ou périscolaire, 30 personnes mini,tarif unitaire, un accompagnant gratuit pour 10 élèves	4,2	
Contremarques acceptées : ciné-chèques, ciné-proximités,EOSC,chèques vacances		


VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-094 : Adhésion à l'association Ludosens

Rapporteur Jean-Claude MARSAULT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

ADHESION A L'ASSOCIATION LUDOSENS

Dans le cadre de son action culturelle autour des égalités, la commune accueillera une programmation autour de la thématique de l'inclusion et du handicap. A ce titre, l'association Ludosens a été sollicitée afin de proposer plusieurs actions et ateliers au public de la médiathèque.

Pour cela, il est nécessaire d'adhérer à l'association *Ludosens*, association développant des propositions pour inciter à un changement de paradigme sur la différence, pour faire société différemment. Plusieurs solutions d'inclusion, innovantes et évolutives sont développées par l'association.

Ainsi, il vous est proposé Mesdames, Messieurs :

- D'autoriser l'adhésion à l'association Ludosens, le montant de l'adhésion annuelle étant fixé à 50€.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-095 : Désignation de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de la scène nationale Carré-Colonnes

Rapporteur Jean-Claude MARSAULT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

**DESIGNATION DE PERSONNALITE QUALIFIEE
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCENE NATIONALE CARRE–
COLONNES**

Conformément aux statuts de la scène nationale Carré–Colonnes, la ville dispose de six représentants et autant de suppléants désignés au sein du conseil Municipal ainsi que d'une personnalité qualifiée issue du milieu culturel et d'un représentant du monde associatif local.

S'agissant de la personnalité qualifiée issue du monde culturel, Monsieur François POUTHIER Maître de conférences associé à l'Université Bordeaux Montaigne a présenté sa démission. Il convient par conséquent de procéder à une nouvelle désignation.

La Ville propose Madame Sylvie Hazebroucq comme personnalité qualifiée. Scénographe et journaliste, elle a travaillé pour de nombreux espaces culturels et musées, avant d'animer aujourd'hui les rencontres littéraires pour la librairie Mollat, l'émission culturelle hebdomadaire NoA Week-end (France3) ou encore en signant une chronique hebdomadaire pour le site Great Artmag, intitulée « Les livres sont des Oeuvres d'Art ».

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs :

- De procéder à la désignation au sein du Conseil d'administration de la scène nationale Carré-Colonnes de Madame Sylvie Hazebroucq en qualité de personnalité qualifiée issue du monde culturel

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-096 : Convention de partenariat avec l'association Unis-Cités pour l'accueil de volontaires civiques sur une mission dédiée aux mobilités

Rapporteur Jean-Claude MARSAULT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES CIVIQUES SUR UNE MISSION DEDIEE AUX MOBILITES

Depuis plus de 10 ans, Unis-Cité (association régie par la loi de 1901 née en 1994 très active dans le développement du Service Civique des jeunes en France) en partenariat avec Bordeaux Métropole développe le projet "Ambassadeurs.drices du Vélo". Ce projet ayant pour objectif d'inciter les habitant.e.s de la Métropole à limiter l'usage de la voiture individuelle au profit du vélo tend à s'élargir aux autres mobilités douces afin de permettre entre autres :

- Une circulation apaisée donc des conditions de déplacement plus sereines ;
- Une économie de l'espace public (chaussées, stationnement...) au profit des circulations actives et des espaces verts et de loisirs ;
- Un gain de santé publique.

La ville de Blanquefort souhaite poursuivre le partenariat initié l'année dernière afin de renforcer la sensibilisation et les actions déjà engagées en lien avec les mobilités et l'utilisation du vélo plus particulièrement, sur le territoire.

A ce titre, la Ville va accueillir au pôle jeunesse de Fongravey, de novembre 2025 à juillet 2026, 2 jours par semaine, 4 jeunes, repartis en 2 binômes.

Leurs missions au cours de cette période seront de contribuer à la conception et la mise en œuvre d'ateliers de prévention, des animations avec les enfants et les jeunes en particulier, mener une réflexion sur la création d'itinéraires cyclables adaptés, un accompagnement aux bonnes pratiques de mobilités durables.

Parmi les projets envisagés, nous pouvons noter : le diagnostic vélo dans les établissements scolaires, l'organisation d'un vélo-tour découverte des établissements scolaires du secondaire, un travail auprès des CM2 sur l'autonomie à vélo, notamment pour se rendre au collège (en partenariat avec le périscolaire), nettoyage de la ville à vélo avec une classe du lycée Léonard de Vinci, balades séniors...

La convention jointe précise les modalités d'accueil des jeunes volontaires, l'organisation et les moyens nécessaires pour le bon déroulement de leur mission.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Convention régionale de partenariat

Entre

Ville de Blanquefort,

12 Rue Dupaty, 33290 BLANQUEFORT

Représentée par Véronique FERREIRA en sa qualité de Maire, dûment habilitée aux fins de signer les présentes par délibération du Conseil Municipal en date du

Et

Unis-Cité,

Association ayant son siège national au 21, boulevard Ney 75018 Paris, constituée et déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro d'ordre 94/ 3502, numéro de dossier 116733 P, numéro de SIRET 398 191 569 000 35, le 05/09/94,

Représentée par Kristel MALEGUE en sa qualité de Directrice Territoriale UNIS-CITE Nouvelle-Aquitaine, dûment habilitée aux fins de signer les présentes.

PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :

UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période de huit mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

La Ville de Blanquefort est une collectivité territoriale dont la mission est de satisfaire aux besoins de la population locale. Les attributions sont multiples : état-civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles, santé et aide sociale, police administrative.

Ceci ayant été exposé, les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées :

Article 1 — **Objet**

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation d'une équipe de 4 volontaires de l'association d'Unis-Cité aux actions de : sensibilisation de tous les publics à l'usage des mobilités durables par l'animation, le conseil, la mise en situation et réalisation des diagnostics de territoire.

Article 2 — **Nature et objectifs du projet**

Bordeaux Métropole a pour objectif d'inciter les usagers à limiter l'usage de la voiture individuelle aux seuls besoins pour lesquels elle est vraiment pertinente ce qui permettrait, entre autre :

- une réduction des GES,
- une économie de l'espace public (chaussées, stationnement...) au profit des espaces dédiés aux circulations actives ainsi qu'aux espaces verts et de détentes/loisirs,
- une circulation apaisée donc des conditions de déplacements plus sereines,
- moins de nuisances sonores et olfactives
- mener des actions de sensibilisation notamment par l'intermédiaire d'événement (fête du vélo par exemple)

Pour y parvenir la ville de Blanquefort envisage plusieurs pistes d'action dont celle d'encourager les automobilistes à utiliser des moyens de déplacements plus doux pour leurs déplacements du quotidien.

12 volontaires sont répartis dans les communes partenaires à ce projet pour travailler sur le projet "Ambassadeurs des mobilités".

Objectifs opérationnels du projet

Dynamiser les actions en faveur du challenge de la mobilité ;

- Tester des parcours vélo sur la ville ;
 - Valoriser la ligne verte et les aménagements cyclistes ;
- Proposer des ateliers de sensibilisation aux habitants sur le thème des mobilités douces ;
Participer aux évènements autour de la thématique du vélo et des mobilités douces ;
Etc.

Article 3 - Moyens engagés par Unis-Cité Nouvelle-Aquitaine

3.1 - Durée et horaires de mobilisation des volontaires

Unis-Cité mobilise 4 volontaires du 3 novembre 2025 au 2 juillet 2026.

Ces volontaires sont affectés sur le projet "Ambassadeurs des mobilités" du lundi au vendredi et leur action se répartie entre les villes de Blanquefort et une autre commune de la métropole. La présente convention traite des actions sur la commune de Blanquefort. La fiche projet en annexe de la présente convention décrit le

fonctionnement de l'équipe de volontaires et détaille les créneaux d'intervention de l'équipe tantôt sur Blanquefort, tantôt sur une autre commune de la Métropole.

Les soirées, samedis, dimanches et jours fériés qui pourraient être occupés dans le cadre du projet donneront lieu à des récupérations pour les volontaires sur le temps de projet.

Les volontaires peuvent être amenés à démissionner ou être exclus de leur service civique en cours d'année, en vertu du règlement intérieur en vigueur. Si l'abandon ou exclusion intervient avant le 3 janvier 2025, le volontaire en service civique pourra être remplacé par l'équipe d'Unis-Cité. Si le volontaire abandonne ou est exclu du programme à partir de cette même date, celui-ci ne pourra être remplacé dans la mesure où la loi du 10 mars 2010 relative au service civique dispose que la période minimale de service civique est de six mois.

Clause d'urgence : Unis-Cité se réserve le droit de mobiliser l'ensemble des volontaires de son programme en cas d'urgence sur des missions d'intérêt général (plan grand froid niveau 2, catastrophes naturelles, ...). Le référent Unis-Cité en avertira alors le référent projet pour convenir des modalités de suivi du projet lors de cette période d'urgence.

3.2 - Encadrement de l'équipe de volontaires

Un coordinateur d'équipes et de projets d'Unis Cité assurera l'encadrement de l'équipe de volontaires pour Unis-Cité.

Il est complémentaire de l'accompagnement technique assuré par le référent de la structure partenaire.

La responsable de l'antenne Bordeaux-Gironde pourra également être mobilisée dans le cadre du partenariat.

Toute autre personne faisant partie d'Unis-Cité est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la structure partenaire.

3.3- Absences

Pour des raisons d'organisation interne, le coordinateur d'équipes et de projets, de même que les volontaires peuvent être amenés à s'absenter de leur projet. Le partenaire sera prévenu à l'avance de ces absences sur la base d'un calendrier prévisionnel des congés (annuels, formations, temps forts du programme, absences liées au projet d'avenir des volontaires).

Toute absence des volontaires lors des temps de projets sera signalée par Blanquefort à Unis-Cité.

Des temps de service civique volontaire consacrés notamment à la préparation du projet d'avenir des volontaires et à une sensibilisation à la citoyenneté pourront avoir lieu en dehors ou sur le lieu de projet en accord avec le partenaire.

3.4 — Assurance

L'antenne régionale de l'association Unis-Cité a souscrit une multi-garantie activité sociales (responsabilité civile et dommages corporels) auprès de la Macif Ile-de-France, sous le numéro de sociétaire 8252015, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

Article 4 — Moyens engagés par la ville de Blanquefort

4.1 - Référent pour Unis-Cité

Le référent opérationnel du projet, Claire HUCHON sera l'interlocutrice principale et la référente des volontaires ainsi que d'Unis-Cité.

Il participera à l'encadrement technique des volontaires, en lien avec le coordinateur d'équipes et de projets tel que défini dans le point 3.2.

4.2 - Intégration de l'équipe

En amont de l'arrivée des volontaires, le référent du projet, veillera à informer les salariés concernés de la venue des volontaires et des objectifs du partenariat.

A l'arrivée des volontaires et pour faciliter leur intégration au sein de la structure, un temps de sensibilisation à la structure, à ses équipes et à son contexte sera aménagé et animé par le référent du projet. Ce temps de sensibilisation devra également présenter la mission de Blanquefort, son organisation, son mode de fonctionnement, les règles de sécurité et les autorisations nécessaires au bon déroulement du projet.

4.3 Respect des valeurs d'Unis-Cité

Dans le respect des valeurs d'Unis-Cité liées à la mixité des jeunes au sein des équipes, ces équipes pourront être constituées de jeunes bénéficiant d'un aménagement de peine (Unis-Cité accueille des jeunes suivis par les services pénitentiaires d'insertion et de probation), de jeunes en situation de handicap, de jeunes en accompagnement socio-éducatif, recrutés dans la diversité des niveaux de formation.

Le projet mis en œuvre avec Unis-Cité doit permettre l'intégration de l'ensemble de ces jeunes. Une adaptation du projet en faveur de certains jeunes pourra être décidée de manière concertée avec le coordinateur d'équipes et de projets Unis-Cité.

4.4 - Participation à la formation des volontaires

Dans le cadre de la préparation à l'après service civique, et pour assurer un enrichissement personnel des volontaires au-delà de l'action, des rencontres formelles seront mises en place par le coordinateur d'équipes et de projets d'Unis-Cité pour évaluer et mesurer les compétences développées et acquises par chaque volontaire sur le projet. Ces rencontres pourront être organisées sur les temps de projet.

4.5 - Moyens matériels engagés par la ville de Blanquefort

La ville de Blanquefort s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire à la réalisation du projet. Une salle informatiquement équipée et disposant d'une connexion internet devra être mise à la disposition de 1'équipe pour les besoins du projet.

Les dépenses relatives au projet, nécessaires à l'organisation d'activités seront prises en charge par Blanquefort.

4.6 — Indemnités de volontariat

La loi du 10 mars 2010 dispose que les volontaires engagés en service civique reçoivent une indemnité mensuelle, dont le montant est réévaluée au 1er juillet et au 1er janvier de chaque année, qui leur est directement versée par l'Agence des Services et Paiements ; depuis le 1er janvier 2024, cette indemnité est de 504,98 C.

4.7— Prestations complémentaires

La loi du 10 mars 2010 dispose que la prise en charge des prestations complémentaires incombe à la structure d'accueil au sein de laquelle les volontaires œuvrent. A la signature de la présente convention, le montant de cette prestation mensuelle s'élève à 114,85 C par volontaire.

La prestation complémentaire sera versée directement aux volontaires par Unis-Cité.

Article 5 — Réunions liées au projet

5.1 — Temps de révjilation

Durant la période de présence des volontaires, des réunions régulières seront convenues conjointement pour faire le point sur l'avancée du projet et concerteront notamment le planning, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés. Elles réuniront de manière indispensable le référent et les volontaires.

Le rythme des réunions ainsi que la participation du coordinateur d'équipe peuvent évoluer en fonction des besoins du projet. Les co-responsables pourront également, si besoin, se rencontrer en dehors de la présence des volontaires.

Si lors de ces réunions, il s'avère que les objectifs et/ou le contenu du partenariat tels qu'ils sont définis dans la présente convention et dans la fiche projet ne sont pas atteignables, ces derniers doivent être redéfinis et réadaptés.

5.2 Bilan du projet

En fin de projet, les volontaires et leurs différents interlocuteurs se réuniront pour évaluer l'ensemble du projet. Unis-Cité et Blanquefort s'engagent respectivement à communiquer leurs bilans de l'action.

Article 6 - Intervenants extérieurs

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Notamment, l'association Unis-Cité pourra prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés afin de rencontrer les volontaires et permettre ainsi de promouvoir leur engagement. Unis-Cité s'engage à informer la ville de Blanquefort des visites sur projets par des personnes extérieures.

Article 7 — Communication

Unis-Cité et la ville de Blanquefort s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat auprès des médias. Lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention, les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de Blanquefort et d'Unis-Cité.

Néanmoins, la ville de Blanquefort s'engage à ne pas utiliser le logo et la marque Unis-Cité sans son accord exprès. Réciproquement Unis-Cité s'engage à ne pas utiliser le logo et la marque de la ville de Blanquefort sans son accord exprès.

La ville de Blanquefort autorise Unis-Cité à faire mention de son soutien dans le cadre de ses opérations de communication interne, dans ses publications externes ainsi que sur son site internet, et ce réciproquement.

Article 8 : Modification, durée et gestion des litiges de la convention

Article 8.1— Durée

La présente convention doit être approuvée avant le commencement du projet. Elle entrera en vigueur à compter du 03 novembre 2025 et devra être respectée jusqu'à son terme, soit le 02 juillet 2026.

Article 8.2- Modification

La présente convention pourra à tout moment faire l'objet d'une modification entre les parties sous la forme d'un avenant signé entre les parties. Sauf précision contraire aux termes de l'avenant, celui-ci produira ses effets au 1er jour de sa date de signature. Les éventuels avenants successifs signés des parties feront parties intégrantes de la présente convention et y seront annexés.

Article 8.3 — Dénonciation

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit en respectant un préavis d'un mois.

En cas de non-respect de l'article 4.3, la convention pourra être dénoncée dans un délai réduit après rencontre entre les partenaires, le coordinateur d'équipes et de projets et la responsable de l'antenne Bordeaux-Gironde.

Article 8.4.

Tout litige survenant de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'un règlement amiable des litiges. En cas d'échec de la médiation, le contentieux sera porté devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait en deux exemplaires à Bordeaux le

Pour Unis-Cité,

Kristel MALEGUE,
Directrice Territoriale UNIS-CITE Nouvelle-Aquitaine

Pour Blanquefort,

Véronique FERREIRA
Maire de Blanquefort

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-097 : Fusion de la crèche collective municipale et du multi-accueil en un seul établissement d'accueil jeune

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

FUSION DE LA CRECHE COLLECTIVE MUNICIPALE ET DU MULTI-ACCUEIL EN UN SEUL ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

La Ville de Blanquefort, dans le cadre de sa compétence en matière d'accueil du jeune enfant, a souhaité engager une réflexion prospective sur son offre de garde, afin de répondre aux besoins des familles tout en garantissant des conditions d'accueil de qualité.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le cadre des dispositions de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023, qui confirme le rôle des communes comme autorités organisatrices de la petite enfance (article L. 124-1-3 du Code de l'action sociale et des familles).

Depuis plusieurs années, la crèche collective municipale et le multi-accueil fonctionnent en étroite collaboration, partageant :

- Un projet d'établissement commun et un règlement de fonctionnement unifié ;
- Des modalités opérationnelles alignées (horaires, plannings tournants, journées pédagogiques) ;
- Des réunions d'équipes élargies pour favoriser la cohésion et la mutualisation des pratiques.

Néanmoins, leur statut administratif distinct (accueil régulier pour la crèche collective / accueil occasionnel pour le multi-accueil) génère des complexités organisationnelles et des possibles inégalités de traitement. La fusion en un unique EAJE permettrait ainsi de :

- Clarifier le statut administratif et simplifier la gestion pour les familles et les agents ;
- Optimiser l'espace et permettre de nouveaux aménagements
- Renforcer les équipes : mixité des compétences (diplômes, restrictions santé) et flexibilité des effectifs en journée, collectif de travail unifié ;
- Sécuriser le projet pédagogique.

La fusion implique d'acter la fermeture administrative du multi-accueil et d'opérer une demande d'extension de l'agrément de la crèche collective auprès de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui passerait d'un nombre de berceaux de 30 à 50, la capacité d'accueil globale étant confortée.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, d'autoriser :

- La fusion de la crèche collective municipale et le multi-accueil en un unique Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, sous le statut de crèche collective
- La demande d'extension de l'agrément de la crèche collective auprès de la PMI et la fermeture administrative du multi accueil une fois le nouvel agrément de la crèche collective entré en vigueur.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,



Blanquefort
V I L L E D E B L A N Q U E F O R T

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-098 : Convention de partenariat avec le Département de la Gironde, Bordeaux métropole et la ville dans le cadre de la reconstruction du collège Dupaty

Rapporteur Bruno FARENIAUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE,
BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE BLANQUEFORT DANS LE CADRE DE
LA RECONSTRUCTION DU COLLEGE DUPATY**

Dans le cadre de son plan Ambition Collège, le Département de la Gironde a intégralement reconstruit le collège Emmanuel Dupaty, établissement d'enseignement prévu pour accueillir 900 élèves en enseignement général et 96 élèves en enseignement SEGPA.

Cette restructuration a pour conséquence notamment de modifier l'emprise foncière du collège actuel et nécessite de définir, via une convention de partenariat, les modalités d'application relatives aux questions foncières, de viabilisation et de mutualisation des équipements entre le Département de la Gironde, Bordeaux métropole et la commune de Blanquefort.

A ce titre, plusieurs rétrocessions foncières sont prévues, au profit de la commune :

- Un espace, rue Dupaty, situé entre le gymnase et les logements de fonction, que la commune souhaite aménager en parking public ;
- Un espace en continuité du parc de Corbeil, en limite d'emprise du gymnase.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- D'approuver la convention de partenariat entre le département de la Gironde, Bordeaux métropole et la commune de Blanquefort jointe en annexe ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



**CONVENTION de PARTENARIAT
relative à la reconstruction du collège Emmanuel DUPATY
entre la Commune de BLANQUEFORT,
BORDEAUX METROPOLE,
et le DEPARTEMENT de la GIRONDE**

VISAS

Vu la délibération du Conseil Municipal de Blanquefort en date du

Vu la délibération du Département de la Gironde en date du

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du

PREAMBULE

Par délibération N° 2017.57.CD en date du 11 Septembre 2017, le Conseil Départemental a approuvé le plan exceptionnel Ambition Collège qui prévoit notamment la restructuration du collège Emmanuel DUPATY, Etablissement Public Local d'Enseignement (EPLE), en conservant sa capacité de 900 élèves en enseignement général et 96 élèves en enseignement SEGPA.

Pour sa part, Madame la Maire de Blanquefort, autorisée par décision du Conseil Municipal précitée, s'engage auprès du Département à prendre à sa charge les aménagements, équipements et participations financières nécessaires à l'ouverture et à la viabilité du fonctionnement de l'EPLE selon les modalités et répartitions prévues ci-après.

Pour sa part, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, autorisée par décision du Conseil de Bordeaux Métropole précitée, s'engage auprès du Département à prendre à sa charge les aménagements décrits dans la présente convention.

Le Département de la Gironde s'engage aux côtés de la Commune de Blanquefort à prendre en charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement relevant des compétences Départementales.

CONVENTION

Entre les soussignés :

Le Département de la Gironde, représenté par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président, habilité à cet effet,

La Commune de BLANQUEFORT, représentée par Madame Véronique FERREIRA, Maire, habilitée à cet effet,

Et

Bordeaux Métropole, représentée par Madame Christine BOST, Présidente, habilitée à cet effet.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : FONCIER - CESSION - RETROCESSION	3
1-1 Cession : Commune ou Métropole - Département.....	3
1-2 Rétrocession : Département - Commune	3
1-3 Rétrocession : Département - Métropole	4
ARTICLE 2 : VIABILISATION	5
2-1 Réseaux :	5
2-2 Voiries :	5
2-3 Accès provisoire élèves pendant les travaux de la phase 1 :	5
2-4 Accès définitif aux espaces mutualisés du collège :	5
ARTICLE 3 : MUTUALISATION des EQUIPEMENTS	5
3-1 Mise à disposition d'équipements par la Commune :	5
3-2 Mise à disposition d'équipements par le Département :	5
ARTICLE 4 : FINANCEMENTS - SUBVENTIONNEMENT	6
4-1 Aménagement des abords :	6
4-2 Parvis :	6
ARTICLE 5 : DÉLAIS D'EXÉCUTION.....	6
ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS MUTUELLES	6
ARTICLE 7 : DURÉE ET RESILIATION DE LA CONVENTION	7
ARTICLE 8 : COMMUNICATION	7
ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES.....	7

La présente convention précise les informations et définit les modalités d'application relatives aux questions foncières, de viabilisation, de mutualisation des équipements, de financement et de subventionnement aux articles suivants :

ARTICLE 1 : FONCIER - CESSION - RETROCESSION

1-1 Cession : Commune ou Métropole - Département

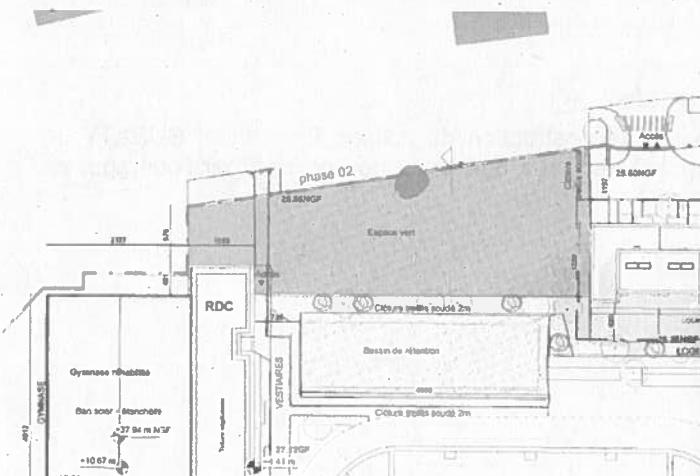
Sans OBJET :

Le projet est situé sur l'emprise foncière du collège actuel dans sa totalité.

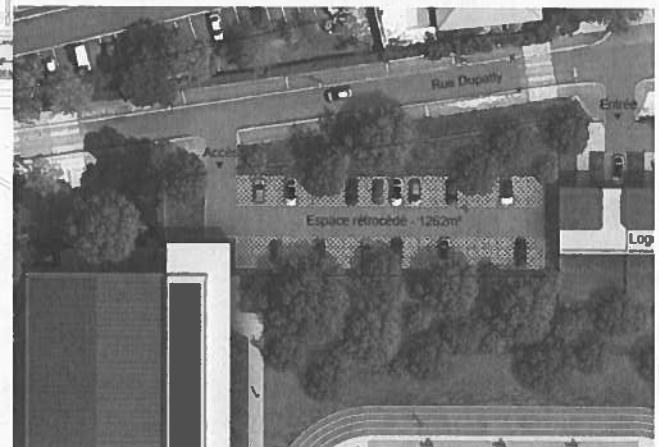
A la date de la présente convention, des transferts fonciers autour du bâtiment du gymnase ont déjà été finalisés entre la Commune et le Département.

1-2 Rétrocession : Département - Commune

Au regard du projet architectural retenu pour la reconstruction du collège Emmanuel DUPATY, le Département rétrocédera à la ville de BLANQUEFORT une partie du terrain non occupé par l'ouvrage, en particulier l'espace libre donnant sur la rue Dupaty et situé entre le gymnase actuel et les futurs logements de fonction, cet espace aura vocation à être réaménagé en parking public. La Commune en assurera l'aménagement, la gestion et l'entretien.

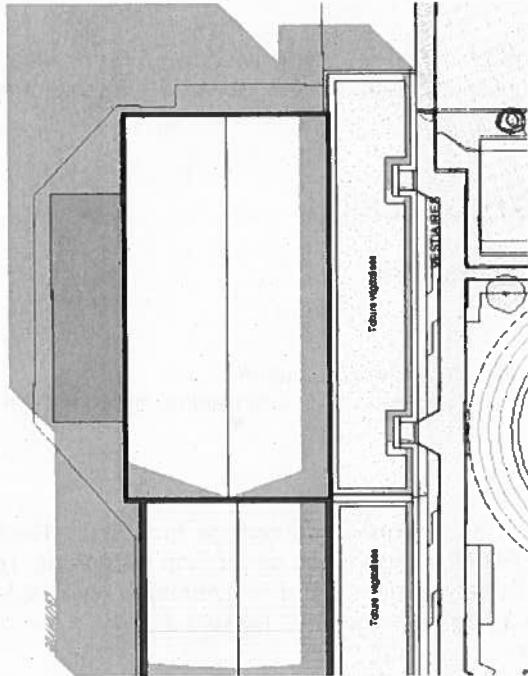


Emplacement de l'espace à rétrocéder pour création d'un parking public, sur la rue Dupaty.



Aménagement possible d'un parking proposé lors du projet remis au concours de reconstruction du collège – à adapter.

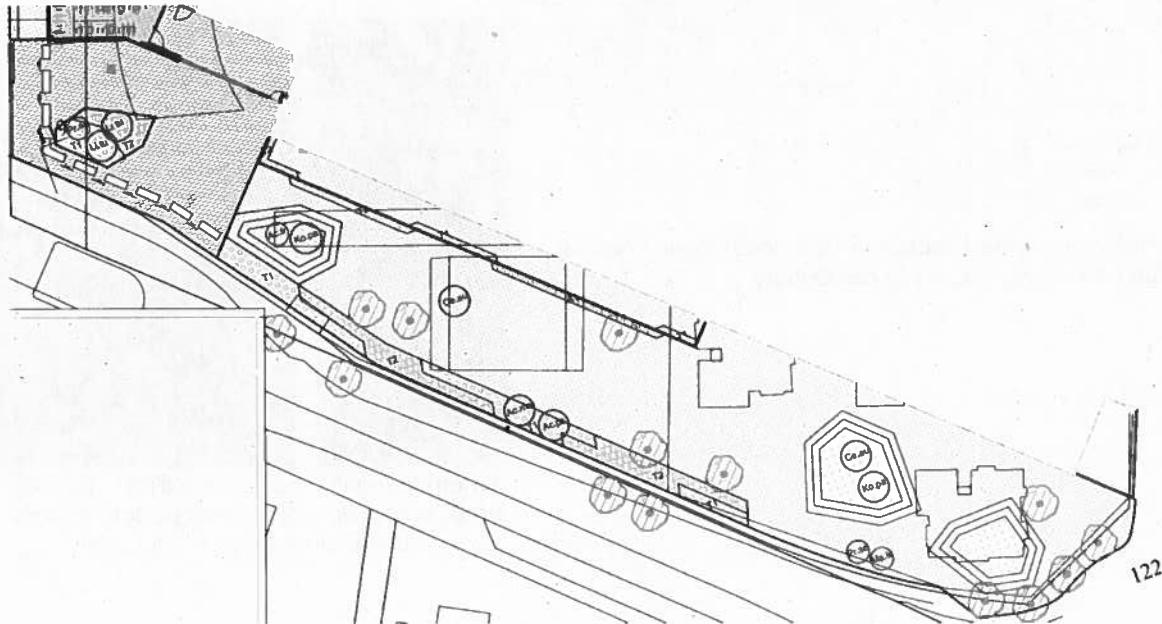
Sera également rétrocédé à la mairie, l'espace en continuité du parc Corbeil et délimité par l'emprise du bâtiment gymnase, sous l'emprise actuelle des vestiaires du gymnase qui seront démolis dans l'opération. La limite sera alors la future façade extérieure du gymnase.



En rouge la limite actuelle du foncier entre le parc Corbeil et le Département qui inclut les vestiaires démolis lors de la restructuration.

1-3 Rétrocession : Département - Métropole

Au regard du projet architectural retenu pour la reconstruction du collège Emmanuel DUPATY, le Département rétrocédera à Bordeaux Métropole une partie du terrain non occupé par l'ouvrage, en particulier l'espace de parvis sur l'avant du collège.



ARTICLE 2 : VIABILISATION

2-1 Réseaux :

Sant OBJET :

Le terrain actuel du collège est viabilisé. Les concessionnaires seront sollicités par le Département pour adapter les arrivées des réseaux au nouveau projet de bâtiment.

2-2 Voiries :

Il est à noter que le terrain actuel est déjà desservi par les voiries nécessaires à la desserte du collège Emmanuel Dupaty, et que la capacité cible de l'établissement est inchangée.

2-3 Accès provisoire élèves pendant les travaux de la phase 1 :

Conformément à la pièce « PC39b5&40c5-pièce5 et 8- Plan RDC phase provisoire » du permis de construire PC 33056 20 V0075, la commune de Blanquefort a autorisé le Département à créer un accès provisoire des élèves au collège pendant la phase 1 par le parc Corbeil. Par la présente convention, la commune autorise le Département à viabiliser la liaison perpendiculaire entre le cheminement principal du parc et le portail d'accès provisoire au collège phase 1. Le Département assurera l'entretien de cette liaison pendant la durée des travaux et la remise en état conforme à l'origine à la fin de la phase 1.

2-4 Accès définitif aux espaces mutualisés du collège :

Conformément au permis de construire PC 33056 20 V0075, la commune de Blanquefort a autorisé le Département à créer un accès définitif des utilisateurs aux espaces mutualisés du collège à la fin de l'opération par le parc Corbeil. Par la présente convention, la commune autorise le Département à viabiliser la liaison perpendiculaire entre le cheminement principal du parc et le portail d'accès aux espaces mutualisés du collège en configuration définitive. L'entretien de cet accès sera pris en charge par la commune.

De même l'accès au gymnase depuis la rue Dupaty est pris en charge par le Département mais son entretien sera assuré par la commune après la rétrocession de la zone.

ARTICLE 3 : MUTUALISATION des EQUIPEMENTS

3-1 Mise à disposition d'équipements par la Commune :

Il est à noter que les besoins du collège en équipements sportifs pendant la période du chantier (la phase 1, correspondant à la construction du nouveau collège) seront plus importants, les terrains de sport extérieurs étant neutralisés.

Pendant la phase 2 des travaux, le gymnase Dupaty sera en rénovation, et ni le collège, ni la mairie ne pourront utiliser cet équipement.

La commune accompagnera le département pour trouver sur son territoire les réponses aux enseignements EPS obligatoires pendant toute la durée des travaux.

3-2 Mise à disposition d'équipements par le Département :

Le Département s'engage à mettre à disposition de la Commune des équipements du collège décrits ci-après lorsque celui-ci n'est pas en activité : gymnase et salle d'évolution sportive de type A, plateau sportif extérieur, salle polyvalente de restauration, salle de musique, salle d'arts plastiques, salles banalisées multi-usages (locaux disposés dans l'espace en rez de chaussée en lien avec le parc Corbeil). Ces mises à disposition feront l'objet de conventions de mise à disposition particulières prévoyant toutes les modalités d'usage.

Le Département a souhaité dans sa politique de construction de collèges permettre cette mutualisation de locaux hors temps scolaire.

La mairie reste libre de décider de l'opportunité de mise à disposition de ces espaces auprès de son tissu associatif.

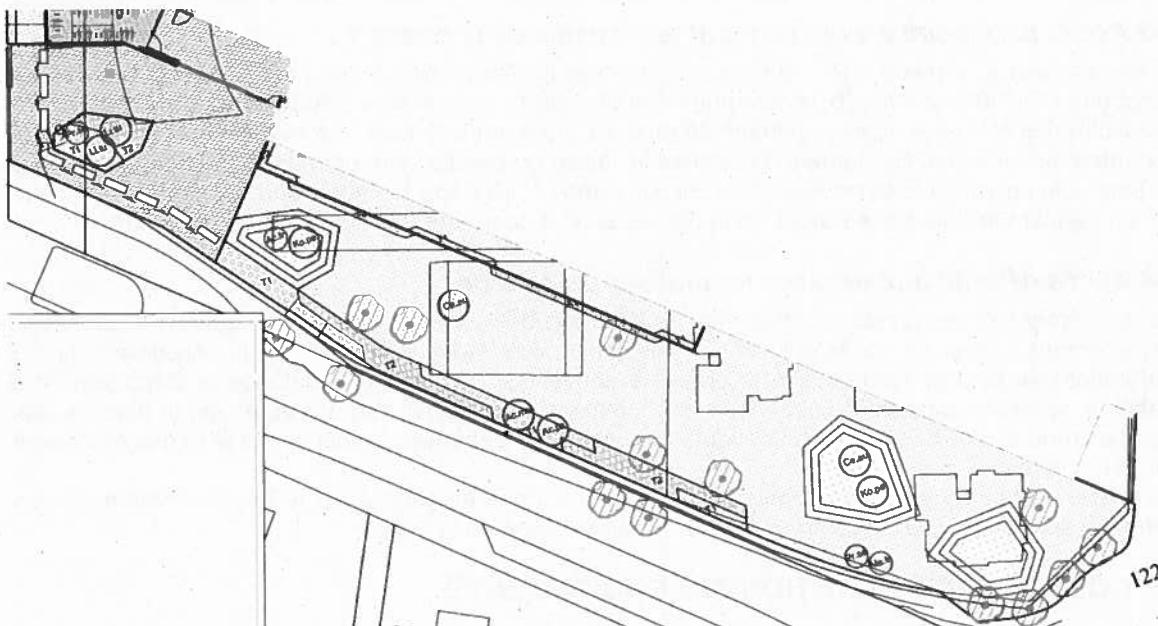
ARTICLE 4 : FINANCEMENTS - SUBVENTIONNEMENT

4-1 Aménagement des abords :

La Commune prend en charge l'entretien de la liaison perpendiculaire entre le cheminement principal du parc Corbeil et le portail d'accès aux espaces mutualisés du collège en configuration définitive ainsi que du cheminement piéton depuis la rue Dupaty jusqu'à l'arrière du gymnase.

4-2 Parvis :

Le Département aménage le parvis d'entrée en accord avec les attendus techniques des services de la métropole ainsi que la zone sur l'avant du collège en zone enherbée.



ARTICLE 5 : DÉLAIS D'EXÉCUTION

La première phase de l'opération, correspondant à la construction du nouveau bâtiment de collège sur l'avenue du Maréchal De Lattre De Tassigny a permis une mise en service du nouveau collège par l'accès principal au 4eme trimestre 2023.

L'ensemble des travaux, après la restructuration du gymnase, s'est terminée fin de l'année 2024.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS MUTUELLES

A - De la Commune ou de Bordeaux Métropole qui s'engagent :

- à favoriser la mutualisation de services,
- à étudier toutes formes de participations financières relatives au fonctionnement des équipements mutualisés du Collège.

B - Du Département qui s'engage :

- à la construction du collège sur le terrain d'emprise actuel de l'établissement à condition que la Commune et Bordeaux Métropole respectent leurs engagements,
- à réaliser les équipements spécialisés décrits à l'article 3-2 et les mettre à disposition de la Commune hors temps scolaire suivant conventions particulières à venir,

ARTICLE 7 : DURÉE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention, passée en vertu des règles du code général des collectivités territoriales, prend effet à la date de signature. Celle-ci pourra être prolongée par avenir à la demande de l'une ou l'autre des parties.

D'une façon générale, chacune des parties s'engage à consulter l'autre, préalablement à toute décision susceptible d'entraîner, par avenir, une modification à la présente convention.

M. le Président du Département certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente convention peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la publication de celle-ci.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Le Département autorise l'utilisation du logo, suivant sa charte graphique sur l'ensemble des documents de communication, et met à disposition un kit, une charte et des outils de communication disponibles auprès de la Direction de la Communication

Contact dgsd-dircom@gironde.fr

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES

Pour tout litige pouvant naître de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable. A défaut, la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux.

Le Président du Département de la Gironde

La Maire de la Commune de BLANQUEFORT

Jean-Luc GLEYZE

Véronique FERREIRA

La Présidente de Bordeaux Métropole

Christine BOST
François Freynet
Directeur du territoire ouest



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-099 : Avenant au protocole transactionnel avec l'entreprise AQIO - travaux école du Bourg

Rapporteur Bruno FARENIAUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

AVENANT AU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTREPRISE AQIO TRAVAUX ECOLE DU BOURG

En 2018, dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension de l'école élémentaire du Bourg, la Ville de Blanquefort a attribué le lot n°02 « Gros œuvre » (marché n°2018-BLA016) à la société SMS, devenue SAS AQIO.

A la réception des ouvrages en 2020, des imperfections et malfaçons concernant les finitions du béton préfabriqué en façade ont été relevées, entraînant une réception avec réserves. La société AQIO a ensuite saisi le Tribunal judiciaire de Bordeaux d'une demande de référe-expertise aux fins de déterminer les responsabilités dans le cadre de ces défauts ainsi que les solutions techniques à mettre en œuvre pour remédier aux défectuosités.

Suite à la délibération du Conseil municipal n°21-094 en date du 15 novembre 2021, la Ville et la société AQIO ont conclu un protocole transactionnel en date du 03/12/2021 prévoyant notamment de :

- liquider les sommes restant dues à l'entreprise AQIO et solder le DGD présenté,
- garantir la reprise des travaux non-conformes à la charge exclusive de l'entreprise AQIO,
- suspendre la réalisation de ces travaux à la remise de l'expertise judiciaire qui prescrira leur consistance et la solution technique à mettre en œuvre.

Les opérations d'expertise judiciaire n'ont été finalisées que récemment et, face aux délais et en raison de la nature des imperfections, la Ville et la société AQIO ont trouvé un accord amiabil concernant la consistance des solutions techniques à mettre en œuvre afin de permettre de corriger les défectuosités relevées et donc la réception sans réserve de l'ouvrage.

Le protocole transactionnel initial prévoyant exclusivement la mise en œuvre de la solution technique déterminée par l'expertise judiciaire, un avenant à celui-ci est donc nécessaire aux fins d'acter les travaux déterminés à l'amiable et réalisés par la société AQIO sur validation de la Ville, et ainsi permettre la libération de la retenue de garantie et la mainlevée de la caution bancaire, clôturant définitivement ce marché.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- de décider de la conclusion de l'avenant au protocole transactionnel en date du 03/12/2021 conclu avec la société AQIO,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant tel que joint en annexe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



AVENANT AU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL EN DATE DU 03/12/2021

Entre les soussignés :

COMMUNE DE BLANQUEFORT domiciliée en son Hôtel de Ville, sis 12 rue Dupaty 33290 Blanquefort, identifiée sous le numéro SIREN 213300569

Représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du

*Ci-après désignée « **La commune** » ou « **La ville** »*

D'une part,

ET

SAS AQIO dont le siège social est situé 23 avenue Manon Cormier 33350 BASSENS, identifiée sous le numéro SIRET 441 137 379 00026

Représentée par Monsieur Bordier Laurent, en sa qualité de Directeur d'exploitation, dûment habilité aux fins des présentes,

*Ci-après désignée « **La société** » ou « **Le titulaire** »*

D'autre part,

*Ensembles désignées « **Les parties** »*

VB

PRÉALABLEMENT À LA SIGNATURE DES PRÉSENTES, IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Ville de Blanquefort, maître d'ouvrage, a attribué le Lot n°02 « Gros œuvre » (marché n°2018-BLA016) de l'opération de restructuration et d'extension de l'école élémentaire du Bourg à la société SMS - devenue SAS AQIO - par acte d'engagement en date du 15/06/2018 notifié le 27/06/2018.

Le marché n°2018-BLA016 a été attribué pour un montant de base de 1 200 000€ HT, auquel a été ajoutée une prestation supplémentaire éventuelle d'un montant de 2 100€ HT, soit un montant total de 1 202 100€ HT. Ce marché a fait l'objet de plusieurs avenants financiers élevant son montant à final 1 252 320,19€ HT, soit 1 502 784.23€ TTC.

La réception des travaux du Lot n°02 a été prononcée le 15 septembre 2020 avec différentes réserves à lever, puis un procès-verbal de levée des réserves a été dressé le 7 juillet 2021 par le maître d'œuvre Teisseire Dumesnil Architectes et Associés, déclarant les ouvrages conformes, à l'exception des imperfections et malfaçons concernant les finitions du béton préfabriqué en façade non-corrigées.

En septembre 2021, la société AQIO a diligenté un référent-expertise auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux pour identifier la nature, les causes et les responsables des désordres affectant les panneaux de façades et les solutions de reprises de ces désordres.

Au vu du solde du marché restant à régler, de l'ampleur des travaux de reprise à effectuer et de l'incertitude concernant leur coût, la solution technique de reprise à retenir, et la date de rendu de l'expertise ordonnée par le Tribunal, les parties ont décidé de conclure en date du 03/12/2021 un protocole transactionnel ayant pour objet :

- De liquider les sommes restantes dues à l'entreprise AQIO et de solder le décompte général présenté,
- De garantir la reprise par l'entreprise AQIO des travaux non-conformes (réserves 30-31-32 à la réception et désordres constatés par huissier le 20/01/2021)
- **De suspendre la réalisation de ces travaux de reprise à la remise du rapport d'expertise qui prescrira leur consistance et la solution technique à mettre en œuvre, après validation par la Ville**
- De limiter l'extension de la garantie de parfait achèvement prononcée par la lettre du 20 mai 2021, aux trois réserves à la réception non levées (réserves 30-31-32) et aux désordres constatés par huissier le 15 janvier 2021

Les opérations d'expertise ont duré plusieurs années et, face aux délais et en raison de la nature des imperfections, la Ville de Blanquefort et la société AQIO ont trouvé un accord amiable sur la consistance des solutions techniques à mettre en œuvre afin de permettre de corriger les imperfections relevées et donc la réception sans réserve de l'ouvrage.

Ces travaux ont consisté :

- Repérer l'ensemble des points de corrosion présents sur le bâtiment ;
- Effectuer, pour chaque point identifié, un grattage localisé autour des éléments métalliques concernés, suivi d'une passivation du métal afin d'en stopper l'oxydation, puis d'une reprise d'enduit dans une teinte assortie au revêtement d'origine ;
- Procéder à la reprise de l'encadrement du portillon extérieur, comprenant la passivation des parties métalliques et la réfection de l'enduit.

Le protocole transactionnel en date du 03/12/2021 prévoyant exclusivement la mise en œuvre de la solution technique déterminée par l'expertise judiciaire, un avenant à celui-ci est donc nécessaire aux fins d'acter les travaux réalisés et validés par la Ville de Blanquefort et la société AQIO et ainsi permettre la libération de la retenue de garantie et la mainlevée de la caution bancaire, clôturant définitivement le marché.

LB

IL A DONC ÉTÉ CONCLU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant au protocole d'accord

Le présent avenant pour objet de modifier le protocole transactionnel initial en date du 03/12/2021 en ce qu'il prévoit la mise en œuvre de la solution technique retenue par l'expertise judiciaire, au profit de la solution technique validée à l'amiable entre la Ville de Blanquefort et la société AQIO.

ARTICLE 2 : Engagements des parties

Les parties conviennent :

- 2.1 Que Les travaux réalisés les 14/05/2025 et 11/06/2025 par la société AQIO à ses frais exclusifs permettent de remédier aux désordres constatés par huissier et de lever les trois réserves à la réception :
 - Réserve 30 : reprise finition béton préfabriqué
 - Réserve 31 : Reprise finition béton préfabriqué (reprise fissurations verticales et problème de teintes suivant application anti-graffiti)
 - Réserve 32 : Reprise finition béton préfabriqué (reprise béton et variation de teinte sur panneau et problème de teintes suivant application anti-graffiti)
- 2.2 De la restitution par la Ville de Blanquefort de la retenue de garantie d'un montant de 2 616 € HT (deux mille six cent seize euros hors taxes), soit 3 139 € TTC (trois mille cent trente-neuf euros toutes taxes comprises) à la société AQIO et de la mainlevée de la caution bancaire délivrée en contrepartie de la retenue de garantie pour un montant de 60 000 € HT (soixante mille euros hors taxes), soit 72 000 € TTC (soixante-douze mille euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur

Le présent avenant au protocole transactionnel en date du 03/12/2021 entre en vigueur à compter de sa notification par la Ville de Blanquefort à la société AQIO par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 4 : Restitution des sommes dues

La restitution des sommes dues par la Ville de Blanquefort en application de l'article 2.2 ci-avant s'effectuera dans un délai de 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur du présent protocole.

ARTICLE 5 : Renonciation à recours

En contrepartie des obligations qu'il prévoit, les parties s'engagent à renoncer à tout recours pour tout objet lié au présent avenant.

ARTICLE 6 : Portée de l'accord

Chaque partie se déclarant pleinement informée de ses droits, le présent accord vaut transaction qui a, entre les parties, autorité de la chose jugée en dernier ressort, conformément à l'article 2052 du Code Civil.

Le présent accord a été mis en place conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil, et à ce titre, vaut transaction définitive et sans réserve, réglant le litige relatif aux sommes restant à payer dans le cadre du marché public n°2018-BLA016.

ARTICLE 7 : Juridiction compétente

Les parties conviennent que tout litige relatif à ce protocole, relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

UB

Fait en deux exemplaires,

À Bassens, le 31/10/2025

À Blanquefort, le.....

Pour SAS AQIO

Le Directeur d'Exploitation

Pour la Commune de BLANQUEFORT

Le Maire

Monsieur Laurent Bordier

Madame Véronique FERREIRA

aqio
23 Av. de Manon Cornier - 33530 BASSENS
Tél. : 05 57 77 76 20 - Fax : 05 57 77 76 21
contact@aqio.fr
SAS au capital de 350 000 €
Siret : 441 3279 00026 - 4399C

VB



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-100 : Fonds de concours SDEEG

Rapporteur Bruno FARENIAUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

FONDS DE CONCOURS AU SDEEG

L'article 3.3 du règlement Administratif, Financier et Technique (RAFT) de transfert et d'exercice de la compétence Eclairage Public du SDEEG permet aux collectivités de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, non par une contribution, qui est inscrite dans la section de fonctionnement de la Collectivité, mais par fonds de concours, qui est inscrite dans la section d'investissement de la Collectivité.

Cette possibilité offerte par le SDEEG concerne tous les travaux dont le montant est strictement supérieur à 4 000 € HT et sous réserve des disponibilités budgétaires du SDEEG consacrées au fonds de concours.

En l'espèce, les opérations consistent en la réalisation de :

	Total	Fonctionnement	Investissement
EP rue de Campot	50 685,90 €	12 671,47 €	38 014,43 €
Vol de câbles rue Jean Moulin	5 247,64 €	1 311,91 €	3 935,73 €
EP Aménagement rue de Jacques	26 425,79 €	6 606,45 €	19 819,34 €
Remplacement vol de câbles av de la Salle de Breillan	7 505,91 €	1 876,48 €	5 629,43 €
Vol câbles rues Lecot-Forteresse-Cholet-Europe-XI Novembre-Labarde-Neurin	20 895,88 €	5 223,97 €	15 671,91 €
Modification programme divers lanternes routières	99 852,82 €	24 963,20 €	74 889,62 €
Remplacement candélabres	11 808,28 €	2 952,07 €	8 856,21 €
Total	222 422,22 €	55 605,55 €	166 816,67 €

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois-quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- D'autoriser le versement d'un fonds de concours d'un montant de 166 816,67 € au SDEEG, soit 75% du coût hors taxe des opérations susvisées ;

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-101 : Remise en fonctionnement de l'éclairage public avec abaissement de l'intensité lumineuse selon les plages horaires

Rapporteur Bruno FARENIAUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

REMISE EN FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TOUTE LA NUIT AVEC ABAISSEMENT D'INTENSITE LUMINEUSE SELON LES PLAGES HORAIRES

Dans le cadre de l'évaluation du plan de sobriété énergétique initié par la commune, une réflexion a été menée sur les conditions de fonctionnement de l'éclairage public et sur les ajustements possibles permettant de concilier sécurité, confort des habitants et maîtrise de la consommation énergétique.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de réviser ce dispositif au regard de plusieurs constats :

- la recrudescence des vols de câbles et des dégradations sur le réseau d'éclairage,
- la nécessité d'assurer une meilleure visibilité et une gestion plus sûre des abords du tramway et des zones de circulation douce durant la nuit.

Afin de répondre à ces enjeux, il est proposé de remettre en fonctionnement l'éclairage public toute la nuit, tout en maintenant une démarche de sobriété énergétique grâce à un abaissement d'intensité lumineuse progressif selon les heures et les zones :

- réduction jusqu'à 50% sur les axes principaux
- réduction jusqu'à 85 % en pleine nuit sur les axes secondaires

Cette gestion intelligente de l'éclairage permettra d'assurer à la fois la sécurité des personnes et des biens, la prévention des volset dégradations, et une meilleure efficacité énergétique grâce aux équipements déjà installés sur le réseau (systèmes de télégestion, luminaires LED).

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- De décider la remise en fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble de la nuit, avec abaissement d'intensité lumineuse selon les principes définies ci-dessus, à compter de courant décembre.
- De charger Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et notamment les secteurs concernés, ainsi que les dispositions de communication et de suivi énergétique.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,



Protocole de gestion coordonnée

de l'ouverture des ouvrages

Jalle de Blanquefort

Entre

d'une part,

Bordeaux Métropole, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Madame Christine BOST, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil Métropolitain n° 2024-378 en date du 5 juillet 2024,

Ci-après désignée par "Bordeaux Métropole",

D'autre part,

La SEPANSO Gironde, association déclarée dont le siège est situé 1 rue de Tauzia, 33800 Bordeaux, représentée par , dûment habilitée aux fins des présentes en vertu de,

Ci-après désignée par "la SEPANSO Gironde",

D'autre part,

L'ASA Marais de Blanquefort, établissement public association syndicale autorisée, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DIEU, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision prise en assemblée des propriétaires en date du,

Ci-après désignée par "l'ASA Marais de Blanquefort",

D'autre part,

L'ASA Union des Marais de Bordeaux Nord, établissement public association syndicale autorisée, représentée par son Président, Monsieur Jean-Denis DUBOIS, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision prise en assemblée des propriétaires en date du,

Ci-après désignée par "l'ASA Union des Marais de Bordeaux Nord",

D'autre part,

La commune de Blanquefort, dont le siège est situé 12 rue Dupaty 33290 Blanquefort, représentée par son Maire, Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° en date du,

Ci-après désignée par "la commune de Blanquefort",

D'autre part,

Monsieur CASAMAYOR Thibaut Julien et Madame LE TUAL Noémie Virginie, propriétaires indivis, domiciliés 52 rue de Monterey 33600 Pessac,

Ci-après désignés par “Monsieur CASAMAYOR Thibaut Julien et Madame LE TUAL Noémie Virginie”,

D'autre part,

La SCI du Moulin Blanc, société civile immobilière dont le siège est situé 22 rue du Moulin Blanc 33320 Eysines, représentée par son gérant, Monsieur Alexandre Baran,

Ci-après désigné par “la SCI du Moulin Blanc”,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort pose des objectifs d'optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau et de coordination dans la gestion des ouvrages hydrauliques. Ces objectifs sont au croisement de plusieurs enjeux :

- La prévention des inondations
- La préservation et le bon état des milieux aquatiques
- Les usages d'irrigation agricole
- Les usages d'agrément
- Les usages privés

Il est ainsi apparu comme un enjeu majeur de se coordonner dans le respect de chaque enjeu et le présent protocole, à travers une gestion coordonnée des ouvrages situés sur les Jalles de Jallepont à l'exutoire en Garonne, constitue l'une des actions de ce programme afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire dans le respect des débits réservés.

La conservation d'un débit réservé (un niveau d'eau minimum) est l'une des conditions fondamentales de la conservation des espèces, et, notamment, des espèces patrimoniales menacées dans le cours d'eau, sur ses berges ou dans les zones humides ou connexes.

La situation à l'aval du bassin versant est source de conflit vis-à-vis de la ressource en eau et de la gestion des différents ouvrages qui régulent les niveaux d'eau. Les enjeux économiques et patrimoniaux sont importants dans ce secteur entre le maraîchage et les monuments emblématiques des moulins.

De plus, la continuité écologique est devenue un enjeu important pour la gestion et la restauration des écosystèmes aquatiques d'eau courante. Introduite dans la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 comme l'un des facteurs de la restauration hydro morphologique des masses d'eau, elle constitue aujourd'hui un objectif fort dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau mais également des politiques de protection et de restauration de la biodiversité aquatique permettant d'atteindre un objectif général de non-dégradation et d'atteinte du « bon état » des cours d'eau.

Article 1 : Objet

L'objet du protocole est de définir les modalités de gestion coordonnée des ouvrages de la Jalle de Blanquefort entre Bordeaux Métropole, les associations syndicales autorisées (ASA) de ce secteur,

l'Union des marais de Bordeaux Nord, la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges et les propriétaires des différents ouvrages situés entre Jallepont et l'exutoire en Garonne.

Ce protocole s'applique, d'amont en aval, aux ouvrages hydrauliques suivants (Annexe 1) :

Axe Jalle nord :

- Ecluse de Majolan (propriétaire : Bordeaux Métropole)
- Vannes de sortie de Majolan (propriétaire : Commune de Blanquefort)
- Ecluse Zone Franche (propriétaire : ASA Marais de Blanquefort)

Axe Jalle Sud :

- Moulin Blanc (propriétaire : SCI du Moulin Blanc)
- Moulin Noir (propriétaires : Monsieur CASAMAYOR Thibaut Julien et Madame LE TUAL Noémie Virginie)
- Ecluse de Baron (propriétaire : Bordeaux Métropole)
- Ecluse du Pont de l'Ile (propriétaire : Bordeaux Métropole)
- Grattequina (propriétaire : Bordeaux Métropole)

La gestion coordonnée de l'ouverture de l'ensemble de ces ouvrages hydrauliques est l'objectif prioritaire de ce protocole. Elle doit permettre de poursuivre les objectifs suivants de manière simultanée :

- Prévention des inondations et protection des ouvrages hydrauliques structurants
- préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la qualité de l'eau
- Accès à l'eau pour l'irrigation de la vallée de la Jalle selon les principes calendaires définis ci-dessous à l'article 2

En cas de risque inondation ou de risque sur un ouvrage de protection, l'objectif de prévention des inondations et de protection des ouvrages hydrauliques structurants prime sur les autres.

Le débit réservé est un objectif prioritaire fixé par la loi sur l'eau. Il doit être respecté en permanence.

Article 2 : Calendrier prévisionnel

Attention : le calendrier fixé ci-dessous est indicatif et sera susceptible d'être adapté en fonction des périodes pluvieuses ou des périodes sèches étant plus ou moins fortes ou étaillées d'une année sur l'autre.

Fermeture annuelle

Les ouvrages de retenue d'eau sont en position fermée pendant la « période sèche » où l'irrigation est nécessaire soit d'avril à octobre avec une adaptation de l'ouverture / fermeture en fonction de la pluviométrie dans le respect des débits réservés.

Le débit réservé est le débit minimal obligatoire d'eau que les propriétaires ou gestionnaires d'un ouvrage hydraulique doivent réserver au cours d'eau et au fonctionnement minimal des écosystèmes ainsi qu'à tous les usages de l'eau. Le « débit réservé », ne doit pas être inférieur à un plancher qui est fixé au 10ème du module interannuel du cours d'eau.

Ouverture annuelle

Les ouvrages de retenue d'eau sont en position ouverte pendant la période des hautes eaux soit d'octobre à avril avec une adaptation de l'ouverture / fermeture en fonction de la pluviométrie.

Article 3 : Engagement des parties au protocole

Les parties au protocole s'engagent à assurer une ouverture permanente totale des ouvrages pendant 2 mois consécutifs afin de permettre la continuité sédimentaire, de préférence du 15 décembre au 15 février.

Les parties s'engagent à appliquer ce protocole de gestion coordonnée des ouvrages dans un principe de solidarité et de respect mutuel et à faire le nécessaire pour communiquer et faire circuler les informations entre eux.

Les différents contacts et coordonnées des gestionnaires sont disponibles en annexe 2 du présent protocole.

Article 4 : Manipulations pour les ouvertures et fermetures annuelles des ouvrages

Les ouvertures et fermetures annuelles sont réalisées par Bordeaux Métropole, au service territorial 6 en accord avec le service GEMAPI. Les propriétaires et gestionnaires des ouvrages sont informées par Bordeaux Métropole 48 h en amont de ces manipulations par mail.

Néanmoins, les propriétaires et gestionnaires des ouvrages peuvent formuler des demandes auprès de Bordeaux Métropole pour des fermetures ponctuelles, qui pourront intervenir dans la période des hautes eaux, afin d'irriguer des exploitations sous serre notamment ou pour des manipulations occasionnelles (pour le nettoyage par exemple).

Ces fermetures pourront être autorisées et pratiquées par les Associations Syndicales Autorisées sous les réserves suivantes :

- Accord des services de Bordeaux Métropole (service GEMAPI) par mail ou téléphone, sollicité 48 h à l'avance dans la mesure du possible
- Fermeture ponctuelle et rapide : 1 journée maximum (sauf dérogation accordée par Bordeaux Métropole selon le contexte)
- Privilégier la réalisation des fermetures en semaine
- Manipulations occasionnelles
- Manipulation par l'ASA uniquement (Président ou ayant droit)

En cas de crue notamment, Bordeaux Métropole se réserve le droit de refuser ces fermetures occasionnelles si un risque inondation est avéré.

Bordeaux Métropole pourra intervenir en cas d'urgence si la situation le nécessite.

Article 5 : Durée de validité

Le présent protocole est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties.

Le présent protocole sera reconduit tacitement, chaque année, pour une année supplémentaire.

Le présent protocole pourra être résilié par chacune des parties par courrier recommandé avec avis de réception adressé à l'autre partie au moins 3 mois avant la fin de chaque période annuelle.

Article 6 : Respect des réglementations

Le présent protocole s'applique dans la mesure où les signataires s'engagent collectivement à respecter les modalités décrites ci-dessus mais ne se substitue en aucune façon aux textes réglementaires en vigueur ou aux arrêtés qui pourraient être pris par Monsieur le Préfet en cas d'urgence ou de nécessité.

Article 7 : Modification du protocole

Des modifications au présent protocole pourront être décidées et donneront lieu à l'établissement d'un avenant signé par l'ensemble des parties.

Article 8 : Conditions de résiliation du protocole

La résiliation du protocole pourra être prononcée :

- D'un commun accord entre les signataires,
- En cas de manquement grave par l'une des parties à l'un de ses engagements au titre du présent protocole et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans réponse 15 jours après sa notification.

Article 9 : Litiges

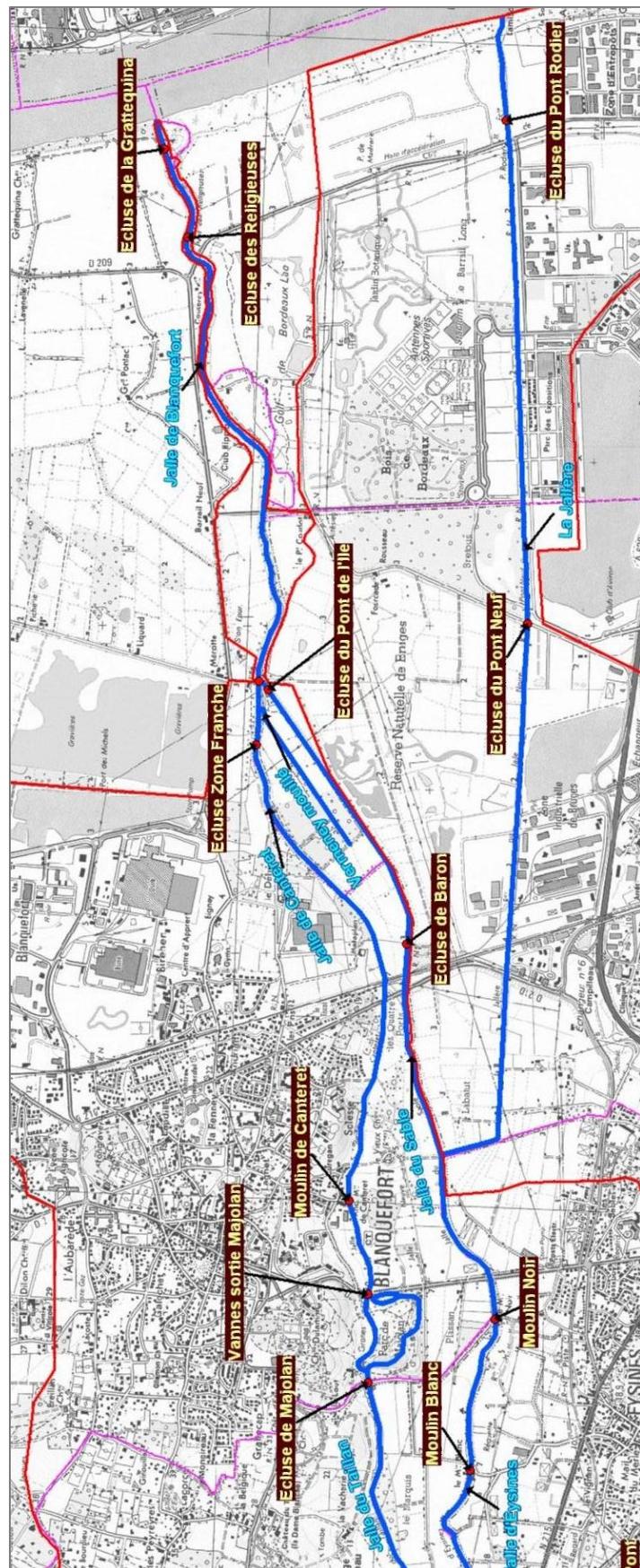
En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut de règlement amiable, toute contestation sera soumise par la partie la plus diligente devant le tribunal compétent.

A Bordeaux, le

Fait en 7 exemplaires

Signature des parties

Annexe 1 – Carte des ouvrages hydrauliques



Annexe 2 – Contacts et coordonnées des gestionnaires des ouvrages hydrauliques situés sur les Jalles entre Jallepont et l'exutoire en Garonne

Ouvrages hydrauliques	Contacts	N° Téléphone
Grattequina Ecluse Pont de l'Ile	Jean-Denis DUBOIS iddleplusbio@gmail.com	06 70 37 02 99
Ecluse Pont de l'Ile Ecluse de Baron (Réserve Naturelle des marais de Bruges)	Charlotte Dubreuil rnbruges@sepanso.org charlotte.dubreuil.rnnbruges@sepanso.org	05 56 57 09 89 07 86 54 33 86
Moulin Noir	Thibaut CASAMAJOR t.casamajor@evosolutions.fr	06 20 61 15 14
Moulin Blanc	Alexandre BARAN alexandre.baran@orange.fr	06 23 23 44 59
ASA Eysines, Le Taillan, Blanquefort (Majolan, Moulin Blanc, Moulin Noir)	Henri DUROUSSEAU (Président) v.sempey@gironde.chambagri.fr Francis FAURE (Moulin Noir) faure.f170@orange.fr Roland BOS (Moulin Blanc)	06 04 47 56 51 06 07 50 68 02 06 09 90 68 93
Majolan (Bordeaux Métropole, Service Territorial 6)	Olivier NIGOU o.nigou@bordeaux-metropole.fr	06 07 99 08 31
Bordeaux Métropole, Service GEMAPI	Fabrice DEMARTY f.demarty@bordeaux-metropole.fr	06 80 40 69 87
ASA des propriétaires des Marais de Blanquefort	Jean-Luc DIEU (Président) jeanlucdieu@hotmail.fr v.sempey@gironde.chambagri.fr	06 07 88 67 76
ASA des propriétaires pour l'amélioration des marais d'Eysines, le Taillan et Blanquefort	Henri DUROUSSEAU (Président) v.sempey@gironde.chambagri.fr	06 04 47 56 51
ASA des propriétaires des marais de Bordeaux et de Bruges	Christian CESSATEUR (Président) cessateurchristian@gmail.com v.sempey@gironde.chambagri.fr	06 07 96 01 55
ASA des propriétaires des marais de Grangeot	Laurent LABEGUERIE laurent.labegurie@gmail.com	06 37 18 38 13
Union des Marais de Bordeaux Nord	Jean-Denis DUBOIS (Président) iddleplusbio@gmail.com	06 70 37 02 99



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-102 : Protocole de gestion coordonnée des ouvrages de la Jalle de Blanquefort

Rapporteur Bruno FARENIAUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

PROTOCOLE DE GESTION COORDONNÉE DES OUVRAGES DE LA JALLE DE BLANQUEFORT ADOPTION

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort 2021/2030 élaboré par Bordeaux Métropole, en concertation avec les acteurs locaux, pose des objectifs d'optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau et de coordination dans la gestion des ouvrages hydrauliques afin d'assurer :

- la préservation et le bon état des milieux aquatiques,
- les usages d'irrigation agricole
- Les usages d'agrément
- Les usages privés

Plusieurs ouvrages hydrauliques permettent de réguler le niveau des eaux des Jalles du bassin versant de la Jalle de Blanquefort et notamment dans le secteur aval où la Jalle traverse des zones humides, des marais riches en biodiversité et la vallée maraîchère.

Les acteurs intervenant dans la gestion et la manipulation de ces ouvrages sont les suivants : Bordeaux Métropole, les Associations syndicales autorisées (ASA), Union des Marais, propriétaires privés et le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges.

Le protocole de gestion coordonnée des ouvrages vise ainsi à établir les conditions d'une meilleure coordination et communication entre les acteurs de ce secteur (document en annexe) et éviter les inondations localisées comme cela a pu se produire par le passé.

La coordination des acteurs est donc impérative pour assurer la prise en compte de ces enjeux et pour poursuivre les objectifs suivants de manière simultanée :

- Prévention des inondations et protection des ouvrages hydrauliques structurant
- Préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la qualité de l'eau
- Accès à l'eau pour l'irrigation de la vallée de la Jalle selon des principes calendaires

En cas de risque inondation ou de risque sur un ouvrage de protection, l'objectif inondation prime sur les autres. Le débit réservé est un objectif prioritaire fixé par la loi sur l'eau. Il doit être respecté en permanence.

Cadrer les ouvertures et fermetures des ouvrages hydrauliques

L'objectif du protocole de gestion coordonnée des ouvrages est de définir les acteurs pouvant manipuler les ouvrages et de fixer les préalables nécessaires à toute manipulation par des acteurs extérieurs à Bordeaux Métropole. Le calendrier prévisionnel pour les ouvertures et fermetures annuelles permet de répondre aux enjeux de prévention des inondations, de préservation des milieux aquatiques et d'accès à l'eau pour l'irrigation de la vallée maraîchère.

En outre, le parc de Majolan dont l'ensablement est régulier du fait de la nature sableuse du bassin versant amont, la gestion coordonnée des ouvrages visera aussi à favoriser le désensablement sur la période hivernale du 15 décembre au 15 février chaque année.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs,

- D'approuver le protocole de gestion coordonnée des ouvrages de la jalle de Blanquefort annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour et 6 absents (V. Carpentier, R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-103 : Acquisition des parcelles AX13 et AX56 au lieu-dit marais du Flamand et de Florimond

Rapporteur Isabelle MAILLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

ACQUISITION DES PARCELLES AX 13 et AX 56 LIEU DIT MARAIS DU FLAMAND ET DE FLORIMOND

Après des décennies d'activités d'extraction de sédiments dans les marais de Blanquefort, occasionnant des bouleversements hydrauliques et écologiques des zones humides sur le secteur mais également des nuisances pour les habitants et pour l'environnement (bruit, poussière, dégâts sur les routes, etc.), la Ville de Blanquefort a créé, en 2020, une Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur ce secteur.

En effet, l'institution de la ZPENS des marais et gravières de la commune par la délibération n°20-060 du 06/07/2020, instaure une démarche de veille foncière dans le but de préserver les espaces malmenés et de les restaurer via un plan de gestion. Les parcelles ainsi acquises deviennent des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui ont vocation à faire l'objet d'une protection de leur patrimoine naturel et à être ouvertes au public.

Les parcelles AX 13 et AX 56, constituées essentiellement de près, de marais et de forêt humide et d'une contenance totale de 102 717m², sont proposées à la vente par Madame Jeanne DEBAYLE née CHAMBARIERE pour une acquisition par la Commune au prix de 82 174€, soit 0,80€/m².

Références cadastrales	superficie en m ²
AX 13	18 198m ²
AX 56	84 519 m ²
TOTAL	102 717m ²

Pour rappel, les zones humides, milieux fragiles et menacés, enregistrent le plus fort recul des habitats écologiques depuis les années 1960. Elles assurent pourtant un ensemble de rôles fonctionnels écologiques, hydrologiques, mais aussi économiques et culturels.

Les parcelles précitées sont inscrites en zone naturelle au PLUi et revêtent un enjeu fort et un lieu d'accueil pour les espèces migratrices d'oiseaux ainsi que des zones humides présentant une flore diversifiée.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs,

- De décider l'acquisition par la Ville des parcelles AX13 et AX56 situées au lieu-dit Marais du Flamand et de Florimond pour un montant de 82 174 € (quatre-vingt-deux mille cent soixante-quatorze euros), en sus les frais de notaire,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes à venir concernant cette acquisition immobilière, et plus généralement faire le nécessaire.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Annexe – plan de localisation des parcelles AX 13 et AX 56



ETUDE D'IMPACT

DECLASSEMENT AVEC DESAFFECTION DIFFEREE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SUR LES PARCELLES BY 308, 402 ET BY 404

La présente étude d'impact est réalisée en application de l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), issu de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

1- CONTEXTE DE L'ETUDE

La ville de Blanquefort est propriétaire des parcelles BY 308, 402 et BY 404 composées du site de l'ancienne piscine fermée depuis novembre 2023, de l'école élémentaire de la Renney et de l'espace public de voirie attenant à ces équipements.

A l'issue d'une consultation auprès des bailleurs sociaux pour céder une assiette foncière d'un projet habitat d'une trentaine de logements abordables (locatifs et accessions sociales), fin 2023 la ville a retenu Domofrance pour conduire ce projet à « tiroirs » : acquisition du foncier et demandes d'autorisation d'urbanisme au printemps 2025, démolition de la piscine pendant les vacances scolaires d'été 2025 et début des travaux de constructions des logements à partir de l'automne 2025 pour une durée de 24 mois.

Pour la réalisation de ce projet, les parcelles communales doivent être cédées. Les parcelles sur lesquelles est implanté le futur projet habitat fait partie du domaine public communal et doivent préalablement être désaffectées et déclassées avant toute cession.

2 – MOTIF DU DECLASSEMENT AVEC DESAFFECTION DIFFEREE

Lorsqu'une commune souhaite céder des parcelles dépendant de son domaine public, ces parcelles ne doivent plus être affectées à un service public ou à l'usage direct du public avant de pouvoir être déclassées. Cette désaffectation et ce déclassement sont des étapes préalables et obligatoires à la cession des biens relevant du domaine public mais également à la signature d'une promesse de vente. La désaffectation nécessite la fermeture effective de l'ancienne piscine, de la partie Ouest de la cour d'école de la Renney et d'une partie du parking attenant. La piscine est fermée depuis le mois de novembre 2023. La fermeture de la partie Ouest de l'école et du parking aurait empêché les élèves et les usagers de bénéficier de ces espaces entre la délibération du Conseil municipal autorisant Madame Le Maire à signer une promesse de vente et le début effectif des travaux.

Le délai entre cette délibération et le début des travaux est estimé à environ 4 mois. Le CG3P permet aujourd'hui aux communes de pouvoir déclasser des biens appartenant au domaine public afin de poursuivre la procédure de cession sans toutefois que la désaffectation de ces biens ne soit alors effective au moment du déclassement. Il est donc apparu judicieux d'engager cette procédure de déclassement avec désaffectation différée qui permet de maintenir en fonction l'ensemble de la cour d'école et du parking au-delà de la signature de la promesse de vente jusqu'au début effectif des travaux.

La désaffectation effective interviendra juste avant l'ouverture de chantier. Au mieux dès le début des vacances scolaires de l'été 2025 et au plus tard, elle devra intervenir avant le 10 août 2026, conformément à l'article L.2141-2 du CG3P.

3 – IMPACTS POUR LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Il résulte des dispositions de l'article L.2141-2 du CG3P :

- que le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffection a été décidée, alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffection ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement,
- qu'en cas de vente de cet immeuble, l'acte de vente :
 - stipule que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffection n'est pas intervenue dans ce délai et organise les conséquences de cette résolution,
 - prévoit les conditions de libération de l'immeuble par le service public ou de reconstitution des espaces affectés à l'usage direct du public, afin de garantir la continuité des services publics ou l'exercice des libertés dont le domaine est le siège,
- que toute cession intervenant dans les conditions prévues pour l'article L.2141-2 donne lieu, sur la base d'une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa, à une délibération motivée de la collectivité territoriale à laquelle appartient l'immeuble cédé.

La non prise d'effet de la désaffection, pour une raison étrangère à la volonté de la ville, entraîne la résolution de la vente et donc l'abandon du projet. La promesse de vente et l'acte de vente stipuleront précisément cette clause. Dans cette hypothèse, la commune de Blanquefort ne sera redevable d'aucune pénalité ni de dommages et intérêts ou autre indemnité.

En revanche, dès la constatation de la désaffection, Domofrance pourra procéder au démarrage des travaux de démolition dès les vacances scolaires de l'été 2025 dans le meilleur des cas et mettre en œuvre leur permis de construire. Ainsi, la procédure de déclassement par anticipation de l'ancienne piscine, de la partie ouest de la cour d'école et d'une partie des voiries attenantes ne présente pas de risque juridique ou financier pour la commune.

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-104 : Déclassement anticipé d'une partie du domaine public communal sur les parcelles BY308, BY402 et BY404 (site de l'ancienne piscine la Renney) annule et remplace la délibération 25-004

Rapporteur Valérie CARPENTIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

**DECLASSEMENT ANTICIPE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
SUR LES PARCELLES BY 308, BY 402 ET BY 404**
(site de l'ancienne piscine la Renney)
Annule et remplace la délibération 25-004

Lors de la rédaction de l'acte de cession, une erreur matérielle a été relevée par le notaire de la ville. Pour mettre en concordance cette délibération avec celle de la cession du 7 avril 2025, la parcelle BY 308 est rajoutée dans le présent acte de déclassement.

L'ancienne piscine de la Renney est fermée au public depuis le mois de novembre 2023. Afin d'éviter que ce site ne devienne une friche dangereuse à moyen terme, il a été décidé de lancer une consultation auprès des bailleurs sociaux pour céder le terrain et réaliser un projet habitat d'une trentaine de logements abordables (locatifs et accessions sociales).

Fin d'année 2023, Domofrance a été retenu pour mener à bien ce projet à l'échelle d'une assiette foncière qui concerne partiellement les parcelles BY 308, 402 et 404, comprenant le site de l'ancienne piscine de la Renney, une partie de la cour d'école et du parking.

Dans le cadre de la conduite de ce projet habitat, Domofrance envisagerait d'acquérir le foncier, de solliciter les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme et de démolir la piscine d'ici l'été 2025.

Le futur projet habitat est dessiné sur une emprise foncière d'environ 4650 m² actuellement inscrit dans le domaine public de la commune. Pour céder à terme la future parcelle, ce bien doit être désaffecté au service public ou à l'usage du public, puis déclassé.

L'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet aux collectivités de déclasser et vendre des biens immobiliers relevant du domaine public avant la réalisation de la désaffectation lorsque les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai ultérieur.

Etant donné que l'école élémentaire est attenante au site de l'ancienne piscine et que la partie ouest de la cour est comprise dans l'emprise du futur projet habitat, il est pertinent de s'appuyer sur ledit article pour prononcer le déclassement de l'emprise du projet avec décision de désaffectation différée lors des vacances scolaires de l'été 2025 au mieux et en 2026 au plus tard. Une étude d'impact tenant compte des aléas au déclassement par anticipation est jointe à cette délibération comme prévu par le Code.

Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs,

- De décider la désaffectation différée de l'emprise du projet habitat d'une superficie d'environ 4650 m² comprenant partiellement les parcelles BY 308, 402 et 404 selon le plan joint et de fixer la prise d'effet de cette désaffectation au plus tard le 10 août 2026.
- De décider le déclassement de l'emprise d'une superficie d'environ 4650 m² comprenant partiellement les parcelles BY 308, 402 et 404 du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé de la collectivité.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,



Département de la Gironde
Commune de BLANQUEFORT

Propriété sise rue Victorien Vergnaud

Ancienne piscine municipale

PROJET DE DIVISION

Dossier n° T24.123

Fichier : T24.123.thng

Date : 22/01/2025

COMPLEMENTS

Motrice

Date

Nature

SELAS AUGE Cabinet de Géomètres-Experts DPLG
224 cours Georges 3-44011 ALÈS CE
Tél. 04 67 28 28 28
Email contact@selas-auge.fr

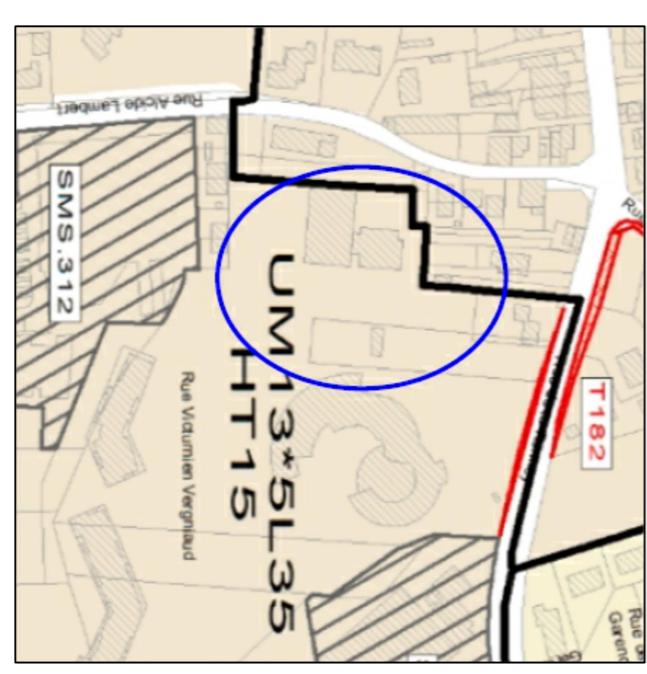
réproduction interdite

Section BY n° 308

CADASTRE - Section BY n° 308 - 402p - 404p
Superficie aménagée suivant les limites apparentes : 4 492 m²

Légende :

- Clôture
- Mur de propriété
- Limite de cession à confirmer
- Limite de cession cadastrale
- * Salle
- Regard de visière réseau EU
- Branchement réseau EP
- Régard de visière réseau EP
- Branchement réseau non identifié
- △ Bouchet à clé eau
- Poste client gaz
- Compteur gaz
- ✓ Compteur eau
- Courte électrique
- 30/00 Altitude toiture



Copyrights: Système RGP3 - Projet n° intérieur 194-2245
Propriétaire: Géomètre-Expert Base CIRX
Nouvellement: Projet et état au 1er janvier 1989
Base: CIRX

Tout projet de clôture ou limite de domaine public fait l'objet d'une demande de permis.
Les limites communales sont fixées par arrêté préfectoral.

Zone PLU : Zone UM13*15L15

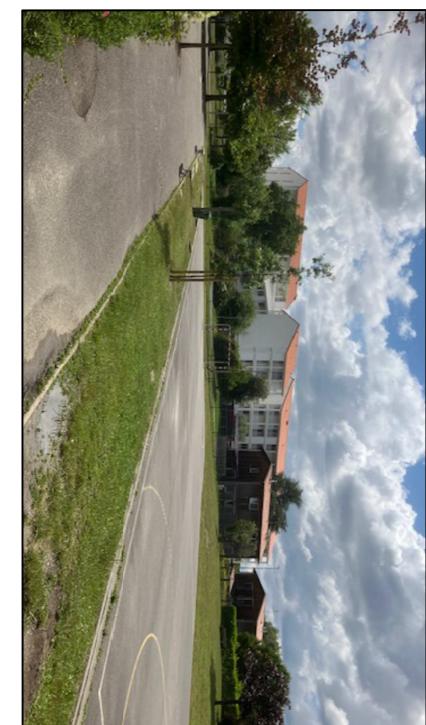
Secteur exposé au risque de dévallement des sols argileux (classe moyen)



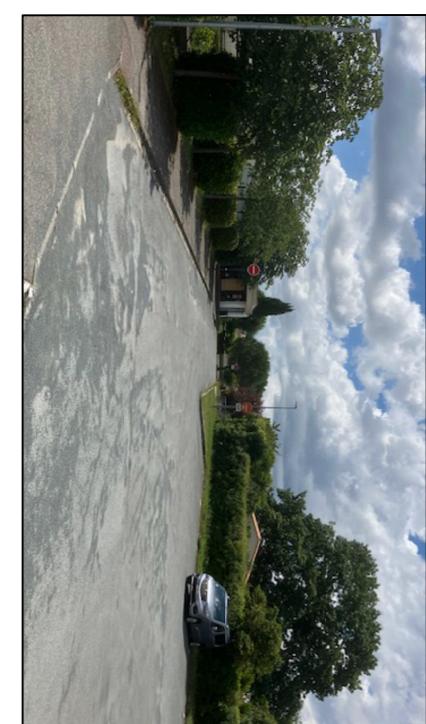
P.1



P.2



P.3



P.4





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-105 : Avis du conseil municipal sur la liste des dimanches de 2026 pour lesquels est accordée une dérogation collective du Maire au principe du repos dominical

Rapporteur Valérie CARPENTIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSET-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA LISTE DES DIMANCHES DE 2026 POUR LESQUELS EST ACCORDEE UNE DEROGATION COLLECTIVE DU MAIRE AU PRINCIPE DE REPOS DOMINICAL

La loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a instauré des possibilités de dérogation au principe de repos dominical dans les commerces de détail.

L'article L.3132-26 du code du travail stipule que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis consultatif du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Sur la base des échanges entre la Chambre de Commerce d'Industrie de la Gironde et Bordeaux Métropole, la Ville a organisé une consultation dès le mois de septembre 2025 pour recueillir les besoins des établissements commerciaux ayant des salariés susceptibles d'être intéressés par l'ouverture de certains dimanches.

Par ailleurs, conformément à l'article R3132-21 du code du travail, l'arrêté du Maire relatif à la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, ce qui a été effectué par la Ville le 1^{er} octobre 2025.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

- De donner un avis favorable à l'ouverture des dimanches suivants au titre de l'année 2026 pour les commerces de détail (toutes branches confondues) :
 - Dimanche 30 août
 - Dimanche 6 décembre
 - Dimanche 13 décembre
 - Dimanche 20 décembre
 - Dimanche 27 décembre

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 1 abstention (S. Lacausade) et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Blanquefort
V I L L E D E B L A N Q U E F O R T

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-106 : Dénomination du court de tennis n°1 en « court Jacques Spindler »

Rapporteur Philippe GALLES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

DENOMINATION DU COURT DE TENNIS N°1 EN « COURT JACQUES SPINDLER »

La Ville de Blanquefort, attachée à valoriser son patrimoine sportif et à rendre hommage aux figures locales qui ont marqué son histoire, souhaite attribuer une dénomination symbolique au court de tennis n°1 du complexe de Fongravey, court par ailleurs récemment rénové et dédié à la pratique libre pour tous. Cette initiative s'inscrit également dans le cadre des célébrations des 50 ans du Tennis Club de Blanquefort.

En 1975, Jacques SPINDLER, photographe au journal Sud-Ouest et passionné de tennis, découvre deux courts inexploités au cœur de la résidence Curégan. Proposant à la municipalité de dynamiser cette infrastructure, il fonde le Tennis Club de Blanquefort avec une trentaine d'adhérents. Bénévole infatigable, il incarne l'esprit d'initiative et de transmission qui a permis au club de devenir une référence girondine.

Face à l'afflux de pratiquants dans les années 1980, Jacques SPINDLER porte le projet d'un nouvel équipement à Fongravey, incluant 6 courts extérieurs (dont le n°1 actuel) et un club-house. Président puis éducateur jusqu'en 1987, il reste actif pendant 20 ans en tant que bénévole ; il est décédé il y a deux ans.

Aussi, pour honorer ce rôle fondateur dans le développement du tennis à Blanquefort, il vous est proposé Mesdames, Messieurs :

- d'attribuer au court de tennis n°1 du complexe de Fongravey la dénomination « Court Jacques SPINDLER ».

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition-conforme,

Le Maire





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-107 : Convention de mise à disposition d'un service de télărlerie entre Bordeaux métropole et la commune de Blanquefort

Rapporteur Dominique SAÏTTA

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSET-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE DE TELEALERTE ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

L'alerte des populations joue un rôle central dans la gestion d'une crise afin d'en réduire les impacts aux personnes et aux biens.

A ce titre, un nouveau dispositif de sirènes d'alerte est en cours de déploiement sur le territoire communal. Pour autant, l'alerte doit être multi-canal pour s'adapter à l'évolution de la société et permettre la diffusion de consignes claires pouvant être comprises de tous et préserver des vies.

Depuis 2022, le gouvernement a développé le dispositif nommé « Fr-Alert » permettant l'envoi de SMS localisés à n'importe quel détenteur d'un téléphone portable en cas d'urgence ou de catastrophes majeures, imminentes ou en cours. Pour autant, cette technologie demeure à la disposition exclusive des préfets et ne soustrait pas aux maires leurs obligations en matière de mise en vigilance.

Dans le cadre de la démarche de mise à jour des plans communaux de sauvegarde animée par Bordeaux Métropole, un recensement des communes désireuses de pouvoir disposer de cet outil de télé-alerte a été entrepris. La commune de Blanquefort a souhaité s'inscrire dans ce dispositif.

Le coût du dispositif se décompose en quatre prix :

- Un coût forfaitaire de mise en service de 1 200€ TTC
- Un coût annuel d'abonnement par commune en fonction de sa population, 1 152€ TTC pour Blanquefort
- Un coût forfaitaire d'une formation collective de 540€ TTC
- Un coût unitaire TTC du sms (0,072€) / appel fixe (0,048€) / appel GSM (0,072€)
-

Dans le cadre d'un déploiement à l'échelle métropolitaine, Bordeaux Métropole assumera la charge financière des coûts forfaits de la mise en service.

Afin d'acter la mise en place de ce nouveau service pour la population blanquefortaise, il convient de conclure une convention avec Bordeaux Métropole.

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE DE TELEALERTE
ENTRE
BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5211-4-1 III et IV et D 5211-16 ;

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n°2025-516 en date du 26 septembre 2025 , réceptionnée en Préfecture de Gironde le 3 octobre 2025, approuvant la présente convention et autorisant la Présidente à la signer ;

Vu la délibération de la commune de _____ n° en date du _____ ,
réceptionnée en Préfecture de Gironde le _____ , approuvant la présente convention
et autorisant le Maire à la signer ;

ENTRE

Bordeaux Métropole, Etablissement public de coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, créé par décret n° 214-1589 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée "Bordeaux Métropole",

Dont le numéro de SIREN est le 243 300 316 et le siège, à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle,

Etablissement créé par transformation de LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX,

Représentée par Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, agissant conformément à la délibération n°2025-516 en date du 26 septembre 2025 réceptionnée en Préfecture de Gironde le 3 octobre 2025,

Ci-après désignée "Bordeaux Métropole"

ET

La commune de Blanquefort,

Représentée par son Maire en exercice, Madame Véronique FERREIRA

En vertu de la délibération du Conseil municipal de ladite commune n° _____ en date du _____ réceptionnée en Préfecture de Gironde le _____

Ci-après désignée "La Commune",

EXPOSE PREALABLE

L'alerte des populations joue un rôle central dans la gestion d'une crise afin d'en réduire les impacts aux personnes et aux biens.

Longtemps la sirène a été l'emblème du signal d'alerte qui manifestait un danger en cours. Aujourd'hui, l'alerte doit être multi-canal pour s'adapter à l'évolution de notre société et permettre la diffusion de consignes claires pouvant être comprises de tous et préserver des vies.

Depuis 2022, le gouvernement a développé le dispositif nommé « Fr-Alert » permettant l'envoi de sms localisés à n'importe quel détenteur d'un téléphone portable en cas d'urgence ou de catastrophes majeures, imminentes ou en cours. Pour autant, cette technologie demeure « à la main » des préfets et ne soustrait pas aux maires leurs obligations en matière de mise en vigilance et d'alerte de leurs populations (art L. 2212.2 du CGCT).

La ville de Bordeaux est dotée depuis de nombreuses années, via un marché porté par Bordeaux Métropole, d'une solution de télé-alerte. Ce dispositif assure l'envoi de messages vocaux ou de sms en masse auprès des personnes préalablement inscrites ou figurant dans l'annuaire universel ; ces alertes pouvant être adressées sur des secteurs définis en fonction de l'emprise de l'évènement. Cette solution a été récemment utilisée, avec des résultats probants, lors des inondations de février 2024 pour diffuser des messages ciblés accompagnés de conseils de comportements auprès des habitants du secteur de la Bastide.

Dans le cadre de la démarche de mise à jour des plans communaux de sauvegarde animée par la direction générale des territoires de Bordeaux Métropole, un recensement des communes désireuses de pouvoir disposer de cet outil de télé-alerte a été entrepris. Celui-ci révèle que plus de la moitié des communes a exprimé via les référents communaux de ces projets le souhait de pouvoir en bénéficier. En effet, moins de 10 communes sont dotées actuellement d'un tel dispositif.

Ce marché a fait l'objet d'une reconduction qui a pris effet à compter du 1er février 2025.

Le coût du service se décompose en quatre prix :

- Un coût forfaitaire de mise en service / commune : 1 200 € TTC (soit 33.600 € TTC pour 28 communes)
- Un coût annuel d'abonnement par commune en fonction de sa population (voir détail en annexe)
- Un coût unitaire TTC du sms (0,072 €) / appel fixe (0,048 €) / appel GSM (0,072 €)
- Un coût forfaitaire d'une formation collective (7-8 agents) : 540 € TTC

Les coûts proposés sont basés sur l'hypothèse d'un déploiement à terme de cette solution à la plupart des communes de notre territoire.

Dans la perspective d'une mise à disposition de ce service auprès des communes qui ne disposent pas de solution de ce type, il est proposé la ventilation suivante des coûts afférents à ce service :

Coût forfaitaire de mise en service : Bordeaux Métropole

Coût annuel d'abonnement par commune : Communes
Coûts d'utilisation du service (envoi sms/appels) : Communes
Coût forfaitaire d'une formation : Communes

CELA EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités fonctionnelles et financières de mise à disposition du service de téléalerte porté par Bordeaux Métropole au profit de la commune.

ARTICLE 2 - SERVICE MIS A DISPOSITION

Est mis à disposition une plateforme numérique disponible 7j/7j et 24h/24.

Cette plateforme est simple d'utilisation. Une campagne d'alerte s'opère à travers :

1. La sélection des canaux de diffusion,
2. La sélection du message
3. La sélection des listes de destinataires
4. Le lancement de la campagne

L'outil de téléalerte permet l'envoi de messages suivant différents canaux : vocaux, sms ou encore mails. Il est possible, pour une même campagne d'alerte de combiner plusieurs médias (exe : sms + messages vocaux).

Le référentiel est initialisé par le prestataire sur la base de l'annuaire universel.

Le référentiel population peut être alimenté par plusieurs sources différentes : le prestataire sur la base de l'annuaire universel, par la commune sur la base des inscriptions en ligne mises sous forme de fichier Excel, de formulaires papier et de registres. On distingue pour chaque commune un référentiel global et un référentiel découpé sous forme de listes. Il n'y a pas de limite au nombre de listes pouvant être créées ou intégrées à l'outil ni de limite dans le nombre de destinataires dans les divers groupes.

Chaque commune dispose de sa propre plateforme et ne peut accéder à celles des autres communes.

Le service dispose d'une interface géographique (au sein de laquelle il est possible d'intégrer des couches d'aléas) permettant ainsi de lancer les alertes soit par sélection géographique ou par liste pré-établie.

Le service permet le pré-enregistrement de messages.

Lors du lancement de la campagne d'alerte, il est possible de suivre les acquittements en temps réel.

Le service comprend la mise à disposition d'un site d'inscription en ligne reprenant les éléments de la charte graphique de chaque commune.

Le service mis à disposition permet une visualisation des statistiques d'une campagne : pourcentage et liste des personnes jointes ou non jointes, ayant acquitté le message vocal ou pas...

Ce service est désigné ci-après "Service mis à disposition".

ARTICLE 3 – ADMINISTRATION FONCTIONNELLE

Le service mis à disposition est administré par la commune.

Un référent doit être nommé par cette dernière afin d'en assurer le paramétrage et le suivi.

Une fois formé, son rôle est :

- D'être l'interlocuteur privilégié auprès de l'éditeur de la solution
- D'assurer la configuration de la plateforme
- De configurer les campagnes de télalerche et d'en assurer le suivi
- D'être l'interface avec Bordeaux Métropole pour la partie administrative et financière.

Nota : En cas de départ du référent, la commune nomme un nouveau référent à former avant tout lancement d'une nouvelle campagne.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES ET REMBOURSEMENT

La commune bénéficiaire s'engage à rembourser annuellement à Bordeaux Métropole les frais liés à la mise à disposition du service reposant sur le coût annuel d'abonnement, le coût d'utilisation du service et d'éventuels coûts liés à l'organisation de formations dispensées par le prestataire ; Bordeaux Métropole prenant en charge les frais forfaitaires de mise en service. Les prix unitaires établis dans le cadre du marché passé entre Bordeaux Métropole et le prestataire en charge du service mis à disposition sont fixes et présentés ci-après :

- Coût annuel de l'abonnement : 1 152 € TTC
- Un coût unitaire TTC du sms (0,072 €) / appel fixe (0,048 €) / appel GSM (0,072 €)
- Un coût forfaitaire d'une formation collective (7-8 agents) : 540 € TTC

Le remboursement des frais s'effectuera en une seule fois, selon une périodicité annuelle et au terme de l'exercice budgétaire, sur la base d'un état récapitulatif annuel où seront annexés les devis et les factures adressées par le prestataire à Bordeaux Métropole relatifs à la commune.

En cas de mise à disposition du service en cours d'année, le coût annuel de l'abonnement sera calculé au prorata temporis.

ARTICLE 5 - DUREE ET DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour la durée du marché entre Bordeaux Métropole et le prestataire du service mis à disposition à savoir jusqu'au 10 février 2029.

Elle entrera en vigueur à compter de sa signature.

Ladite convention sera également affichée dans le hall de l'hôtel métropolitain pendant une durée de deux mois à compter de sa signature, sans que cet affichage n'ait d'effet sur son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 - RESILIATION

La présente convention pourra, pour tout manquement à l'une des obligations contractuelles ou pour motif d'intérêt général, être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception à compter de la date anniversaire, à l'issue d'un préavis de 6 mois.

Dans ces hypothèses, la commune assurera le remboursement des frais liés à l'abonnement au service au prorata du nombre de jours sur l'année en cours et des éventuels dépenses liées à l'utilisation du service.

ARTICLE 7 - MODIFICATION

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant écrit , conclu entre les parties.

Fait en deux exemplaires,

A Bordeaux,
le

Pour Bordeaux Métropole
représentée par
Madame Christine Bost
Présidente de Bordeaux Métropole

A Blanquefort,
le

Pour la commune de Blanquefort
représentée par
Madame Véronique Ferreira
Maire de Blanquefort

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-108 : Remise gracieuse prime de responsabilité

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSETTERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

REMISE GRACIEUSE PRIME DE RESPONSABILITE

L'administration peut demander à un agent de rembourser une partie de sa rémunération lorsque l'agent a bénéficié d'un indu. Les règles de la comptabilité publique permettent toutefois à l'employeur territorial d'accorder une remise gracieuse de la dette. Cette procédure permet d'effacer en tout ou partie la dette de l'agent.

La remise gracieuse ne s'effectue que si des circonstances particulières la justifient. L'attention de l'assemblée est appelée sur la demande de remboursement de sommes indûment perçues à la suite d'une situation individuelle très particulière.

Les agents positionnés sur des emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité depuis le décret n°88-631 du 6 mai 1988.

A ce jour, cette prime est possible pour les agents occupant des emplois fonctionnels dans les communes de plus de 2000 habitants.

A ce titre, les DGS de la commune de Blanquefort ont perçu la prime de responsabilité depuis la mise en œuvre de ce décret. Pour information, cette prime est également attribuée à l'ensemble des DGS des communes mutualisées gérées par le Pôle Territorial Ouest.

Toutefois, en sus du décret suscité, une délibération est en outre nécessaire.

Dans le cadre d'un contrôle de paie réalisé par le service de gestion comptable de Mérignac, il a été demandé à la commune de fournir la délibération autorisant le paiement de la prime de responsabilité de la DGS en poste à ce jour.

Bien que cette prime soit citée par plusieurs délibérations existantes (celles du 25 février 1992, du 8 novembre 2004, du 16 novembre 2009 et du 27 novembre 2017) et qu'un arrêté portant attribution de cette prime a été pris en décembre 2020, les services n'ont pas été en capacité de retrouver la délibération créant la prime de responsabilité.

Par courrier en date du 4 novembre 2025, le comptable public estime la prime « non due » et en demande le rappel sur 2 ans de perception (conformément à la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011).

Afin de ne pas pénaliser la DGS en poste et les DGS à venir, il est proposé au conseil municipal de créer une délibération instituant cette prime pour l'avenir et d'annuler la dette de la DGS en poste.

En raison de l'incapacité de l'administration de trouver la délibération correspondante, du montant de la somme à rembourser et de la situation personnelle de l'agent, il est proposé une remise gracieuse totale.

Considérant la demande de remise gracieuse formulée par l'agent en date du 5 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, par délibération, est seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité ces demandes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville de Blanquefort

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le courrier en date du 4 novembre 2025 émanant de Xavier REMY, comptable public,

CONSIDERANT la réalité de l'erreur technique de l'Administration, l'antériorité de la pratique, le recours gracieux demandé par l'agent, sa bonne foi et l'absence de faute commise par lui,

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus au budget,

Il est proposé au Conseil d'accorder à Madame Fernanda EDANT une remise gracieuse totale concernant la prime de responsabilité perçue depuis sa prise de fonctions.

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser Madame le Maire à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale de l'indu concernant cet agent.

Article 2 :

D'autoriser cette remise gracieuse à l'agent à concurrence du solde restant soit 12 310,96€.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-109 : Prime de responsabilité

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

PRIME DE RESPONSABILITE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L. 412-6, L. 712-1 et L.714-4 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article L. 714-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Les textes instaurent une indemnité de responsabilité susceptible d'être versée aux agents occupant des emplois fonctionnels de direction notamment les Directeurs Généraux des Services des communes de plus de 2 000 habitants.

Le montant de cette prime est payable mensuellement en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire un taux individuel, fixé dans la limite d'un taux maximum de 15 %.

Son attribution n'est pas exclusive du versement des autres primes ou indemnités liées aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel.

Son versement est maintenu en cas d'indisponibilité due à un congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, un congé de maladie ordinaire, de maternité ou de congé pour accident de travail.

Excepté les motifs d'absence précités, le versement de cette prime est interrompu lorsque le bénéficiaire n'exerce pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, d'instaurer par délibération, la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

Ainsi, Il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- D'octroyer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à l'agent occupant l'emploi de DGS au sein de la Commune de Blanquefort indépendamment de son statut (titulaire ou contractuel), dans les conditions décrites ci-dessus,
- De fixer le taux de cette prime à 15% du traitement soumis à retenue pour pension,
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet immédiatement.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-110 : Mise à disposition de personnel auprès du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BLANQUEFORT (COSPM)

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de Blanquefort (COSPM) sollicite le renouvellement de la mise à disposition de personnel municipal, d'un adjoint administratif, 17h30 par semaine.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'accepter la mise à disposition d'un agent de la collectivité auprès du COSPM, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an, conformément aux dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

- d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention correspondante.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire



Convention de mise à disposition de personnel municipal

Entre :

La ville de Blanquefort ayant son siège à BLANQUEFORT (33290), 12 rue Dupaty, représentée par son Maire Madame Véronique FERREIRA, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du d'une part,

et

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de Blanquefort (COSPM), représenté par Madame Nathalie DAVID, Présidente, faisant élection de domicile à Blanquefort, 12 rue Dupaty, d'autre part,

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition des agents territoriaux, il a été convenu d'un commun accord ce qui suit :

Article 1 – Nature des fonctions exercées

Madame Magali GAUSSERAND, titulaire du grade d'agent technique principal de 1^{ère} classe est mise à disposition 17h30 par semaine auprès du Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal de Blanquefort, pour exercer des fonctions d'accueil, d'animation et de secrétariat, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 – Conditions d'emploi

Le travail de Madame Magali GAUSSERAND est organisé par le COSPM en conformité avec son organisation interne dans les conditions suivantes :

- L'agent prendra ses congés comme l'ensemble du personnel municipal de Blanquefort,
- La commune continue à gérer la situation administrative de l'agent mis à disposition (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés annuels et de maladie, allocation temporaire d'invalidité, discipline, formation),
- Le personnel municipal reste soumis aux obligations liées à l'emploi dans la fonction publique (obligation de secret professionnel, devoir de réserve, de discrétion et de non ingérence).

Article 3 – Modalités de contrôle et d'évaluation des activités

Le COSPM transmet à la commune au moins une fois par an, un rapport sur l'activité de Madame Magali GAUSSERAND.

En cas de faute disciplinaire, la ville de Blanquefort doit être saisie immédiatement par l'association.

Article 4 – Conditions financières

1. La commune de Blanquefort verse à Madame Magali GAUSSERAND la rémunération correspondant à son grade (émoluments de base, supplément familial, indemnités et primes éventuelles liées à l'emploi).
2. Le COSPM rembourse la totalité des salaires et charges et frais divers de déplacement afférents à cet agent, au prorata de son temps de présence auprès du Comité.

Article 5 – Durée de la convention

Madame Magali GAUSSERAND est mise à disposition du COSPM à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an.

Article 6 - Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de l'agent concerné prendra fin au terme de la durée de la présente convention prévu à l'article 5.

Elle peut aussi être interrompue à la demande de l'intéressé(e), de la ville de Blanquefort ou du COSPM, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois, ou en cas de radiation du tableau des effectifs (mutation, retraite pour invalidité, retraite, licenciement, ...).

Si à la fin de sa mise à disposition, l'agent concerné ne peut être affecté dans les fonctions qu'il exerçait avant sa mise à disposition, il sera affecté dans des fonctions d'un niveau hiérarchique comparable, après avis de la commission administrative paritaire.

Article 7 - Contentieux

En cas de litige portant sur l'application de la présente convention, les parties procéderont tout d'abord à une conciliation, puis, le cas échéant, la présente convention pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 8 :

Un arrêté municipal individuel règlera la situation administrative de l'agent concerné. La présente convention y sera annexée.

Fait en 2 exemplaires

Fait à BLANQUEFORT, le

La Présidente du Comité des Œuvres Sociales
Du Personnel de Blanquefort
Nathalie DAVID

Le Maire,
Véronique FERREIRA

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-111 : Tableau des postes permanents et non permanents pour

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

CREATION DES POSTES PERMANENTS et NON PERMANENTS POUR L'ANNEE 2026

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.* ». Ainsi, il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre d'emplois nécessaires au fonctionnement des services et de préciser notamment le ou les cadres d'emplois correspondants, le motif invoqué, et la nature des fonctions.

En collaboration avec les services de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP), il est acté de faire adopter, par l'assemblée délibérante, le tableau des postes permanents et celui des postes non permanents (accroissement saisonnier, accroissement temporaire notamment) une fois par an et ses modifications en cours d'année.

Après avoir recueilli l'avis des membres du comité social territorial lors de sa dernière séance, il est proposé pour l'année 2026, le tableau des postes non permanents, d'une part et permanents, d'autre part, détaillé ci-dessous.

Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire (article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984) saisonnier d'activité (article 3 2°) et remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels sur un emploi permanent (article 3-1).

Selon la répartition, par cadres d'emplois, suivante :

CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'AGENTS
Attachés territoriaux	1
Rédacteurs territoriaux	1
Adjoints administratifs territoriaux	4
Ingénieurs territoriaux	1
Techniciens territoriaux	3
Adjoints techniques territoriaux	50
Adjoints territoriaux du patrimoine	1
Adjoints d'animation territoriaux	80
Auxiliaires territoriaux de puériculture	5
Assistant socioéducatif territorial	1
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2
Agent social	7
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	5
TOTAL	161

Ces emplois sont répartis selon les besoins dans les services de la ville. En tout état de cause, les chiffres présentés représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés dans le respect des autorisations budgétaires.

Emplois permanents :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGO-RIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	
		NBR	ETPT
EMPLOIS FONCTIONNELS			
. Directeur(trice) général des services	A	1	1
. Directeur général adjoint des services	A	0	0
. Directeur général des services techniques		0	0
. Collaborateur de cabinet		1	1
Total		2	2
SECTEUR ADMINISTRATIF			
. Administrateur	A	0	0

. Directeur	A	0	0
. Attaché principal	A	3	3
. Attaché	A	8	8
. Rédacteur principal de 1e cl	B	4	4
. Rédacteur principal de 2e cl	B	1	1
. Rédacteur	B	11	11
. Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	16	16
. Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	6	6
. Adjoint administratif	C	12	11,69
Total		61	60.69
SECTEUR TECHNIQUE			
. Ingénieur Hors Classe	A	0	0
. Ingénieur PPAL	A	2	2
. Ingénieur	A	3	3
. Technicien ppl 1ère cl	B	3	3
. Technicien ppl 2e cl	B	3	3
. Technicien	B	4	4
. Agent de maîtrise principal	C	14	14
. Agent de maîtrise	C	29	29
. Adjoint technique principal de 1ère classe	C	21	20,57
. Adjoint technique principal de 2ème classe	C	27	25.17
. Adjoint technique	C	34	33.12
Total		140	136.86
SECTEUR SOCIAL			
. Conseiller socio-éducatif	A	0	0
. Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	0	0
. Assistant socio-éducatif	A	1	1
. Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1
. Educateurs de jeunes enfants	A	3	3
. Agent social principal 1 ère classe	C	4	4
. Agent social principal 2ème classe	C	4	4
. Agent social	C	2	2
. Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	1	1
. Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	3	3
Total		19	19
SECTEUR MEDICO-SOCIAL			
. Médecin hors-classe	A	0	0
. Médecin de 1ère et 2ème classes	A	0	0
. Psychologue hors-classe	A	0	0
. Psychologue de classe normale	A	0	0
. Sage-femme hors-classe	A	0	0
. Sage-femme de 1ère classe	A	0	0
. Sage-femme de 2ème classe	A	0	0
. Infirmier en soins généraux hors-classe	A	0	0
. Infirmier en soins généraux	A	2	1,8
. Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	0	0
. Puéricultrice cadre de santé	A	0	0
. Puéricultrice hors classe	A	1	1
. Puéricultrice	A	1	0,8
. Rééducateur hors-classe	B	0	0
. Rééducateur de classe supérieure	B	0	0
. Rééducateur de classe normale	B	0	0
. Auxiliaire de puériculture principal classe supérieure	B	4	4

. Auxiliaire de puériculture principal classe normale	B	6	5,8
. Auxiliaire de soins principal 1ère cl	C	0	0
. Auxiliaire de soins principal 2e cl	C	0	0
Total		14	13,4
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE			
. Biogliste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A	0	0
. Biogliste, vétérinaire et pharmacien hors classe	A	0	0
. Biogliste, vétérinaire et pharmacien de 1ère et 2ème classes	A	0	0
. Assistant qualifié de laboratoire hors-classe	B	0	0
. Assistant qualifié de laboratoire de classe supérieure	B	0	0
. Assistant qualifié de laboratoire de classe normale	B	0	0
. Aide médico-technique qualifié	C	0	0
. Aide médico-technique	C	0	0
Total		0	0
SECTEUR SPORTIF			
. Conseiller des activités physiques et sportives principal	A	0	0
. Conseiller des activités physiques et sportives	A	0	0
. Educateur des APS principal de 1ère classe	B	3	3
. Educateur des APS principal de 2ème classe	B	5	5
. Educateur des activités physiques et sportives	B	1	1
. Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	0	0
. Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C	0	0
. Opérateur des activités physiques et sportives	C	0	0
Total		9	9
SECTEUR CULTUREL			
. Bibliothécaire ppal	A	1	1
. Bibliothécaire	A	2	2
. Directeur d'enseignement artistique	A	0	0
. Professeur d'enseignement artistique hors-classe	A	0	0
. Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	0	0
. Assistant de conservation ppl 1ère classe	B	2	2
. Assistant de conservation ppl 2ème classe	B	2	2
. Assistant de conservation	B	1	1
. Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère classe	B	8	5,92
. Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	B	15	8,89
. Assistant d'enseignement artistique	B	0	0
. Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	3	3
. Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1
. Adjoint du patrimoine	C	3	3
. Autres - Maitres auxiliaires de musique	B	0	0
. Autres - Maitres auxiliaires de musique 1ère Catégorie	B	0	0
Total		38	29,81
SECTEUR ANIMATION			

. Animateur principal de 1ère classe	B	4	4
. Animateur principal de 2ème classe	B	2	2
. Animateur Territorial	B	6	6
. Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	18	18
. Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	9	9
. Adjoint d'animation	C	15	14,58
Total		54	53,58
POLICE MUNICIPALE			
Chef de service de Police Municipale ppal 1e cl	B	0	0
Chef de service de Police Municipale ppal 2e cl	B	0	0
Chef de service de Police Municipale	B	1	1
Chef de Police Municipale	C	1	1
. Brigadier chef principal	C	3	3
. Gardien - Brigadier	C	2	2
. Garde-champêtre chef principal	C	0	0
. Garde-champêtre chef	C	0	0
Total		7	7
EMPLOIS NON CITES			
Chargé mission Gens du Voyage	A	0	0
Chargé mission dvlpt écon	A	0	0
Assistanter maternelles	C	0	0
Total		0	0
TOTAL GENERAL		344	329,34

Il vous est proposé, Mesdames, Messieurs,

- De décider les créations d'emplois non-permanents telles que présentées. Les chiffres présentés constituent un plafond d'emploi pouvant être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins.
- D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels sur postes non permanents.
- D'approuver le tableau des postes permanents tel que détaillé ci-dessus.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,



Le Maire

Blanquefort
VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20251124-25-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 24 novembre 2025

Aujourd'hui le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 17 novembre 2025 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 25-112 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur Karine FAUCONNET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 22 pour la délibération n°25-102

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 5 jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103 et 6 pour la délibération n°25-102

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER (jusqu'à la délibération n°25-101 et à partir de la délibération n°25-103), Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Karine FAUCONNET, Patrick DURAND à Philippe GALLES, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Danielle LALEMANT à Jean-Claude MARSAULT et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Valérie CARPENTIER (pour la délibération n°25-102), Ruffino D'ALMEIDA, Aurore LAMOTHE, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean RUMEAU

LA SEANCE EST OUVERTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre du fonctionnement quotidien des services municipaux, des modifications du tableau des effectifs sont régulièrement nécessaires.

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, d'autoriser les modifications suivantes :

- Fermeture de postes :
 - 1 poste d'attaché territorial
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste de technicien territorial
 - 2 postes d'agents de maîtrise principal
 - 3 postes d'adjoints technique principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'adjoints technique
 - 1 poste d'infirmier en soins généraux
 - 1 poste de puéricultrice
 - 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives
 - 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe
 - 3 postes d'adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe
 - 3 postes d'adjoints d'animation
- Création de postes :
 - 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps non complet (14.5/20ème et 10/20ème)
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet (12/20ème)
 - 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (31/35ème et 30/35ème)
- Autoriser le recrutement de personnel non titulaire en cas de vacance de poste,

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 absents (R. D'almeida, L. Gatineau, J. Giraud, A. Lamothe et F. Bonnot).

Fait à BLANQUEFORT le 24 novembre 2025.

Pour expédition conforme,

Le Maire

